

Budget 2010 11

30 mars 2010

PLAN
BUDGÉTAIRE



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore élémentaire.

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2010-2011

Plan budgétaire

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Mars 2010

ISBN 978-2-551-23930-6 (Imprimé)

ISBN 978-2-550-58437-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2010

Plan budgétaire

SECTION A

Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement

SECTION B

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2010 et 2011

SECTION C

Cadre financier du gouvernement

SECTION D

La dette, le financement et la gestion de la dette

SECTION E

Le point sur les transferts fédéraux

SECTION F

Rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire

SECTION G

Rapport sur l'application de la Loi sur la réduction de la dette et
instituant le Fonds des générations

SECTION H

Rapport sur le financement des services publics

SECTION I

Informations additionnelles – Données historiques

Section A

Les orientations économiques et budgétaires du gouvernement

INTRODUCTION	A.3
1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE.....	A.5
1.1 La reprise est bien engagée	A.5
1.2 Déficits de 4,3 milliards de dollars en 2009-2010 et de 4,5 milliards de dollars en 2010-2011	A.7
2. RETROUVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET RÉDUIRE LA DETTE	A.11
2.1 Un équilibre budgétaire à retrouver	A.11
2.2 Un plan qui rétablit l'équilibre budgétaire en 2013-2014	A.13
2.3 Des efforts soutenus pour réduire la dette	A.15
2.3.1 Versements des revenus de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale au Fonds des générations	A.16
2.3.2 Révision des objectifs de réduction de dette	A.17
3. POURSUIVRE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE : ASSURER LA REPRISE ET MAINTENIR LE CAP SUR LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	A.19
3.1 Tabler sur les mesures déjà en place pour assurer la reprise	A.19
3.1.1 La poursuite du plan d'action économique	A.20
3.1.2 De nouvelles initiatives pour développer le plein potentiel de notre économie	A.23
3.2 Maintenir le cap sur le retour à l'équilibre budgétaire : un défi à notre portée	A.25

4.	MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	A.31
4.1	Un rappel des mesures annoncées en mars 2009.....	A.32
4.2	Des gestes additionnels pour rétablir l'équilibre budgétaire.....	A.33
4.2.1	Plus de 90 % de l'effort déjà identifié	A.37
4.2.2	Partage des efforts de retour à l'équilibre budgétaire : 62 % au gouvernement, 38 % aux contribuables	A.38
4.3	Les bénéfices du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.....	A.40
	CONCLUSION.....	A.45
	ANNEXE.....	A.47

INTRODUCTION

Après une crise financière historique et une récession sévère, l'économie mondiale a retrouvé le chemin de la croissance. Toutefois, l'économie québécoise a été affectée moins durement que celle de ses principaux partenaires.

Dans le budget 2010-2011, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de son plan d'action économique énergétique qui a joué un rôle déterminant pour soutenir l'économie et les emplois et ainsi appuyer la relance.

— Ce sont 15 milliards de dollars de liquidités injectées dans l'économie pour les années 2009 et 2010, soit l'équivalent de 4,9 % du PIB.

Le gouvernement pose, par ailleurs, des gestes additionnels importants dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire au moment où la reprise est bien engagée. En effet, après trois trimestres de recul, l'économie du Québec a renoué avec la croissance à compter du troisième trimestre de 2009.

— Entre juillet 2009 et février 2010, 50 100 emplois ont été créés. Pour les années 2010 et 2011, on prévoit des hausses respectives du PIB réel de 2,3 % et de 2,6 %.

Au chapitre des finances publiques, l'État québécois est aux prises avec le même défi que ses voisins, la récession ayant laissé un manque à gagner annuel de plus de 4 milliards de dollars qui doit être éliminé graduellement. Or, le Québec doit composer avec un lourd endettement, plus important que partout ailleurs au Canada. Il fait également face à un contexte démographique unique en Amérique du Nord en voyant son bassin de travailleurs potentiels, soit la population âgées de 15 à 64 ans, diminuer dès 2014. Cette situation n'offre d'autres choix qu'un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014, comme le prévoit la Loi sur l'équilibre budgétaire.

C'est dans cet esprit que le gouvernement entend :

- maintenir les efforts de relance déjà entrepris pour soutenir l'économie en 2010 et consolider la reprise;
- poser les gestes requis afin de retrouver l'équilibre budgétaire en 2013-2014, soit au moment où il devra composer avec la diminution de la population en âge de travailler;
- mettre en œuvre de nouvelles initiatives pour assurer, à plus long terme, le développement du plein potentiel de l'économie et la réduction de la dette.

Considérant l'impact moins sévère de la récession au Québec, le gouvernement saisit l'occasion qui se présente afin de se positionner favorablement par rapport à ses partenaires économiques en ce début de période de croissance économique.

1. LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE

Après avoir connu la récession la plus sévère depuis la Grande Dépression, l'économie mondiale s'est engagée dans une reprise au cours de la seconde moitié de l'année 2009. Cette relance a été soutenue par des mesures exceptionnelles de détente monétaire, d'appui au système financier et de stimulation budgétaire.

- La reprise est également bien engagée au Québec. Après avoir reculé de 1,4 % en 2009, le PIB réel devrait progresser de 2,3 % en 2010 et de 2,6 % en 2011.

1.1 La reprise est bien engagée

À l'instar de ses principaux partenaires commerciaux, le Québec connaît une reprise de l'activité économique depuis le troisième trimestre de 2009. Il a mieux résisté à la récession économique mondiale que ses principaux partenaires commerciaux. En particulier, la production et l'emploi ont moins reculé au Québec qu'en Ontario, qu'au Canada et qu'aux États-Unis.

Après avoir fléchi de 1,4 % en 2009, le PIB réel devrait progresser de 2,3 % en 2010, favorisé par la demande américaine pour les produits québécois, par le redressement des dépenses des ménages et par les investissements des gouvernements. En 2011, l'accélération attendue des investissements non résidentiels des entreprises renforcera la croissance économique au Québec, qui devrait alors s'établir à 2,6 %.

- La récession aura été légèrement plus sévère qu'escompté au moment du budget 2009-2010, alors qu'un recul de 1,2 % du PIB réel était attendu pour 2009.
- Néanmoins, la reprise sera plus forte que prévu pour 2010, alors qu'une croissance économique de 1,9 % était attendue l'an dernier.

La relance de l'économie devrait être accompagnée de la création de 38 700 emplois en 2010 et de 41 600 emplois en 2011.

TABLEAU A.1

Croissance économique du Québec (PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	2009	2010	2011
Budget 2010-2011	- 1,4	2,3	2,6
Le point - Automne 2009	- 1,5	1,7	2,6
Budget 2009-2010	- 1,2	1,9	2,6

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Tout compte fait, le recul de la production au Québec à la fin de 2008 et en 2009 laissera des traces, malgré le rebond important de la croissance qui s'ensuivra. Bien qu'au cours des quatre prochaines années la croissance de la production sera supérieure à la tendance historique, cela ne suffira pas à récupérer, sur la période de prévision, les pertes de production découlant de la récession.

- Comparativement à la prévision du budget 2008-2009, le niveau prévu du PIB nominal sera inférieur de 17 milliards de dollars en 2010 et de 13 milliards de dollars en 2014.

1.2 Déficits de 4,3 milliards de dollars en 2009-2010 et de 4,5 milliards de dollars en 2010-2011

Bien que les déficits¹ pour les années 2009-2010 et 2010-2011 soient révisés à la hausse, le gouvernement verra sa situation budgétaire s'améliorer à compter de 2011-2012.

Alors qu'on prévoyait au budget de mars 2009 des manques à gagner de 3,9 milliards de dollars pour 2009-2010 et de 3,8 milliards de dollars pour 2010-2011, les déficits prévus s'élèvent maintenant à 4,3 milliards de dollars et à 4,5 milliards de dollars pour ces deux années, après la prise en compte de la réserve de stabilisation de 433 millions de dollars en 2009-2010.

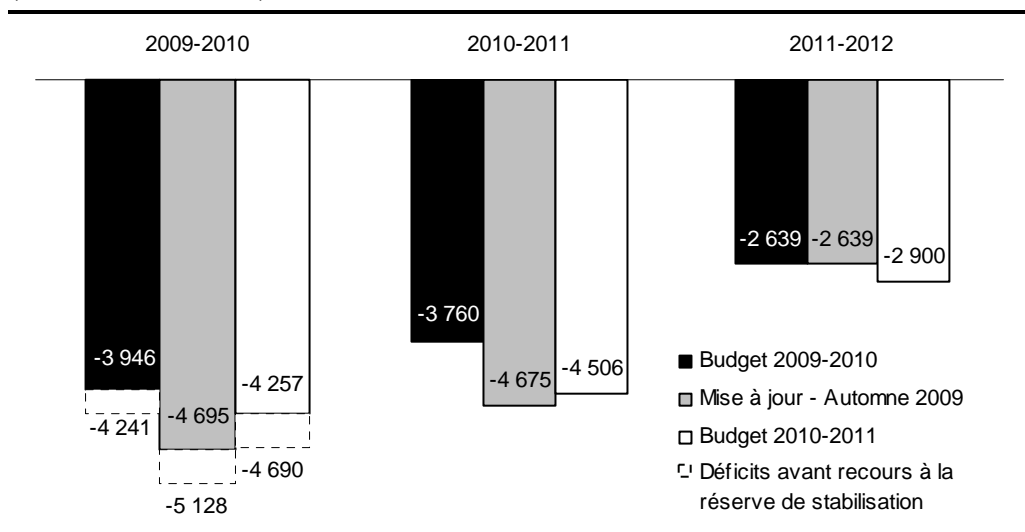
— Ces révisions présentent néanmoins une amélioration pour l'année 2009-2010 par rapport à la mise à jour de l'automne 2009, alors que le déficit attendu s'établissait à 4,7 milliards de dollars.

Par ailleurs, l'année 2011-2012 verra le déficit diminuer de 1,6 milliard de dollars pour s'établir à 2,9 milliards de dollars, soit 0,9 % du PIB.

GRAPHIQUE A.1

Des déficits révisés à la hausse par rapport au dernier budget⁽¹⁾

(en millions de dollars)



(1) Soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

¹ Soldes budgétaires au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

□ Les changements par rapport aux perspectives de mars 2009

Depuis le dernier budget, les principaux changements au cadre financier pour les années 2009-2010 et 2010-2011 proviennent :

- d'une hausse des revenus de l'ordre de 400 millions de dollars qui compense, en partie, les relèvements aux dépenses de programmes de 780 millions de dollars et de 682 millions de dollars, respectivement, pour ces deux années. Ces relèvements aux dépenses ont notamment permis de soutenir l'économie et de maintenir les services à la population durant la récession;
- de l'incorporation d'une provision pour éventualités de 300 millions de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011.

Pour l'année 2011-2012, les principales révisions s'expliquent par :

- une baisse des revenus de 305 millions de dollars provenant des entreprises du gouvernement;
- une hausse de 178 millions de dollars du coût du service de la dette;
- la mise en œuvre de mesures additionnelles de redressement de 103 millions de dollars qui vient compenser partiellement ces révisions.

TABLEAU A.2

Révisions au cadre financier depuis le budget 2009-2010

(en millions de dollars)

	2009-2010		Révisions au budget 2010-2011	2010-2011	2011-2012
	Révisions à la mise à jour, automne 2009	Variation		2010-2011	2011-2012
SOLDE AU BUDGET 2009-2010	- 3 946	—	- 3 946	- 3 760	- 2 639
Variation des revenus					
Impôts, taxes et autres revenus autonomes	- 475	682	207	385	73
Entreprises du gouvernement	- 27	- 130	- 157	- 348	- 305
Transferts fédéraux	315	73	388	435	- 21
	- 187	625	438	472	- 253
Variation des dépenses					
Dépenses de programmes	- 150	- 630	- 780	- 682	- 78
Service de la dette	- 50	—	- 50	- 344	- 178
Entités consolidées	- 200	443	243	122	145
	- 400	- 187	- 587	- 904	- 111
Recours additionnel à la réserve de stabilisation	138	—	138	—	—
Provision pour éventualités	- 300	—	- 300	- 300	—
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire				- 14	103
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE AU BUDGET 2010-2011	- 4 695	438	- 4 257	- 4 506	- 2 900

□ Un impact limité sur les finances publiques

La récession de 2009 a entraîné la quasi-totalité des pays développés dans une situation budgétaire déficitaire. Malgré la reprise économique, la poursuite des efforts de relance des gouvernements, en 2010, va contribuer à maintenir la plupart des pays en déficit.

À l'instar de la plupart des autres juridictions, le Québec verra sa situation budgétaire s'améliorer à compter de 2011, en raison de la mise en œuvre de mesures visant à assainir graduellement les finances publiques.

TABLEAU A.3

Soldes budgétaires prévus⁽¹⁾ (en pourcentage du PIB)

	2009	2010	2011
Canada – Gouvernement fédéral	– 3,5	– 3,1	– 1,6
Québec – Gouvernement du Québec	– 1,4	– 1,5	– 0,9
Autres juridictions			
Suède	– 2,2	– 3,4	– 2,1
Nouvelle-Zélande	– 2,2	– 4,0	– 3,4
Danemark	– 3,0	– 5,5	– 4,4
Allemagne	– 3,2	– 5,5	– 4,5
Australie	– 4,7	– 3,6	– 2,3
Pays-Bas	– 4,7	– 6,1	– 5,6
Italie	– 5,3	– 5,0	– 3,9
France	– 7,9	– 8,2	– 6,3
États-Unis	– 9,9	– 10,6	– 8,3
Espagne	– 11,4	– 9,8	– 7,5
Irlande	– 11,7	– 11,6	– 10,0
Royaume-Uni	– 12,6	– 12,0	– 9,1
Grèce	– 12,7	– 8,7	– 5,6

(1) Les déficits se rapportent à l'ensemble des administrations publiques (fédérale, provinciale et locale), sauf pour le Canada, les États-Unis et le Québec.

Sources : Documents budgétaires de divers pays et Commission européenne (EcoFin).

2. RETROUVER L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET RÉDUIRE LA DETTE

Avec la reprise économique bien engagée, le moment est venu de s'attaquer au déficit afin d'éliminer graduellement l'écart creusé, entre les revenus et les dépenses, par la récession. L'équilibre budgétaire doit être retrouvé afin d'assurer, à long terme, un financement de nos services publics compatible avec notre richesse collective.

L'assainissement de nos finances publiques est rendu d'autant plus nécessaire au moment où le Québec s'apprête à vivre des changements démographiques majeurs qui vont donner lieu à une diminution du bassin de travailleurs potentiels, dès 2014.

Dans ce contexte, le gouvernement réitère son engagement à réduire la dette en annonçant une hausse des versements prévus au Fonds des générations à compter de 2014-2015, soit une fois l'équilibre budgétaire rétabli.

— Ainsi, les sommes provenant de la hausse graduelle de 1¢/kWh de l'électricité patrimoniale, sur cinq ans, laquelle prendra effet en 2014, seront versées entièrement au Fonds des générations afin de réduire la dette pour les générations futures.

Par ailleurs, le gouvernement revoit ses objectifs de dette afin de tenir compte également de la réforme comptable de décembre 2007 et de l'impact des déficits encourus d'ici le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

2.1 Un équilibre budgétaire à retrouver

Au moment de la reprise, l'écart entre les revenus et les dépenses qu'a creusé la récession demeure substantiel. Le manque à gagner, évalué à 4,3 milliards de dollars en 2009-2010, devra être éliminé progressivement pour retrouver l'équilibre budgétaire et maintenir des finances publiques saines sur une longue période.

— En 2008-2009 et en 2009-2010, la récession économique a grevé les revenus de manière importante alors qu'au même moment, le gouvernement maintenait la croissance des dépenses et instaurait des mesures pour soutenir énergiquement l'économie.

— Le retour à l'équilibre budgétaire ne pourra être atteint qu'au prix d'efforts à la fois aux dépenses et aux revenus. En effet, une approche qui reposerait uniquement sur la révision des dépenses pour résorber l'impasse budgétaire obligerait le gouvernement à en limiter la croissance à moins de 1 % par année, soit une progression incompatible avec le maintien des services à la population.

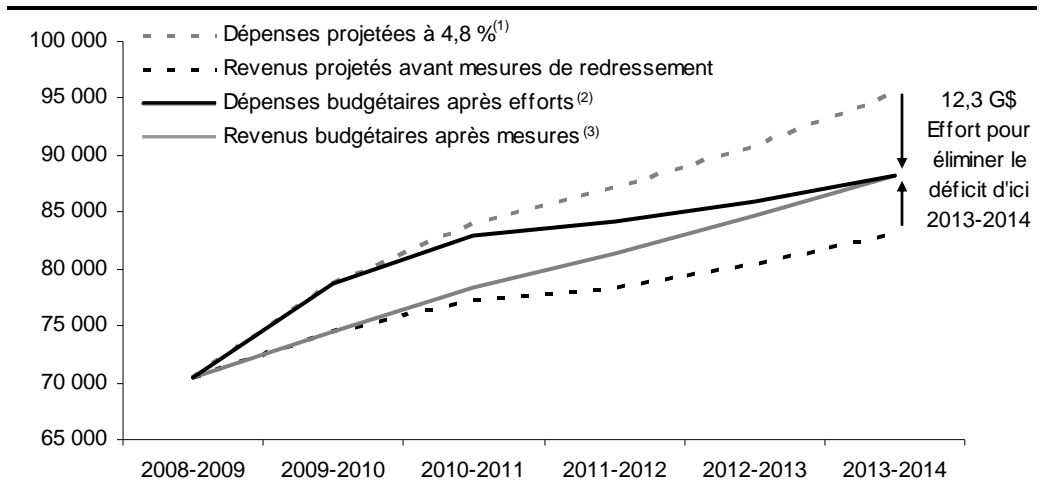
Dans ce contexte, le gouvernement poursuit son Plan de retour à l'équilibre budgétaire, qui prévoit une réduction de la croissance des dépenses en accord avec un financement des services à la population compatible avec notre richesse collective ainsi que des mesures additionnelles aux revenus dont la mise en œuvre graduelle permettra aux contribuables de mieux s'y adapter.

Par rapport à la tendance observée aux revenus et aux dépenses, l'effort graduel à fournir d'ici 2013-2014 atteindra 12,3 milliards de dollars.

GRAPHIQUE A.2

Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire sur l'évolution des revenus et des dépenses, 2008-2009 à 2013-2014^P

(en millions de dollars)



P : Données préliminaires pour 2009-2010, prévisions pour 2010-2011 et pour 2011-2012 et projections pour les années subséquentes.

(1) Taux de croissance annuel moyen des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2009-2010.

(2) Y compris les versements au Fonds des générations et compte tenu des efforts aux dépenses à compter de 2010-2011.

(3) Y compris les résultats nets des entités consolidées, la provision pour éventualités, la réserve de stabilisation et les efforts aux revenus, notamment la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

2.2 Un plan qui rétablit l'équilibre budgétaire en 2013-2014

Avec le présent budget, le gouvernement identifie l'essentiel des mesures requises pour retrouver l'équilibre budgétaire d'ici quatre ans. Le plan prévoit :

- l'établissement de la croissance des dépenses de programmes à 2,9 % en 2010-2011 et à 2,2 % annuellement jusqu'en 2013-2014, soit un effort à terme de 6,6 milliards de dollars par rapport à la croissance tendancielle;
- des mesures additionnelles au contrôle des dépenses des organismes publics, à la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal ainsi qu'au chapitre des revenus, qui vont atteindre 5,6 milliards de dollars en 2013-2014, soit l'année prévue par la loi pour l'élimination du déficit.

En 2014-2015, le gouvernement prévoit verser la totalité des revenus provenant de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale au Fonds des générations.

TABLEAU A.4

Cadre financier du budget 2010-2011 après le Plan de retour à l'équilibre budgétaire (en millions de dollars)

	Données préliminaires	Prévisions		Projections		
	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Revenus budgétaires						
Revenus autonomes	47 421	49 164	51 255	53 547	55 546	57 673
<i>Variation en %</i>	-3,0	3,7	4,3	4,5	3,7	3,8
Transferts fédéraux	15 229	15 325	14 681	14 933	15 395	15 979
<i>Variation en %</i>	8,6	0,6	-4,2	1,7	3,1	3,8
Total des revenus budgétaires	62 650	64 489	65 936	68 480	70 941	73 652
<i>Variation en %</i>	-0,4	2,9	2,2	3,9	3,6	3,8
Dépenses budgétaires						
Dépenses de programmes	- 60 769	- 62 561	- 63 907	- 65 282	- 66 686	- 69 282
<i>Variation en %</i>	3,8	2,9	2,2	2,2	2,2	3,9
Service de la dette	- 6 154	- 6 990	- 7 841	- 8 759	- 9 597	- 9 746
<i>Variation en %</i>	-5,4	13,6	12,2	11,7	9,6	1,6
Total des dépenses budgétaires	- 66 923	- 69 551	- 71 748	- 74 041	- 76 283	- 79 028
<i>Variation en %</i>	2,9	3,9	3,2	3,2	3,0	3,6
Résultats nets des entités consolidées	598	697	848	926	852	1 038
Provision pour éventualités	- 300	- 300				
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire	—	1 051	3 036	4 496	5 613	5 880
SURPLUS (DÉFICIT)	- 3 975	- 3 614	- 1 928	- 139	1 123	1 542
Versements au Fonds des générations						
- Revenus dédiés	- 715	- 892	- 972	- 1 061	- 1 123	- 1 227
- Hausse du prix de l'électricité patrimoniale						- 315
Réserve de stabilisation	433					
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 257	- 4 506	- 2 900	- 1 200	0	0

□ La Loi sur l'équilibre budgétaire

À l'automne 2009, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire afin, notamment, de prévoir une élimination graduelle du déficit. La Loi précise que le déficit devra être éliminé en 2013-2014.

La Loi prévoit également, qu'au plus tard au budget 2011-2012, le gouvernement devra établir définitivement des objectifs décroissants de déficit pour les années 2011-2012 et 2012-2013. Une fois établis, ces objectifs devront être respectés, tout dépassement devant être résorbé.

■ Révision de l'objectif de déficit pour 2011-2012

Dans le but de limiter l'impact additionnel des efforts de retour à l'équilibre budgétaire pour les contribuables et d'assurer le maintien des services à la population, le gouvernement revoit à la hausse la cible de déficit pour l'année 2011-2012. Cette révision s'inscrit dans l'approche exposée au budget de mars 2009, qui vise l'introduction graduelle de mesures de redressement à la fois aux dépenses et aux revenus, et ce, sans nuire à la relance de l'économie.

Ainsi, le manque à gagner pour l'année s'établit désormais à 2,9 milliards de dollars par rapport à la cible de 2,6 milliards de dollars prévue au budget de mars 2009. L'objectif de 1,2 milliard de dollars pour 2012-2013 est maintenu et l'élimination du déficit est toujours prévue en 2013-2014, comme le prévoit la Loi.

■ Des déficits importants à résorber en raison de la récession

La prise en compte des dernières révisions au cadre financier porte le total des déficits à résorber, jusqu'en 2013-2014, à 12,9 milliards de dollars, soit un niveau légèrement inférieur aux 13,2 milliards de dollars anticipés lors de la mise à jour économique et financière d'octobre dernier.

— Rappelons qu'au budget de mars 2009, le gouvernement prévoyait des manques à gagner cumulatifs de 11,5 milliards de dollars de 2009-2010 à 2013-2014.

2.3 Des efforts soutenus pour réduire la dette

Malgré la situation déficitaire, le gouvernement réitère son engagement à poursuivre ses efforts de réduction de l'endettement. À cet égard, il entend :

- maintenir, comme prévu, ses versements au Fonds des générations d'ici 2013-2014, soit lorsque l'équilibre budgétaire sera rétabli;
- accroître, à compter de 2014-2015, les efforts de réduction de la dette en versant au Fonds des générations les sommes provenant de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale;
- procéder à une révision de ses objectifs de réduction de dette.

2.3.1 Versements des revenus de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale au Fonds des générations

Lors du discours sur le budget du 23 mars 2006, le ministre des Finances a annoncé la création du Fonds des générations. Il s'agit d'un fonds dans lequel le gouvernement verse des revenus dédiés qui servira éventuellement à effectuer des remboursements de dette.

Malgré les déficits anticipés au cours des prochaines années, le gouvernement poursuit ses efforts de réduction de la dette et, par conséquent :

- maintiendra les versements annuels prévus des revenus dédiés;
- versera au Fonds des générations, à compter de 2014-2015, la totalité des sommes provenant de la hausse graduelle, sur cinq ans, du prix de l'électricité patrimoniale.

Ainsi, 892 millions de dollars seront versés au Fonds des générations en 2010-2011 et 972 millions de dollars en 2011-2012. Ces versements atteindront 1,5 milliard de dollars en 2014-2015, en tenant compte des 315 millions de dollars additionnels provenant de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale.

Avec ces versements, le gouvernement réitère son engagement de réduire le fardeau de la dette pour les générations futures.

- De 2009-2010 à 2014-2015, 6,3 milliards de dollars auront été versés au Fonds des générations.

TABLEAU A.5

Versements au Fonds des générations de 2009-2010 à 2014-2015^P

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
VALEUR COMPTABLE AU DÉBUT	1 952	2 667	3 559	4 531	5 592	6 715
Redevances hydrauliques						
- Hydro-Québec	571	600	620	641	630	646
- Producteurs privés	87	87	86	87	89	90
	658	687	706	728	719	736
Hausse du prix de l'électricité patrimoniale	—	—	—	—	—	315
Biens non réclamés	2	2	2	2	2	2
Revenus de placements	55	203	264	331	402	489
TOTAL	715	892	972	1 061	1 123	1 542
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	2 667	3 559	4 531	5 592	6 715	8 257

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010, prévisions pour 2010-2011 et pour 2011-2012 et projections pour les années subséquentes.

2.3.2 Révision des objectifs de réduction de dette

Au moment de la création du Fonds des générations, l'objectif était de faire en sorte que la dette totale du gouvernement représente 25 % du PIB au 31 mars 2026. Cet objectif a été inscrit dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations adoptée le 15 juin 2006.

- Les objectifs fixés dans la Loi portent sur la « dette totale » du gouvernement. Il s'agit du concept de dette qui correspondait au périmètre comptable du gouvernement en vigueur au moment de l'adoption de la Loi.

En décembre 2007, le gouvernement a réalisé une importante réforme de la comptabilité. Cette réforme a notamment élargi le périmètre comptable pour inclure les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et la plupart des établissements du réseau de l'éducation. Un nouveau concept de dette, la dette brute, a alors été créé, correspondant au nouveau périmètre comptable.

- La réforme comptable a ajouté 21 milliards de dollars de dette, soit l'équivalent de 7 points de pourcentage du PIB. La quasi-totalité de ce montant de dette additionnelle était auparavant inclus dans la dette des autres composantes du secteur public du Québec.

TABLEAU A.6

Dette totale et dette brute du gouvernement du Québec au 31 mars 2007

(en millions de dollars)

Dette totale au sens de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations⁽¹⁾	122 575
<i>En % du PIB</i>	43,4
Plus : Dette de Financement-Québec	12 073
Dette de la Corporation d'hébergement du Québec et d'autres entités	3 560
Dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux	2 522
Dette de l'Immobilière Société d'habitation du Québec	1 942
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	752
Sous-total	20 849
Dette brute⁽¹⁾	143 424
<i>En % du PIB</i>	50,8

(1) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

Par ailleurs, la récession aura laissé des déficits budgétaires totalisant près de 13 milliards de dollars, de 2009-2010 à 2012-2013, qui auront fait augmenter la dette.

Dans ce contexte, comme prévu dans le budget de l'an dernier, la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations sera modifiée afin de réviser les objectifs de réduction de dette.

Les discussions sur la dette tenues au cours des dernières années ont fait ressortir la distinction entre la « bonne » et la « mauvaise » dette.

La bonne dette est celle que l'on contracte pour acquérir un actif, par exemple construire une route ou bâtir une école ou un hôpital. La mauvaise dette, est celle qui ne correspond à aucun actif. C'est à elle qu'il faut s'attaquer en priorité.

— La dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la mauvaise dette, devrait s'élever à 106,6 milliards de dollars, au 31 mars 2010, ce qui équivaut à 35,4 % du PIB.

Le premier objectif que se donne le gouvernement est de réduire ce ratio de moitié afin qu'il se situe à 17 % en 2025-2026. Il s'agit là d'une borne maximale.

D'autre part, un second objectif sera fixé portant sur la dette brute. Cette dette devrait s'établir à 160,1 milliards de dollars, au 31 mars 2010, ce qui équivaut à 53,2 % du PIB. Il est prévu que ce ratio atteindra un maximum de 55,1 % du PIB en 2011-2012 et commencera ensuite à diminuer.

L'objectif du gouvernement est de réduire le ratio de la dette brute au PIB à 45 % en 2025-2026. Encore une fois, il s'agit là d'une borne maximale.

TABLEAU A.7

Nouveaux objectifs de réduction de dette (en pourcentage du PIB)

	31 mars 2026
Dette représentant les déficits cumulés	17,0
Dette brute	45,0

3. POURSUIVRE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE : ASSURER LA REPRISE ET MAINTENIR LE CAP SUR LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Lors du budget 2009-2010, le gouvernement a clairement établi ses priorités :

- soutenir d'abord l'économie et assurer la reprise;
- assainir les finances publiques par la suite.

Le gouvernement a pris les moyens nécessaires pour traverser la récession et assurer le retour à la croissance économique, et ce, au prix de déficits importants. Maintenant que la reprise est bien engagée, le gouvernement poursuit sa stratégie dans le présent budget :

- en poursuivant son plan d'action économique, en 2010, par le maintien des efforts déjà entrepris;
- en posant les gestes additionnels requis afin :
 - d'assainir les finances publiques et de retrouver l'équilibre budgétaire en 2013-2014;
 - d'assurer le développement du potentiel économique québécois à plus long terme.

3.1 Tabler sur les mesures déjà en place pour assurer la reprise

À la fin de l'année 2008, soit au moment où les effets de la crise financière et de la récession mondiale ont frappé l'économie du Québec, le gouvernement a agi avec rapidité et énergie.

- La mise en place d'un plan d'action économique de 15 milliards de dollars pour les années 2009 et 2010 a permis à l'économie québécoise de traverser la récession en étant moins affectée que les économies voisines.

À l'instar des autres juridictions, le Québec entend poursuivre les efforts déjà entrepris pour assurer la reprise. Comme prévu dans son plan d'action, de nouvelles liquidités seront injectées dans l'économie en 2010.

Par ailleurs, le gouvernement annonce, dans le présent budget, des initiatives ciblées sur des segments de l'économie plus touchés que d'autres par la récession, notamment, le marché de l'emploi à Montréal. Des mesures structurantes sont également annoncées pour assurer le développement du potentiel économique québécois à plus long terme.

3.1.1 La poursuite du plan d'action économique

Par son plan d'action économique, le gouvernement maintient ses efforts engagés depuis la fin de l'année 2008 pour soutenir les emplois et stimuler l'économie.

Au total, les mesures du budget 2010-2011, auxquelles s'ajoutent les initiatives mises de l'avant depuis le budget 2008-2009, ainsi que les réductions de la taxe sur le capital depuis le 1^{er} janvier 2009, portent le total des liquidités injectées dans l'économie depuis le début de la récession à 15 milliards de dollars.

— L'action du gouvernement du Québec, qui comprend également les investissements du Plan québécois des infrastructures, va permettre d'injecter 8,2 milliards de dollars de nouvelles liquidités dans l'économie québécoise en 2010.

TABLEAU A.8

Plan d'action du gouvernement : liquidités injectées dans l'économie québécoise en 2009 et 2010 – Budget 2010-2011⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Montant engagé en 2009	Montant prévu en 2010	Total sur deux ans
1. Actions additionnelles et immédiates pour soutenir les entreprises et les travailleurs	1 896	2 131	4 027
2. Investir dans les infrastructures publiques	3 952	4 279	8 230
3. Soutenir les ménages, en particulier les familles et les personnes âgées	365	480	845
4. Réduire le fardeau fiscal des entreprises pour stimuler l'investissement	330	729	1 059
5. Préparer le Québec pour la relance de l'économie	261	585	846
TOTAL	6 803	8 204	15 008

Note : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Y compris les liquidités associées aux mesures présentées dans les bulletins d'information 2009-4, 2009-8 et 2010-3 et celles associées aux mesures du budget 2010-2011 visant à consolider la relance.

□ Un rôle déterminant pour appuyer la reprise

Depuis l'automne 2008, le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs occasions afin de soutenir l'économie et de contrer les effets de la récession. Le plan d'action permet l'injection de liquidités de 15,0 milliards de dollars dans l'économie en 2009 et 2010, soit 4,9 % du PIB.

En particulier, pour 2010, le gouvernement prévoit injecter 8,2 milliards de dollars, dont :

- 3,1 milliards de dollars pour les entreprises;
- 0,7 milliard de dollars pour les particuliers;
- 4,4 milliards de dollars pour améliorer les infrastructures².

Les initiatives du gouvernement du Québec, combinées à celles qui ont été annoncées par le gouvernement fédéral, ont permis à l'économie québécoise de traverser la récession et d'être en meilleure position pour profiter de la reprise. En 2009 et en 2010, le PIB réel au Québec aura été de 1,5 point de pourcentage plus élevé qu'il n'aurait été sans les mesures de soutien des gouvernements.

² Incluant les investissements en infrastructure de 117 M\$ en 2010, comptabilisés dans les mesures visant à préparer le Québec pour la relance de l'économie annoncées au budget 2009-2010.

□ Un soutien à l'économie comparable à celui de nos partenaires

L'impact de l'action gouvernementale pour solidifier la reprise de la croissance au Québec se compare avantageusement aux retombées prévues des mesures mises en place au Canada et aux États-Unis.

— En excluant l'aide au secteur financier, qui provient principalement des gouvernements fédéraux, l'effort du gouvernement du Québec pour soutenir l'activité économique est considérable et d'un niveau comparable aux autres gouvernements.

Ainsi, pour les années 2009 et 2010, seront injectés en liquidités additionnelles :

- au Québec, 15,0 milliards de dollars par le gouvernement du Québec, soit 4,9 % du PIB;
- au Canada, 74,7 milliards de dollars par le gouvernement fédéral, soit 4,8 % du PIB;
- aux États-Unis, 772,1 milliards de dollars américains par le gouvernement fédéral, soit 5,3 % du PIB.

TABLEAU A.9

Action gouvernementale de soutien à l'économie en 2009 et en 2010

	2009		2010		Total	
	(G\$)	(% du PIB)	(G\$)	(% du PIB)	(G\$)	(% du PIB)
Québec	6,8	2,3	8,2	2,6	15,0	4,9
Canada	49,6	3,2	25,1	1,6	74,7	4,8
États-Unis ⁽¹⁾	284,1	2,0	488,0	3,3	772,1	5,3

Note : Comprend les mesures fiscales et budgétaires, les investissements en infrastructures et les liquidités injectées pour soutenir l'économie, excluant l'aide au secteur financier. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les montants sont en dollars américains.

Sources : Ministère des Finances du Québec, ministère des Finances du Canada, Congressional Budget Office, Office of Management and Budget et Council of Economic Advisors.

3.1.2 De nouvelles initiatives pour développer le plein potentiel de notre économie

En plus de poursuivre sa stratégie de soutien à la reprise économique au cours de l'année 2010, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives visant à assurer le développement du plein potentiel économique du Québec à plus long terme. À cet égard, le gouvernement entend :

- relever le défi démographique par la mise en place d'une commission nationale sur la participation au marché du travail en vue d'identifier les actions à prendre;
- agir sur les leviers dont il dispose pour accroître notre performance, notamment en actualisant et en prolongeant de trois ans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation;
- appuyer davantage Montréal dans son rôle de composante essentielle du développement du Québec, notamment en positionnant la métropole québécoise comme place financière forte;
- construire une économie verte par des actions spécifiques visant à développer la filière des véhicules électriques au Québec ou encore encourager la commercialisation de produits ayant obtenu une certification empreinte carbone;
- assurer une gestion responsable et durable de nos ressources avec le déploiement du Plan Nord et l'aide aux projets d'énergie éolienne;
- stimuler notre dynamisme culturel entre autres par la promotion des artistes québécois sur la scène internationale et en consolidant le soutien à l'Orchestre symphonique de Montréal.

Ces initiatives additionnelles s'inscrivent dans la stratégie gouvernementale visant à poser, dès maintenant, des gestes structurants pour mieux positionner l'économie québécoise au cours des années à venir.

Les nouvelles initiatives totaliseront 216 millions de dollars d'appui additionnel au développement de notre potentiel économique en 2010-2011, 294 millions de dollars en 2011-2012 et 329 millions de dollars en 2012-2013.

TABLEAU A.10

Impact financier des nouvelles initiatives pour développer le plein potentiel de notre économie

(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Relever le défi démographique	- 0,5	- 0,5	—
Des leviers pour accroître notre performance ⁽¹⁾	- 145,1	- 222,3	- 225,1
Montréal, composante essentielle d'un développement équilibré	- 2,5	- 7,4	- 46,7
Construire une économie verte	- 15,3	- 24,2	- 32,5
Une gestion responsable et durable de nos ressources	- 36,0	- 23,5	- 8,5
Une culture dynamique	- 16,3	- 16,5	- 16,5
TOTAL DES INITIATIVES	- 215,7	- 294,4	- 329,3

(1) Impact financier excluant le financement de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation déjà provisionné dans le budget de dépenses du gouvernement.

3.2 **Maintenir le cap sur le retour à l'équilibre budgétaire : un défi à notre portée**

Le gouvernement a adopté la bonne stratégie en choisissant de soutenir l'économie pour traverser la récession, même au prix de déficits importants.

Maintenant que la reprise est bien engagée, le gouvernement entend profiter d'une situation économique moins difficile que celle de ses principaux partenaires économiques en posant, sans délai, des gestes additionnels afin de retrouver l'équilibre budgétaire en 2013-2014, comme le prévoit la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Avec le dépôt du présent budget, le gouvernement pose des gestes additionnels importants pour redresser les finances publiques d'ici 2013-2014.

Ayant été moins affecté par la récession que ses principaux partenaires économiques, le Québec est bien positionné pour agir maintenant, soit au moment où s'engage la reprise.

□ L'exigence d'agir

Le Québec est aux prises avec deux défis qui le caractérisent dans l'espace nord-américain et qui confirment la nécessité d'éliminer le déficit d'ici 2013-2014, comme le prévoit la Loi sur l'équilibre budgétaire :

- une situation déficitaire qui alourdit un endettement plus important que celui de ses voisins entraînant, par conséquent, une marge de manœuvre plus réduite;
- un contexte démographique caractérisé par une diminution du bassin de travailleurs potentiels et un ralentissement de la croissance économique.

Ces deux défis exigent des actions à court terme pour assurer un retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 afin de se donner la marge de manœuvre nécessaire au maintien du financement des services publics dans un contexte plus contraignant que celui de nos voisins.

■ Un endettement plus élevé qui limite notre marge de manoeuvre

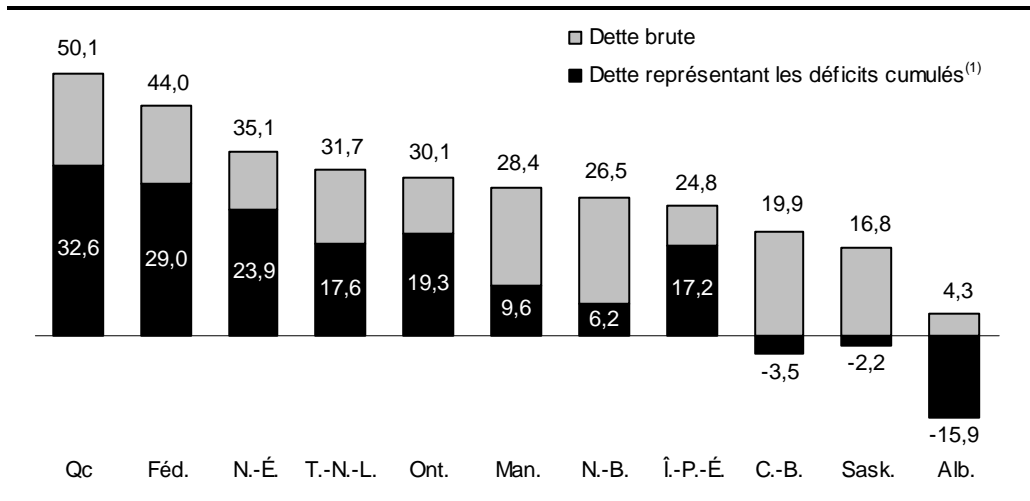
Les déficits enregistrés jusqu'au milieu des années 1990 ont contribué à faire du Québec la province la plus endettée au Canada. Or, les manques à gagner prévus d'ici 2013-2014 vont alourdir le poids déjà considérable de la dette québécoise et ainsi réduire davantage la marge de manoeuvre du gouvernement pour financer les services publics.

- À 151,4 milliards de dollars au 31 mars 2009, la dette brute équivaut à 50,1 % de l'économie du Québec, soit près de 26 points de pourcentage de plus que la moyenne des autres provinces canadiennes.
- Pour retrouver un endettement comparable à celui des autres provinces, il faudrait retrancher 78,3 milliards de dollars de la dette brute, soit une diminution de 51,7 % du niveau au 31 mars 2009.

Sur la base du concept de dette représentant les déficits cumulés, le gouvernement du Québec, avec un ratio de dette de 32,6 % du PIB au 31 mars 2009, demeure la province la plus endettée.

GRAPHIQUE A.3

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2009 (en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

Cet endettement a des conséquences importantes sur la marge de manœuvre du gouvernement. En effet, année après année, le coût considérable du service de la dette, qui atteint 7 milliards de dollars en 2010-2011, vient grever d'autant les revenus de l'État, réduisant ainsi la capacité du gouvernement à financer les services publics.

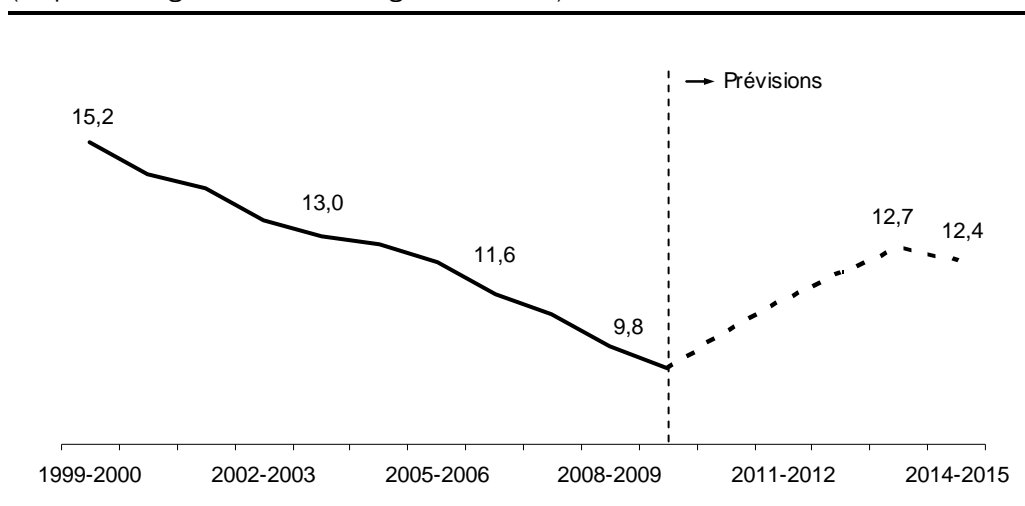
Or, en plus de priver l'État de moyens de financer ses autres missions, le service de la dette limite grandement la marge de manœuvre du gouvernement dans ses efforts visant à accroître sa compétitivité fiscale afin d'attirer les investissements et la main-d'œuvre qualifiée nécessaires au maintien de notre niveau de vie et au progrès social.

- En 2013-2014, le service de la dette du fonds consolidé du revenu atteindra 12,7 % des revenus budgétaires totaux du gouvernement. C'est donc dire que pour chaque dollar de revenu prélevé par le gouvernement, près de 13 cents devront être consacrés au service de la dette.

GRAPHIQUE A.4

Service de la dette du fonds consolidé du revenu

(en pourcentage des revenus budgétaires totaux)



Note : Le service de la dette et les revenus budgétaires totaux incluent les mesures identifiées dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

À l'aube de changements démographiques majeurs, la réduction de l'endettement du Québec se loge au rang des grandes préoccupations gouvernementales.

■ Les changements démographiques à nos portes

Selon les dernières perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, le Québec fera face à deux phénomènes irréversibles à court terme, soit :

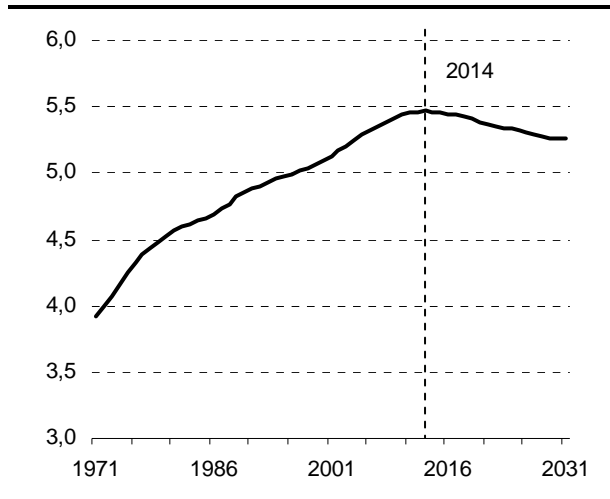
- la diminution de la population en âge de travailler, de 15 à 64 ans, qui affectera les finances publiques dès 2014, soit l'année prévue du retour à l'équilibre budgétaire;
- le vieillissement de la population, avec l'augmentation significative du nombre de personnes de 65 ans ou plus.

Ces deux facteurs combinés auront des répercussions importantes sur les finances publiques au cours des prochaines années.

- D'une part, la diminution du bassin de travailleurs potentiels réduira les perspectives de croissance économique³ ainsi que les revenus du gouvernement.
- D'autre part, le vieillissement de la population amplifiera la pression sur la croissance des dépenses de santé.

GRAPHIQUE A.5

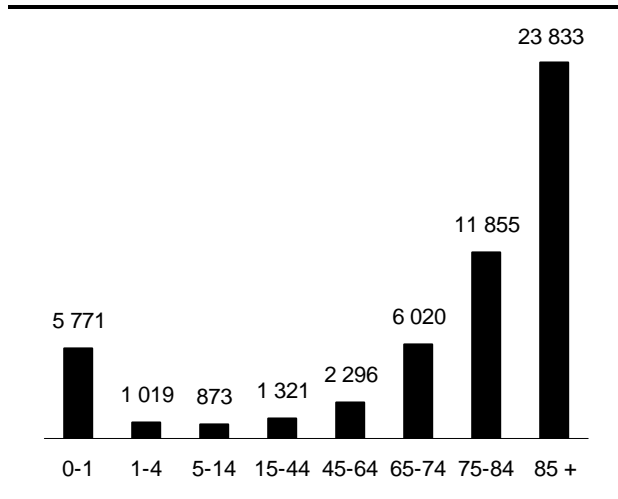
Population âgée de 15 à 64 ans
(en millions de personnes)



Source : Institut de la statistique du Québec (2009).

GRAPHIQUE A.6

Dépenses annuelles de santé du gouvernement du Québec selon l'âge, 2007
(en dollars par habitant)



Source : Institut canadien d'information sur la santé.

³ Voir le chapitre 4 de la section B pour plus de détails.

■ Une problématique absente chez nos voisins

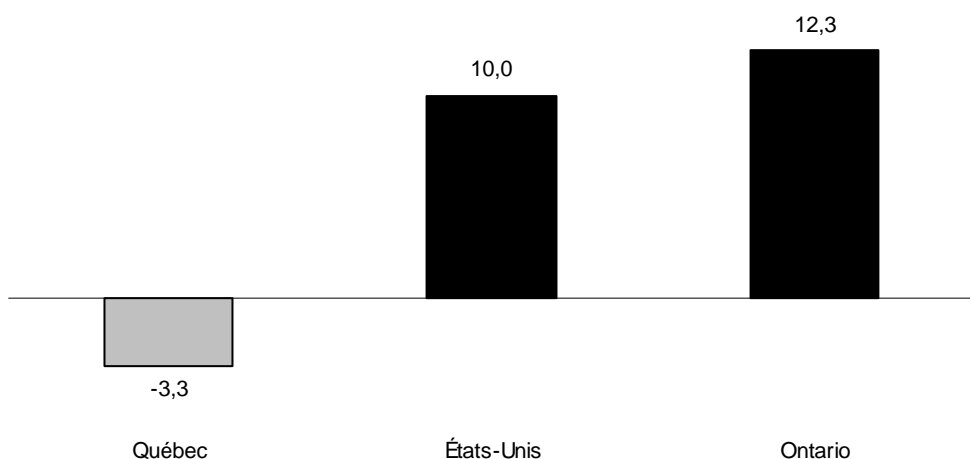
Alors que nos principaux partenaires économiques connaîtront une croissance de leur bassin de travailleurs potentiels au cours des vingt prochaines années, le Québec va voir sa population active diminuer.

- De 2010 à 2030, la population âgée de 15 à 64 ans croîtra respectivement de 10,0 % et de 12,3 % aux États-Unis et en Ontario. Au cours de cette période, le Québec verra ce même bassin de population diminuer de 3,3 %.

GRAPHIQUE A.7

Variation de la population âgée de 15 à 64 ans entre 2010 et 2030

(en pourcentage)



Note : Pour les États-Unis, il s'agit de la population de 16 à 64 ans.

Sources : U.S. Census Bureau, ministère des Finances de l'Ontario, Institut de la statistique du Québec.

❑ Profiter de la reprise pour s'engager fermement dans l'assainissement de nos finances publiques

Le retour à la croissance économique, combiné à un impact moins sévère de la récession au Québec, permet au gouvernement de saisir l'occasion de se positionner favorablement par rapport à ses partenaires économiques.

C'est dans cet esprit que le gouvernement entend profiter de la reprise économique pour s'engager fermement dans l'assainissement de ses finances publiques. À cet égard, le gouvernement :

- pose des gestes dès maintenant. Ayant été moins affecté par la récession, le Québec peut agir plus rapidement que ses partenaires sans risquer de fragiliser la reprise;
- pose les bons gestes. Comme il l'a indiqué dans son Plan de retour à l'équilibre budgétaire, l'État québécois doit, en tout premier lieu, ramener la croissance de ses dépenses à un niveau qui respecte sa capacité de payer. Par ailleurs, le choix des prélèvements fiscaux additionnels qui sont nécessaires au financement des services publics doit tenir compte de leur impact sur la croissance économique.

Poser les bons gestes maintenant permettra de dégager plus rapidement les marges de manœuvre découlant d'un retour graduel à l'équilibre budgétaire. À cet égard, l'approche du gouvernement doit viser l'équilibre entre une réduction de la croissance de ses dépenses compatible avec le maintien des services à la population et la mise en œuvre de mesures additionnelles au chapitre des revenus, dont l'introduction progressive d'ici 2013-2014, permettra aux contribuables de s'y adapter graduellement.

4. MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire, annoncé en mars 2009, ne prévoyait aucune mesure pour l'année 2009-2010, afin de ne pas nuire aux efforts de relance de l'économie.

Or, avec une reprise bien engagée, le gouvernement met en œuvre, dès 2010-2011, les premières mesures au chapitre des revenus ainsi que le déploiement des premiers efforts en matière de réduction de la croissance des dépenses.

4.1 Un rappel des mesures annoncées en mars 2009

Le Plan de retour à l'équilibre budgétaire déposé au budget l'an dernier contenait des mesures de redressement qui ne devaient prendre effet qu'en 2010-2011, soit au moment prévu de la reprise économique. La prochaine année verra donc la mise en œuvre de ces mesures, à savoir :

- un effort de réduction de la croissance des dépenses de programmes de 869 millions de dollars en 2010-2011 par rapport à la croissance tendancielle observée au cours des sept dernières années. Cet effort atteint 3,9 milliards de dollars en 2013-2014;
- la mise en œuvre de mesures aux revenus totalisant 615 millions de dollars pour l'année 2010-2011 et 2,4 milliards de dollars en 2013-2014 qui se répartit comme suit :
 - 200 millions de dollars provenant de l'intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal en 2010-2011 qui atteint 900 millions de dollars en 2013-2014;
 - 400 millions de dollars en 2010-2011 pour la hausse du taux de la taxe de vente du Québec de 7,5 % à 8,5 %, à compter du 1^{er} janvier 2011. Cette mesure génère 1,3 milliard de dollars en 2013-2014;
 - 15 millions de dollars pour l'indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1^{er} janvier 2011 qui rapporte 195 millions de dollars en 2013-2014.

TABLEAU A.11

Mesures annoncées dans le Plan de retour à l'équilibre budgétaire au budget de mars 2009

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Mesure annoncée aux dépenses en 2009-2010					
Efforts de réduction des dépenses	—	869	1 806	2 814	3 898
Mesures annoncées aux revenus en 2009-2010					
Intensification des efforts de Revenu Québec pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	—	200	300	600	900
Indexation de tous les tarifs non indexés à compter du 1 ^{er} janvier 2011	—	15	75	135	195
Hausse du taux de la taxe de vente du Québec de un point de pourcentage le 1 ^{er} janvier 2011	—	400	1 215	1 215	1 265
Sous-total des mesures annoncées aux revenus	—	615	1 590	1 950	2 360
TOTAL DES MESURES ANNONCÉES	—	1 484	3 396	4 764	6 258

4.2 Des gestes additionnels pour rétablir l'équilibre budgétaire

Le présent budget prévoit la mise en œuvre de nouvelles mesures dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire. Ces mesures, excluant celles affectant les dépenses de programmes, atteindront 436 millions de dollars en 2010-2011 et 2,2 milliards de dollars en 2013-2014.

Dans le respect de ses orientations budgétaires, le gouvernement a opté pour des mesures qui figurent parmi les moins dommageables pour la croissance de l'économie.

Respecter notre capacité de payer :

- une croissance des dépenses de programmes limitée à 2,9 % en 2010-2011 et à 2,2 % annuellement jusqu'en 2013-2014;
- des efforts visant à contrôler les dépenses au sein des organismes publics.

S'assurer que chacun paie sa juste part :

- des efforts supplémentaires en matière de lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

Assurer un financement adéquat des services publics :

- la hausse additionnelle du taux de la taxe de vente du Québec, de 8,5 % à 9,5 %, au 1^{er} janvier 2012;
- l'instauration d'une contribution santé annuelle, pour chaque adulte, de 25 \$ en 2010⁴, de 100 \$ en 2011 et de 200 \$ à compter de 2012;
- la hausse temporaire de la taxe compensatoire des institutions financières;
- la mise en œuvre de la révision du régime de droits miniers.

Moderniser nos infrastructures routières et de transport en commun :

- une hausse du taux de la taxe sur les carburants de 1 ¢ le litre le 1^{er} avril de chaque année de 2010 à 2013.

Réduire la dette pour les générations futures lorsque l'équilibre budgétaire sera rétabli :

- une hausse graduelle de 1 ¢/kWh de l'électricité patrimoniale, sur cinq ans, à compter de 2014.

Des mesures compensatoires viendront diminuer, voire annuler l'impact de ces mesures pour les personnes et ménages à faible revenu, notamment en ce qui concerne la hausse de la taxe de vente du Québec.

⁴ La contribution santé sera de 50 \$ en 2010. Toutefois, comme elle ne s'appliquera qu'à compter de juillet 2010, cela équivaut à 25 \$ pour 2010.

□ Une réduction additionnelle des dépenses du gouvernement

Dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, annoncé au budget de mars 2009, le gouvernement a établi à 3,2 % la croissance annuelle des dépenses de programmes jusqu'en 2013-2014.

Dans le présent budget, le gouvernement annonce une réduction additionnelle de la croissance des dépenses qui s'établira désormais à 2,9 % en 2010-2011 et à 2,2 % annuellement jusqu'en 2013-2014.

Cette réduction est rendue possible par :

- des efforts supplémentaires de réduction de la croissance des dépenses de programmes;
- l'apport additionnel pour le financement des établissements du réseau de la santé et des services sociaux provenant, notamment, de l'instauration de la contribution santé dont les revenus seront versés au nouveau Fonds pour le financement des établissements de santé.

TABLEAU A.12

Dépenses de programmes, 2009-2010 à 2013-2014

(en millions de dollars)

	Données préliminaires	Projections			
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Dépenses de programmes à 3,2 %	- 60 769	- 62 741	- 64 732	- 66 802	- 68 931
<i>Variation en %</i>	3,8	3,2	3,2	3,2	3,2
Effort additionnel aux dépenses de programmes		—	250	525	800
Sous-total	- 60 769	- 62 741	- 64 482	- 66 277	- 68 131
<i>Variation en %</i>		3,2	2,8	2,8	2,8
Fonds pour le financement des établissements de santé		180	575	995	1 445
Dépenses de programmes telles que prévues au budget 2010-2011	- 60 769	- 62 561	- 63 907	- 65 282	- 66 686
<i>Variation en %</i>		2,9	2,2	2,2	2,2

Au total, les efforts de réduction de la croissance des dépenses de programmes, par rapport à l'augmentation tendancielle de 4,8 %, s'élève à 1,2 milliard de dollars en 2010-2011 et à 6,6 milliards de dollars en 2013-2014.

□ Des mesures identifiées qui totalisent 11,2 milliards de dollars en 2013-2014

La mise en œuvre des mesures du présent budget porte l'effort total identifié pour le retour à l'équilibre budgétaire à 11,2 milliards de dollars en 2013-2014.

TABLEAU A.13

Efforts à réaliser dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, 2009-2010 à 2013-2014

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
SOLDE BUDGÉTAIRE AVEC LE MAINTIEN DE LA CROISSANCE DES DÉPENSES DE PROGRAMMES À 4,8 %	- 4 257	- 6 709	- 8 800	- 10 390	- 12 262
Efforts aux dépenses ⁽¹⁾		1 152	2 864	4 694	6 649
SOLDE BUDGÉTAIRE APRÈS EFFORTS AUX DÉPENSES	- 4 257	- 5 557	- 5 936	- 5 696	- 5 613
Mesures annoncées au budget 2009-2010⁽²⁾		615	1 590	1 950	2 360
Mesures annoncées au budget 2010-2011⁽²⁾					
Contrôle des dépenses et évasion fiscale					
- Efforts de contrôle des dépenses au sein des organismes publics		80	240	365	530
- Lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal		120	255	275	300
Financement des services publics					
- Hausse du taux de la taxe de vente du Québec de 8,5 % à 9,5 % au 1 ^{er} janvier 2012		—	400	1 500	1 550
- Hausse temporaire de la taxe compensatoire des institutions financières		112	115	120	124
- Révision du régime de droits miniers		32	39	57	60
Financement des infrastructures de transport					
- Hausse du taux de la taxe sur les carburants de 1 ¢ le litre le 1 ^{er} avril de chaque année de 2010 à 2013		120	240	360	480
Fonds pour le financement des établissements de santé					
- Instauration d'une contribution santé à compter du 1 ^{er} juillet 2010		180	575	945	945
- Financement additionnel des établissements de santé		- 180	- 575	- 995	- 1 445
Aide aux personnes et ménages à faible revenu					
- Crédit d'impôt pour la solidarité ⁽³⁾		—	—	- 260	- 260
Autres mesures du budget		- 28	- 154	- 145	- 82
Mesures du budget 2010-2011⁽²⁾		436	1 135	2 222	2 202
Total des mesures identifiées⁽⁴⁾		2 203	5 589	8 866	11 211
Solde à résorber pour atteindre les objectifs de déficit		—	311	324	1 051
Total des mesures		2 203	5 900	9 190	12 262
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 257	- 4 506	- 2 900	- 1 200	0

(1) Excluent l'apport additionnel du Fonds pour le financement des établissements de santé afin de maintenir la croissance des dépenses totales de santé à 5 %.

(2) Excluant les mesures aux dépenses de programmes.

(3) L'impact de 250 M\$ en 2011-2012 est déjà prévu aux équilibres financiers du gouvernement.

(4) Incluant les mesures aux dépenses de programmes.

□ Un effort graduel

Les efforts entrepris par le gouvernement et les contribuables pour retrouver l'équilibre budgétaire augmentent graduellement d'ici 2013-2014.

En effet, l'effort de redressement du gouvernement qui s'établit à 1,6 milliard de dollars en 2010-2011, augmente graduellement pour atteindre 8,4 milliards de dollars en 2013-2014.

— En tenant compte de l'apport additionnel au Fonds pour le financement des établissements de santé, l'effort gouvernemental passe de 1,4 milliard de dollars en 2010-2011 à 6,9 milliards de dollars en 2013-2014.

Au chapitre des contribuables, l'introduction progressive de nouvelles mesures aux particuliers et aux entreprises porte l'effort à 831 millions de dollars en 2010-2011 et à 4,3 milliards de dollars en 2013-2014.

Ainsi, un solde de 1,1 milliard de dollars doit être résorbé pour retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014.

TABLEAU A.14

Efforts pour retrouver l'équilibre budgétaire, 2010-2011 à 2013-2014^P

(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
EFFORT DE REDRESSEMENT DU GOUVERNEMENT				
Ministères et organismes	1 152	2 864	4 694	6 649
Organismes publics	80	240	365	530
Lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	320	555	875	1 200
Sous-total	1 552	3 659	5 934	8 379
Financement additionnel des établissements de santé	- 180	- 575	- 995	- 1 445
Sous-total	1 372	3 084	4 939	6 934
EFFORT DES CONTRIBUABLES				
Particuliers	421	1 553	2 329	2 536
Contribution santé	180	575	945	945
Sous-total	601	2 128	3 274	3 481
Entreprises et autres	230	377	653	796
Sous-total	831	2 505	3 927	4 277
Total de l'effort identifié	2 203	5 589	8 866	11 211
Solde à résorber ⁽¹⁾	—	311	324	1 051
TOTAL DE L'EFFORT	2 203	5 900	9 190	12 262

P : Prévisions.

(1) Inclut le solde à résorber de 50 M\$ en 2012-2013 et de 500 M\$ en 2013-2014 au Fonds de financement des établissements de santé.

4.2.1 Plus de 90 % de l'effort déjà identifié

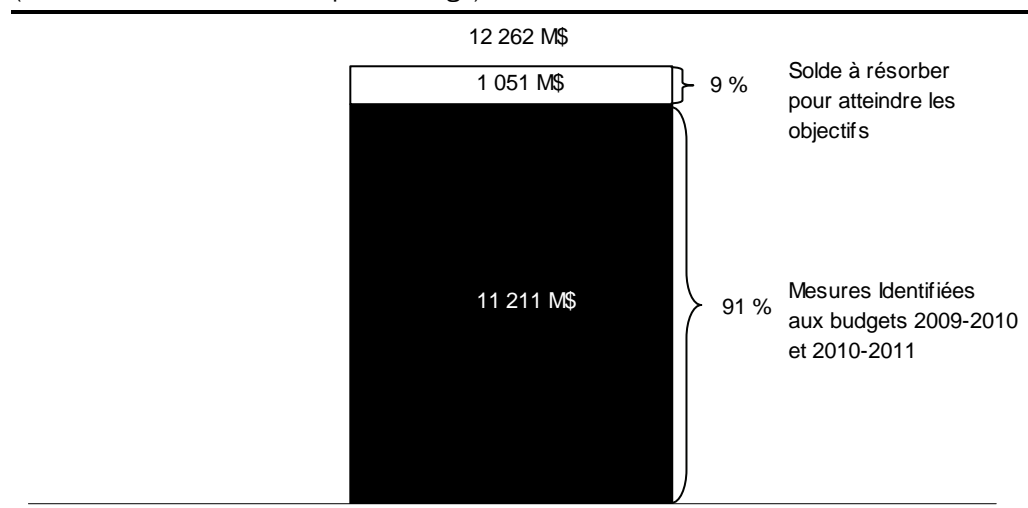
Les nouvelles mesures de retour à l'équilibre budgétaire annoncées dans le budget 2010-2011 portent à plus de 90 % l'effort déjà identifié pour éliminer le déficit d'ici 2013-2014.

En effet, en tenant compte des mesures du budget de mars 2009, qui totalisent 6,3 milliards de dollars d'ici 2013-2014, ainsi que des mesures additionnelles annoncées dans le cadre du présent budget, qui s'élèvent à 4,9 milliards de dollars, l'effort total déjà identifié pour retrouver l'équilibre budgétaire atteint 11,2 milliards de dollars.

GRAPHIQUE A.8

Plan de retour à l'équilibre budgétaire Efforts pour éliminer le déficit d'ici 2013-2014

(en millions de dollars et en pourcentage)



4.2.2 Partage des efforts de retour à l'équilibre budgétaire : 62 % au gouvernement, 38 % aux contribuables

Les mesures identifiées à ce jour, dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, sont réparties entre le gouvernement et les contribuables. En tenant compte de la mise en place de la contribution santé, les efforts de redressement imputables au gouvernement s'élèvent à 61,9 % et se répartissent de la façon suivante :

- 5,2 milliards de dollars (46,4 %) au chapitre de la réduction de la croissance des dépenses des ministères et organismes;
- 530 millions de dollars (4,8 %) attribuables au contrôle des dépenses dans les autres organismes publics;
- 1,2 milliard de dollars (10,7 %) provenant de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, afin de s'assurer que chacun paie sa juste part pour financer les services publics.

En ce qui a trait à l'effort additionnel demandé aux contribuables, il équivaut à 38,1 % de l'effort total identifié et se partage comme suit :

- 3,5 milliards de dollars (31,0 %) provenant de la hausse de la taxe de vente du Québec, de la contribution santé, de la hausse du taux de la taxe sur les carburants et de l'indexation des tarifs assumées par les particuliers;
- 796 millions de dollars (7,1 %) assumés en grande partie par les entreprises, essentiellement attribuables à des hausses de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les carburants, ainsi qu'à la révision du régime de droits miniers et à la hausse temporaire de la taxe compensatoire des institutions financières.

TABLEAU A.15

Répartition de l'effort identifié pour atteindre l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars)

	Gouvernement				Contribuables			Total
	Évasion fiscale	Organismes publics	Dépenses et organismes ⁽¹⁾	Sous-total	Particuliers ⁽²⁾	Entreprises et autres	Sous-total	
Total de l'effort	1 200	530	5 204	6 934	3 481	796	4 277	11 211
- Répartition de l'effort (en %)	10,7	4,8	46,4	61,9	31,0	7,1	38,1	100,0

(1) Excluant l'apport additionnel du Fonds pour le financement des établissements de santé.

(2) Incluant la contribution santé.

**Poser les bons gestes :
opter pour les sources de revenus les moins dommageables pour l'économie**

Les mesures de redressement annoncées dans le Plan de retour à l'équilibre budgétaire tiennent compte de leur impact sur la croissance économique, à savoir :

- une croissance des dépenses qui respecte la capacité de payer des contribuables et assure un équilibre structurel de la situation budgétaire;
- une intensification des efforts pour contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal afin de s'assurer que chacun contribue équitablement au financement des services publics;
- un recours plus important à la tarification, qui repose sur le principe d'une contribution additionnelle demandée aux plus grands utilisateurs de services publics;
- une taxation plus importante de la consommation, qui représente le type de prélèvement fiscal le moins dommageable pour la croissance économique.

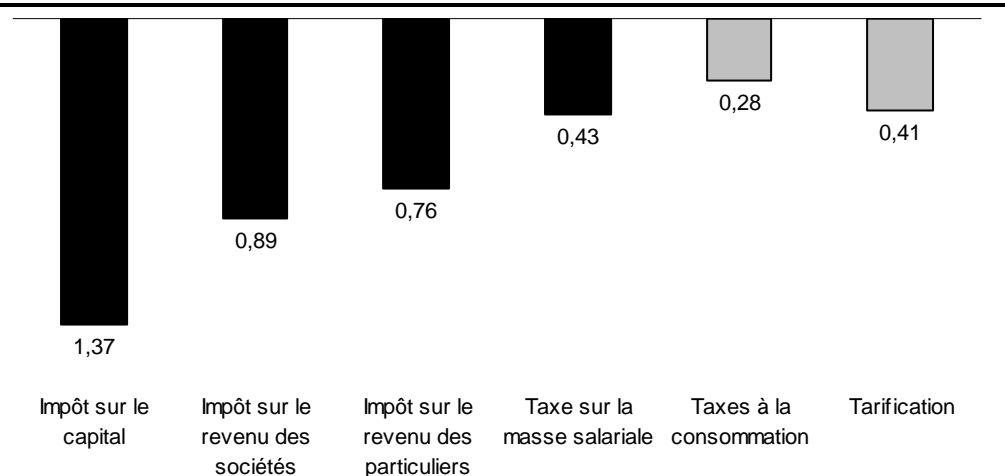
L'ensemble de ces mesures nécessaires à l'assainissement des finances publiques vise par ailleurs à diminuer, autant que possible, tout impact négatif sur la croissance économique.

Ainsi, les mesures mises de l'avant au chapitre des revenus dans le Plan de retour à l'équilibre budgétaire :

- ne pénalisent pas l'investissement;
- ne découragent pas le travail;
- ne nuisent pas à la compétitivité des entreprises exportatrices;
- permettent un meilleur partage du fardeau fiscal en protégeant les ménages à faible revenu par des mesures compensatoires;
- diminuent les possibilités d'évasion fiscale et d'évitement fiscal.

Coût à long terme en PIB réel du Québec de chaque milliard de dollars de hausse d'impôt, de taxe et de tarification

(en milliards de dollars)



Source : Ministère des Finances du Québec.

4.3 Les bénéfices du Plan de retour à l'équilibre budgétaire

La mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire s'inscrit à l'intérieur des grandes orientations budgétaires qui ont marqué l'action gouvernementale au cours des dernières années.

□ Les orientations budgétaires qui guident l'action gouvernementale

Depuis déjà plusieurs années, la politique budgétaire gouvernementale s'articule autour de six grandes orientations :

- le maintien de l'équilibre budgétaire;
- une croissance des dépenses au même rythme que notre richesse collective;
- l'engagement envers les générations futures de réduire la dette;
- le maintien d'une fiscalité compétitive essentielle à la création de richesse;
- un financement adéquat de nos services publics;
- un réinvestissement dans la modernisation de nos infrastructures.

C'est dans le respect de ces grandes orientations et des objectifs qui y sont associés que s'inscrivent les nouvelles mesures annoncées dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

■ Une croissance des dépenses compatible avec notre capacité de payer

Les mesures mises de l'avant dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire permettront de ramener le poids des dépenses dans l'économie à un niveau compatible avec nos grandes orientations budgétaires, à savoir :

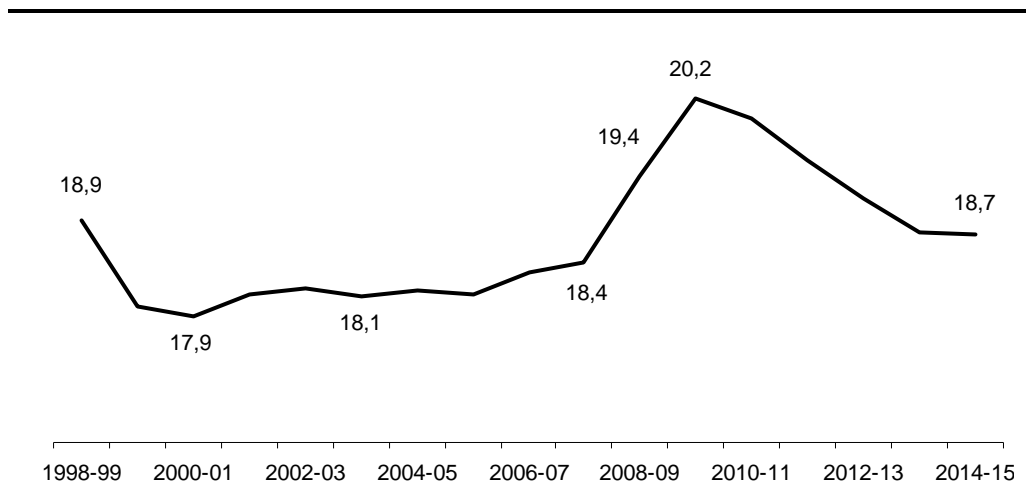
- une croissance des dépenses qui respecte notre capacité de payer;
- un poids des dépenses dans l'économie compatible avec le maintien d'une fiscalité concurrentielle créatrice de richesse.

Ainsi, les efforts de réduction de la croissance des dépenses compris dans le Plan de retour à l'équilibre budgétaire permettront de ramener le ratio des dépenses de programmes en pourcentage du PIB à 18,7 % en 2014-2015, un niveau similaire à celui qui prévalait avant la récession.

GRAPHIQUE A.9

Dépenses de programmes

(en pourcentage du PIB)



■ Des revenus suffisants pour financer nos services publics

Les revenus additionnels tirés des mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire permettront au gouvernement de respecter ses engagements à l'égard de ses orientations budgétaires, c'est-à-dire :

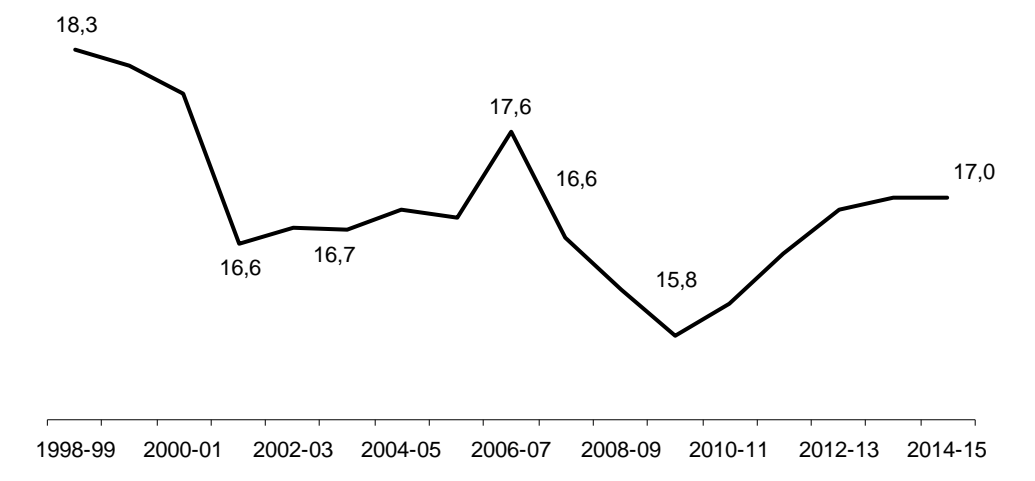
- un financement adéquat des services publics;
- un réinvestissement important dans la modernisation des infrastructures.

En 2014-2015, alors que la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire sera complétée, le ratio des revenus autonomes en pourcentage du PIB s'établira à 17 %, soit un niveau similaire à celui observé avant la récession.

GRAPHIQUE A.10

Revenus autonomes

(en pourcentage du PIB)



■ Poursuite des efforts de réduction de l'endettement

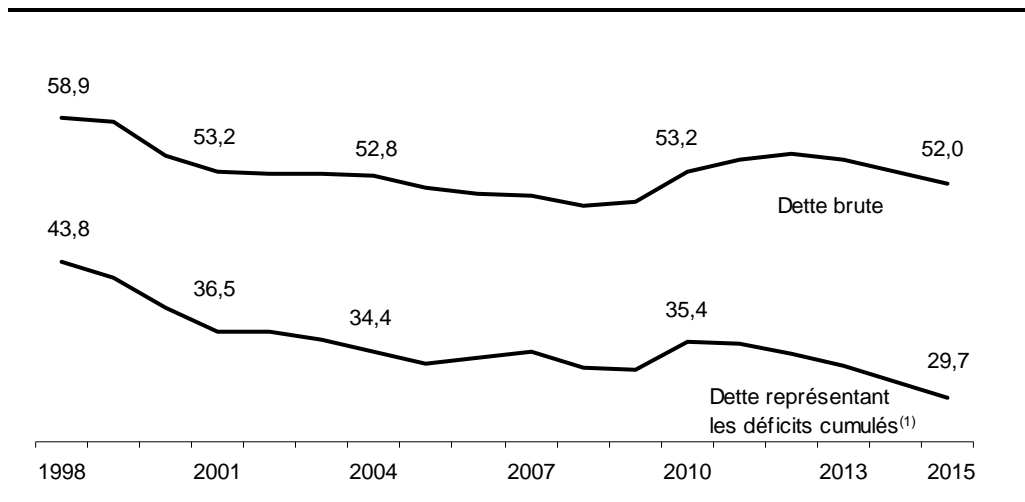
Conformément à l'engagement du gouvernement de poursuivre ses efforts de réduction du poids de la dette, la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire, combinée à la hausse des versements au Fonds des générations, réduira l'impact des déficits sur le niveau d'endettement public.

Ainsi, la dette brute du gouvernement, en pourcentage du PIB, sera ramenée à 52,0 % d'ici cinq ans, alors que la dette représentant les déficits cumulés verra son niveau s'établir à 29,7 % du PIB en 2015.

GRAPHIQUE A.11

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés du gouvernement au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



(1) Tient compte de la réserve de stabilisation.

CONCLUSION

L'économie mondiale est sur la voie de la reprise et la majorité des gouvernements vont profiter de cette conjoncture économique favorable pour progresser sur deux fronts : engager fermement leur économie respective dans la reprise et procéder graduellement à l'assainissement de leurs finances publiques.

L'impact moins sévère de la récession au Québec représente une occasion d'agir maintenant en posant les bons gestes qui contribueront à dégager les marges de manœuvre nécessaires pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés, notamment au chapitre de la démographie.

Avec le présent budget, le gouvernement poursuit sa stratégie qui vise :

- à appuyer la reprise par le maintien de ses efforts de soutien à l'économie et à l'emploi, tel que prévu dans son plan d'action économique annoncé dans le cadre du budget 2009-2010;
- à profiter d'une reprise bien engagée pour mettre en œuvre les premières mesures de redressement des finances publiques en vue d'éliminer le déficit budgétaire d'ici 2013-2014, comme le prévoit la Loi sur l'équilibre budgétaire;
- à assurer le développement de notre potentiel économique à plus long terme par un appui additionnel stratégique à l'économie;
- à accroître les efforts de réduction de la dette pour les générations futures.

À l'aube de la reprise économique, le gouvernement réaffirme ainsi sa volonté de tout mettre en œuvre pour se positionner favorablement par rapport à ses partenaires économiques en posant, dès maintenant, les bons gestes qui vont contribuer à créer un environnement économique prospère pour tous les Québécois.

ANNEXE

Le tableau ci-dessous présente le cadre financier quinquennal du gouvernement qui intègre les mesures identifiées dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

TABLEAU A.16

Cadre financier du budget 2010-2011 intégrant les mesures identifiées du Plan de retour à l'équilibre budgétaire
(en millions de dollars)

	Données préliminaires	Prévisions		Projections		
	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15
Revenus budgétaires						
Revenus autonomes	47 421	50 152	53 840	57 563	60 333	62 703
<i>Variation en %</i>	-3,0	5,8	7,4	6,9	4,8	3,9
Transferts fédéraux	15 229	15 325	14 681	14 933	15 395	15 979
<i>Variation en %</i>	8,6	0,6	-4,2	1,7	3,1	3,8
Total des revenus budgétaires	62 650	65 477	68 521	72 496	75 728	78 682
<i>Variation en %</i>	-0,4	4,5	4,6	5,8	4,5	3,9
Dépenses budgétaires						
Dépenses de programmes	- 60 769	- 62 561	- 63 907	- 65 282	- 66 686	- 69 282
<i>Variation en %</i>	3,8	2,9	2,2	2,2	2,2	3,9
Service de la dette	- 6 154	- 6 980	- 7 832	- 8 749	- 9 588	- 9 737
<i>Variation en %</i>	-5,4	13,4	12,2	11,7	9,6	1,6
Total des dépenses budgétaires	- 66 923	- 69 541	- 71 739	- 74 031	- 76 274	- 79 019
<i>Variation en %</i>	2,9	3,9	3,2	3,2	3,0	3,6
Résultats nets des entités consolidées	598	750	979	1 072	618	828
Provision pour éventualités	- 300	- 300				
Autres mesures à identifier au Plan de retour à l'équilibre budgétaire			311	324	1 051	1 051
SURPLUS (DÉFICIT)	- 3 975	- 3 614	- 1 928	- 139	1 123	1 542
Versements au Fonds des générations						
- Revenus dédiés	- 715	- 892	- 972	- 1 061	- 1 123	- 1 227
- Hausse du prix de l'électricité patrimoniale						- 315
Réserve de stabilisation	433					
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 257	- 4 506	- 2 900	- 1 200	0	0

Section B

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2010 et 2011

FAITS SAILLANTS	B.3
INTRODUCTION	B.5
1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL	B.7
1.1 La reprise est en cours	B.7
1.2 Les économies émergentes d'Asie soutiennent la croissance	B.9
1.3 Les conditions d'une relance durable de l'économie mondiale	B.13
2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC	B.15
2.1 La reprise de l'économie est bien engagée.....	B.15
2.2 Le soutien des ménages à la croissance économique.....	B.17
2.3 Les investissements non résidentiels.....	B.20
2.4 Un rebond des exportations dès 2010	B.22
2.5 Le marché du travail	B.25
2.6 L'évolution du PIB nominal	B.26
2.7 La comparaison avec le secteur privé	B.27
2.8 Les perspectives économiques quinquennales	B.29
3. LA SITUATION DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC	B.33
3.1 La situation au Canada.....	B.34
3.2 La situation aux États-Unis	B.38
3.3 La situation outre-mer.....	B.44
4. LES PROJECTIONS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC 2010-2025	B.47
4.1 Un recul du bassin de travailleurs potentiels	B.51
4.2 Une hausse de la participation au marché du travail	B.58
4.3 Une accélération de la productivité	B.64
4.4 Un ralentissement graduel de la croissance économique	B.68
4.5 Les actions du gouvernement pour soutenir l'économie	B.69

FAITS SAILLANTS

□ La reprise économique mondiale est bien engagée

Après avoir connu la récession la plus sévère depuis la Grande Dépression, l'économie mondiale a amorcé une reprise à partir de la seconde moitié de l'année 2009. Le retour à la croissance a été soutenu par des mesures exceptionnelles de détente monétaire, d'appui au système financier et de stimulation budgétaire.

- Les **économies émergentes d'Asie** seront un moteur de l'économie mondiale en 2010 et en 2011.
- En **Europe**, la croissance restera fragile. En particulier, les déficits budgétaires et les dettes de certains pays poseront un risque important pour la zone euro.
- Aux **États-Unis**, la reprise restera alimentée en 2010 par d'importants stimuli budgétaires. Une croissance économique de 2,7 % est anticipée en 2010 et en 2011.
- Au **Canada**, le produit intérieur brut (PIB) réel s'est remis à progresser au troisième et au quatrième trimestres de 2009. La croissance économique devrait s'élever à 2,7 % en 2010 et à 3,0 % en 2011.

□ La reprise est aussi au rendez-vous au Québec

Après trois trimestres de recul, l'économie du Québec a renoué avec une croissance positive à compter du troisième trimestre de 2009, soutenue par un regain de confiance des ménages et par des investissements massifs en infrastructures publiques.

À l'instar de celle de ses partenaires commerciaux, la croissance économique gagnera en intensité au Québec au cours des prochains mois. Après un recul de 1,4 % en 2009, le **PIB réel** devrait progresser de 2,3 % en 2010 et de 2,6 % en 2011.

TABLEAU B.1

Perspectives de croissance économique

(variation en pourcentage)

	PIB réel			PIB nominal		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Québec	- 1,4	2,3	2,6	- 0,4	4,0	4,5
Canada	- 2,6	2,7	3,0	- 4,5	5,1	5,6
États-Unis	- 2,4	2,7	2,7	- 1,3	3,9	4,5

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

Le Québec a mieux résisté à la récession que ses partenaires commerciaux, notamment grâce aux investissements publics massifs mis en place dès 2008, à la bonne tenue du marché de l'habitation et à l'importance de l'industrie aérospatiale, moins durement touchée que l'industrie automobile. Pour résultat, le recul de la production et les pertes d'emplois en 2009 ont été moins sévères au Québec qu'au Canada et aux États-Unis.

Le **PIB nominal**, qui prend en compte l'évolution des prix et sur lequel reposent les revenus du gouvernement, devrait progresser de 4,0 % cette année et de 4,5 % l'an prochain, après avoir reculé de 0,4 % en 2009.

❑ La récession laissera des traces

Le redressement de l'activité économique au Québec devrait se poursuivre au cours des prochaines années. En particulier, de 2010 à 2014, la croissance du PIB réel devrait atteindre en moyenne 2,3 %.

Le recul de la production au Québec en 2009 laissera des traces, et ce, malgré le rebond important de la croissance qui s'ensuivra. Bien qu'au cours des quatre prochaines années la croissance de la production sera supérieure à la tendance historique, cela sera insuffisant pour récupérer, sur la période de prévision, les pertes de production découlant de la récession :

— comparativement à la prévision du budget 2008-2009, le niveau prévu du PIB nominal sera inférieur de 17 milliards de dollars en 2010 et de 13 milliards en 2014.

Certains éléments freineront la progression de la croissance économique au cours des cinq prochaines années. En particulier, le niveau élevé du dollar canadien et la vive concurrence des économies émergentes ralentiront la croissance des exportations internationales québécoises. De plus, celles-ci seront également limitées par la progression modérée de la demande intérieure américaine.

Par ailleurs, à compter de 2014, l'évolution du bassin de travailleurs potentiels au Québec cessera de soutenir la croissance économique. En effet, au cours des quinze prochaines années, le fléchissement du rythme de croissance de la population et son vieillissement entraîneront une diminution du nombre de personnes en âge de travailler.

En conséquence, la croissance du PIB réel devrait ralentir. Par rapport à la tendance de 2,1 % affichée au cours des trois dernières décennies, la progression annuelle de la croissance économique devrait fléchir graduellement jusqu'à 1,4 % d'ici 2021-2025.

INTRODUCTION

Cette section du plan budgétaire présente les prévisions économiques qui sont à la base du budget 2010-2011. Elle se divise en quatre chapitres.

Le premier chapitre présente le **contexte économique international**. Après avoir connu une sévère récession, l'économie mondiale a amorcé une reprise en seconde moitié d'année 2009. La croissance économique sera toujours soutenue en 2010 par les stimuli des gouvernements. Puis, en 2011, les ménages et les entreprises devraient prendre le relais des gouvernements comme moteur de la croissance mondiale.

Le deuxième chapitre dresse la **situation économique du Québec**. À l'instar de ses partenaires commerciaux, le Québec est bien engagé dans la reprise économique. Le PIB réel devrait même croître en moyenne à un rythme supérieur à sa tendance historique d'ici 2014.

Le troisième chapitre illustre la **situation économique des partenaires commerciaux du Québec**. Le Québec est une économie ouverte sur le monde. Sa production est largement dépendante de la demande étrangère pour ses produits, alors que plus de la moitié de son PIB est exporté. Le Québec bénéficiera principalement de la reprise aux États-Unis et au Canada.

Enfin, le quatrième chapitre fait état des **projections économiques du Québec sur quinze ans**. Sur cet horizon, le Québec devra faire face à des changements démographiques d'envergure qui auront des conséquences importantes sur le marché du travail et sur l'économie.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

1.1 La reprise est en cours

L'économie mondiale a été confrontée, en 2008 et en 2009, à la plus sévère récession depuis la Grande Dépression. Afin de relancer l'activité économique, les autorités publiques à travers le monde ont agi de façon vigoureuse et concertée.

- Les banques centrales ont grandement assoupli leur politique monétaire.
- Les autorités gouvernementales ont instauré des plans de stimulation économique d'une ampleur sans précédent et ont adopté des mesures visant à diminuer le risque de crédit et à revigorer l'activité bancaire.

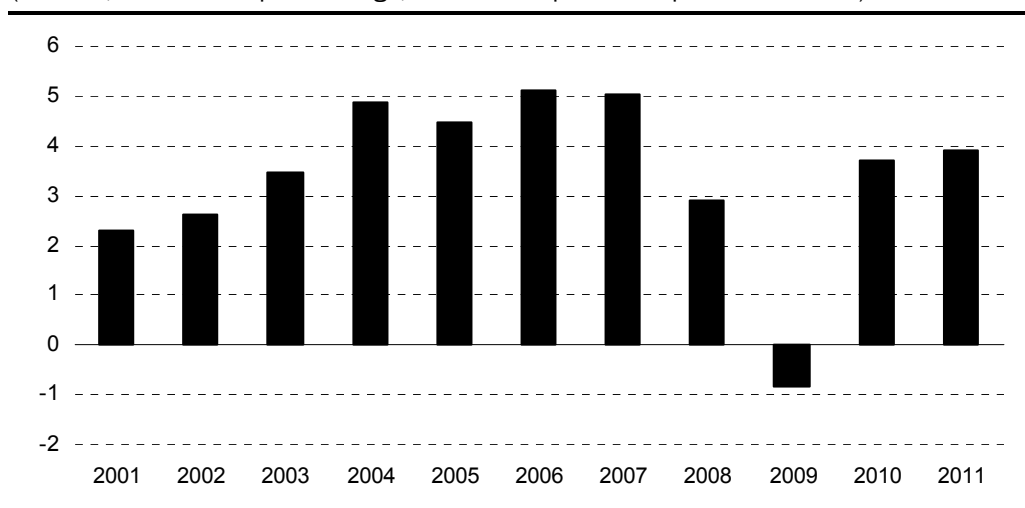
Ces politiques ont porté leurs fruits, permettant de limiter l'ampleur du recul du PIB réel mondial à 0,8 % en 2009. Elles ont soutenu la consommation et les investissements en plus de favoriser le rebond du commerce mondial et des marchés financiers en deuxième moitié d'année 2009.

La reprise économique mondiale entamée au second semestre de 2009 devrait se poursuivre. La croissance du PIB réel devrait atteindre 3,7 % en 2010 et 3,9 % en 2011. Lorsque les stimuli gouvernementaux expireront graduellement, le regain de confiance des consommateurs et des entreprises leur permettra de prendre le relais des gouvernements pour générer une croissance autonome de l'économie. En raison de la reprise graduelle des économies avancées, attribuable notamment à la persistance de taux de chômage élevés, le rythme de croissance de l'économie mondiale sera plus modéré qu'avant la récession.

GRAPHIQUE B.1

Croissance économique mondiale

(PIB réel, variation en pourcentage, données en parité des pouvoirs d'achat)



Sources : IHS Global Insight, Fonds monétaire international et ministère des Finances du Québec.

❑ Le commerce mondial a redémarré

Le commerce mondial a été durement frappé entre la fin de 2008 et le début de 2009 par le déclin simultané de la demande dans un grand nombre de pays. La valeur du commerce mondial est ainsi passée de 16 800 milliards de dollars américains au deuxième trimestre de 2008 à 11 200 milliards au premier trimestre de 2009, soit une chute de 33 %.

La baisse de la demande mondiale a eu pour origine les répercussions négatives de la crise financière sur l'offre de crédit, la chute de la confiance des ménages et des entreprises et les pertes d'emplois dans plusieurs économies avancées. Aussi, le resserrement du crédit bancaire lié à la crise financière a affecté le financement des échanges et a réduit la demande d'investissements en machinerie et en matériel, qui constituent l'élément le plus important du commerce international.

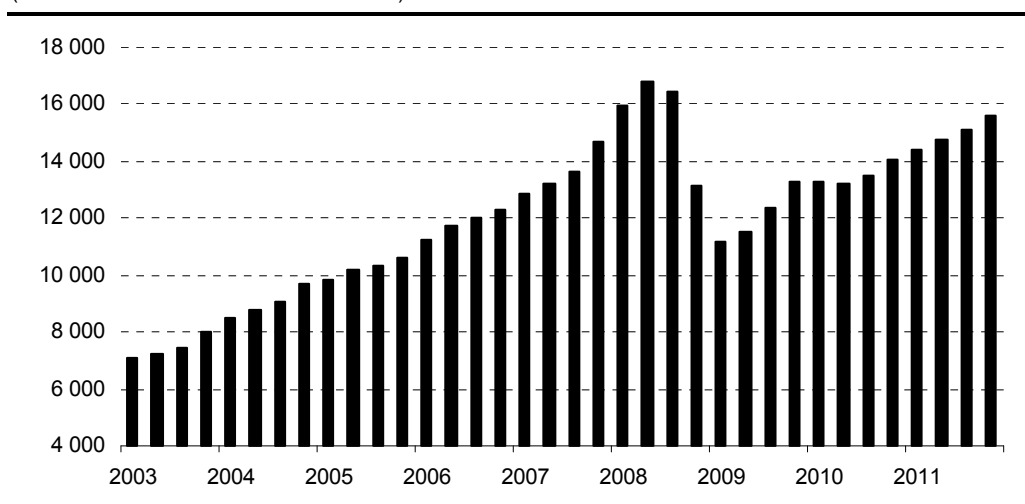
Les pays dépendants d'exportations de produits à forte valeur ajoutée, tels que l'Allemagne et le Japon, ont été particulièrement affectés. Les expéditions de machinerie, de produits industriels et de véhicules, qui représentent 50 % de leurs exportations, ont affiché des reculs importants. En particulier, les exportations de véhicules ont diminué de 41 % au Japon et de 28 % en Allemagne en 2009.

Les multiples interventions des gouvernements ont relancé les activités de prêts bancaires, lesquelles ont favorisé le redressement du commerce. Le commerce de marchandises a profité, dès le printemps 2009, du rebond de la demande dans les économies émergentes, puis au deuxième semestre de 2009, du redressement de celle des économies avancées. Au total, après avoir chuté de 22,4 % en 2009, les exportations de marchandises devraient enregistrer une croissance robuste de 12,4 % en 2010 et de 11,3 % en 2011.

GRAPHIQUE B.2

Exportations mondiales de marchandises

(en milliards de dollars américains)



Source : IHS Global Insight.

1.2 Les économies émergentes d'Asie soutiennent la croissance

Bien que les économies émergentes d'Asie¹ aient accusé un ralentissement notable de leur croissance en 2009 en raison des contrecoups de la récession mondiale, elles constituent l'élément le plus dynamique de l'économie mondiale.

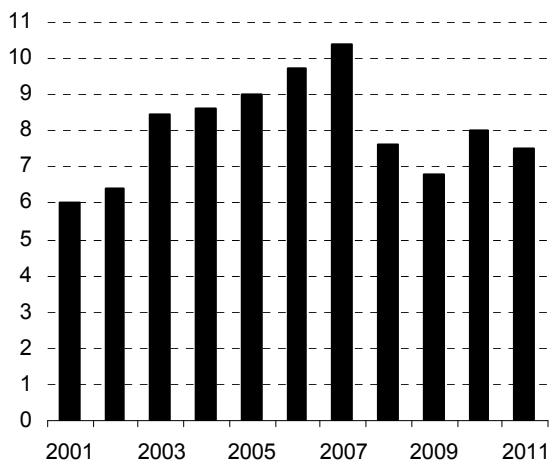
Cette région a bénéficié d'importants stimuli fiscaux, d'un système financier relativement épargné par la crise financière et d'une relance des exportations mondiales à partir de la mi-année 2009. En particulier, la bonne tenue de l'économie chinoise a grandement contribué à soutenir l'activité économique de cette région. L'important plan de relance économique de 4 000 milliards de yuans (13 % du PIB chinois) annoncé en novembre 2008 a permis à la Chine de stimuler les investissements en infrastructures et la consommation.

La croissance des économies émergentes d'Asie devrait atteindre 8,0 % en 2010 et 7,5 % en 2011, après avoir ralenti à 6,8 % en 2009. Ces économies supporteront de plus en plus la croissance économique mondiale en raison de l'importance grandissante de cette zone dans la production mondiale. Le poids de ces économies atteindra 23 % du PIB réel mondial en 2011, comparativement à un poids de 15 % il y a dix ans.

GRAPHIQUE B.3

Croissance des économies émergentes d'Asie

(PIB réel, variation en pourcentage, données en parité des pouvoirs d'achat)

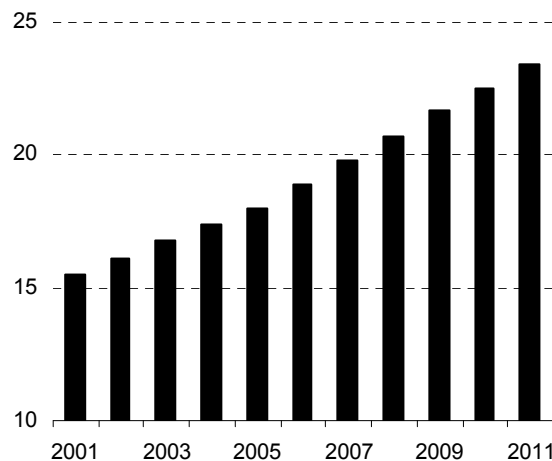


Sources : Fonds monétaire international, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.4

Poids des économies émergentes d'Asie dans l'économie mondiale

(en pourcentage du PIB réel mondial)



Source : Fonds monétaire international.

¹ Comprend notamment la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Pakistan, les Philippines, la Thaïlande et le Vietnam.

□ Le redressement graduel de l'activité des économies avancées

La reprise des économies avancées² s'annonce modérée. Celle-ci est soutenue par les mesures incluses dans les plans de relance économique et par les politiques monétaires expansionnistes, qui soutiennent l'essor de la demande intérieure.

Les stimuli budgétaires gouvernementaux s'atténuant graduellement en 2010 et en 2011, les consommateurs et les entreprises devront prendre le relais des gouvernements pour assurer une expansion durable de l'activité économique.

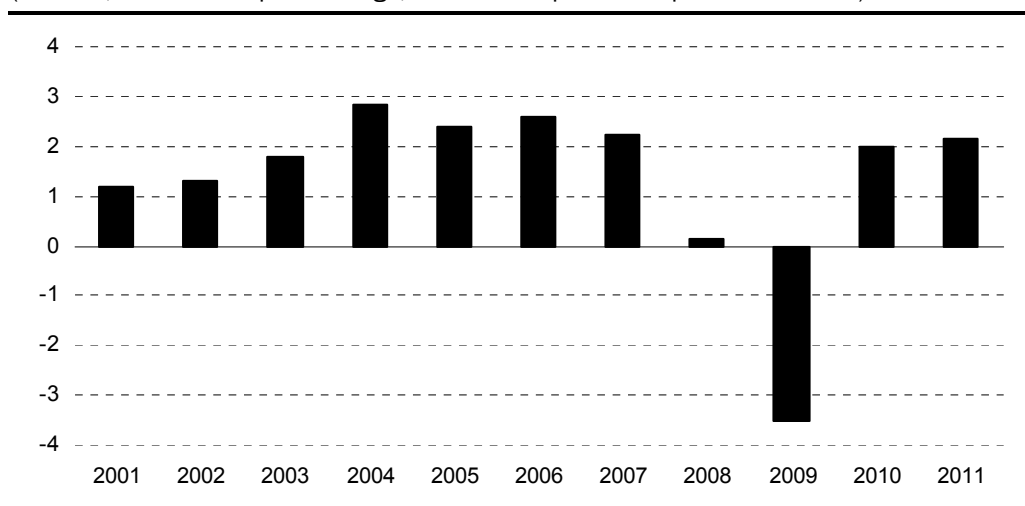
Cette évolution sera favorisée par des taux d'intérêt qui resteront faibles et par l'amélioration graduelle des conditions d'accessibilité au crédit. En outre, le raffermissement progressif de l'emploi en cours d'année 2010 accroîtra la confiance des ménages et soutiendra la croissance de la consommation, par l'intermédiaire de l'augmentation de leur revenu personnel. De même, l'investissement privé se redressera pour répondre à l'accroissement de la demande des consommateurs et des entreprises.

Bien qu'elle soit modérée, la reprise économique au Canada et aux États-Unis sera supérieure à celle de l'Europe, qui demeurera précaire. Après avoir subi un recul de 3,5 % en 2009, le PIB réel des pays du G-7³ devrait afficher une croissance de 2,0 % en 2010 et de 2,1 % en 2011.

GRAPHIQUE B.5

Croissance économique dans les pays du G-7

(PIB réel, variation en pourcentage, données en parité des pouvoirs d'achat)



Sources : Datastream, IHS Global Insight, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

² Pour de plus amples renseignements sur les perspectives économiques internationales, voir le chapitre 3.

³ Comprend les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France, l'Italie et le Canada.

L'ampleur de la reprise des économies avancées sera limitée par :

- l'accessibilité du crédit bancaire, qui reste moindre qu'avant la crise. De plus, les taux de chômage élevés et le haut niveau d'endettement des ménages dans certains pays continuent d'amoinrir la confiance des consommateurs;
- les efforts budgétaires qui devront être réalisés pour rétablir les équilibres budgétaires des gouvernements.

Au **Canada**, la croissance du PIB réel atteindra 2,7 % en 2010 et s'accélérera à 3,0 % en 2011 avec le renforcement de la demande américaine pour ses produits.

Aux **États-Unis**, la croissance économique s'établira à 2,7 % en 2010 et en 2011. Les consommateurs et les entreprises prendront graduellement le relais du gouvernement comme moteur de la reprise.

En **zone euro**, la croissance du PIB réel restera modeste et s'établira à 0,9 % en 2010 et à 1,5 % en 2011, et ce, en raison notamment de la persistance de taux de chômage élevés qui limiteront la consommation.

Au **Royaume-Uni**, la croissance sera limitée à 0,9 % en 2010 et à 1,7 % en 2011 en raison du niveau élevé du chômage et de l'endettement des ménages.

Au **Japon**, l'économie bénéficiera du dynamisme de ses partenaires asiatiques, mais restera affectée par la faiblesse de la demande intérieure et par la déflation. La croissance du PIB réel s'établira ainsi à 1,4 % en 2010 et 1,1 % en 2011.

TABLEAU B.2

Perspectives économiques dans le monde

(PIB réel, variation en pourcentage)

	Poids dans le PIB mondial de 2008 ⁽¹⁾	2009	2010	2011
Monde⁽¹⁾	100,0	- 0,8	3,7	3,9
Économies avancées⁽¹⁾	54,5	- 3,2	2,0	2,2
- Canada	1,9	- 2,6	2,7	3,0
- États-Unis	20,6	- 2,4	2,7	2,7
- Zone euro	15,7	- 4,1	0,9	1,5
- Royaume-Uni	3,2	- 5,0	0,9	1,7
- Japon	6,3	- 5,2	1,4	1,1
Économies émergentes d'Asie⁽¹⁾	20,7	6,8	8,0	7,5
- Chine	11,4	8,7	9,4	8,3
- Inde	4,8	6,8	7,4	7,8
Autres économies^{(1) (2)}	24,8	- 2,2	3,8	4,5

(1) Selon les parités des pouvoirs d'achat.

(2) Comprend notamment les économies émergentes d'Europe, d'Amérique latine et celles en développement.

Sources : Fonds monétaire international, Datastream, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Les mesures de résorption des déficits budgétaires atténueront la croissance économique

Les multiples plans de soutien à l'économie adoptés à travers le monde ont permis de limiter l'ampleur de la récession et ont contribué fortement à la reprise actuelle. Ces actions se sont toutefois traduites par de fortes hausses des dépenses gouvernementales, qui ont coïncidé avec un recul abrupt des revenus, alors que sévissait la récession.

L'écart croissant entre les revenus et les dépenses en 2008 et en 2009 a occasionné une dégradation importante des finances publiques des gouvernements de plusieurs économies avancées. En 2010, les déficits budgétaires devraient atteindre 3,1 % du PIB au Canada, 10,6 % aux États-Unis, 12,0 % au Royaume-Uni et 9,8 % en Espagne, tandis qu'ils seront supérieurs à 8 % du PIB au Japon et en France. Il en aura résulté une hausse rapide de l'endettement de plusieurs gouvernements.

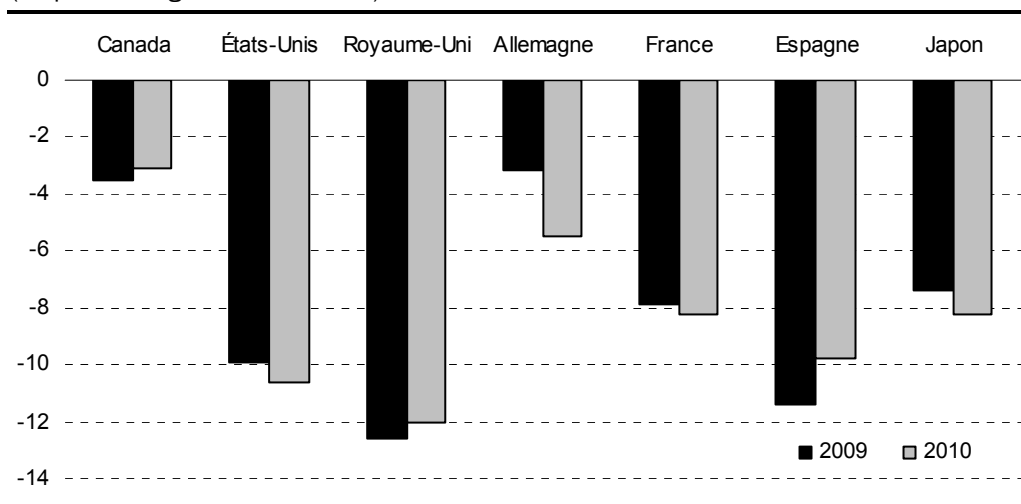
Des mesures de résorption des déficits budgétaires devront être instaurées par les gouvernements de plusieurs économies afin de limiter, ces prochaines années, la hausse de leur endettement et de préserver, notamment, la capacité future des États à intervenir de nouveau pour soutenir l'économie en période difficile.

Le retrait graduel des importants stimuli budgétaires et l'instauration ultérieure de mesures visant à résorber les déficits freineront la reprise des économies avancées au cours des prochaines années, restreignant l'expansion de leur demande intérieure.

GRAPHIQUE B.6

Soldes budgétaires de certaines économies avancées en 2009 et en 2010

(en pourcentage du PIB nominal)



Sources : Documents budgétaires de divers pays et Commission européenne.

1.3 Les conditions d'une relance durable de l'économie mondiale

Jusqu'à maintenant, la reprise économique mondiale a été soutenue par les nombreux stimuli monétaires et budgétaires instaurés par les gouvernements du G-20⁴ afin de soutenir l'activité économique en 2009 et en 2010.

Ces stimuli devraient être suffisants pour permettre aux ménages et aux entreprises de prendre le relais des gouvernements comme moteur de la croissance économique en 2011. Cette relance durable de l'économie mondiale repose toutefois sur certaines conditions :

- les effets négatifs de la crise financière sur l'activité bancaire et sur les conditions d'attribution du crédit devront continuer de s'atténuer en 2010;
- les gouvernements nationaux et les banques centrales effectueront dans l'ensemble un retrait graduel et bien dosé des politiques de soutien à l'activité économique;
- l'impact négatif des difficultés économiques et budgétaires de pays européens tels que la Grèce et l'Espagne restera essentiellement circonscrit à l'Europe et n'entravera pas la reprise économique mondiale;
- la poursuite de la bonne performance de l'économie chinoise, alors que les mesures instaurées par les autorités publiques pour éviter une surchauffe de l'économie réussiront à tempérer la croissance sans trop la freiner.

Certaines de ces conditions pourraient toutefois ne pas être pleinement remplies, ce qui atténuerait la croissance économique mondiale.

□ Les effets persistants de la crise financière

Malgré la nette amélioration de l'état des marchés financiers en 2009, les conditions de crédit demeurent plus restrictives qu'avant la récession. L'offre et la demande de crédit dans les économies avancées demeurent donc amoindries par la crise financière, ce qui limite l'expansion de la consommation et des investissements.

- Aux États-Unis, les banques continuent de resserrer leurs exigences d'octroi de crédit pour la majorité des catégories de prêts, et ce, autant pour les entreprises que pour les ménages. Ce resserrement est toutefois moins marqué que pendant la récession.
- En Europe, les conditions de financement des ménages et des entreprises s'améliorent également, mais demeurent encore restrictives.

⁴ Forum économique formé de 19 pays et de l'Union européenne.

Les effets négatifs de la crise financière pourraient persister davantage, ce qui limiterait la croissance de la consommation et des investissements dans les économies avancées, tout en affectant négativement le commerce extérieur.

❑ **La fin des mesures de stimulation économique**

Les stimuli gouvernementaux instaurés à l'échelle mondiale expireront d'ici deux ans. Un resserrement simultané des politiques budgétaires et fiscales dans plusieurs pays est inhabituel dans l'histoire récente, ce qui distingue ce cycle d'expansion des précédents et ajoute un élément d'incertitude additionnel.

Alors que la reprise économique mondiale reste actuellement fragile, une fin trop rapide et trop simultanée des mesures de stimulation économique, notamment aux États-Unis, pourrait limiter la capacité des consommateurs et des entreprises à prendre le relais des gouvernements en 2011 comme principal moteur de l'expansion économique, ce qui menacerait la reprise.

❑ **La crise budgétaire d'États européens**

Certains pays d'Europe sont actuellement aux prises avec des déficits budgétaires très élevés qui entraînent une hausse rapide de leurs niveaux d'endettement. C'est le cas notamment de la Grèce, de l'Espagne, du Portugal et du Royaume-Uni.

Cela s'est traduit par des coûts de financement accrus pour certains de ces pays et par un recul de la valeur de l'euro, de la livre sterling et des bourses européennes.

Par ses effets négatifs sur le système économique et financier international, cette situation pourrait atténuer la reprise économique mondiale.

❑ **La performance de l'économie chinoise**

En raison de sa contribution déterminante à la demande de matières premières, de son rôle moteur dans la croissance économique asiatique et de son poids accru dans l'économie mondiale, la Chine a une influence importante sur la croissance économique mondiale.

En vue d'atténuer l'effervescence du marché immobilier et de resserrer l'accès au crédit bancaire, les autorités chinoises ont récemment instauré des mesures visant à éviter une surchauffe de l'économie, et d'autres actions à cet égard sont à prévoir. Ces interventions pourraient avoir des répercussions plus négatives qu'il avait été projeté sur la croissance économique chinoise.

Un ralentissement plus accentué que prévu de l'économie chinoise aurait pour effet d'atténuer la croissance des partenaires commerciaux asiatiques de la Chine et exercerait une influence négative sur le prix des matières premières en limitant la demande pour ces produits.

2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

Ce chapitre présente les perspectives économiques du Québec, en particulier l'évolution du PIB réel et de ses composantes pour 2010 et 2011 ainsi que les perspectives économiques quinquennales.

2.1 La reprise de l'économie est bien engagée

À l'instar de plusieurs économies avancées, la reprise de l'activité économique est bien engagée au Québec. Après trois trimestres de recul, le PIB réel a renoué avec la croissance à compter du troisième trimestre de 2009. Le Québec a mieux résisté à la crise économique mondiale que ses principaux partenaires commerciaux. En effet, la production et l'emploi ont moins diminué au Québec qu'en Ontario, au Canada et aux États-Unis.

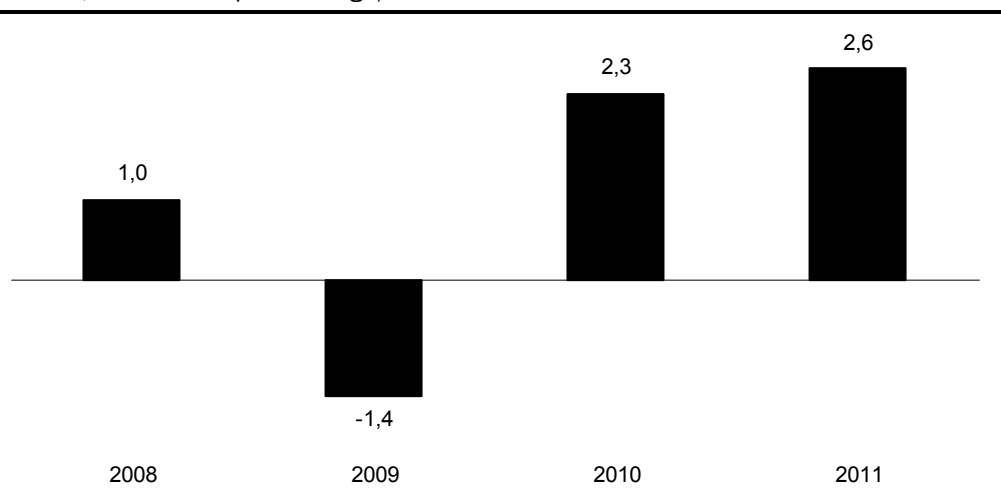
Après avoir reculé de 1,4 % en 2009, le PIB réel devrait progresser de 2,3 % en 2010, favorisé par le redressement des dépenses des ménages, par les investissements des gouvernements et par la hausse de la demande américaine pour les produits québécois. En 2011, le redressement attendu des investissements des entreprises viendra bonifier la croissance économique au Québec, qui devrait alors s'établir à 2,6 %.

Cette relance devrait être accompagnée de la création de 38 700 emplois en 2010 et de 41 600 emplois en 2011.

GRAPHIQUE B.7

Croissance économique au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Évolution de l'économie au Québec selon les secteurs industriels en 2009

Le repli de la production de l'ensemble des industries au Québec a été de 1,4 % en 2009. Il s'agit d'une baisse moins accentuée qu'au Canada, qui a connu un recul de la production de 2,9 %.

La récession a touché plus durement les industries productrices de biens, qui ont enregistré une baisse de la production, tant au Québec (- 5,8 %) qu'au Canada (- 9,2 %). Le secteur des services a, quant à lui, soutenu l'activité économique au Québec (+0,5 %), alors qu'il a contribué à la baisse de la production au Canada (- 0,1 %).

La revue détaillée des secteurs permet de constater cette évolution contrastée entre le Québec et le Canada.

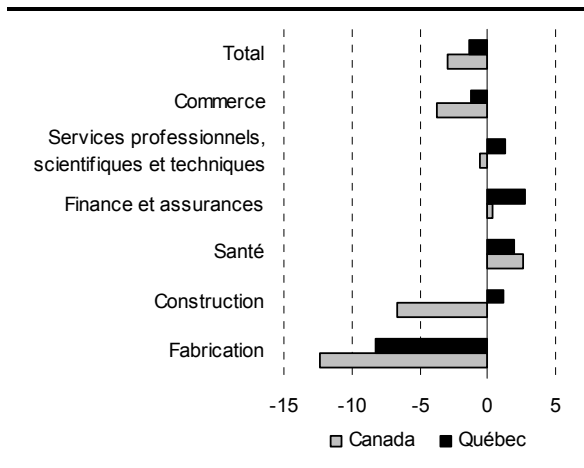
- Les activités de construction ont progressé au Québec (+1,1 %), alors qu'elles ont chuté au Canada (- 6,7 %).
- La production dans le secteur du commerce a diminué moins fortement au Québec (- 1,2 %) qu'au Canada (- 3,8 %), en raison d'une baisse plus faible des ventes au détail (- 0,9 % contre - 3,0 %).

Le secteur de la fabrication a connu moins de difficultés au Québec (- 8,2 %) qu'au Canada (- 12,3 %), en raison d'une évolution plus favorable dans la plupart des secteurs et, plus particulièrement, dans ceux des produits chimiques (+ 8,9 % contre - 7,9 %) et du matériel de transport (- 10,4 % contre - 18,1 %).

- Au Canada, la production de véhicules (- 30,1 %) et de pièces automobiles (- 23,7 %) a fortement chuté, parallèlement au recul de l'industrie de l'automobile aux États-Unis.
- Au Québec, le secteur de l'aérospatiale a également enregistré un recul de la production, mais de moins grande importance (- 8,5 %).

Production par Industrie au Québec et au Canada en 2009

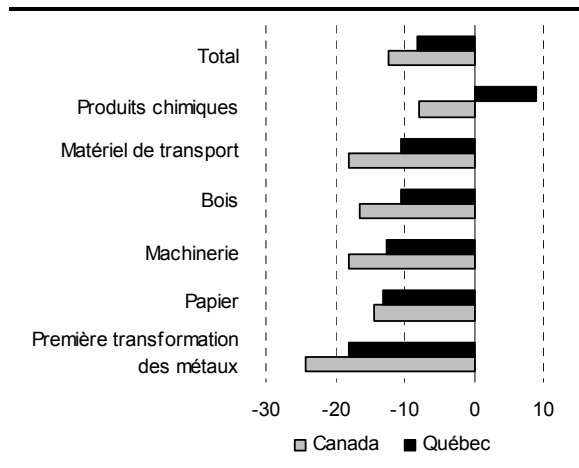
(variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

Composantes du secteur de la fabrication au Québec et au Canada en 2009

(variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

2.2 Le soutien des ménages à la croissance économique

□ Les dépenses personnelles des ménages

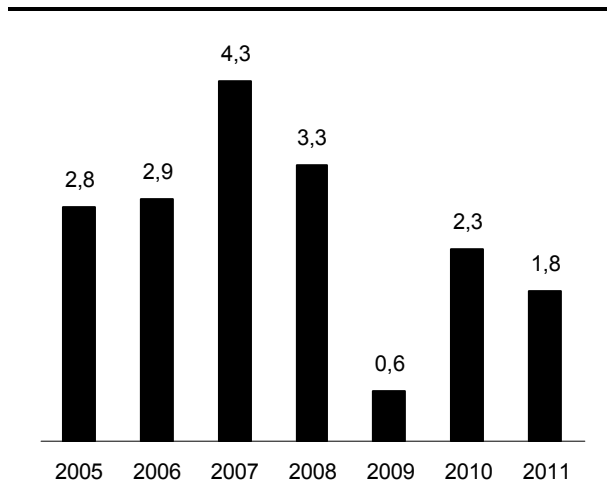
Après avoir ralenti à 0,6 % en 2009, la croissance des dépenses réelles de consommation devrait s'accélérer et atteindre 2,3 % en 2010 et 1,8 % en 2011. En particulier, la consommation de biens durables et semi-durables, qui a fléchi en 2009, devrait augmenter en 2010 et en 2011. Ce rebond de la consommation sera favorisé par :

- la hausse de la confiance des consommateurs québécois, alors que l'indice de confiance est passé d'un creux de 44,9 points en décembre 2008 à 83,4 points en mars 2010, un niveau se rapprochant du sommet d'avant la récession;
- la progression de l'emploi, qui devrait atteindre 1,0 % en 2010 et 1,1 % en 2011, après un recul de 1,0 % en 2009;
- la croissance du revenu personnel réel, qui devrait atteindre 1,5 % en 2010 et 1,1 % en 2011;
- les taux d'intérêt qui resteront bas malgré une légère remontée en deuxième moitié d'année 2010.

GRAPHIQUE B.8

Dépenses personnelles des ménages au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

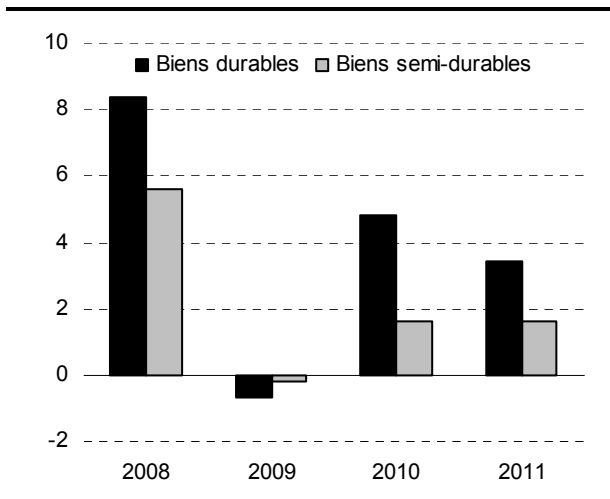


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.9

Consommation de biens durables et semi-durables au Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

□ Les investissements résidentiels

Après avoir reculé de 1,5 % en 2009 en termes réels, les investissements résidentiels, qui comprennent notamment les dépenses de construction et de rénovation, devraient connaître un rebond de 2,2 % en 2010, avant de diminuer de 0,5 % en 2011.

■ Les mises en chantier

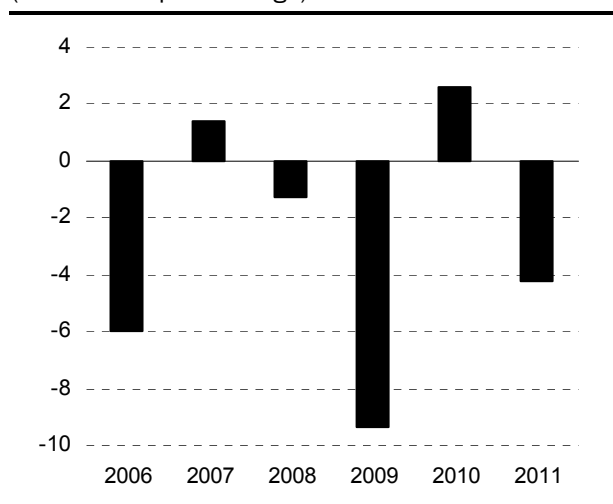
Après avoir reculé de 9,4 % en 2009, les mises en chantier devraient progresser de 2,6 % en 2010, favorisées par la reprise de l'emploi et par les taux d'intérêt qui resteront bas. En 2011, les taux d'intérêt hypothécaires plus élevés diminueront l'accessibilité à la propriété et entraîneront un recul de 4,2 % des mises en chantier, lesquelles s'établiront néanmoins à 42 700 unités, un niveau tout de même supérieur à la moyenne des dix dernières années.

■ Les dépenses de rénovation

Par ailleurs, après s'être accrues de 3,9 % en 2009 en termes réels, notamment grâce aux crédits d'impôt à la rénovation accordés par le gouvernement du Québec et par le gouvernement fédéral, les dépenses de rénovation devraient diminuer de 1,2 % en 2010. Elles s'accroîtront de nouveau en 2011 en lien avec le renforcement de la croissance économique. Leur progression sera toutefois limitée par des taux d'intérêt plus élevés.

GRAPHIQUE B.10

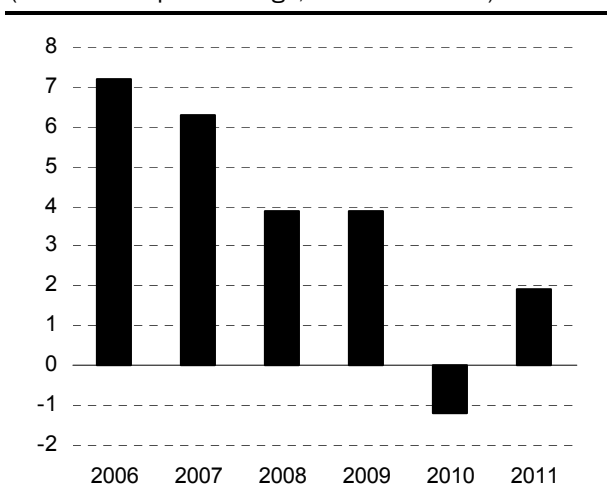
Mises en chantier au Québec
(variation en pourcentage)



Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.11

Rénovation domiciliaire au Québec
(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Le secteur résidentiel au Québec : un marché haussier qui a bien traversé la récession

Depuis 1998, le marché de l'habitation au Québec se trouve dans un cycle haussier. De 1998 à 2007, la hausse annuelle moyenne des dépenses en construction résidentielle pour le Québec a été de 6,6 %.

- Le cycle haussier précédent avait été de plus courte durée, soit de 1982 à 1987. À la suite de cette croissance, les investissements résidentiels québécois avaient connu un recul important de 1988 à 1997.

En 2008 et en 2009, le marché de l'habitation a subi les contrecoups du ralentissement économique, mais les dépenses en construction sont tout de même demeurées élevées. Depuis le troisième trimestre de 2009, les investissements résidentiels sont à nouveau dans une phase d'expansion.

Le prix des logements existants a continué de croître rapidement depuis 1998. De 1998 à 2007, le prix des maisons s'est accru en moyenne de 7,4 % par année. Au cours du ralentissement de 2008 et de la récession de 2009, le rythme de croissance a ralenti à 4,2 % en moyenne.

- Entre 1988 et 1997, le prix des logements avait stagné.

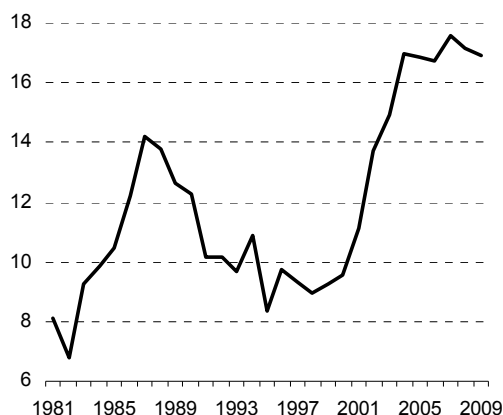
La vigueur actuelle de l'activité sur le marché résidentiel québécois est soutenue par des facteurs fondamentaux favorables à la demande pour l'habitation.

- L'abordabilité des logements s'est améliorée, en raison principalement de la baisse des taux d'intérêt hypothécaires. De plus, la libéralisation des conditions d'emprunt et les programmes gouvernementaux de stimulation à l'accès à la propriété ont permis d'élargir le bassin de nouveaux acheteurs.
- L'amélioration significative du marché du travail et les baisses d'impôt accordées par les gouvernements après le début des années 2000 ont soutenu la croissance du revenu personnel disponible et bonifié la situation économique des ménages.
- Finalement, la demande d'habitation a été appuyée par l'augmentation soutenue de nouveaux ménages.

En 2010, plusieurs éléments restent favorables au marché immobilier, au premier titre, la reprise anticipée du marché du travail. Cependant, à moyen terme, dans la foulée de la hausse des taux d'intérêt, la demande de nouvelles habitations devrait s'atténuer. Aussi, les nouvelles mesures annoncées le 16 février dernier par le gouvernement fédéral concernant la somme maximale pouvant être consentie pour un refinancement hypothécaire, le relèvement de la mise de fonds minimale exigée pour l'acquisition d'une propriété et le resserrement des critères d'obtention d'un prêt hypothécaire contribueront à réduire les risques de surchauffe et à maintenir un marché immobilier sain.

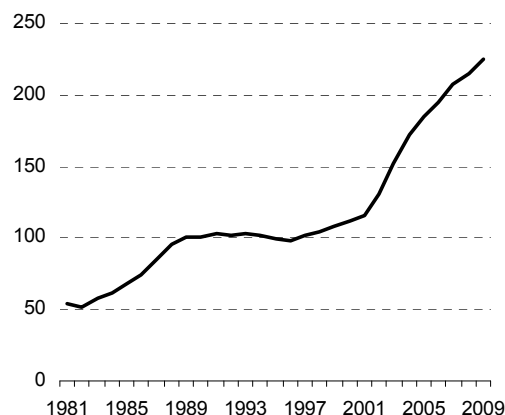
- Un repli du secteur résidentiel, en termes de dépenses en construction, et une certaine stabilisation de la croissance des prix doivent donc être envisagés.

Dépenses en construction résidentielle au Québec
(en milliards de dollars, en termes réels)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Prix moyen des logements existants au Québec⁽¹⁾
(en milliers de dollars, en termes nominaux)



(1) Prix des reventes provenant du Service Inter-Agences.
Source : Association canadienne de l'immeuble.

2.3 Les investissements non résidentiels

La valeur des investissements non résidentiels au Québec a connu un recul de 0,8 % en 2009, la baisse de 15,0 % des investissements privés ayant été compensée par la hausse de 18,9 % des investissements publics.

En 2010, la valeur des investissements non résidentiels progressera de 5,2 %, pour se situer à 42,0 milliards de dollars. Cette hausse sera soutenue principalement par la croissance élevée des investissements publics.

TABLEAU B.3

Investissements non résidentiels au Québec

(en milliards de dollars, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010
Investissements totaux	40,2	39,9	42,0
<i>Variation en %</i>	6,4	-0,8	5,2
Investissements privés	23,3	19,8	20,1
<i>Variation en %</i>	-2,0	-15,0	1,5
Investissements publics	16,9	20,1	21,9
<i>Variation en %</i>	20,5	18,9	8,8

Source : Enquête de Statistique Canada sur les intentions d'investissements privés et publics, 26 février 2010.

□ Les investissements privés

Règle générale, lorsqu'elles s'ajustent à une période de ralentissement économique, les entreprises réduisent leurs investissements pour tenir compte de la baisse de la production et de la réduction des profits.

Lors de la récession de 2009, c'est effectivement le comportement qu'ont adopté les entreprises. Plusieurs d'entre elles ont suspendu leurs projets d'investissements en raison de l'affaiblissement des exportations et de la demande intérieure.

Avec la reprise économique, les entreprises ont recommencé à accroître leur production, et certaines, à embaucher de nouveaux employés. Cependant, avant de se remettre à investir à un rythme élevé, elles devront d'abord utiliser les capacités de production libérées lors de la récession.

— Par exemple, après la récession de 1991, il a fallu attendre deux ans avant que les entreprises ne se remettent à investir.

Ainsi, selon Statistique Canada, la valeur des investissements non résidentiels privés au Québec devrait s'accroître de 1,5 % en 2010, après deux années de recul. Ces investissements passeront de 19,8 milliards de dollars en 2009 à 20,1 milliards en 2010, soit une hausse de 300 millions de dollars.

- Les intentions d'investissements pour 2010 dans les secteurs des mines, pétrole et gaz, de la construction, de la fabrication et du transport et entreposage sont en hausse.
- Toutefois, elles sont en baisse dans les secteurs de l'information et communication, de la finance et assurances et du commerce de gros et de détail.

TABLEAU B.4

Investissements non résidentiels au Québec pour certains secteurs

(variation en pourcentage, en termes nominaux)

	2008	2009	2010
Mines, pétrole et gaz	16,6	- 13,6	35,1
Construction	0,6	0,8	1,8
Fabrication	6,3	- 24,0	8,0
- Métaux primaires	20,5	- 32,0	43,1
- Matériel de transport	- 10,6	- 29,5	7,5
Transport et entreposage	- 1,3	- 8,7	37,2
Information et communication	17,3	4,4	- 2,6
Finance et assurances	- 22,5	- 15,7	- 9,1
Commerce de gros et de détail	11,7	- 23,9	- 0,4

Source : Enquête de Statistique Canada sur les intentions d'investissements privés et publics, 26 février 2010.

En 2011, la hausse des investissements non résidentiels devrait se poursuivre à un rythme plus élevé.

□ Les investissements publics

Après avoir enregistré une croissance de plus de 50 % entre 2006 et 2009, la valeur des investissements publics devrait s'accroître de 8,8 % en 2010. Ainsi, elle devrait atteindre 21,9 milliards de dollars en 2010. En pourcentage du PIB, ces investissements, qui s'établissaient à 4,7 % du PIB en 2007, devraient s'élever à 6,9 % en 2010.

Les investissements publics du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec auront permis de maintenir près de 100 000 emplois chaque année en 2009 et en 2010.

2.4 Un rebond des exportations dès 2010

Avec la baisse de la demande mondiale pour les produits québécois, en particulier celle des États-Unis et du Canada, les exportations du Québec ont diminué de 11,4 % en 2009 en termes réels.

— Le recul des exportations au Québec a été moins sévère qu'au Canada (– 14,0 %), en Ontario (– 14,6 %), en Allemagne (– 14,7 %) et au Japon (– 24,0 %).

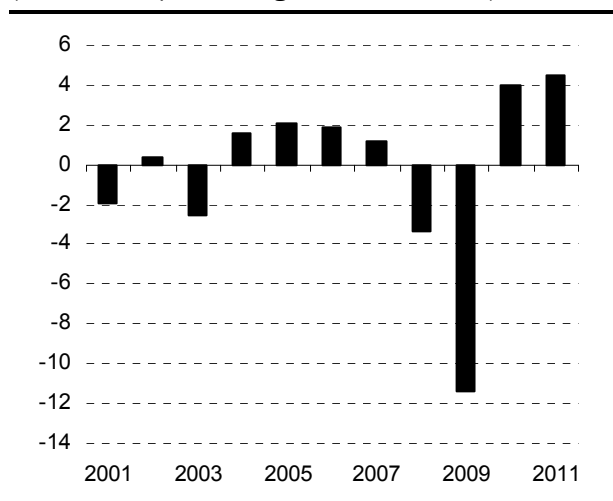
En 2009, les secteurs des matériaux de construction (– 24,7 %) et de la machinerie et équipement (– 23,6 %) ont chuté à la suite de l'importante baisse des investissements aux États-Unis. Pour leur part, les secteurs des pâtes et papiers (– 21,1 %) et des métaux primaires (– 17,7 %) ont été affectés par le recul marqué de la demande mondiale.

La reprise graduelle de la croissance économique mondiale, en particulier de la demande américaine pour les produits fabriqués à l'étranger et pour les ressources naturelles, devrait favoriser une hausse des exportations du Québec de 4,0 % en 2010 et de 4,5 % en 2011.

GRAPHIQUE B.12

Exportations totales du Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

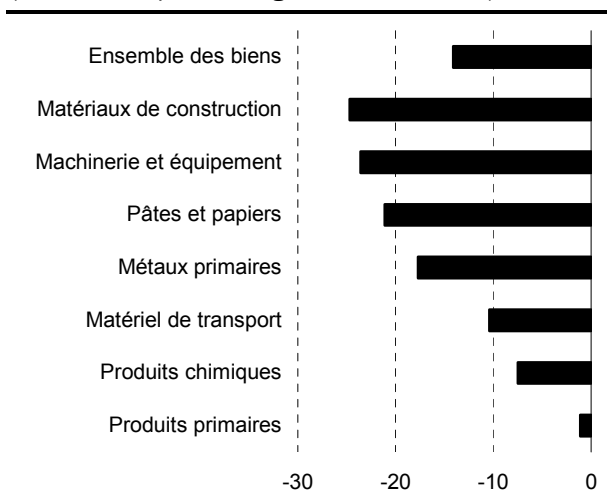


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.13

Exportations internationales du Québec pour certains biens en 2009

(variation en pourcentage, en termes réels)



Source : Institut de la statistique du Québec, selon la base douanière.

Des perspectives intéressantes pour les produits québécois

Le Québec est fortement intégré à l'économie des États-Unis, destination de 72 % de ses exportations internationales. La reprise économique en cours aux États-Unis sera bénéfique aux exportations québécoises.

Déjà, depuis le troisième trimestre de 2009, la croissance de la consommation des ménages américains a permis une augmentation de la demande aux États-Unis pour les produits provenant de l'étranger.

Selon l'indice d'activité économique américaine pondéré par les échanges du Québec¹, les secteurs de l'économie américaine reliés aux exportations québécoises devraient croître de 5,7 % en 2010 et de 6,2 % en 2011.

La hausse des exportations québécoises devrait être supérieure à 10 % dans les secteurs des produits intermédiaires, des matériaux de construction et des produits de transport, tandis que le secteur des biens de consommation devrait enregistrer une croissance plus faible en raison de la progression modérée des dépenses des ménages américains.

Indice d'activité économique américaine pondéré par les échanges du Québec

(variation en pourcentage)

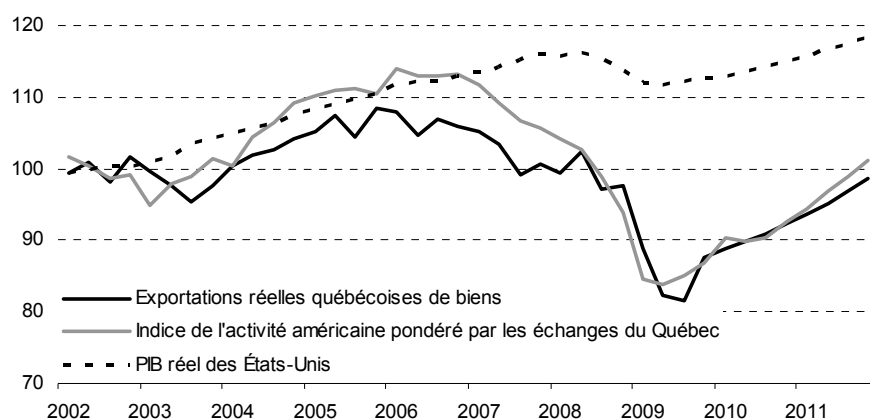
	Poids dans l'indice	2009	2010	2011
Machinerie et matériel	23,9	- 9,8	4,2	4,2
Biens de consommation	20,5	- 2,8	1,0	0,9
Produits intermédiaires ⁽¹⁾	19,6	- 22,3	11,2	15,6
Transports	19,1	- 30,1	14,5	1,6
Pâtes et papiers	10,2	- 13,7	- 2,9	- 3,0
Matériaux de construction	6,7	- 37,9	21,9	51,7
TOTAL	100,0	- 15,2	5,7	6,2

(1) Correspond notamment aux investissements en équipements et logiciels.
Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

L'indice d'activité économique américaine pondéré par les échanges du Québec permet de mieux prévoir l'évolution de la demande pour les produits québécois que le PIB réel américain. L'indice montre que la reprise des exportations québécoises sera plus forte que la reprise du PIB réel américain. Alors que le PIB réel américain ne devrait progresser que de 2,7 % en 2010 et en 2011, l'évolution projetée de l'indice d'activité économique indique que les exportations réelles québécoises devraient afficher une progression de l'ordre de 6 % pour ces deux années.

Indice d'activité économique américaine pondéré par les échanges du Québec

(indice, année 2002 = 100)



Sources : Institut de la statistique du Québec, IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

¹ De plus amples renseignements sur la composition de l'indice d'activité économique américaine pondéré par les échanges du Québec sont disponibles à la page 30 du *Point sur la situation économique et financière du Québec*, publié à l'automne 2009.

□ Une reprise des importations

Le Québec est une petite économie ouverte qui évolue dans un environnement international très compétitif. Dans ce contexte, le Québec importe de plus en plus de biens et services de consommation, comme des automobiles, et de l'équipement en machinerie et matériel. En outre, le Québec utilise de plus en plus d'intrants importés dans la fabrication de produits finaux destinés à ses marchés locaux et étrangers.

Par conséquent, l'augmentation prévue de la demande intérieure, de 2,5 % en 2010 et de 2,2 % en 2011, combinée à la reprise des exportations, devrait stimuler les importations, qui devraient croître de 5,2 % en 2010 et de 3,7 % en 2011.

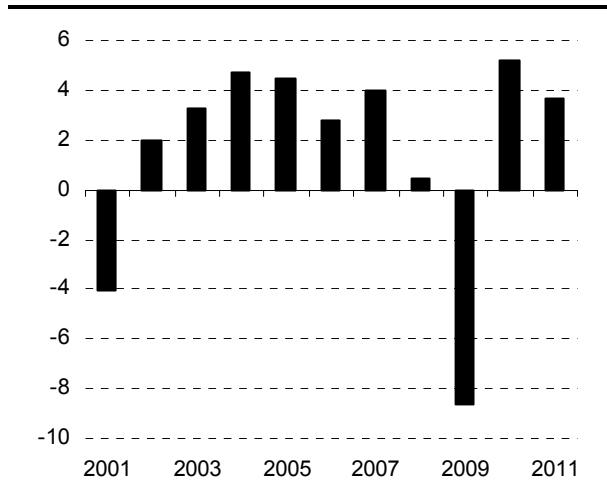
□ Les exportations nettes

Les exportations nettes, qui prennent en compte à la fois l'évolution des exportations et des importations, retrancheront 1,0 point de pourcentage à la croissance économique en 2010. En 2011, la contribution des exportations nettes à la croissance économique devrait être légèrement positive.

GRAPHIQUE B.14

Importations totales du Québec

(variation en pourcentage, en termes réels)

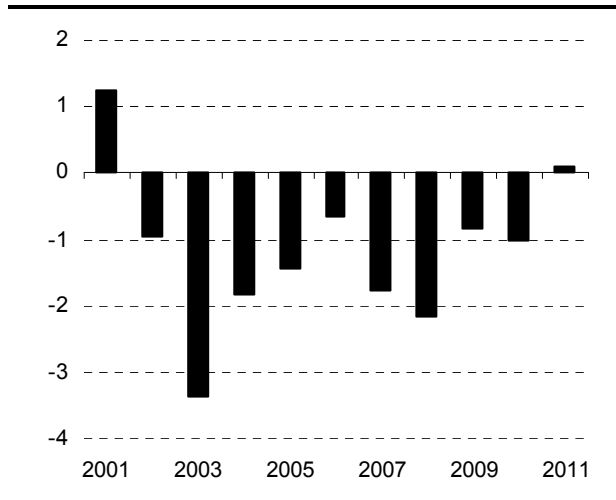


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.15

Contribution des exportations nettes à la croissance économique du Québec

(en pourcentage du PIB réel)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.5 Le marché du travail

Les données observées au cours des derniers mois montrent que le marché du travail s'est amélioré. Entre juillet 2009 et février 2010, la création de 50 100 emplois a permis de récupérer près des trois quarts des 67 500 emplois perdus entre octobre 2008 et juillet 2009. L'amélioration des perspectives économiques devrait se traduire par une création de 38 700 emplois en 2010 et de 41 600 en 2011.

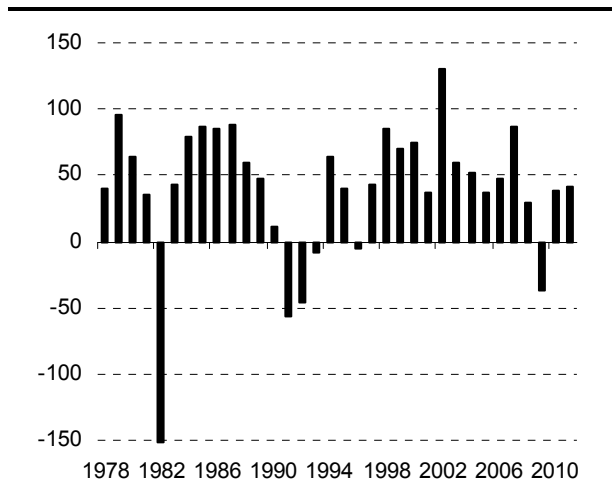
En 2009, la récession aura néanmoins entraîné la première baisse annuelle de l'emploi au Québec depuis 1996, avec un recul de 37 500 emplois. En particulier :

- le transport et l'entreposage, l'hébergement et la restauration ainsi que la fabrication ont enregistré des pertes d'emplois importantes;
- les services de soins de santé et d'assistance sociale ainsi que les services professionnels, scientifiques et techniques ont par contre connu des gains d'emplois.

La détérioration du marché du travail a entraîné une hausse du taux de chômage de 7,2 % en 2008 à 8,5 % en 2009. Au cours des deux prochaines années, la hausse prévue de l'emploi suivra de près celle de la population active. Dans ce contexte, le taux de chômage restera relativement élevé en raison de la hausse du nombre de personnes à la recherche d'un emploi et s'établira à 8,5 % en 2010 et à 8,4 % en 2011. Il s'agit de taux de loin inférieurs à ceux qui ont suivi les récessions précédentes, soit 14,2 % en 1983 et 13,2 % en 1993.

GRAPHIQUE B.16

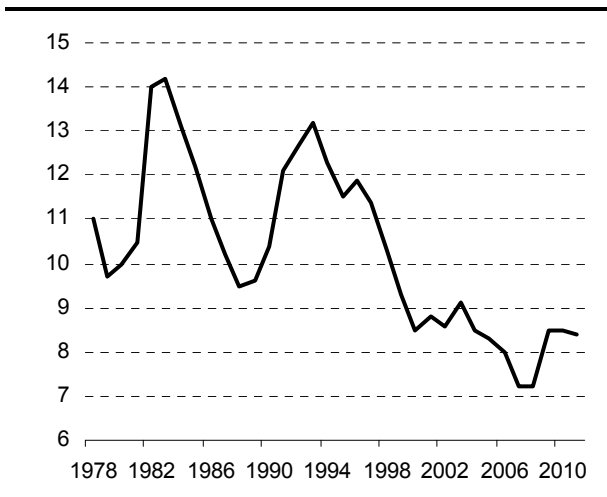
Création d'emplois au Québec (en milliers)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.17

Taux de chômage au Québec (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.6 L'évolution du PIB nominal

Le PIB nominal, qui inclut les effets de la hausse des prix et dont dépendent les revenus du gouvernement, progressera de 4,0 % en 2010 et de 4,5 % en 2011, après un recul de 0,4 % en 2009. La croissance du PIB nominal comprendra une hausse des prix des biens et services produits localement de 1,7 % en 2010 et de 1,8 % en 2011.

La hausse du PIB nominal prévue au cours des deux prochaines années entraînera une progression des assiettes taxables du gouvernement.

- Les profits augmenteront de 14,5 % en 2010 et de 8,0 % en 2011.
- La consommation nominale s'accroîtra de 4,0 % en 2010 et de 4,2 % en 2011.
- Le revenu personnel des ménages progressera de 3,1 % en 2010 et de 3,5 % en 2011.

□ Indice des prix à la consommation

Pour sa part, l'indice des prix à la consommation, qui comprend des biens et services importés, augmentera de 2,0 % en 2010. Sa croissance s'accélénera en 2011 pour atteindre 2,9 %.

TABLEAU B.5

Évolution du PIB et des indices de prix (variation en pourcentage)

	2009	2010	2011
PIB nominal	- 0,4	4,0	4,5
PIB réel	- 1,4	2,3	2,6
Indice des prix du PIB	0,9	1,7	1,8
Indice des prix à la consommation	0,6	2,0	2,9

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

2.7 La comparaison avec le secteur privé

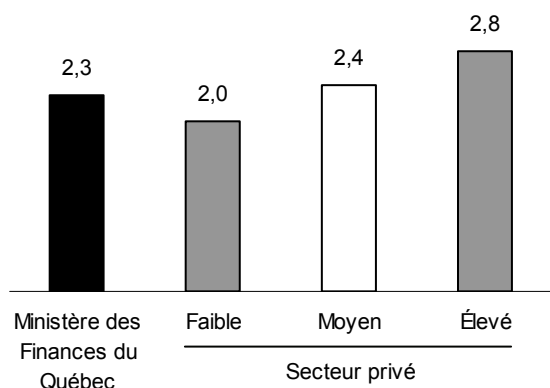
Pour 2010 et 2011, la prévision de croissance économique du ministère des Finances du Québec est comparable à la moyenne des prévisions du secteur privé.

- En 2010, une croissance de 2,3 % est anticipée par le ministère des Finances du Québec, comparativement à 2,4 % pour le secteur privé.
- En 2011, une croissance de 2,6 % est prévue, comparativement à 2,7 % pour le secteur privé. L'amplitude de l'écart entre les différentes prévisions du secteur privé en 2011, lesquelles se situent entre 2,2 % et 3,5 %, témoigne du degré d'incertitude sur l'évolution future de l'économie.

GRAPHIQUE B.18

Croissance économique en 2010 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)

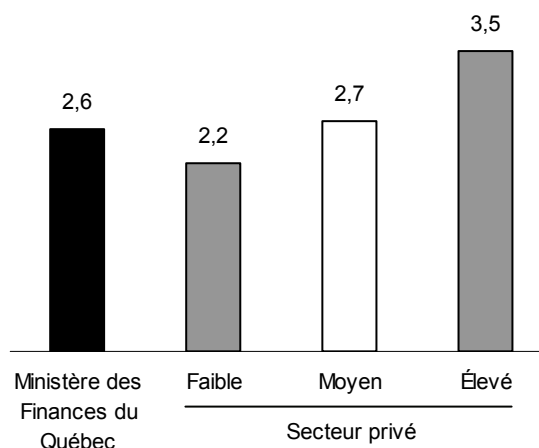


Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, au 22 mars 2010, qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé.

GRAPHIQUE B.19

Croissance économique en 2011 au Québec

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec, au 22 mars 2010, qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé.

TABLEAU B.6

Perspectives économiques du Québec

(variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011
Production			
PIB nominal (G\$)	300,9	313,0	327,1
PIB nominal	- 0,4	4,0	4,5
PIB réel	- 1,4	2,3	2,6
Composantes du PIB (en termes réels)			
Consommation	0,6	2,3	1,8
Dépenses courantes des gouvernements	3,0	2,2	2,0
Investissements résidentiels	- 1,5	2,2	- 0,5
Investissements non résidentiels	- 5,5	3,9	6,4
Exportations	- 11,4	4,0	4,5
Importations	- 8,6	5,2	3,7
Population et marché du travail			
Population (milliers)	7 829	7 905	7 971
Population de 15 ans et plus (milliers)	6 595	6 647	6 709
Emplois (milliers)	3 844	3 883	3 924
Création d'emplois (milliers)	- 37,5	38,7	41,6
Taux de chômage (%)	8,5	8,5	8,4
Taux d'emploi (%)	59,7	59,7	59,8
Autres indicateurs économiques			
Consommation nominale	1,0	4,0	4,2
Mises en chantier (milliers d'unités)	43,4	44,6	42,7
Revenu personnel	1,2	3,1	3,5
Salaires et traitements	1,4	3,0	3,4
Bénéfices des sociétés	- 23,8	14,5	8,0
Prix à la consommation	0,6	2,0	2,9
PIB nominal par habitant (\$)	38 431	39 597	41 039
Revenu personnel disponible par habitant (\$)	25 730	26 223	26 882

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.8 Les perspectives économiques quinquennales

Le redressement de l'activité économique au Québec se traduira par une hausse soutenue du PIB réel de 2010 à 2014, avec une croissance moyenne de 2,3 %. Il s'agira d'une croissance supérieure à la tendance observée de 1982 à 2008, laquelle s'établit à 2,1 %.

La reprise étant bien engagée, le Québec est en mesure de poursuivre la mise en œuvre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire annoncé au budget 2009-2010. Les perspectives économiques du présent budget prennent en compte ce plan qui réduira globalement la croissance économique du Québec de 0,3 % chaque année en moyenne, de 2011 à 2013.

□ Une comparaison avec le secteur privé

Pour la période de 2010 à 2014, la prévision du ministère des Finances du Québec est comparable à celle du secteur privé, et ce, tant au chapitre de l'évolution du PIB réel et des prix que du PIB nominal.

- En ce qui concerne l'évolution du PIB réel, la croissance prévue de 2,3 % de 2010 à 2014 est équivalente à celle du secteur privé, qui se situe à 2,4 %.
- Pour les prix, la hausse prévue de 1,8 % est semblable à celle du secteur privé, qui s'élève à 1,9 %.
- Pour le PIB nominal, la progression attendue de 4,2 % de 2010 à 2014 est équivalente à celle du secteur privé qui s'établit à 4,3 %.

TABLEAU B.7

Perspectives économiques au Québec – comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne 2010-2014
PIB réel							
Ministère des Finances du Québec	- 1,4	2,3	2,6	2,4	2,3	2,1	2,3
Moyenne du secteur privé ⁽¹⁾	- 1,6	2,4	2,7	2,5	2,3	2,1	2,4
Hausse des prix							
Ministère des Finances du Québec	0,9	1,7	1,8	1,9	1,9	1,8	1,8
Moyenne du secteur privé ⁽¹⁾	0,3	1,8	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9
PIB nominal							
Ministère des Finances du Québec	- 0,4	4,0	4,5	4,4	4,2	3,9	4,2
Moyenne du secteur privé ⁽¹⁾	- 1,3	4,2	4,8	4,5	4,2	3,9	4,3

(1) Relevé du ministère des Finances du Québec, au 22 mars 2010, qui comprend les prévisions de dix institutions du secteur privé.

□ Une récession qui laissera des traces

La récession de 2009 laissera des traces au cours des prochaines années au Québec. Le niveau du PIB réel n'aura rejoint le sommet d'avant la récession, atteint au troisième trimestre de 2008, qu'au troisième trimestre de 2010, soit après huit trimestres.

Bien que la croissance anticipée du PIB réel sur la période 2010 à 2014 soit soutenue, avec une moyenne annuelle de 2,3 %, l'impact de la récession sur la croissance économique au Québec n'aura été résorbé qu'en partie à la fin de la période de prévision en 2014, alors que le niveau du PIB réel sera inférieur de 2,4 % au niveau prévu au budget 2008-2009.

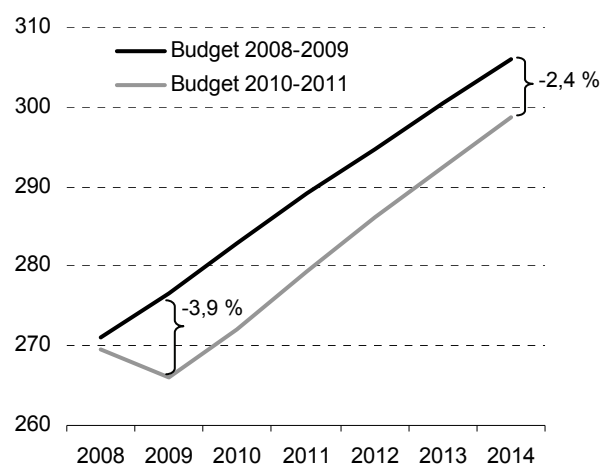
— En terme nominal, comparativement à la prévision du budget 2008-2009, le niveau prévu du PIB sera inférieur de 17,0 milliards de dollars en 2010 et de 13,0 milliards en 2014.

La reprise graduelle de l'économie américaine limitera la possibilité de rattrapage pour le Québec sur l'horizon de prévision. En effet, aux États-Unis, le niveau du PIB réel sera, en 2014, de 5,4 % inférieur au niveau projeté avant la récession.

GRAPHIQUE B.20

PIB réel au Québec

(en milliards de dollars)

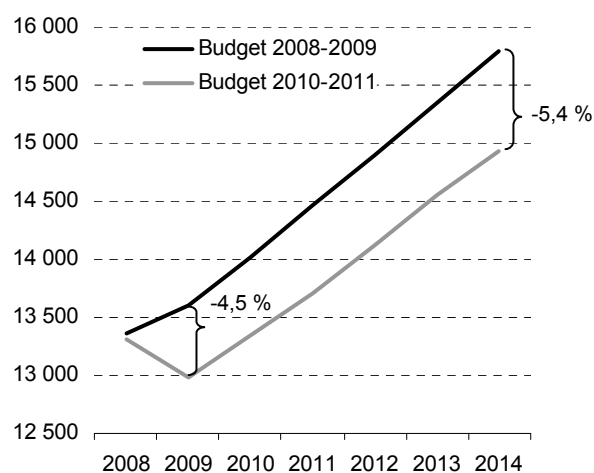


Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.21

PIB réel aux États-Unis

(en milliards de dollars américains)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

■ Un contexte international plus compétitif et plus contraignant

En outre, l'économie du Québec, tout comme celle de ses voisins, doit s'inscrire depuis quelques années dans un contexte international plus contraignant et plus compétitif.

En particulier, les entreprises doivent faire face à un dollar canadien qui s'est grandement apprécié vis-à-vis le dollar américain, à l'arrivée de nouveaux concurrents sur nos marchés intérieur et extérieur, comme la Chine et l'Inde, et à des cours élevés de l'énergie, notamment le prix du baril de pétrole, qui a pratiquement quadruplé depuis 2002.

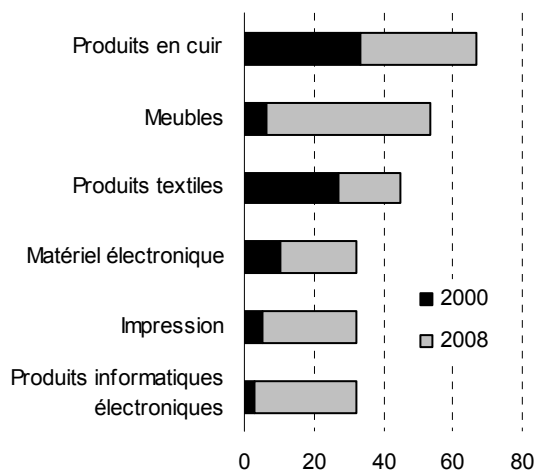
— La Chine a doublé sa présence aux États-Unis depuis l'an 2000, prenant d'importantes parts de marché dans plusieurs secteurs où le Québec était traditionnellement présent, comme ceux des meubles, du matériel électronique et de l'impression.

Ainsi, le contexte international plus compétitif et plus contraignant dans lequel évolue le Québec freinera la progression des exportations québécoises au cours des prochaines années.

GRAPHIQUE B.22

Parts de marché de la Chine aux États-Unis

(part des produits chinois dans les importations américaines totales, en pourcentage)

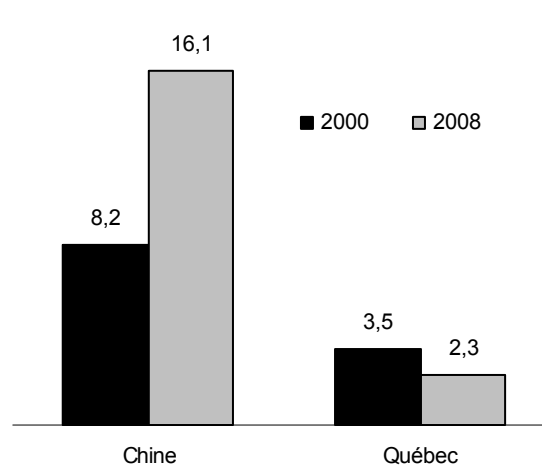


Source : US Census Bureau.

GRAPHIQUE B.23

Parts du marché américain

(parts dans les importations américaines totales, en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec et IHS Global Insight.

3. LA SITUATION DES PARTENAIRES ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC

Le Québec est une économie ouverte qui est largement tributaire de la situation de ses partenaires commerciaux, puisqu'il exporte plus de 50 % de son PIB, principalement vers les États-Unis (22,7 %) et le reste du Canada (19,9 %).

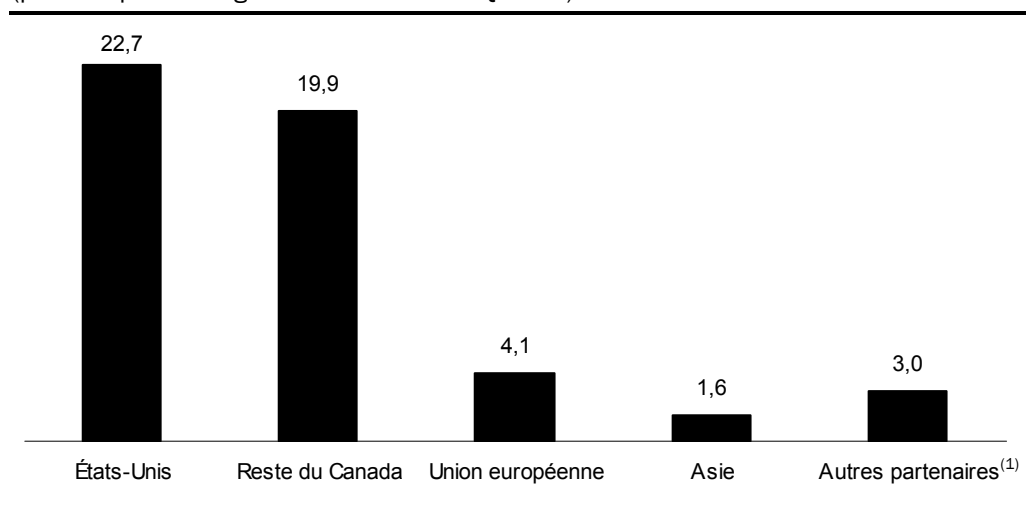
L'amélioration de la conjoncture chez les partenaires économiques du Québec, depuis le troisième trimestre de 2009, a déjà contribué à soutenir la production au Québec.

En 2010, la reprise économique des principaux partenaires économiques du Québec, soit le Canada, les États-Unis, l'Union européenne et l'Asie, se poursuivra et devrait s'accélérer en 2011.

GRAPHIQUE B.24

Importance des exportations du Québec selon les partenaires commerciaux en 2008

(parts en pourcentage du PIB nominal du Québec)



(1) Comprend notamment le Mexique, le Brésil, la Turquie et l'Australie.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

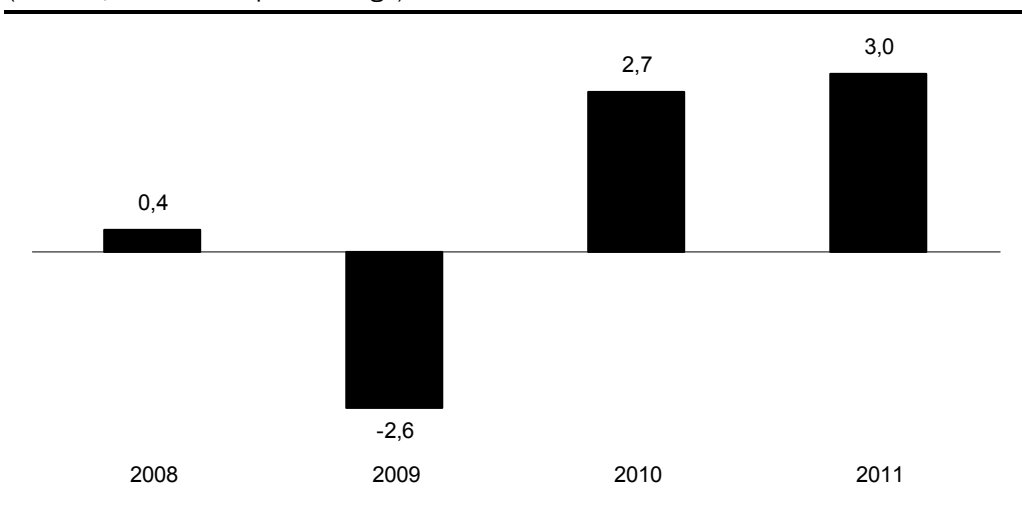
3.1 La situation au Canada

Après avoir été fortement affaiblie par la récession aux États-Unis, l'économie canadienne est retournée sur le sentier de la croissance au troisième trimestre de 2009. Le PIB réel du Canada devrait s'accroître de 2,7 % en 2010. En 2011, le Canada devrait enregistrer une croissance plus vigoureuse, soutenue par la relance des exportations. La progression du PIB réel devrait ainsi atteindre 3,0 %.

L'économie canadienne continuera de tirer profit à la fois des mesures mises en place par les gouvernements pour soutenir l'emploi et les investissements publics, des conditions monétaires accommodantes instaurées par la Banque du Canada et de la reprise de l'économie américaine.

GRAPHIQUE B.25

Croissance économique au Canada (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

☐ La consommation des ménages et les investissements

La croissance de la consommation des ménages a ralenti à 0,2 % en 2009 en termes réels. Cette stagnation de la consommation est principalement attribuable à la perte de 277 000 emplois. La progression de la consommation devrait reprendre de la vigueur au cours des prochains trimestres avec le rétablissement observé de la confiance des ménages, les faibles taux d'intérêt et la reprise de la création d'emplois.

— La hausse des dépenses de consommation devrait atteindre 2,5 % en 2010 et 2,4 % en 2011.

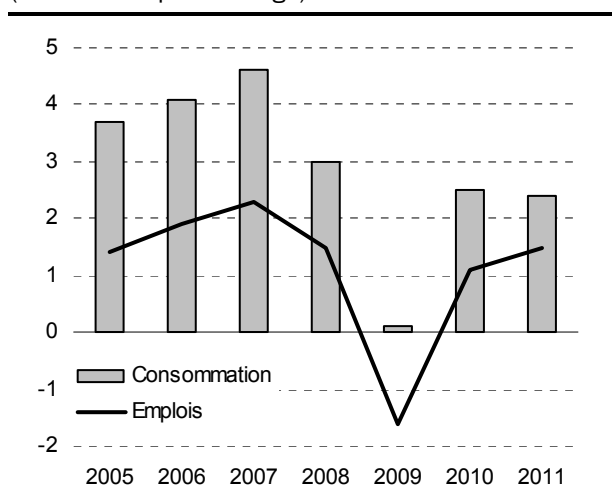
Par ailleurs, avec la diminution de la production et la faiblesse de la demande mondiale, les entreprises ont retardé certains projets d'investissement, entraînant un recul de 17,4 % du volume des investissements non résidentiels en 2009. Une croissance des investissements de 4,5 % est attendue en 2010 et de 5,8 % en 2011, avec la reprise graduelle de la production, en particulier dans les secteurs de l'automobile et des produits pétroliers.

Le redressement de la consommation et de l'investissement s'accompagnera de la création de près de 188 000 emplois en 2010 et de 252 000 emplois en 2011.

GRAPHIQUE B.26

Emplois et dépenses réelles de consommation au Canada

(variation en pourcentage)

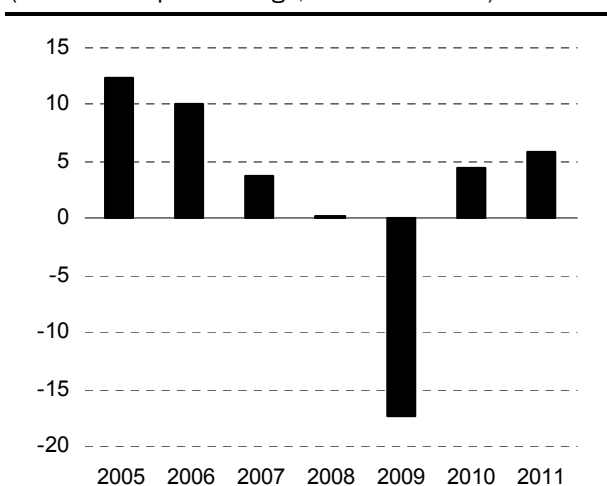


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.27

Investissements non résidentiels des entreprises au Canada

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

☐ Les exportations

La récession aux États-Unis a eu des répercussions importantes sur les exportations canadiennes, lesquelles ont connu un recul de 14,0 % en 2009 en termes réels. Les exportations devraient croître de 5,3 % en 2010 et de 6,3 % en 2011.

La demande accrue pour les matières premières, en particulier pour le pétrole, devrait contribuer à augmenter la production et les exportations dans le secteur minier et le secteur pétrolier. En outre, la reprise graduelle de la demande nord-américaine de véhicules légers et la nécessité pour les concessionnaires de reconstituer des stocks devraient stimuler la production et les exportations du secteur de l'automobile. Cependant, l'appréciation du dollar canadien restera un frein à la reprise.

■ L'accroissement de la demande mondiale pour les matières premières

La récession mondiale s'est accompagnée d'une baisse des prix des matières premières à la fin de l'année 2008. Les prix ont ensuite repris une tendance haussière avec le redressement graduel de l'économie mondiale.

En particulier, après avoir diminué jusqu'à 36 dollars américains en décembre 2008, le prix du baril de pétrole brut s'est depuis lors apprécié, pour se situer à près de 76 dollars en moyenne au quatrième trimestre de 2009. Il devrait s'établir en moyenne à 80 dollars en 2010 et à 93 dollars en 2011.

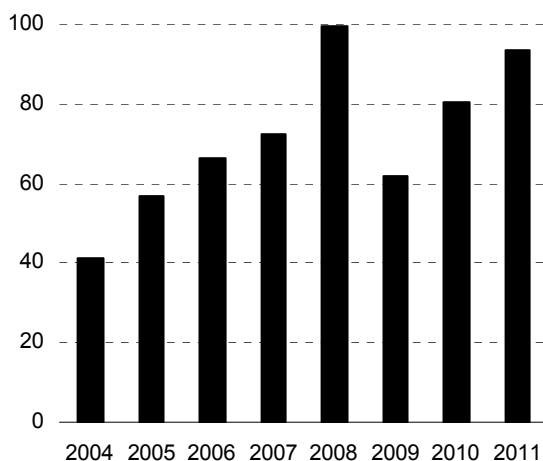
Pour leur part, les prix des autres matières premières devraient aussi connaître une hausse en 2010 et en 2011, une évolution positive pour le Canada et le Québec qui sont des exportateurs de ressources naturelles. Le prix des produits de base industriels, excluant le pétrole, devrait croître de 4,0 % en 2010 et de 2,3 % en 2011.

■ L'appréciation du dollar canadien, un frein à la reprise

Durement frappé par la récession mondiale, le dollar canadien a atteint un creux de 76,9 cents américains en mars 2009, au plus fort de la récession, mais il s'est depuis réapprécié, bénéficiant du raffermissement de l'économie mondiale et du renchérissement des matières premières. Après s'être établie à 87,9 cents américains en moyenne en 2009, la devise canadienne devrait continuer à s'apprécier pour atteindre 98,2 cents en 2010 et 99,8 cents en 2011.

GRAPHIQUE B.28

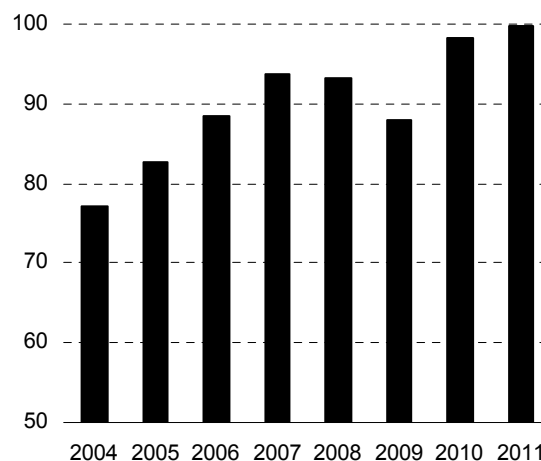
Prix du baril de pétrole West Texas Intermediate (WTI) (en dollars américains)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.29

Cours du dollar canadien (en cents américains)



Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

□ La politique monétaire demeurera accommodante

Depuis avril 2009, le taux cible du financement à un jour de la Banque du Canada se situe à 0,25 %, un creux historique. Pour faire face à la crise financière internationale et à la récession, ce taux a été abaissé de 425 points de base depuis décembre 2007. La Banque du Canada a pris l'engagement conditionnel, sous réserve des perspectives d'inflation, de maintenir le taux cible inchangé jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2010.

La banque centrale devrait amorcer un resserrement monétaire à compter du troisième trimestre de 2010. La hausse du taux directeur devrait être progressive, en raison des perspectives d'inflation qui demeurent contenues. Dans la conduite de sa politique monétaire, la Banque du Canada prendra en compte l'endettement des ménages et la vigueur du dollar canadien, qui exerceront des pressions à la baisse sur la croissance économique et l'inflation.

Le taux cible devrait ainsi augmenter graduellement au cours des deux prochaines années, passant de 0,25 % au milieu de l'année 2010 à 2,0 % à la fin de 2011, soit une hausse de 175 points de base.

Les bons du Trésor à 3 mois augmenteront de concert avec le taux cible, s'établissant à 0,6 % en 2010 et à 1,7 % en 2011. Par ailleurs, le rendement des obligations canadiennes à échéance de 10 ans s'accroîtra également, en accord avec le redressement de l'activité économique, s'établissant à 3,8 % en 2010 et à 4,5 % en 2011.

TABLEAU B.8

Marchés financiers canadiens

(taux en pourcentage)

	2009	2010	2011
Taux cible du financement à un jour	0,4	0,5	1,4
Bons du Trésor – 3 mois	0,4	0,6	1,7
Obligations – 10 ans	3,3	3,8	4,5

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

3.2 La situation aux États-Unis

□ Une reprise économique modérée

La reprise économique américaine prévue en 2010 et en 2011 sera soutenue par la demande intérieure et par les exportations.

D'une part, la demande intérieure devrait afficher une croissance modérée, laquelle devrait s'établir, en termes réels, à 1,7 % en 2010 et à 2,5 % en 2011. Celle-ci sera soutenue par l'amélioration des conditions de crédit aux ménages et aux entreprises ainsi que par le redressement graduel de l'emploi, ce qui soutiendra la consommation et l'investissement. Par contre, le retrait progressif des stimuli gouvernementaux et le niveau d'endettement élevé des ménages limiteront le rythme d'expansion de la demande intérieure.

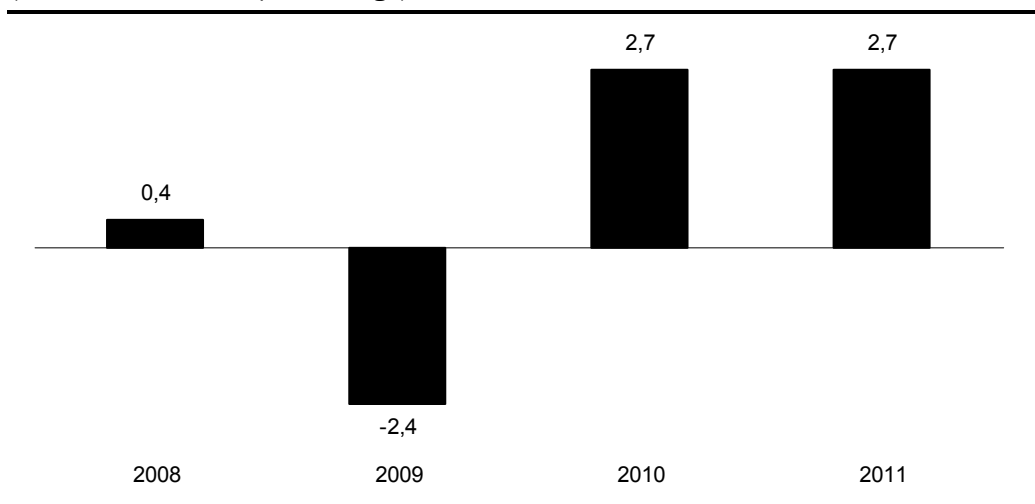
D'autre part, la croissance des exportations réelles américaines sera vigoureuse grâce à un taux de change qui restera favorable et à une augmentation de la demande des économies émergentes pour les produits américains. Globalement, la contribution des exportations à la croissance économique devrait s'élever à 1,1 point de pourcentage en 2010 et à 0,9 point de pourcentage en 2011.

Ainsi, après une diminution de 2,4 % en 2009, le PIB réel américain devrait croître de 2,7 % en 2010 et en 2011.

GRAPHIQUE B.30

Croissance économique aux États-Unis

(PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

□ Les mesures de stimulation ont favorisé la relance

L'activité économique aux États-Unis s'est fortement repliée en début d'année 2009, mais a été robuste au deuxième semestre, soutenue grandement par les mesures instaurées par les autorités publiques américaines pour favoriser la relance de l'économie en 2009 et en 2010 :

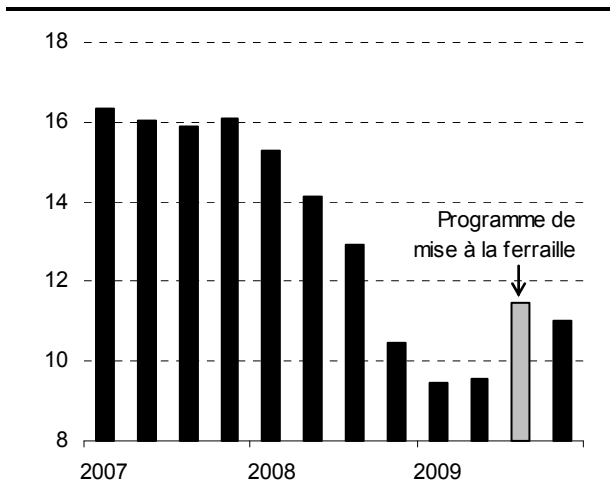
- un plan de relance économique de 787 milliards de dollars américains, incluant notamment de nombreux transferts aux ménages pour stimuler la consommation et un important plan d'investissements publics. Ces mesures ont permis d'atténuer les pertes d'emplois au deuxième semestre de 2009;
- un programme de mise à la ferraille de vieux véhicules, favorisant les ventes de véhicules automobiles neufs;
- plusieurs initiatives visant à stabiliser et à soutenir le secteur immobilier, dont le crédit accordé aux acheteurs d'une première résidence, le programme pour minimiser les saisies de propriétés et les mesures de la Réserve fédérale américaine visant à réduire les taux hypothécaires.

En outre, après avoir rapidement écoulé leurs stocks durant la récession au lieu d'accroître leur production, les entreprises ont modéré ce comportement dès le troisième trimestre de 2009 avec la reprise de la demande pour leurs produits, ce qui a constitué un apport important à la croissance économique.

GRAPHIQUE B.31

Ventes de nouveaux véhicules aux États-Unis

(en millions d'unités)

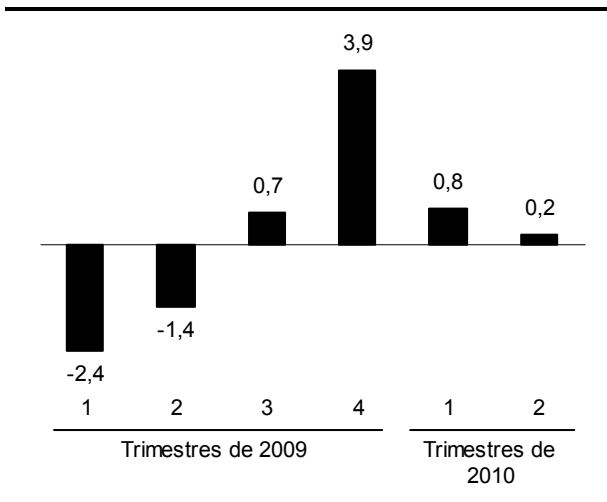


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.32

Apport des stocks à la croissance économique américaine

(en pourcentage du PIB réel)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

□ La relance de l'emploi soutiendra les dépenses des ménages

Entre le début de la récession, en décembre 2007, et janvier 2010, il s'est perdu plus de 8,4 millions d'emplois aux États-Unis et le taux de chômage a fortement augmenté, passant de 5,0 % à 9,7 %.

Le marché du travail américain s'est stabilisé vers la fin du deuxième semestre de 2009 et devrait se redresser graduellement à partir du premier semestre de 2010. Le taux de chômage devrait néanmoins s'établir en moyenne à 10,0 % en 2010 et à 9,6 % en 2011. La création d'emplois sera soutenue notamment par :

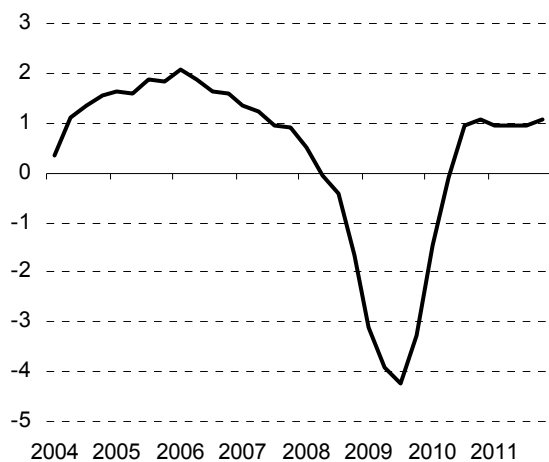
- le plan de stimulation de l'emploi de près de 100 milliards de dollars américains, incorporé dans le budget 2011 du gouvernement fédéral américain;
- l'embauche temporaire de travailleurs pour le recensement de la population américaine en première moitié d'année 2010.

Le redressement progressif du marché du travail, bénéfique à la croissance des revenus, et l'amélioration des conditions de crédit dans le secteur bancaire soutiendront la croissance de la consommation en 2010 et en 2011.

Toutefois, cette croissance sera modérée en raison de la nécessité pour les ménages d'améliorer leur bilan financier par un taux d'épargne plus élevé. Aussi, la croissance de la consommation devrait être très graduelle, passant de -0,6 % en 2009 à 1,8 % en 2010 et à 2,1 % en 2011.

GRAPHIQUE B.33

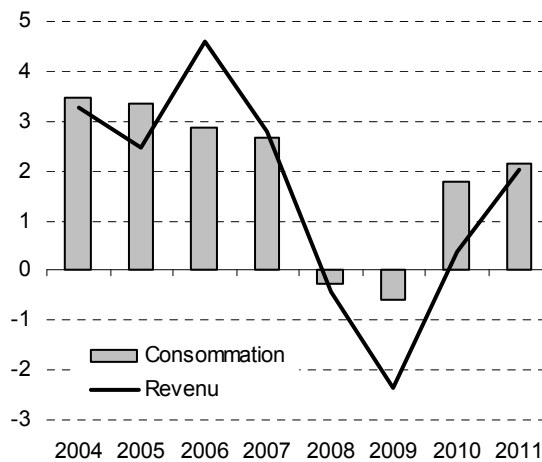
Évolution de l'emploi aux États-Unis (variation annuelle en pourcentage)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.34

Consommation et revenu aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

□ Croissance modérée des investissements

Les investissements résidentiels se sont redressés en cours d'année 2009, soutenus par le rebond de 20 % des mises en chantier entre avril et décembre. Les mesures gouvernementales ont joué un rôle clé dans la stabilisation de ce secteur, dont le programme de crédit fiscal pour l'achat d'une première résidence. La reprise de l'activité immobilière résidentielle devrait toutefois s'atténuer temporairement en cours d'année 2010 avec la fin des programmes gouvernementaux de soutien à ce secteur.

Ainsi, les investissements résidentiels réels afficheront une hausse de 5,6 % en 2010, suivis d'une croissance de 13,6 % en 2011.

Par ailleurs, les investissements des entreprises seront limités en 2010. Malgré leur rentabilité accrue, les entreprises devraient demeurer prudentes dans leurs choix d'investissements.

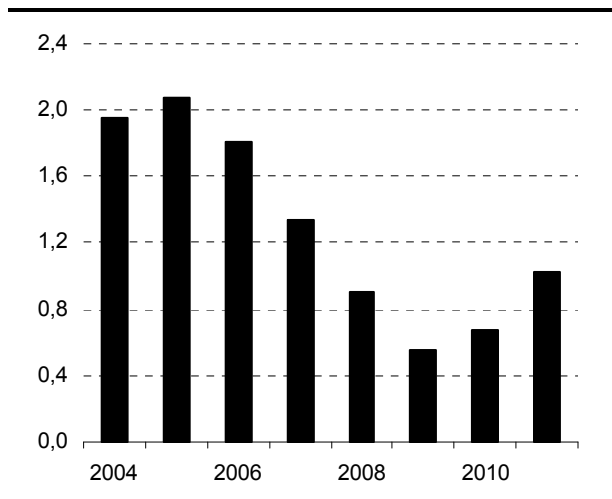
En effet, la récession a entraîné une baisse marquée du taux d'utilisation des capacités de production, qui ne s'établissait qu'à 72,7 % en février 2010, comparativement à un taux de près de 80 % à la fin de 2007. Le taux d'utilisation des capacités devra croître davantage avant que les entreprises n'augmentent leurs investissements.

Ainsi, les investissements réels des entreprises devraient stagner en 2010, suivis d'une croissance de 9,1 % en 2011.

GRAPHIQUE B.35

Mises en chantier aux États-Unis

(en millions d'unités)

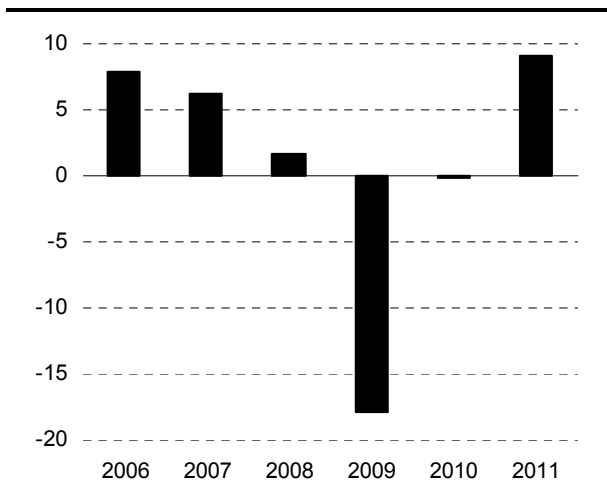


Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.36

Investissements des entreprises américaines

(variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

□ Une reprise de la demande internationale de produits fabriqués aux États-Unis

La récession mondiale a grandement réduit la demande extérieure de produits américains. Toutefois, à partir du deuxième semestre de 2009, la vigueur accrue de l'activité économique, notamment dans les économies émergentes, et la baisse du dollar américain ont contribué à la croissance vigoureuse des exportations américaines. Celles-ci ont augmenté de 9,6 %, en termes réels entre le deuxième trimestre de 2009 et le quatrième trimestre de 2009. Cette évolution devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

Par ailleurs, dans le cadre de son discours sur l'état de l'Union, le président américain a indiqué qu'il souhaitait mettre à l'avant-plan des politiques économiques liées à l'exportation.

Cette volonté, alliée au renforcement de l'économie mondiale et à un dollar américain relativement faible face aux principales devises, devrait favoriser la croissance des exportations.

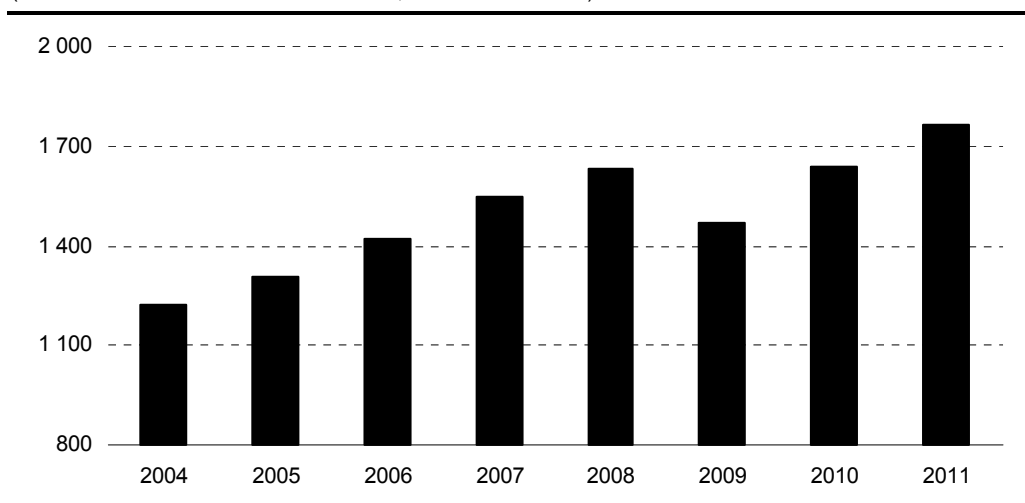
Par conséquent, le déficit commercial américain devrait être relativement stable en 2010 et en 2011, pour atteindre 3,9 % du PIB, et ce, après s'être établi à 2,7 % en 2009.

Après avoir chuté de 9,9 % en 2009, les exportations réelles américaines devraient croître de 11,7 % en 2010 et de 7,7 % en 2011 pour atteindre 1 767 milliards de dollars américains.

GRAPHIQUE B.37

Exportations américaines

(en milliards de dollars américains, en termes réels)



Sources : IHS Global Insight et ministère des Finances du Québec.

□ Des politiques budgétaire et monétaire accommodantes

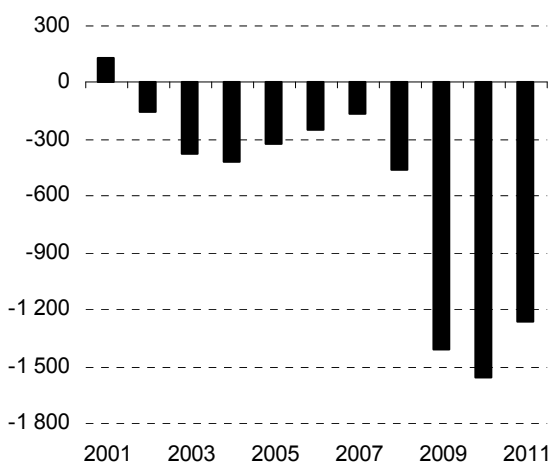
La politique budgétaire de l'administration Obama restera accommodante en 2010 et en 2011, alors que le déficit dépassera les 1 200 milliards de dollars américains. Bien que diverses mesures y sont proposées pour réduire le déficit du gouvernement, le budget 2011 comprend également des mesures de soutien à l'emploi et d'amélioration de l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises. Elles s'ajoutent aux mesures de stimulation économique prévues pour 2010 dans le précédent budget.

Par ailleurs, depuis le début de la crise financière, la Réserve fédérale américaine a mis en place plusieurs programmes exceptionnels pour favoriser la stabilisation du secteur financier et encourager la reprise économique. Avec ces mesures, le bilan de la Réserve fédérale est passé de 786 milliards de dollars américains à 2 099 milliards de dollars entre janvier 2008 et janvier 2010.

Afin de contenir de futures pressions inflationnistes, la Réserve fédérale retirera progressivement, à partir de 2010, ses mesures d'assouplissement quantitatif, ce qui réduira la taille de son bilan. La banque centrale devrait rester très prudente dans le retrait de ses mesures pour éviter de nuire à la reprise fragile du secteur immobilier ainsi qu'au redressement de l'emploi. Elle devrait rehausser son taux directeur à partir du deuxième semestre de 2010. Ainsi, le taux des fonds fédéraux devrait atteindre 1,50 % à la fin de l'année 2011.

GRAPHIQUE B.38

Solde budgétaire du gouvernement fédéral (en milliards de dollars américains)



Source : Office of Management and Budget.

GRAPHIQUE B.39

Bilan⁽¹⁾ de la Réserve fédérale (en milliards de dollars américains)



(1) Somme des montants alloués aux programmes de la Réserve fédérale.

Source : IHS Global Insight.

3.3 La situation outre-mer

À l'instar des économies nord-américaines, la récession mondiale a grandement affecté les économies avancées d'Europe et d'Asie à la fin de l'année 2008 et dans la première moitié de 2009. Toutefois, bien que modeste, une reprise économique des économies avancées d'outre-mer est en cours depuis le deuxième semestre de 2009.

De leur côté, les économies émergentes et celles en développement ont également accusé un fort ralentissement de leur croissance en 2009. Toutefois, la reprise s'avère vigoureuse, notamment en Chine.

□ La zone euro

Après cinq trimestres de recul, le PIB réel de la zone euro a recommencé à croître au troisième trimestre de 2009, marquant la fin de la récession. Plusieurs facteurs ont contribué au retour de la croissance, dont les plans de relance budgétaire, l'ajustement des stocks et l'accélération des exportations au milieu de l'année 2009, lesquelles ont profité du redressement de la demande mondiale.

Toutefois, la croissance attendue en 2010 devrait rester faible, en raison de l'effet temporaire des mesures de stimulation et de l'impact négatif de l'endettement élevé de certains pays de la zone euro. Le secteur extérieur contribuera positivement à la croissance en 2010. En revanche, la consommation des ménages restera faible, affectée par un taux de chômage qui atteindra près de 11 % au début de 2011.

Le PIB réel de la zone euro devrait progresser de 0,9 % en 2010 et de 1,5 % l'année suivante.

□ Le Royaume-Uni

Après un recul de 5,0 % en 2009, l'économie du Royaume-Uni est sur la voie d'une reprise graduelle, ayant enregistré une croissance de 0,3 % du PIB réel au quatrième trimestre de 2009. Cette reprise est soutenue par l'amélioration de la situation du secteur financier et du marché immobilier, par une politique monétaire expansionniste et par le redressement de la croissance mondiale.

Soutenue par l'apport du secteur extérieur, qui devrait bénéficier d'un taux de change favorable, et par la contribution des dépenses publiques, mais limitée par un taux de chômage élevé et un endettement des ménages important, la croissance économique du Royaume-Uni devrait s'établir à 0,9 % en 2010 et augmenter à 1,7 % en 2011.

□ Le Japon

Après s'être détériorée fortement en 2008 et au début de 2009, l'économie japonaise est sortie de la récession au deuxième trimestre de 2009 et la croissance économique s'est accélérée en fin d'année. Cette évolution est principalement attribuable à l'impact positif des plans de stimulation économique et au rebond des exportations.

Le redressement de l'économie nipponne devrait toutefois être limité par la croissance modeste de la demande intérieure. De plus, l'instauration d'une croissance soutenue et durable sera entravée par une déflation persistante. Le PIB réel devrait ainsi augmenter de 1,4 % en 2010 et de 1,1 % en 2011, après un déclin de 5,2 % en 2009.

□ La Chine

La croissance économique de la Chine s'est accélérée en cours d'année 2009, après avoir été ralentie par la chute de ses exportations lors de la récession mondiale. La solide reprise économique de ce pays est notamment attribuable à la vigueur de la demande intérieure. Les investissements chinois ont été stimulés par l'important plan de relance mis en place dès la fin de 2008 et par la forte expansion du crédit domestique.

Afin de modérer la croissance de la demande intérieure, les autorités chinoises ont procédé à des mesures de resserrement monétaire depuis le début de 2010 et des mesures additionnelles pourraient être instaurées. Elles visent d'abord à retirer de la liquidité afin de restreindre le crédit, puis à éviter une éventuelle surchauffe de l'économie. Graduellement, le commerce extérieur devrait redevenir le principal soutien à l'activité économique du pays, au fur et à mesure que la reprise économique mondiale se raffermira.

Après avoir enregistré une croissance de 8,7 % en 2009, l'économie chinoise devrait progresser de 9,4 % en 2010, avant de ralentir à 8,3 % en 2011, une fois que s'estomperont les mesures de stimulation économique.

4. LES PROJECTIONS ÉCONOMIQUES DU QUÉBEC 2010-2025

Au cours des quinze prochaines années, le Québec devra faire face à des changements démographiques d'envergure. Le vieillissement et la croissance plus lente de la population iront de pair avec un recul du bassin de travailleurs potentiels, qui est constitué essentiellement du nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans. Ces changements auront des conséquences importantes sur le marché du travail et sur l'économie.

- D'une part, la réduction du bassin de travailleurs potentiels entraînera des pressions à la baisse sur l'emploi.
- D'autre part, le vieillissement de la population réduira, dans son ensemble, la proportion de la population qui détiendra un emploi.

Toutefois, l'impact de ces changements démographiques sera atténué, voire compensé, par des ajustements au sein de l'économie, qui seront amenés par le resserrement du marché du travail et par l'amélioration des tendances actuelles.

- La hausse de la scolarisation, la participation plus élevée des femmes au marché du travail et un contexte plus favorable au maintien ou au retour au travail des travailleurs plus âgés continueront de favoriser l'emploi.
- Les pressions engendrées par le marché du travail et une meilleure utilisation des travailleurs et des technologies contribueront à soutenir davantage la productivité des travailleurs.
- La mise en place ou la bonification de politiques publiques pourraient aussi favoriser davantage l'emploi et la productivité.

Par ailleurs, les tendances démographiques récentes plus encourageantes, dont la remontée des naissances et de l'immigration internationale, pourraient conduire à des perspectives démographiques plus optimistes dans le futur.

□ L'impact des changements démographiques attendus : trois illustrations

Afin de bien montrer les enjeux en cause, trois situations sont illustrées dans ce chapitre.

Pour mesurer l'ampleur du défi démographique auquel le Québec doit s'attendre, il convient d'estimer isolément l'impact négatif des changements démographiques à venir sur la croissance économique. Ainsi, une première situation montre l'évolution du PIB réel dans un contexte de réduction du bassin de travailleurs potentiels sans prendre en compte les autres facteurs économiques, comme la participation au marché du travail et la productivité, qui devraient s'ajuster et compenser, du moins en partie, le contexte démographique.

Dans ce premier scénario peu probable, intitulé la projection **sans réaction de l'économie** :

- la proportion de la population qui détient un emploi ne progresserait que très peu et la croissance de la productivité suivrait sa tendance historique;
- la croissance du PIB réel passerait d'une moyenne historique de 2,1 %, observée de 1982 à 2008, à 0,8 % de 2021 à 2025. Il s'agirait alors d'une baisse du rythme de la croissance de 1,3 point de pourcentage.

Une deuxième situation, la **réaction prévue**, illustre les effets bénéfiques d'un ajustement des facteurs économiques à la réduction du bassin de main-d'œuvre potentielle. Ce scénario prend aussi en compte la poursuite de l'amélioration actuelle des tendances au chapitre de la participation au marché du travail ainsi que la mise en place ou la bonification de politiques publiques pour soutenir la participation au marché du travail et la productivité. Selon cette situation, la plus probable de survenir :

- des hausses de la participation au marché du travail et une accélération de la croissance de la productivité sont projetées;
- la croissance du PIB réel ralentirait néanmoins à 1,4 % de 2021 à 2025, en raison du recul du bassin de travailleurs potentiels. Il s'agirait alors d'une diminution du rythme de croissance de 0,7 point de pourcentage par rapport à la tendance historique.

Une troisième illustration, plus exigeante, présente l'**effort** que le Québec devrait faire d'ici 2025 **pour maintenir sa croissance économique à 2 %**.

- Ce scénario suppose la mise en place de changements plus importants dans les politiques publiques, lesquelles auraient un plus grand impact sur la natalité, l'immigration, la participation au marché du travail et la productivité.
- Selon cette dernière situation, la croissance du bassin de travailleurs potentiels continuerait de s'accroître. De plus, les hausses de la participation au marché du travail et la croissance de la productivité seraient encore plus importantes.

TABLEAU B.9

Croissance économique au Québec selon trois situations

(variation annuelle moyenne en pourcentage)

	Historique	Quinquennal	Horizon 2021-2025		
	1982-2008	2010-2014	Sans réaction de l'économie	Réaction prévue	Effort pour maintenir la croissance à 2 %
PIB réel	2,1	2,3	0,8	1,4	2,0

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

□ La démographie, une source de ralentissement de la croissance économique

Afin de mieux comprendre les répercussions probables de la démographie sur la croissance du PIB réel, il convient de décomposer la croissance économique en contributions provenant de l'évolution des facteurs suivants :

- le bassin de travailleurs potentiels, soit la population âgée de 15 à 64 ans;
- le taux d'emploi, c'est-à-dire le nombre total de travailleurs en fonction du bassin de travailleurs potentiels;
- la productivité, c'est-à-dire le rendement économique de chaque travailleur.

De 1982 à 2008, la croissance économique du Québec s'est établie à 2,1 % en moyenne. Lors de cette période, l'évolution de la population âgée de 15 à 64 ans ainsi que de l'emploi et de la productivité ont eu une incidence similaire sur la croissance économique.

- Plus précisément, le bassin de travailleurs potentiels et le taux d'emploi ont contribué chacun pour 0,6 point de pourcentage à la croissance économique, tandis que la productivité y a ajouté 0,8 point.

TABLEAU B.10

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec (variation annuelle moyenne en pourcentage)

	1982-2008
PIB réel	2,1
Facteurs de croissance :	
- Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,6
- Taux d'emploi ⁽²⁾	0,6
- Productivité ⁽³⁾	0,8

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) PIB réel par emploi.

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Les sections suivantes présentent les tendances démographiques et les conséquences qu'elles auront sur le marché du travail et l'économie au cours des quinze prochaines années.

- Une première section illustre en quoi la démographie sera une source de ralentissement économique dans les années à venir.
- Une deuxième partie présente les améliorations attendues sur le marché du travail.
- Une troisième section illustre les facteurs qui pourraient permettre une accélération de la croissance de la productivité.
- Ce chapitre est complété par une description des actions gouvernementales mises en œuvre depuis 2003 pour soutenir l'économie du Québec.

4.1 Un recul du bassin de travailleurs potentiels

Dans les années à venir, la démographie ne sera plus une source de croissance, mais plutôt un frein à l'augmentation du PIB réel, en raison du recul du bassin de travailleurs potentiels et du vieillissement de la population.

Cette section présente une description des tendances démographiques attendues au Québec au cours des quinze prochaines années et de leurs impacts sur la croissance économique. À cet égard, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) produit périodiquement les perspectives démographiques du Québec et de ses régions. Une mise à jour a été publiée en juillet 2009.

Dans ses perspectives démographiques, l'ISQ présente différents scénarios, dont un scénario de référence qui repose sur les hypothèses les plus plausibles compte tenu des tendances récentes⁵. Des scénarios de croissance démographique faible et forte, qui tiennent compte d'autres hypothèses possibles, sont aussi illustrés.

Dans le cadre des projections économiques du Québec 2010-2025 présentées :

- le scénario démographique de référence de l'ISQ a été retenu pour établir les projections économiques des deux premières situations illustrées dans ce chapitre, soit les projections **sans réaction de l'économie** et de **réaction prévue**;
- pour sa part, la troisième situation, intitulée **effort pour maintenir la croissance à 2 %**, a été réalisée à partir du scénario démographique fort de l'ISQ.

⁵ Pour de plus amples renseignements, voir le document *Le contexte démographique du Québec : horizon 2025*, publié dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010-2011, en décembre 2009.

□ Le scénario démographique de référence de l'ISQ

■ Une réduction attendue du bassin de travailleurs potentiels

La population âgée de 15 à 64 ans donne une bonne mesure du bassin de main-d'œuvre potentielle. En 2008, au Québec, sur les 4,2 millions d'individus âgés de 15 ans et plus qui participaient au marché du travail, 98,2 % se situaient dans le groupe des 15 à 64 ans.

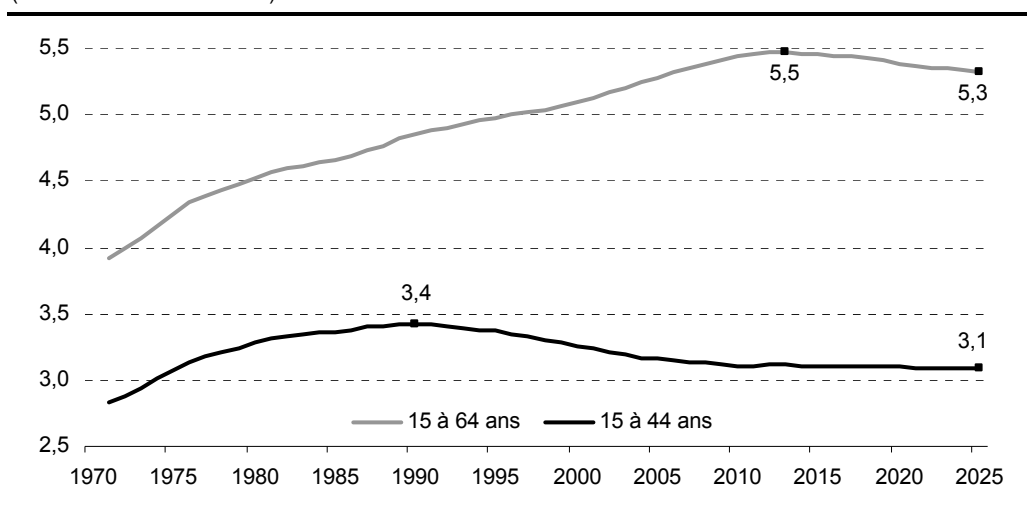
Selon le scénario démographique de référence de l'ISQ, une baisse de la population en âge de travailler s'amorcerait dès 2014. Entre 2013 et 2025, le Québec verrait ce bassin de main-d'œuvre diminuer de 2,7 %.

Pour sa part, la cohorte des 15 à 44 ans a déjà commencé à diminuer. En fait, depuis 1990, le nombre de personnes de cette cohorte a baissé de 9 %. Le Québec fait donc déjà face à une contraction de son bassin de travailleurs plus jeunes.

GRAPHIQUE B.40

Bassin de main-d'œuvre potentielle du Québec

(en millions d'individus)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada.

■ Un vieillissement accéléré de la population en âge de travailler

La population du Québec vieillira à un rythme plus rapide au cours des quinze prochaines années, alors que les nombreux baby-boomers, nés entre 1946 et 1966, commenceront à franchir la barre des 65 ans dès 2011.

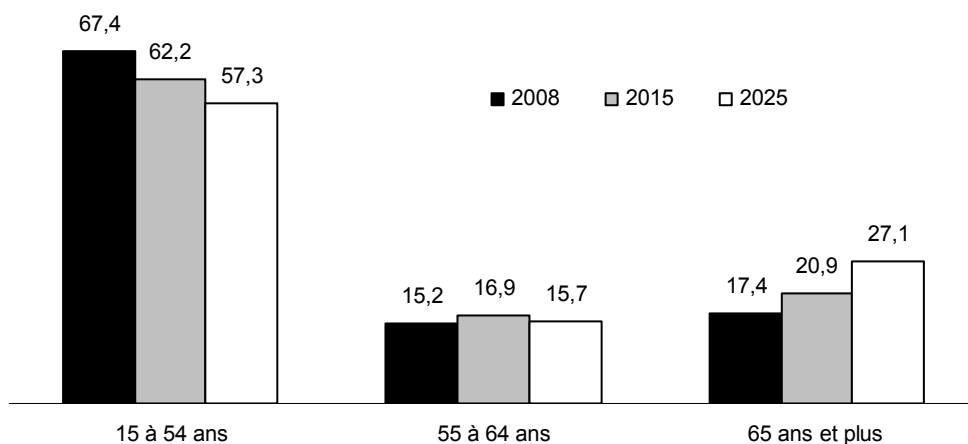
Un indice du vieillissement de la population est la proportion qu'occupent les 65 ans et plus dans la population âgée de 15 ans et plus. En 2008, le Québec comptait 1,1 million de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 17,4 % de la population de 15 ans et plus. En 2025, compte tenu du ralentissement de la croissance de la population et de son vieillissement, cette proportion passera à 27,1 %, ce qui correspond à l'ajout de 842 000 personnes. Au cours de la même période, soit de 2008 à 2025 :

- le groupe des 15 à 54 ans dans la population âgée de 15 ans et plus passera de 67,4 % à 57,3 %, ce qui représente le retrait de 219 000 personnes;
- la proportion du groupe des 55 à 64 ans devrait rester assez stable, passant de 15,2 % à 15,7 %, ce qui signifie que 150 000 personnes s'ajouteront à ce groupe durant cette période.

GRAPHIQUE B.41

Poids des cohortes dans la population du Québec

(en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Un vieillissement et un ralentissement de la croissance de la population plus accentués qu'ailleurs

Un ralentissement de la croissance de la population plus prononcé qu'ailleurs

Le ralentissement de la croissance de la population âgée de 15 à 64 ans que devrait connaître le Québec sera observé aussi dans d'autres économies avancées. Néanmoins, par son ampleur, le ralentissement du Québec risque de s'apparenter davantage à celui du Japon.

La croissance de la population de nos principaux partenaires commerciaux, c'est-à-dire du Canada et des États-Unis, devrait également ralentir légèrement. Toutefois, ces juridictions devraient être en mesure d'éviter un déclin de leur bassin de travailleurs potentiels.

Un vieillissement qui s'accéléralera et qui sera plus rapide qu'ailleurs

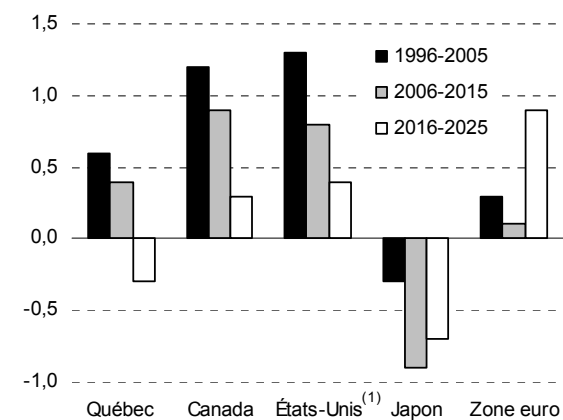
Le vieillissement de la population a commencé à se manifester plus tardivement au Québec que dans d'autres économies avancées d'Europe. Toutefois, puisque le renouvellement de la population québécoise a ralenti considérablement, le vieillissement de la population sera plus rapide au Québec. Si la tendance se maintient, la part des 65 ans et plus dans la population doublera, passant de 12 % à 24 % :

- en 32 ans au Québec;
- en 48 ans au Canada;
- en 60 ans en Allemagne;
- en plus de 63 ans aux États-Unis;
- en plus de 85 ans au Royaume-Uni.

Parmi les économies avancées, seul le Japon connaîtra un vieillissement plus rapide que le Québec, alors que la part des 65 ans ou plus dans la population passera de 12 % à 24 % en 22 ans.

Croissance de la population âgée de 15 à 64 ans de certains partenaires commerciaux du Québec

(variation annuelle moyenne en pourcentage)

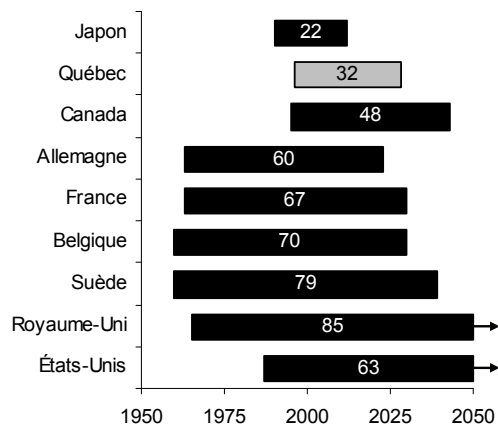


(1) Population âgée de 16 à 64 ans.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, IHS Global Insight et Organisation des Nations Unies.

Nombre d'années nécessaires pour que la proportion des personnes de 65 ans et plus passe de 12 % à 24 % de la population

(en années)



Sources : Institut de la statistique du Québec et Organisation des Nations Unies.

□ Le scénario démographique fort de l'ISQ

Selon le scénario démographique fort de l'ISQ, qui table sur des hypothèses plus optimistes sur la mortalité, la fécondité et la migration, la population en âge de travailler continuerait de progresser jusqu'en 2017, puis se stabiliserait au cours des huit années suivantes, plutôt que de diminuer.

Globalement, la croissance de la population âgée de 15 à 64 ans serait de 0,1 % en moyenne au cours des quinze prochaines années. Selon ce scénario, la population de ce groupe s'élèverait à 5,5 millions d'individus en 2025.

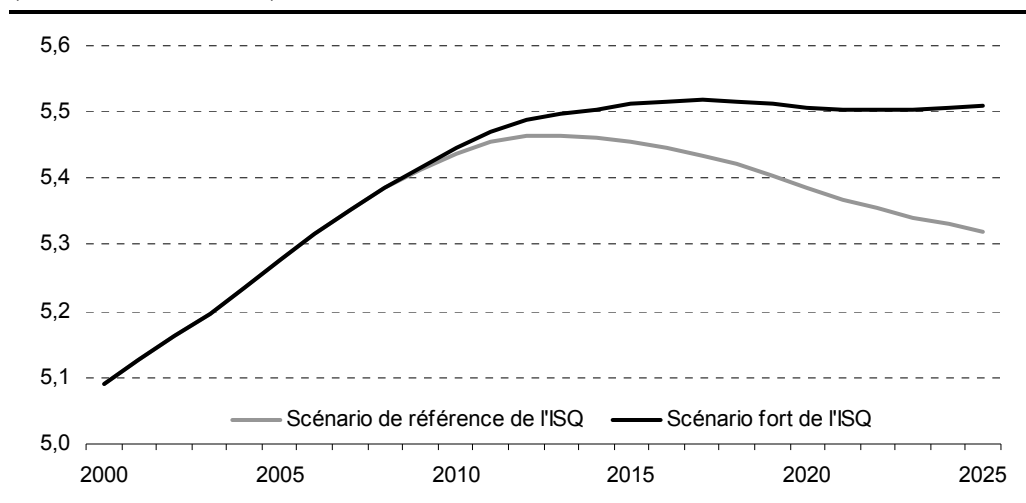
La proportion qu'occupent les personnes âgées de 65 ans et plus dans la population âgée de 15 ans et plus serait légèrement modifiée. Malgré l'amélioration de l'indice de fécondité, la part des 65 ans et plus continuerait d'augmenter, mais moins fortement.

— Ainsi, la proportion qu'occupent les personnes âgées de 65 ans et plus dans la population de 15 ans et plus passerait de 17,4 % en 2008 à 26,8 % en 2025, comparativement à 27,1 % en 2025 dans le scénario de référence.

GRAPHIQUE B.42

Population âgée de 15 à 64 ans au Québec

(en millions d'individus)



Source : Institut de la statistique du Québec.

Les perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec

L'ISQ produit les perspectives d'évolution de la population du Québec. Une mise à jour a été publiée en juillet 2009. Ces perspectives sont fondées sur un ensemble d'hypothèses concernant la mortalité, la fécondité et la migration. Elles couvrent la période 2006-2056 et sont présentées selon plusieurs scénarios, bien que l'accent soit mis sur un scénario de référence reposant sur les hypothèses les plus plausibles.

Scénario de référence de 2009

Selon le scénario de référence, les tendances relatives aux principales variables démographiques du Québec d'ici 2056 sont les suivantes :

- la population augmenterait de 1,0 million d'individus entre 2006 et 2025 et de 0,6 million entre 2025 et 2056. L'accroissement naturel¹ resterait positif jusqu'en 2029. Par la suite, la migration internationale assurerait, à elle seule, la croissance de la population;
- l'âge médian devrait passer de 40,5 ans en 2006 à 44,0 ans en 2025, puis à 46,4 ans en 2056;
- les personnes âgées de 65 ans et plus verraient leur poids dans l'ensemble de la population passer de 14 % en 2006 à 22,8 % en 2025 et à 28 % en 2056.

Scénario fort de 2009

Selon le scénario fort, les tendances relatives d'ici 2056 sont les suivantes :

- la population du Québec augmenterait de 1,5 million d'individus entre 2006 et 2025 et de 1,9 million entre 2025 et 2056. L'accroissement naturel resterait positif sur toute la période de projection;
- l'âge médian devrait passer de 40,5 ans en 2006 à 43,1 ans en 2025, puis à 44,3 ans en 2056;
- les personnes âgées de 65 ans et plus verraient leur poids démographique passer de 14,0 % en 2006 à 22,2 % en 2025, puis à 26,9 % en 2056.

Hypothèses du scénario de référence

Composante	Unité	Scénarios	
		Référence	Fort
Mortalité (espérance de vie - hommes/femmes)	Années	85,5 / 89,0	88,0 / 90,5
Fécondité (indice synthétique de fécondité)	Enfants par femme en âge de procréer	1,65	1,85
Solde migratoire international	Nombre	40 000	50 000
Solde migratoire interprovincial	Nombre	- 10 000	- 4 000

Source : Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056, Édition 2009.

¹ L'accroissement naturel correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

□ Les impacts des changements démographiques sur les projections économiques

Le scénario démographique de référence de l'ISQ a été retenu pour établir les deux premiers scénarios de projection économique, soit les projections **sans réaction de l'économie** et de **réaction prévue**. Selon le scénario démographique de référence de l'ISQ, une baisse de la population en âge de travailler s'amorcerait dès 2014.

- La population âgée de 15 à 64 ans retrancherait 0,2 point de pourcentage à la croissance économique en moyenne de 2021 à 2025, alors qu'elle en a ajouté 0,6 point en moyenne de 1982 à 2008, soit un écart de 0,8 point.
- Ainsi, sans contribution additionnelle de l'emploi ou de la productivité, la croissance du PIB réel pourrait être réduite de 0,8 point annuellement de 2021 à 2025, comparativement à la moyenne historique.

Par ailleurs, le scénario démographique fort de l'ISQ a été retenu pour établir la projection économique représentant **l'effort pour maintenir la croissance à 2 %**.

- Selon ce scénario démographique, la population âgée de 15 à 64 ans augmenterait de 0,1 point de pourcentage en moyenne de 2021 à 2025, comparativement à une hausse de 0,6 % historiquement.
- Ainsi, le bassin de travailleurs potentiels ne réduirait que de 0,5 point sa contribution moyenne à la croissance économique de 2021 à 2025.

TABLEAU B.11

Contribution du bassin de travailleurs potentiels à la croissance économique (population âgée de 15 à 64 ans, variation annuelle moyenne en pourcentage)

	Historique	Quinquennal	Horizon 2021-2025		
	1982-2008	2010-2014	Sans réaction de l'économie	Réaction prévue	Effort pour maintenir la croissance à 2 %
Contribution à la croissance économique	0,6	0,2	- 0,2	- 0,2	0,1

Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

Les déterminants liés à l'emploi et à la productivité devraient contribuer à limiter l'impact des changements démographiques sur l'économie québécoise.

- D'un côté, la proportion de personnes occupant un emploi au sein du bassin de travailleurs potentiels devrait continuer de s'accroître.
- D'un autre côté, les pressions amenées par le marché du travail et les gestes posés par le gouvernement pour soutenir les investissements privés et publics devraient contribuer à accroître la productivité des travailleurs.

4.2 Une hausse de la participation au marché du travail

Les améliorations sur le marché du travail devraient entraîner une hausse du taux d'emploi par groupe d'âge au cours des prochaines années. La hausse de la participation des femmes devrait se poursuivre et contribuer à accroître le taux d'emploi. Aussi, la hausse de la scolarisation des personnes qui, aujourd'hui, ont entre 25 et 54 ans, continuera de favoriser leur entrée ou de retarder leur sortie du marché du travail. En particulier :

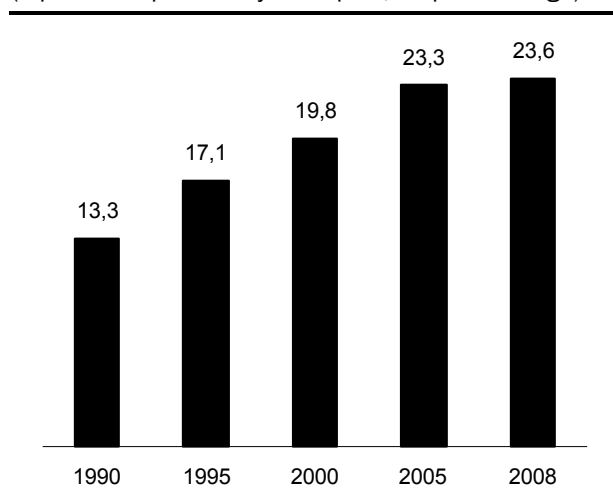
- 13,3 % des Québécois âgés de 25 à 54 ans détenaient un diplôme universitaire (diplôme de premier cycle et plus) en 1990;
- en 2008, ils étaient 23,6 %, soit une hausse de 10,3 points de pourcentage.

De plus, la rareté de la main-d'œuvre, conjuguée à un contexte plus favorable au retour au travail des retraités, exercera une pression à la hausse sur le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans. Ce contexte sera d'autant plus favorable que ces dernières seront plus instruites et en meilleure santé que leurs prédécesseurs. Aussi, leur espérance de vie s'allongeant, ces personnes se préoccupent davantage de leurs revenus de retraite. Elles seront davantage intéressées à rester plus longtemps sur le marché du travail ou à y retourner.

- En 1980-1982, l'espérance de vie des Québécois était de 75 ans.
- En 2006-2008, elle était de 81 ans, soit une augmentation de six ans.
- En 2025, selon le scénario de référence de l'ISQ, elle sera de 84 ans.

GRAPHIQUE B.43

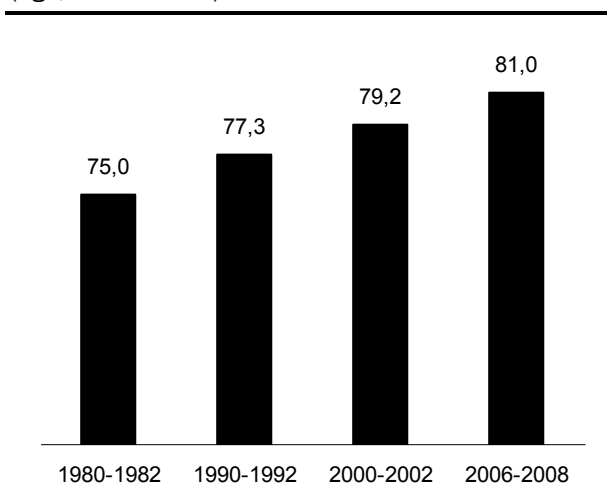
Pourcentage des Québécois âgés de 25 à 54 ans détenant un diplôme universitaire
(diplôme de premier cycle et plus, en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.44

Espérance de vie des Québécois
(âge, sexes réunis)



Source : Institut de la statistique du Québec.

L'évolution du taux d'activité chez les femmes au Québec

Un accroissement du taux d'activité chez les femmes est noté au Québec depuis plusieurs années. Il s'agit d'un phénomène observé dans plusieurs pays industrialisés, qui est associé à divers facteurs, notamment à la hausse du taux de scolarisation, à la baisse du taux de fécondité, à l'accroissement de la richesse et à la mise en place de politiques publiques.

Dans le cas du Québec, une hausse de la participation des femmes au marché du travail par tranche d'âge a été observée jusqu'à celles nées au milieu des années 1960. En particulier, le taux d'activité des femmes nées depuis le milieu des années 1960 est deux fois plus élevé que le taux d'activité chez les femmes nées en 1925.

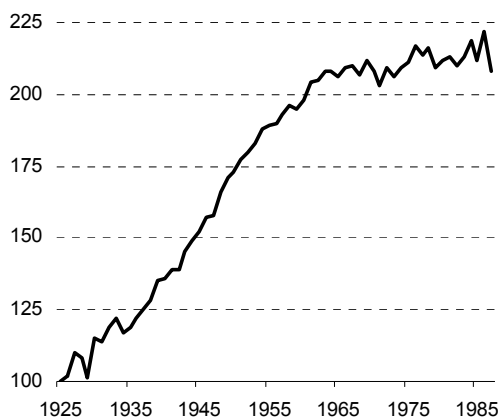
- Par exemple, pour les femmes âgées de 43 ans, celles nées en 1933 affichaient un taux d'activité de 42 %, tandis que celles nées en 1960 affichaient un taux d'activité de 84 %.
- C'est ainsi qu'au cours des trente dernières années, les cohortes plus âgées ont été graduellement remplacées par des cohortes ayant des taux d'activité plus élevés.

Cet effet de substitution perdurera dans le futur. Il pourrait influencer sur le taux d'activité des femmes jusqu'en 2030 environ. Néanmoins, le taux d'activité des cohortes plus âgées restant inférieur à celui des plus jeunes, le premier groupe devenant plus nombreux dans l'avenir limitera la hausse du taux d'activité dans son ensemble. Ainsi, le taux d'activité des femmes âgées de 15 ans et plus passerait de 61,1 % en 2008 à 58,9 % en 2025.

- Sans cet effet de cohorte¹, le taux d'activité aurait diminué davantage, passant de 61,1 % en 2008 à 57,0 % en 2025.
- En plus de l'effet cohorte pour les femmes, d'autres modifications, comme la rareté de la main-d'œuvre, pourraient soutenir la croissance du taux d'activité chez les femmes.

Indice d'activité chez les femmes selon l'année de naissance au Québec

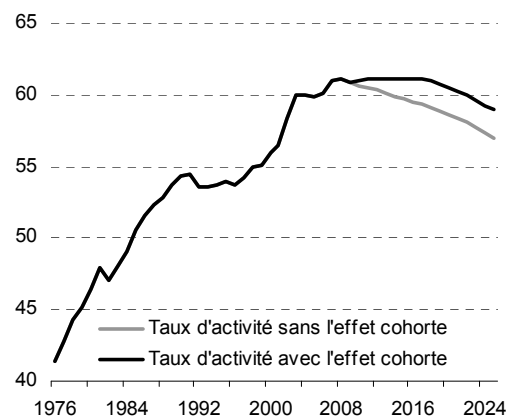
(effet fixe cohorte, année 1925 = 100)



Source : Statistique Canada.

Taux d'activité chez les femmes âgées de 15 ans et plus avec et sans effet cohorte

(taux en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

¹ Une cohorte désigne un ensemble d'individus nés au cours d'une année donnée. L'effet cohorte correspond au comportement spécifique d'un groupe d'individus d'un âge donné qui diffère du comportement d'un autre groupe. Dans cet encadré, l'effet cohorte mesure la variation de participation au marché du travail.

□ La contribution du marché du travail à la croissance économique

Le marché du travail devrait continuer de contribuer à la croissance économique au cours des prochaines années, à un degré différent selon la projection retenue.

■ La projection sans réaction de l'économie

Selon cette situation, l'amélioration projetée des tendances au chapitre de la participation au marché du travail se terminerait dès 2013. Ainsi, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans resterait relativement stable, passant de 71,7 % en 2008 à 71,8 % en 2025.

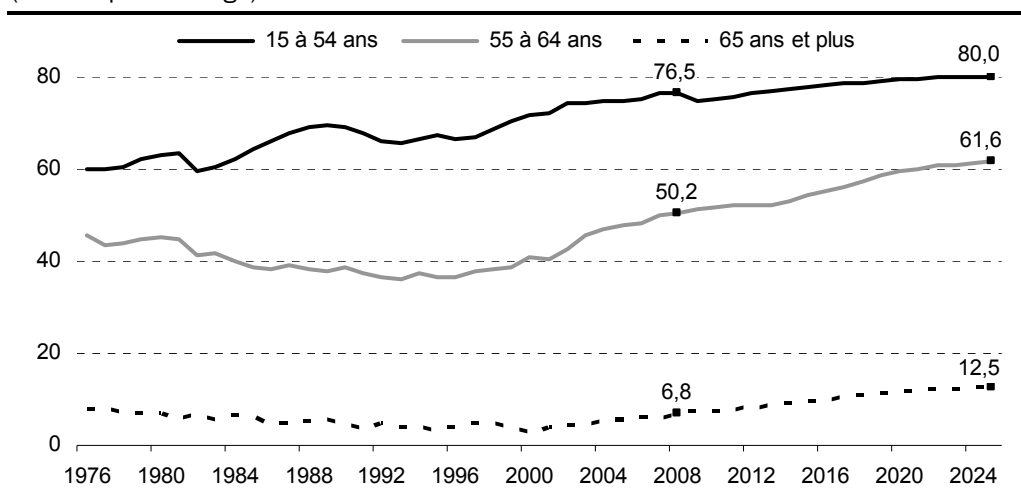
■ La projection selon la réaction prévue

Selon ce scénario, les tendances récentes observées sur le marché du travail se poursuivraient dans le futur. Cela serait favorisé par la hausse de la scolarisation, par la hausse de la participation des femmes au marché du travail, par des politiques publiques et par un contexte plus favorable au maintien ou au retour au travail des travailleurs plus âgés. Selon ce scénario, de 2008 à 2025 :

- le taux d'emploi des 15 à 54 ans augmenterait de 76,5 % à 80,0 %, ce qui représenterait l'ajout de 140 000 travailleurs;
- le taux d'emploi des 55 à 64 ans s'accroîtrait de 50,2 % à 61,6 %, ce qui correspondrait à l'addition de 145 000 travailleurs;
- le taux d'emploi des 65 ans et plus s'accroîtrait de 6,8 % à 12,5 %, ce qui correspondrait à l'ajout de 110 000 travailleurs.

GRAPHIQUE B.45

Taux d'emploi des Québécois par groupe d'âge (taux en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Globalement, le taux d'emploi des cohortes plus âgées restant inférieur à celui des plus jeunes, le premier groupe devenant plus nombreux dans l'avenir limitera la hausse du nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.

— Ainsi, cette proportion passerait de 71,7 % en 2008 à 76,0 % en 2025. Cela représenterait l'ajout de 395 000 travailleurs.

Par ailleurs, le recul anticipé de la population chez certaines tranches d'âge exercera une pression à la baisse sur la création d'emplois. En particulier, l'évolution de l'emploi relié aux fluctuations de la population chez les 15 à 54 ans entraînera une perte de 140 000 emplois, tandis que l'emploi continuera de croître chez les 55 ans et plus.

Ainsi, le nombre total de travailleurs au Québec devrait passer de 3,88 millions en 2008 à 4,24 millions en 2025, soit une hausse de 360 000 travailleurs.

TABLEAU B.12

Projections du marché du travail au Québec – 2008-2025

(en milliers d'individus)

	Population			Emplois				
	2008	Variation	2025	2008	Variation		2025	
					Effet population	Effet taux d'emploi		
15 à 64 ans	5 388	- 69	5 319	3 810	- 85	285	200	4 010
- 15 à 54 ans	4 394	- 219	4 175	3 310	- 140	140	0	3 310
- 55 à 64 ans	994	150	1 144	500	55	145	200	700
65 ans et plus	1 132	842	1 974	70	50	110	160	230
15 ans et plus	6 520	773	7 293	3 880	- 35	395	360	4 240

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La demande de travail étant toujours présente, les nouveaux emplois créés devraient réduire le nombre de chômeurs au cours des prochaines années. Il en résultera un taux de chômage qui diminuera rapidement dès 2010. Il passera de 8,5 % en 2010 à 7,5 % en 2015, puis à 4,9 % en 2025.

■ **La projection représentant l'effort pour maintenir la croissance à 2 %**

Dans cette situation, en plus de supposer la poursuite de la croissance du bassin de travailleurs potentiels, l'amélioration projetée de la participation au marché du travail pourrait s'avérer plus favorable que prévu à la situation précédente, notamment grâce à la mise en place de politiques publiques plus audacieuses.

En particulier, le Québec pourrait se rapprocher des taux d'emploi observés ailleurs, notamment en Alberta, la province ayant les taux les plus élevés au Canada en 2008.

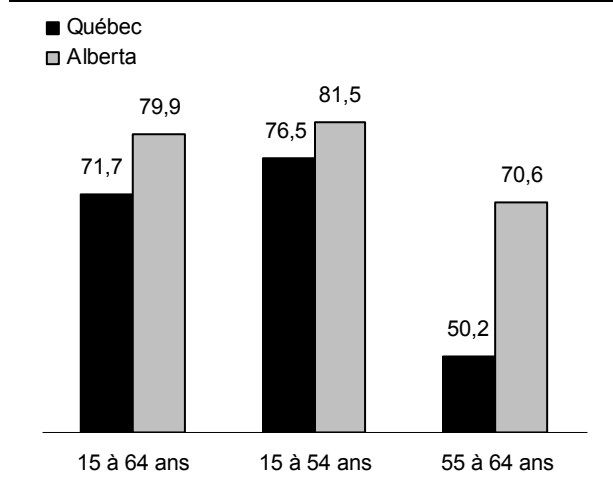
- Chez les 15 à 64 ans, le taux d'emploi était de 71,7 % au Québec et de 79,9 % en Alberta.
- Chez les 15 à 54 ans, il était de 76,5 % au Québec et de 81,5 % en Alberta.
- Chez les 55 à 64 ans, il était de 50,2 % au Québec et de 70,6 % en Alberta.

En supposant que le Québec rattrape 75 % de son retard au chapitre du taux d'emploi par groupe d'âge quinquennal d'ici 2025, cela porterait le taux d'emploi des Québécois âgés de 15 à 64 ans à 76,9 % en 2025, comparativement à 76,0 % au scénario de **réaction prévue**.

- Cela impliquerait un rattrapage important pour le groupe d'âge des 55 à 64 ans, alors que son taux d'emploi passerait à 63,7 %, comparativement à 61,6 % au scénario de **réaction prévue**.

GRAPHIQUE B.46

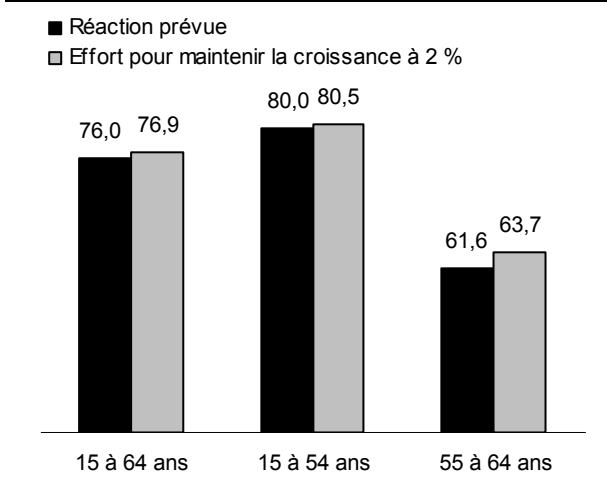
Taux d'emploi en 2008
(taux en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.47

Taux d'emploi en 2025 - Québec
(taux en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

□ La contribution du taux d'emploi à la croissance économique

Le marché du travail devrait continuer de contribuer à la croissance économique au cours des prochaines années, à un degré plus ou moins important selon le scénario retenu. Ainsi, après avoir ajouté 0,6 point à la croissance en moyenne de 1982 à 2008, le taux d'emploi devrait en ajouter en moyenne de 2021 à 2025 :

- 0,2 point de pourcentage selon la projection **sans réaction de l'économie**;
- 0,5 point selon la **réaction prévue**;
- 0,7 point selon la projection représentant **l'effort pour maintenir la croissance à 2 %**.

TABLEAU B.13

Contribution du taux d'emploi à la croissance économique

(nombre total de travailleurs sur population âgée de 15 à 64 ans, variation annuelle moyenne en pourcentage)

	Historique	Quinquennal	Horizon 2021-2025		
	1982-2008	2010-2014	Sans réaction de l'économie	Réaction prévue	Effort pour maintenir la croissance à 2 %
Contribution à la croissance économique	0,6	0,7	0,2	0,5	0,7

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

4.3 Une accélération de la productivité

□ Évolution de la productivité au Québec

Au cours des 28 dernières années, la croissance de la productivité du travail au Québec a atteint 0,8 % en moyenne. Au fil des ans, la croissance a cependant grandement varié. De 1982 à 1990, la productivité s'est accrue de 0,6 % en moyenne. De 1991 à 2000, elle a augmenté de 1,5 %. Cette période a été caractérisée par le dynamisme des nouvelles technologies et de la demande américaine. De 2001 à 2008, elle a peu progressé, gagnant 0,2 % en moyenne chaque année.

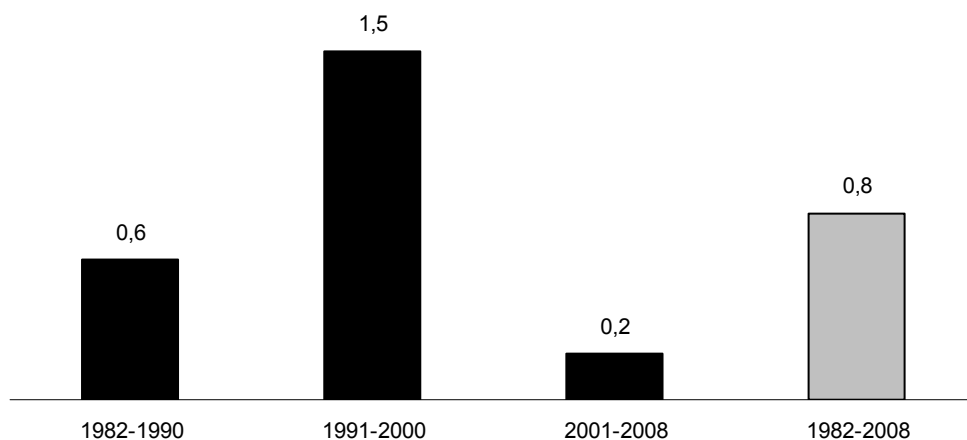
La faible croissance récente de la productivité au Québec a aussi été observée en Ontario (+ 0,2 %) et au Canada (+ 0,4 %). Elle résulte de plusieurs facteurs :

- la hausse du dollar a touché de plein fouet le secteur manufacturier. Ce secteur a subi une restructuration entraînant des coûts d'ajustement importants pour les entreprises manufacturières;
- le transfert de ressources du secteur manufacturier vers le secteur des services a généré des coûts d'ajustements;
- l'éclatement de la bulle technologique a réduit la taille du secteur du matériel de télécommunication au Québec, un secteur à haute valeur ajoutée;
- une croissance plus élevée du secteur des services, où la productivité est plus faible que dans le secteur des biens.

GRAPHIQUE B.48

Croissance de la productivité du travail au Québec

(PIB réel par emploi, variation annuelle en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Une accélération du rythme de croissance de la productivité des travailleurs (production par emploi) est attendue ces prochaines années. Celle-ci devrait atteindre 1,4 % en moyenne de 2010 à 2014. Cette forte croissance sera grandement liée à la relance de l'activité économique qui suivra la récession de 2009. Puis, elle devrait atteindre 1,1 % de 2015 à 2025.

Cette accélération de la productivité attendue d'ici 15 ans sera soutenue par plusieurs éléments, notamment :

- au cours des dernières années, le gouvernement a posé plusieurs gestes pour soutenir l'investissement privé. Il a notamment entrepris d'éliminer, d'ici le 1^{er} janvier 2011, la taxe sur le capital pour toutes les entreprises, et mis en place un crédit d'impôt à l'investissement;
- avec son Plan québécois des infrastructures publiques, le gouvernement améliore les infrastructures de transport qui facilitent les échanges commerciaux, les infrastructures municipales qui représentent un facteur de localisation des entreprises et les infrastructures en éducation qui contribuent à la formation des travailleurs, à la recherche et à l'innovation;
- de plus, aux prises avec la réduction du bassin de travailleurs et les pressions potentielles sur les salaires qui en découleront, les entreprises québécoises opteront pour une meilleure utilisation des travailleurs et des technologies, ainsi que pour une utilisation accrue de la machinerie et équipement;
- en outre, dans un contexte de resserrement du marché du travail, la tendance à la baisse des heures travaillées au Québec pourrait s'atténuer, et même s'inverser, un élément additionnel pouvant favoriser une hausse de la production par emploi. Par exemple, cette situation pourrait se produire avec une réduction du travail à temps partiel ou du chômage involontaire.

L'évolution des heures travaillées au Québec

Évolution depuis 30 ans

Au cours des 32 dernières années, les Québécois ont réduit le nombre d'heures travaillées de trois heures par semaine. Il s'agit d'une baisse de 10 %. Les Québécois travaillaient 34,6 heures par semaine en 1976, et ils en travaillaient 31,6 heures en 2008.

- En 1976, ils travaillaient autant d'heures que les Ontariens, mais moins que les Canadiens et les Américains.
- En 2008, les Québécois travaillaient environ deux heures de moins que les Ontariens et que les Canadiens et près de trois heures de moins que les Américains.

Évolution récente

Récemment, le retard dans les heures travaillées par emploi s'est amplifié entre le reste du Canada et le Québec. Cela est surtout dû à deux causes :

- une création d'emplois plus importante dans le secteur des services. Étant donné que les heures travaillées par emploi sont moins élevées dans le secteur des services que la moyenne, la croissance plus rapide des heures travaillées dans ce secteur a mené à une baisse relative des heures travaillées par emploi entre le Québec et le reste du Canada;
- une croissance plus rapide de la proportion des 55 ans et plus dans la population active et l'emploi. La proportion des 55 ans et plus a augmenté plus rapidement au Québec par rapport au reste du Canada. Les heures travaillées par emploi parmi les 55 ans et plus sont moins élevées que la moyenne. Étant donné la hausse plus importante de la proportion des 55 ans et plus dans la population active, les heures travaillées par emploi ont baissé au Québec relativement au reste du Canada.

Durée moyenne de la semaine de travail

(en heures)

	Québec	Ontario	Canada	États-Unis
1976	34,6	34,8	35,2	35,9
1986	32,9	35,1	34,7	35,3
1996	33,0	35,0	34,7	35,9
2006	31,9	34,4	34,0	34,7
2008	31,6	33,9	33,7	34,1

Sources : Statistique Canada et Bureau of Labour Statistics.

□ Contribution de la productivité à la croissance économique

Dans son ensemble, la productivité du travail devrait continuer de contribuer positivement à la croissance économique au cours des prochaines années. La contribution serait toutefois plus ou moins importante selon la situation projetée.

La situation **sans réaction de l'économie** ne suppose aucune amélioration projetée des tendances actuelles de la productivité. La croissance de la production par emploi est maintenue à 0,8 % annuellement jusqu'en 2025, soit la moyenne observée de 1982 à 2008.

La projection selon la **réaction prévue** suppose une certaine amélioration de la tendance liée aux impacts positifs des gestes posés par les gouvernements pour soutenir la productivité, une meilleure utilisation des travailleurs, des technologies et du capital, ainsi qu'une stabilisation des heures travaillées.

— Ainsi, alors que la production par emploi a progressé de 0,8 % annuellement de 1982 à 2008, elle devrait s'accroître de 1,1 % entre 2021 et 2025.

La situation **représentant l'effort pour maintenir la croissance à 2 %** suppose une amélioration projetée de la productivité qui pourrait s'avérer plus favorable que prévu à la situation précédente. La croissance de la productivité est établie à 1,2 % annuellement de 2021 à 2025.

TABLEAU B.14

Contribution de la productivité du travail à la croissance économique

(PIB réel par emploi, variation annuelle moyenne en pourcentage)

	Historique	Quinquennal	Horizon 2021-2025		
	1982-2008	2010-2014	Sans réaction de l'économie	Réaction prévue	Effort pour maintenir la croissance à 2 %
Contribution à la croissance économique	0,8	1,4	0,8	1,1	1,2

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

4.4 Un ralentissement graduel de la croissance économique

Globalement, en l'absence de nouvelles politiques publiques importantes pour soutenir la démographie, l'emploi et la productivité, la croissance économique au Québec ralentira significativement au cours des prochaines années en raison du recul attendu du bassin de travailleurs potentiels.

Dans la première situation illustrée dans ce chapitre qui correspond à la projection **sans réaction de l'économie**, la croissance économique fléchirait à 0,8 % en moyenne de 2021 à 2025. Cette situation est toutefois peu probable, puisqu'elle ne tient pas compte des réactions de l'économie face au recul du bassin de travailleurs potentiels, ni des tendances économiques observées au cours des dernières années qui devraient continuer de s'améliorer et contribuer à renforcer la croissance.

Dans la deuxième situation illustrée, la projection selon la **réaction prévue**, la croissance économique ralentirait pour atteindre 1,4 % en moyenne de 2021 à 2025. Cette situation, la plus plausible de survenir, comprend la réaction de l'économie aux changements démographiques, les effets bénéfiques de la poursuite de l'amélioration actuelle des tendances sur le marché du travail ainsi que la mise en place ou la bonification de politiques publiques pour soutenir la participation au marché du travail et la productivité.

Dans la troisième situation, plus exigeante, la **croissance** du PIB réel pourrait être **maintenue à 2 %** en moyenne de 2021 à 2025, grâce à l'impact plus important des politiques publiques mises en place sur la natalité, l'immigration, la participation au marché du travail et la productivité.

TABLEAU B.15

Contribution des facteurs à la croissance économique du Québec (variation annuelle moyenne en pourcentage)

	Historique	Quinquennal	Horizon 2021-2025		
	1982-2008	2010-2014	Sans réaction de l'économie	Réaction prévue	Effort pour maintenir la croissance à 2 %
PIB réel	2,1	2,3	0,8	1,4	2,0
Facteurs de croissance :					
- Bassin de travailleurs potentiels ⁽¹⁾	0,6	0,2	- 0,2	- 0,2	0,1
- Taux d'emploi ⁽²⁾	0,6	0,7	0,2	0,5	0,7
- Productivité ⁽³⁾	0,8	1,4	0,8	1,1	1,2

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Population âgée de 15 à 64 ans.

(2) Nombre total de travailleurs sur la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) PIB réel par emploi.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

4.5 Les actions du gouvernement pour soutenir l'économie

Au cours des quinze prochaines années, le Québec sera confronté à des changements démographiques d'envergure. En raison des conséquences appréhendées sur l'économie québécoise et les finances publiques, plusieurs actions ont déjà été menées par le gouvernement du Québec.

□ Des actions touchant la natalité et l'immigration

Le gouvernement du Québec a déjà instauré des mesures portant sur la natalité et l'immigration, notamment par :

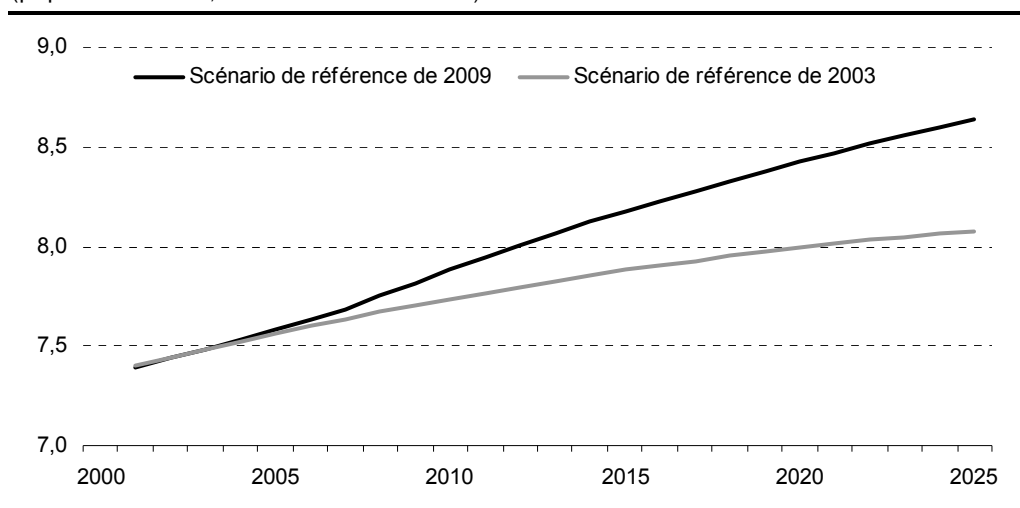
- le nouveau Régime québécois d'assurance parentale;
- les diverses mesures de soutien à la famille, dont l'accroissement des places à contribution réduite en garderie et le soutien aux enfants;
- le relèvement du seuil d'immigration internationale.

De fait, les tendances plus encourageantes des dernières années, dont la remontée des naissances et de l'immigration internationale, ont conduit l'ISQ à produire un scénario démographique permettant d'être plus optimiste que lors du dernier exercice de projections démographiques en 2003.

- En 2003, l'ISQ avait estimé que la population du Québec atteindrait 8,1 millions d'individus en 2025.
- En 2009, l'ISQ a révisé ce nombre à 8,6 millions d'individus.

GRAPHIQUE B.49

Évolution des perspectives démographiques de l'ISQ (population totale, en millions d'individus)



Source : Institut de la statistique du Québec.

❑ Des actions touchant le marché du travail

Le gouvernement du Québec a aussi posé plusieurs gestes pour encourager la participation au marché du travail.

Il est intervenu pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises et pour appuyer les travailleurs affectés par la conjoncture économique difficile.

- Dans le budget 2008-2009, le gouvernement a annoncé le Pacte pour l'emploi, qui vise, pour l'ensemble des régions, à investir dans le potentiel des personnes, à valoriser le travail et à mieux former la main-d'œuvre.
- Dans son budget 2009-2010, le gouvernement a annoncé le Pacte pour l'emploi Plus, qui comprend 16 mesures pour atténuer les effets du ralentissement économique sur les travailleurs et les entreprises.

Des mesures favorisant la rétention des immigrants et leur intégration au marché du travail québécois ont été annoncées afin :

- d'augmenter les efforts pour mieux reconnaître la formation et les diplômes des personnes formées à l'étranger;
- d'accroître la connaissance et la maîtrise du français des nouveaux arrivants.

Également, dans le but d'atténuer les effets du vieillissement sur la participation au marché du travail, le gouvernement a modifié les règles pour favoriser une retraite plus progressive.

❑ Des actions touchant la productivité

Pour soutenir l'économie et l'investissement et accroître la productivité des entreprises québécoises, le gouvernement a ciblé ses actions, depuis 2003, sur la réduction du fardeau fiscal des entreprises.

- La taxe sur le capital a été éliminée pour le secteur manufacturier en 2008 et le sera pour tous les secteurs à la fin de 2010.
- Des incitatifs fiscaux visant le développement des affaires électroniques et l'investissement ont été introduits.

❑ En conclusion

Les actions menées par le gouvernement pour faire face aux importants changements démographiques qui se dessinent ont porté leurs fruits. Les résultats enregistrés sont encourageants, mais ils ne doivent pas occulter le chemin qu'il reste à parcourir. En particulier, le Québec doit poursuivre ses efforts pour favoriser la natalité, l'immigration, la participation au marché du travail et la productivité.

Section C

Cadre financier du gouvernement

INTRODUCTION	C.3
1. PROFITER DE LA REPRISE POUR ENGAGER LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	C.5
2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER	C.11
2.1 Les revenus budgétaires.....	C.11
2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	C.12
2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement.....	C.16
2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux	C.18
2.2 Les dépenses budgétaires.....	C.21
2.2.1 Les révisions aux dépenses de programmes	C.22
2.2.2 Un plan d'action pour réduire la croissance des dépenses dans le but d'atteindre l'équilibre budgétaire	C.24
2.2.3 Des efforts de tous les ministères.....	C.25
2.2.4 L'importance des dépenses gouvernementales dans l'économie	C.28
2.2.5 Le service de la dette	C.29
2.3 Les investissements du gouvernement	C.31
2.3.1 Le Plan québécois des infrastructures.....	C.31
2.3.2 Investissements des ministères et organismes du gouvernement du Québec	C.33
2.3.3 Investissements des entreprises du gouvernement.....	C.33
2.3.4 Les investissements publics dans l'économie	C.34

3. LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES DES REVENUS ET DES DÉPENSES.....	C.35
3.1 Consolidation ligne à ligne.....	C.37
3.2 Les entités consolidées.....	C.42
3.2.1 Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux.....	C.43
3.2.2 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	C.47
3.2.3 Le Fonds des générations.....	C.49
4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	C.51
5. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	C.55
ANNEXE 1 : INVESTISSEMENTS	C.61
ANNEXE 2 : PROJETS D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT.....	C.65
ANNEXE 3 : PRÉSENTATION DES BESOINS FINANCIERS CONSOLIDÉS AVANT LA CONSOLIDATION LIGNE À LIGNE DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION	C.67

INTRODUCTION

Cette section du plan budgétaire présente les résultats préliminaires de l'année financière 2009-2010 et les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement pour 2010-2011 et 2011-2012.

Les informations fournies à cette fin portent :

- sur les opérations budgétaires et financières consolidées pour la période 2009-2010 à 2011-2012, incluant l'impact des diverses mesures annoncées dans le présent budget;
- sur l'évolution des revenus et des dépenses et les révisions depuis le budget de l'an dernier;
- sur les principaux postes de dépenses, les immobilisations, les besoins financiers nets du gouvernement et les opérations non budgétaires.

Par ailleurs, la section A contient également des projections financières quinquennales, soit jusqu'en 2014-2015.

1. PROFITER DE LA REPRISE POUR ENGAGER LE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Le Québec a été moins durement touché par le recul économique que ses principaux partenaires. À cet égard, le plan d'action économique de 15 milliards de dollars sur deux ans joue un rôle majeur, tant sur le plan économique que financier.

Ainsi, malgré une baisse importante de ses revenus, le gouvernement a engagé un plan d'action énergique pour soutenir les emplois et maintenir le financement des services publics, même au prix de déficits budgétaires. Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire sera déficitaire de 4,3 milliards de dollars¹ pour l'année en cours et de 4,5 milliards de dollars en 2010-2011. Puis, les mesures provenant du Plan de retour à l'équilibre budgétaire contribueront à ramener le manque à gagner à 2,9 milliards de dollars en 2011-2012.

— Le gouvernement entend profiter de la reprise économique pour engager le retour à l'équilibre budgétaire.

TABLEAU C.1

Sommaire des opérations budgétaires révisées – Budget 2010-2011^P

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES			
Revenus budgétaires	62 650	64 489	65 936
<i>Variation en %</i>	-0,4	2,9	2,2
Dépenses de programmes	- 60 769	- 62 561	- 63 907
<i>Variation en %</i>	3,8	2,9	2,2
Service de la dette	- 6 154	- 6 990	- 7 841
Total des dépenses budgétaires	- 66 923	- 69 551	- 71 748
<i>Variation en %</i>	2,9	3,9	3,2
Résultats nets des entités consolidées	598	697	848
Provision pour éventualités	- 300	- 300	—
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire		1 051	3 036
DÉFICIT	- 3 975	- 3 614	- 1 928
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	- 715	- 892	- 972
Réserve de stabilisation	433	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 257	- 4 506	- 2 900
<i>En % du PIB</i>	-1,4	-1,4	-0,9

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

¹ Si ce n'était de la réserve de stabilisation, le solde budgétaire aurait atteint -4,7 G\$ en 2009-2010.

À compter de 2010-2011, le gouvernement compte, d'une part, poursuivre sa gestion rigoureuse des dépenses de programmes en limitant leur croissance à 2,9 % et, d'autre part, mettre en œuvre d'autres mesures totalisant 1,1 milliard de dollars. En 2011-2012, la croissance des dépenses de programmes s'établira à 2,2 % et le montant des autres mesures atteindra 3,0 milliards de dollars.

Par ailleurs, le gouvernement incorpore aux équilibres financiers une provision pour éventualités de 300 millions de dollars respectivement pour l'année 2009-2010² et 2010-2011, afin de pourvoir à toutes éventualités.

² Pour 2009-2010, une provision du même montant avait été prévue lors de la présentation du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec* d'octobre 2009.

□ Révisions du solde budgétaire en 2009-2010

Pour 2009-2010, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 4,3 milliards de dollars, soit une révision à la hausse de 311 millions de dollars par rapport au budget de mars 2009. L'augmentation du niveau des dépenses est compensée en bonne partie par des révisions à la hausse aux revenus. Par ailleurs, une provision pour éventualités de 300 millions de dollars, incorporée au cadre financier l'automne dernier, est toujours maintenue pour faire face à tout manque à gagner additionnel pouvant résulter de l'évolution des revenus et des dépenses en fin d'année.

TABLEAU C.2

Sommaire des opérations budgétaires en 2009-2010^P

(en millions de dollars)

	Budget 2009-2010	Révisions	Budget 2010-2011
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES			
Revenus autonomes	42 612	207	42 819
Entreprises du gouvernement	4 759	- 157	4 602
Transferts fédéraux	14 841	388	15 229
Total des revenus budgétaires	62 212	438	62 650
Dépenses de programmes	- 59 989	- 780	- 60 769
Service de la dette	- 6 104	- 50	- 6 154
Total des dépenses budgétaires	- 66 093	- 830	- 66 923
Résultats nets des entités consolidées	355	243	598
Provision pour éventualités	—	- 300	- 300
DÉFICIT	- 3 526	- 449	- 3 975
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	- 715	—	- 715
Réserve de stabilisation	295	138	433
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 3 946	- 311	- 4 257
<i>En % du PIB</i>	<i>- 1,3</i>	<i>- 0,1</i>	<i>- 1,4</i>

P : Résultats préliminaires.

Ainsi, depuis le budget de mars 2009, un certain nombre de facteurs permettent au gouvernement de compenser le manque à gagner attribuable à l'augmentation des dépenses. Ces éléments sont :

- une hausse de 388 millions de dollars des transferts fédéraux;
- une hausse de 207 millions de dollars des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement.

Ces contributions positives permettent de diminuer l'impact attribuable :

- à la révision à la hausse de 780 millions de dollars de l'objectif de dépenses de programmes, dont :
 - 380 millions de dollars pour la hausse de la contribution gouvernementale à La Financière agricole du Québec. Cette dernière dépense a compensé le déficit anticipé de La Financière agricole du Québec comptabilisé dans les entités consolidées. Cela explique d'ailleurs en partie la révision à la hausse de 243 millions de dollars au titre des entités consolidées;
 - 150 millions de dollars pour la bonification du programme Renfort pour venir en aide aux entreprises québécoises aux prises avec des problèmes de liquidités;
 - 126 millions de dollars attribuables aux dépenses liées à la pandémie de grippe A (H1N1);
- à une baisse des revenus des entreprises du gouvernement de 157 millions de dollars, incluant des pertes de 226 millions de dollars à la Société générale de financement du Québec;
- à une augmentation du service de la dette de 50 millions de dollars.

Une fois prise en compte la provision pour éventualités de 300 millions de dollars ainsi que le solde de 433 millions de dollars de la réserve de stabilisation, le solde budgétaire est déficitaire de 4,3 milliards de dollars.

□ Le solde budgétaire en 2010-2011 et en 2011-2012

Pour 2010-2011, le solde budgétaire est déficitaire de 4,5 milliards de dollars, soit une hausse de 746 millions de dollars par rapport au budget de mars 2009. Ce déficit budgétaire demeure inférieur à celui de 4,7 milliards de dollars présenté en octobre dernier.

En 2011-2012, le solde budgétaire est déficitaire de 2,9 milliards de dollars, soit une révision à la hausse de 261 millions de dollars.

TABLEAU C.3

Révisions totales depuis le budget 2009-2010^P

(en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012
SOLDE AU BUDGET 2009-2010	- 3 760	- 2 639
Revenus budgétaires		
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	385	73
Entreprises du gouvernement	- 348	- 305
Transferts fédéraux	435	- 21
	472	- 253
Dépenses budgétaires		
Dépenses de programmes	- 682	- 78
Service de la dette	- 344	- 178
	- 1 026	- 256
Entités consolidées ⁽¹⁾	122	145
Provision pour éventualités	- 300	
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire	- 14	103
Total des révisions au solde budgétaire	- 746	- 261
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 506	- 2 900

P : Prévisions.

(1) Excluant les révisions liées aux revenus dédiés au Fonds des générations.

■ **2010-2011 : solde budgétaire de – 4,5 milliards de dollars**

Par rapport au budget de mars 2009, la révision à la hausse de 746 millions de dollars du déficit budgétaire s'explique principalement par :

- la révision à la hausse de 682 millions de dollars de l'objectif des dépenses de programmes, dont 325 millions de dollars provenant d'une hausse de la contribution gouvernementale à La Financière agricole du Québec et 195 millions de dollars pour le coût des nouvelles mesures annoncées au présent budget;
- la réduction des revenus des entreprises du gouvernement de 348 millions de dollars, principalement attribuable à une baisse du bénéfice net d'Hydro-Québec de 300 millions de dollars;
- la hausse de 344 millions de dollars du service de la dette;
- l'inclusion au cadre financier du gouvernement d'une provision pour éventualités de 300 millions de dollars.

La révision à la hausse de 385 millions de dollars des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement ainsi que les révisions positives de 435 millions de dollars aux transferts fédéraux améliorent d'autant le solde budgétaire.

■ **2011-2012 : solde budgétaire de – 2,9 milliards de dollars**

Par rapport au budget de mars 2009, la révision à la hausse de 261 millions de dollars du déficit budgétaire s'explique principalement par :

- la baisse de 300 millions de dollars du bénéfice d'Hydro-Québec ainsi que la hausse de 178 millions de dollars du service de la dette;
- ces révisions sont atténuées en partie par une hausse de 103 millions de dollars des mesures prises au Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER

Cette section présente une explication des révisions apportées, depuis le dernier budget, au cadre financier pour 2009-2010 et les principaux facteurs affectant la croissance des revenus et des dépenses du gouvernement pour les années suivantes.

2.1 Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 64,5 milliards de dollars en 2010-2011, soit 49,2 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 15,3 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux. Les revenus budgétaires devraient augmenter de 2,9 % en 2010-2011 et de 2,2 % en 2011-2012.

Pour des fins de comparaison, l'évolution des revenus budgétaires n'intègre pas les mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

TABLEAU C.4

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus budgétaires⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	42 612	207	42 819	44 699	46 660
<i>Variation en %</i>	-2,8		-2,4	4,4	4,4
Entreprises du gouvernement	4 759	-157	4 602	4 465	4 595
<i>Variation en %</i>	0,5		-8,2	-3,0	2,9
Total	47 371	50	47 421	49 164	51 255
<i>Variation en %</i>	-2,4		-3,0	3,7	4,3
Transferts fédéraux	14 841	388	15 229	15 325	14 681
<i>Variation en %</i>	6,6		8,6	0,6	-4,2
Revenus budgétaires	62 212	438	62 650	64 489	65 936
<i>Variation en %</i>	-0,4		-0,4	2,9	2,2

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Excluant les mesures prévues au Plan de retour à l'équilibre budgétaire (Voir l'annexe A pour l'impact des mesures sur le cadre financier du gouvernement).

2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

□ Des révisions à la hausse en 2009-2010

Pour l'exercice financier 2009-2010, les résultats préliminaires indiquent que les revenus autonomes, excluant les bénéfiques des entreprises du gouvernement, sont révisés à la hausse de 207 millions de dollars par rapport au budget de mars 2009 et affichent une décroissance de 2,4 % par rapport à l'année précédente.

■ Révisions des revenus autonomes par source

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers sont révisés à la baisse de 705 millions de dollars, malgré la progression des salaires et traitements en 2009. Cette révision reflète essentiellement l'évolution de l'impôt à payer qui s'avéra beaucoup moins élevé qu'anticipé. Notamment, la crise financière et la récession ont entraîné une chute importante des gains en capital réalisés à l'égard de l'année 2008. En 2009-2010, ce résultat a eu des effets récurrents. En outre, les acomptes provisionnels à l'égard de 2009, basés sur l'impôt payé en 2008, ont été révisés à la baisse.

Les cotisations au Fonds des services de santé sont revues légèrement à la hausse de 50 millions de dollars, conformément à la révision positive des salaires et traitements en 2009.

Les revenus relatifs aux impôts des sociétés sont revus à la hausse de 496 millions de dollars en 2009-2010. Néanmoins ils affichent une baisse de près de 10 % par rapport à l'année précédente.

- En effet, les rentrées fiscales depuis le début de l'année affichent une décroissance moins importante que prévu.
- Les remboursements demandés par les entreprises ont continué à grever les revenus provenant des impôts des sociétés. L'accumulation de pertes par les sociétés pendant la crise financière et la récession économique leur a permis de continuer à réclamer des remboursements plus importants en 2009-2010. Rappelons que les entreprises peuvent réclamer des remboursements, notamment en appliquant des pertes de l'année en cours en contrepartie de leur impôt à payer pour les trois années précédentes. Ce mécanisme contribue d'ailleurs à la volatilité de cette source de revenus en temps de récession.

Les revenus des taxes à la consommation sont révisés à la hausse de 379 millions de dollars compte tenu de deux facteurs principaux.

- Les revenus de la taxe de vente du Québec sont supérieurs de 302 millions de dollars à la prévision du dernier budget et reflètent, notamment, la consommation plus forte des ménages durant les deux derniers trimestres de 2009-2010 ainsi que le nombre plus élevé que prévu de mises en chantiers en 2009. Les remboursements de la taxe sur les intrants aux entreprises ont également été moins élevés qu'anticipé.
- Les revenus provenant de la taxe spécifique sur les produits du tabac sont revus à la hausse de 65 millions de dollars en raison de l'augmentation du nombre de cigarettes vendues légalement. Un meilleur contrôle à la frontière et la mise en place d'une nouvelle équipe de la Sûreté du Québec dans la région de Valleyfield ont entravé l'approvisionnement en tabac des contrebandiers. L'offre réduite des produits illicites a eu pour effet d'augmenter les ventes légales des produits de tabac. En 2009-2010, les revenus de la taxe sur le tabac versés au fonds consolidé du revenu s'établiront à 658 millions de dollars par rapport à 594 millions de dollars en 2008-2009.

TABLEAU C.5

Fonds consolidé du revenu
Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Impôt des particuliers	18 203	- 705	17 498	18 551	19 485
<i>Variation en %</i>	-0,1		-2,5	6,0	5,0
Fonds des services de santé	5 597	50	5 647	5 843	6 022
<i>Variation en %</i>	0,4		0,3	3,5	3,1
Impôts des sociétés	3 266	496	3 762	3 849	4 104
<i>Variation en %</i>	-17,8		-9,9	2,3	6,6
Taxes à la consommation	13 184	379	13 563	14 081	14 637
<i>Variation en %</i>	-2,3		1,2	3,8	3,9
Autres revenus	2 362	- 13	2 349	2 375	2 412
<i>Variation en %</i>	-7,7		-13,7	1,1	1,6
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	42 612	207	42 819	44 699	46 660
<i>Variation en %</i>	-2,8		-2,4	4,4	4,4

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

□ Un retour à la croissance des revenus autonomes en 2010-2011

Après avoir enregistré une décroissance de 2,4 % en 2009-2010, les revenus autonomes, excluant ceux des entreprises du gouvernement, augmenteront de 4,4 % en 2010-2011, soit un rythme équivalent à la croissance économique.

— On s'attend à ce que l'évolution des principales assiettes taxables du gouvernement reflète la croissance de 4 % du PIB nominal.

Pour 2011-2012, la progression des revenus autonomes, excluant ceux des entreprises du gouvernement, s'établit à 4,4 %, soit une croissance équivalente à celle de 4,5 % du PIB nominal.

■ Évolution des revenus par source

L'impôt sur le revenu des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, croît de 6,0 % en 2010-2011 pour s'établir à 18,6 milliards de dollars.

— En excluant l'effet du crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles, qui se terminait le 31 décembre 2009, la croissance des revenus à l'impôt des particuliers serait plutôt de 4,5 %, ce qui est compatible avec la croissance du revenu personnel, compte tenu de la progressivité du système fiscal.

En 2011-2012, les revenus de l'impôt des particuliers devraient progresser de 5,0 % alors que la croissance prévue du revenu personnel est de 3,5 %.

— Cette croissance légèrement plus forte s'explique notamment par la contribution des revenus de retraite. En effet, les revenus assujettis à l'impôt augmenteront dorénavant plus rapidement que le revenu personnel compte tenu de la part croissante des revenus provenant des régimes de pension privés.

Les cotisations au Fonds des services de santé devraient progresser de 3,5 % en 2010-2011 et de 3,1 % en 2011-2012, conformément à la croissance prévue des salaires et traitements.

Après une décroissance observée en 2008-2009 et en 2009-2010, les revenus provenant des impôts des sociétés afficheront une croissance de 2,3 % en 2010-2011 et de 6,6 % en 2011-2012. Essentiellement, deux facteurs expliquent cette croissance anticipée.

— D'abord, la croissance des bénéfiques en 2010 et en 2011, respectivement de 14,5 % et de 8,0 %, se traduira par une hausse progressive du revenu imposable et des revenus tirés des impôts des sociétés.

— Par ailleurs, l'utilisation des pertes accumulées par les entreprises au cours du ralentissement économique des deux dernières années, ainsi que l'élimination graduelle, d'ici le 1^{er} janvier 2011, de la taxe sur le capital qui fait partie des impôts des sociétés continueront d'atténuer la croissance des revenus à cette source.

En 2010-2011 et en 2011-2012, les revenus des taxes à la consommation devraient afficher une hausse de 3,8 % et de 3,9 % respectivement. Ce rythme de croissance est comparable à celui de la consommation des ménages.

□ Évolution des revenus compatible avec celle de l'économie

Globalement, la croissance prévue des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, est compatible avec celle de l'économie en terme nominal pour les deux prochaines années, abstraction faite de l'impact financier des mesures fiscales. Comme indiqué précédemment, les mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire ne sont pas intégrées aux revenus autonomes dans cette section.

2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

□ Résultats 2009-2010

Pour l'année 2009-2010, les revenus des entreprises du gouvernement sont révisés à la baisse de 157 millions de dollars. Hydro-Québec et la Société des alcools du Québec ont augmenté leur prévision de 100 millions de dollars et de 47 millions de dollars respectivement alors que celle de Loto-Québec et de la Société générale de financement du Québec ont été revues à la baisse.

Loto-Québec a réduit de 79 millions de dollars ses revenus. Des résultats moindres que ceux prévus pour les casinos et la loterie Lotto Max, combinés aux effets du ralentissement économique sur les dépenses de jeu et certains éléments ponctuels, expliquent l'essentiel de la révision.

Les revenus des autres entreprises du gouvernement ont été principalement affectés par une révision à la baisse de 226 millions de dollars des résultats de la Société générale de financement du Québec. Cette baisse provient notamment des pertes et des provisions pour pertes attribuables aux secteurs de la pétrochimie et des produits forestiers.

TABLEAU C.6

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Hydro-Québec	2 700	100	2 800	2 400	2 400
Loto-Québec	1 295	- 79	1 216	1 287	1 287
Société des alcools du Québec	800	47	847	877	915
Autres	- 36	- 225	- 261	- 99	- 7
Revenus des entreprises du gouvernement	4 759	- 157	4 602	4 465	4 595
Variation en %	0,5		-8,2	-3,0	2,9

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années suivantes.

□ Perspectives 2010-2011 et 2011-2012

Pour 2010-2011 et 2011-2012, les revenus provenant des entreprises du gouvernement s'établiront respectivement à 4,5 milliards de dollars et à 4,6 milliards de dollars.

La réduction des revenus attendus d'Hydro-Québec à 2,4 milliards de dollars pour les deux prochaines années, conformément à son plan stratégique déposé à l'été 2009, sera compensée en partie par la progression des revenus de la Société des alcools du Québec et de Loto-Québec.

Application par Hydro-Québec des nouvelles normes relatives à la comptabilisation des immobilisations

À compter du 1^{er} janvier 2011, les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes et les entreprises du gouvernement devront appliquer les nouvelles normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards).

En préparation du passage obligatoire en 2011 aux IFRS en remplacement des principes comptables généralement reconnus, Hydro-Québec utilise, depuis le 1^{er} janvier 2010, la méthode d'amortissement linéaire puisque la méthode d'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, n'est pas une méthode reconnue par les IFRS. Hydro-Québec a appliqué cette nouvelle méthode d'amortissement rétrospectivement avec retraitement des exercices antérieurs pour les actifs liés aux activités non réglementées, dont celles d'Hydro-Québec Production.

L'incidence de cette modification comptable sur la situation financière d'Hydro-Québec au 1^{er} janvier 2010 correspond à une diminution de l'ordre de 3,8 milliards de dollars des immobilisations corporelles et des bénéfices non répartis. Elle a aussi pour effet d'augmenter de façon notable la charge d'amortissement annuelle. Ainsi, en 2010, cette charge augmentera de près de 150 millions de dollars pour Hydro-Québec Production.

2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux devraient atteindre 15,2 milliards de dollars en 2009-2010, soit 388 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de mars 2009. Cette révision s'explique essentiellement par la signature de nouvelles ententes entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec, notamment :

- l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail, annoncée le 30 avril 2009, qui entraîne une hausse des revenus d'environ 700 millions de dollars sur six ans, soit 116 millions de dollars par année à compter de 2008-2009;
- l'Entente Canada-Québec relative au Financement de base des infrastructures (Chantiers Canada), annoncée le 22 mai 2009, qui génère des revenus additionnels de 175 millions de dollars sur deux ans, soit 100 millions de dollars en 2009-2010 et 75 millions de dollars en 2010-2011.

Pour les années 2010-2011 et 2011-2012, des revenus de transferts fédéraux de 15,3 milliards de dollars et de 14,7 milliards de dollars sont prévus.

TABLEAU C.7

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Péréquation	8 355	—	8 355	8 552	7 888
<i>Variation en %</i>	<i>4,1</i>		<i>4,1</i>	<i>2,4</i>	<i>-7,8</i>
Transferts pour la santé	4 137	11	4 148	4 264	4 504
<i>Variation en %</i>	<i>10,6</i>		<i>10,9</i>	<i>2,8</i>	<i>5,6</i>
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 413	48	1 461	1 432	1 452
<i>Variation en %</i>	<i>11,5</i>		<i>15,3</i>	<i>-2,0</i>	<i>1,4</i>
Autres programmes	936	329	1 265	1 077	837
<i>Variation en %</i>	<i>5,4</i>		<i>28,0</i>	<i>-14,9</i>	<i>-22,3</i>
Transferts fédéraux	14 841	388	15 229	15 325	14 681
<i>Variation en %</i>	<i>6,6</i>		<i>8,6</i>	<i>0,6</i>	<i>-4,2</i>

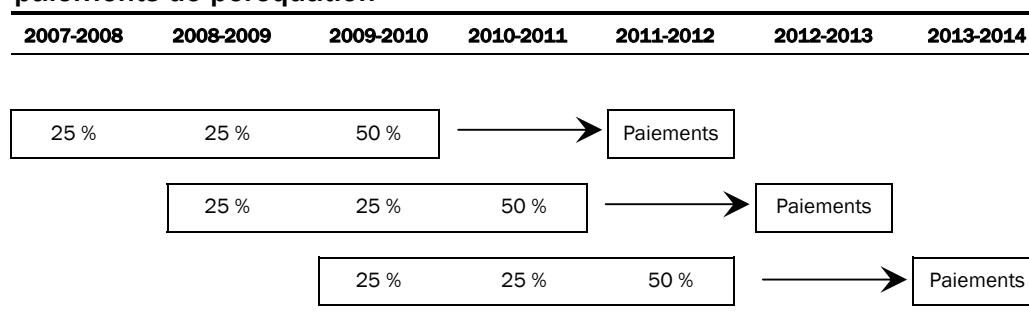
P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

Les montants de péréquation à l'égard de 2009-2010 et de 2010-2011 sont définitifs.

En 2011-2012, il est prévu que les revenus de péréquation diminueront de 7,8 % principalement en raison de la bonne performance relative du Québec au cours de la récession de 2009. Ce décalage dans le temps résulte du mécanisme de lissage utilisé par le gouvernement fédéral pour établir les paiements de péréquation (moyenne mobile sur trois ans retardée de deux ans).

TABLEAU C.8

Mécanisme de lissage du gouvernement fédéral pour établir les paiements de péréquation



Des croissances de 10,9 % des transferts pour la santé et de 15,3 % des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux sont prévues en 2009-2010. Elles découlent notamment des effets de la récession et des allègements fiscaux annoncés dans le budget fédéral de 2009, qui ont eu pour effet de réduire la valeur de l'abattement spécial du Québec qui est soustraite de ces transferts.

En ce qui concerne les revenus des autres programmes, la baisse de 14,9 % prévue en 2010-2011 s'explique, en partie, par la fin de deux fiducies créées par le gouvernement fédéral en 2008, soit la Fiducie sur le transport en commun et la Fiducie pour le développement des collectivités. La baisse de 22,3 % prévue en 2011-2012 découle notamment de la fin de l'Entente Canada-Québec relative au Financement de base des infrastructures (Chantiers Canada) et de la compensation fédérale à l'égard de l'élimination de la taxe sur le capital.

Programme canadien de bourses aux étudiants

Depuis 1964, le Québec exerce un droit de retrait assorti d'une compensation financière concernant l'aide financière fédérale aux étudiants.

Au budget de 2008, le gouvernement fédéral a annoncé la fin de la *Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire* et a créé, le 1^{er} août 2009, le *Programme canadien de bourses aux étudiants* (PCBE).

Le 3 février 2010, le gouvernement fédéral a annoncé que la compensation du Québec relative au PCBE pour l'année de prêt 2009-2010 sera d'environ 115 millions de dollars. La somme précise devrait être connue et versée en janvier 2011.

- Cette compensation de 115 millions de dollars comprend à la fois la somme de 80 millions de dollars autrefois issue de la *Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire* et la somme d'environ 30 millions de dollars relative aux bourses jusqu'à tout récemment comprise dans le *Programme canadien de prêts aux étudiants* (PCPE).
- À compter de 2009-2010, la somme de 80 millions de dollars relative aux bourses du millénaire, auparavant inscrite dans un compte à fin déterminée sera incluse dans les crédits du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.
- Il est à noter que le volet « prêts » du PCPE est toujours maintenu par le gouvernement fédéral. Ce volet génère une compensation de l'ordre de 90 à 100 millions de dollars par année.

La compensation totale attendue du gouvernement fédéral à l'égard des prêts et des bourses, pour l'année 2009-2010, demeure ainsi comparable à celle des années précédentes, soit d'environ 205 millions de dollars.

Toutefois, la révision des revenus de transferts fédéraux tient compte du fait que l'année financière du programme fédéral ne coïncide pas avec l'année financière du gouvernement du Québec.

Il résulte de ces révisions aux revenus et aux dépenses une augmentation du déficit de 40 millions de dollars en 2009-2010. Le gouvernement a donc fait le choix de maintenir un niveau de service comparable pour les étudiants.

Compensation pour le retrait du Québec des programmes fédéraux de prêts et bourses (en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Révision aux revenus de transferts fédéraux ⁽¹⁾	40	77	82
Moins : Hausse des dépenses de programmes	80	80	80
Impact sur le déficit	- 40	- 3	2

(1) La révision tient compte de l'année financière gouvernementale (1^{er} avril au 31 mars) qui est différente de celle du programme fédéral (année scolaire du 1^{er} août au 31 juillet).

2.2 Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires du gouvernement, qui incluent les dépenses de programmes et le service de la dette, devraient atteindre 69,6 milliards de dollars en 2010-2011, soit 62,6 milliards de dollars au chapitre des dépenses de programmes et 7,0 milliards de dollars au service de la dette. Les dépenses de programmes devraient augmenter de 2,9 % en 2010-2011 et de 2,2 % en 2011-2012.

TABLEAU C.9

Fonds consolidé du revenu Évolution des dépenses budgétaires (en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Dépenses de programmes	59 989	780	60 769	62 561	63 907
<i>Variation en %</i>	4,5		3,8	2,9	2,2
Service de la dette	6 104	50	6 154	6 990	7 841
<i>Variation en %</i>	-7,4		-5,4	13,6	12,2
Dépenses budgétaires	66 093	830	66 923	69 551	71 748
<i>Variation en %</i>	3,3		2,9	3,9	3,2

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

2.2.1 Les révisions aux dépenses de programmes

□ 2009-2010

Les dépenses de programmes en 2009-2010 s'établissent à 60,8 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 3,8 % par rapport à 2008-2009. Comparativement à la cible de 60,0 milliards de dollars établie lors du dernier budget, il s'agit d'une révision à la hausse de 780 millions de dollars.

Cette révision s'explique principalement par :

- la hausse de 380 millions de dollars de la contribution gouvernementale pour La Financière agricole du Québec;
- le coût de 126 millions de dollars attribuable aux dépenses liées à la pandémie de grippe A (H1N1);
- l'impact de 150 millions de dollars à la suite de la bonification du programme Renfort de 1,2 milliard de dollars à 2,0 milliards de dollars pour venir en aide aux entreprises québécoises aux prises avec des problèmes de liquidités;
- la compensation de 80 millions de dollars du gouvernement fédéral dans le cadre de ses programmes de prêts et bourses aux étudiants, en remplacement du programme des bourses du millénaire.

□ 2010-2011 et les années subséquentes

Pour 2010-2011, la croissance des dépenses de programmes sera de 2,9 %, soit une croissance inférieure à celle de 3,2 % définie initialement dans le Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

L'objectif de dépenses de programmes est augmenté de 682 millions de dollars en 2010-2011 et incorpore notamment :

- 317 millions de dollars principalement associés à la récurrence des révisions de 2009-2010, dont 325 millions de dollars pour la hausse de la contribution gouvernementale à La Financière agricole du Québec;
- 195 millions de dollars pour l'ensemble des mesures de dépenses annoncées au présent budget;
- 170 millions de dollars pour la récurrence du programme Renfort et des ressources additionnelles pour la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal annoncés dans le document *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.

À compter de 2011-2012, la croissance des dépenses de programmes sera ramenée à 2,2 % pour permettre le retour à l'équilibre budgétaire.

TABLEAU C.10

Évolution des dépenses de programmes^P

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES AU BUDGET 2009-2010	59 989	61 879	63 829
<i>Variation en %</i>	4,5	3,2	3,2
RÉVISIONS			
Mesures du budget 2010-2011			
- Consolider la relance	—	67	16
- Équilibrer les finances publiques pour protéger nos valeurs	—	43	53
- Libérer l'ambition des Québécois	—	85	150
Sous-total	—	195	219
Budget 2010-2011 : autres révisions			
- Contribution gouvernementale à La Financière agricole du Québec	380	340 ⁽¹⁾	345 ⁽¹⁾
- Coût attribuable à la pandémie de grippe A (H1N1)	126	—	—
- Compensation pour le retrait du Québec des programmes fédéraux de prêts et bourses ⁽²⁾	80	80	80
- Autres révisions	44	- 103	- 606
Sous-total	630	317	- 181
Révisions totales du budget 2010-2011	630	512	38
Révisions annoncées dans le document <i>Le point sur la situation économique et financière du Québec</i>			
- Mesures de financement pour les entreprises : bonification du programme Renfort de 1,2 G\$ à 2,0 G\$	150	150	—
- Ressources additionnelles pour la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	—	20	40
Révisions totales du document <i>Le point sur la situation économique et financière du Québec</i>	150	170	40
RÉVISIONS TOTALES DEPUIS LE BUDGET 2009-2010	780	682	78
OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES AU BUDGET 2010-2011	60 769	62 561	63 907
<i>Variation en %</i>	3,8	2,9	2,2

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Ces montants incluent 15 M\$ en 2010-2011 et 20 M\$ en 2011-2012 au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour des mesures d'appui à l'adaptation et à la multifonctionnalité en agriculture.

(2) Pour plus de détails concernant cette révision, voir l'encadré à la section 2.1.3.

2.2.2 Un plan d'action pour réduire la croissance des dépenses dans le but d'atteindre l'équilibre budgétaire

La réduction de la croissance des dépenses à 2,9 % en 2010-2011 et à 2,2 % par la suite, contribuera à l'atteinte de l'objectif de retour à l'équilibre budgétaire. Pour ce faire, la présidente du Conseil du trésor met en place un plan d'action de contrôle des dépenses.

Ce plan a pour objectifs :

- d'indiquer la volonté du gouvernement d'exercer un contrôle ferme des dépenses dans l'ensemble de l'appareil public;
- de mettre en place des moyens afin de :
 - respecter le taux de croissance des dépenses des prochaines années;
 - réexaminer certains programmes, notamment dans le cadre de mandats d'examen déjà en cours;
 - dégager des marges de manœuvre, à même les budgets prévus, pour la mise en œuvre de nouvelles initiatives.

Ainsi, d'ici 2013-2014, le plan d'action du gouvernement portera sur les trois volets suivants :

- une rémunération du personnel équitable et responsable, par un contrôle des coûts de la main-d'œuvre;
- un État bien organisé, par une restructuration continue des organismes et la poursuite de la réduction des effectifs;
- une amélioration continue de l'efficacité, par une évaluation systématique de la livraison des programmes et de l'efficacité administrative.

2.2.3 Des efforts de tous les ministères

Les dépenses de programmes passeront de 60 769 millions de dollars en 2009-2010 à 62 561 millions de dollars en 2010-2011, soit une augmentation de 1 792 millions de dollars ou de 2,9 %.

Dans les années à venir, tous les ministères devront participer à l'effort collectif de retour à l'équilibre budgétaire.

TABLEAU C.11

Croissance des dépenses de programmes en 2010-2011^P

(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	Croissance	
			(en M\$)	(en %)
Santé et Services sociaux	26 979,5	27 967,2	987,7	3,7
Éducation, Loisir et Sport	14 489,2	14 805,0	315,9	2,2
Transports	2 547,5	2 787,5	240,0	9,4
Famille et Aînés	2 066,6	2 178,6	112,1	5,4
Autres ministères	14 686,1	14 822,7	136,4	0,9
TOTAL	60 768,9	62 561,0	1 792,1	2,9

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour 2010-2011.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Note : Les données étant arrondies, la somme des montants inscrits à chaque portefeuille peut ne pas correspondre au total.

□ La santé : 3,7 % d'augmentation en 2010-2011

Le budget alloué au secteur de la santé et des services sociaux augmente de 988 millions de dollars ou de 3,7 % en 2010-2011, ce qui représente 55,1 % de l'augmentation des dépenses de programmes. Cette hausse permettra de maintenir les services à la population.

En excluant le coût non récurrent de 126 millions de dollars attribuable aux dépenses liées à la pandémie de grippe A (H1N1) en 2009-2010, la croissance en 2010-2011 s'établirait à 4,1 %.

□ L'éducation : hausse de 2,2 % du budget

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie d'une croissance de 2,2 %, soit un ajout de 316 millions de dollars, ce qui représente 17,6 % de l'augmentation des dépenses de programmes. En outre, le budget de l'éducation permettra notamment la mise en œuvre de la Stratégie d'action visant la persévérance et la réussite scolaires.

□ Les autres ministères

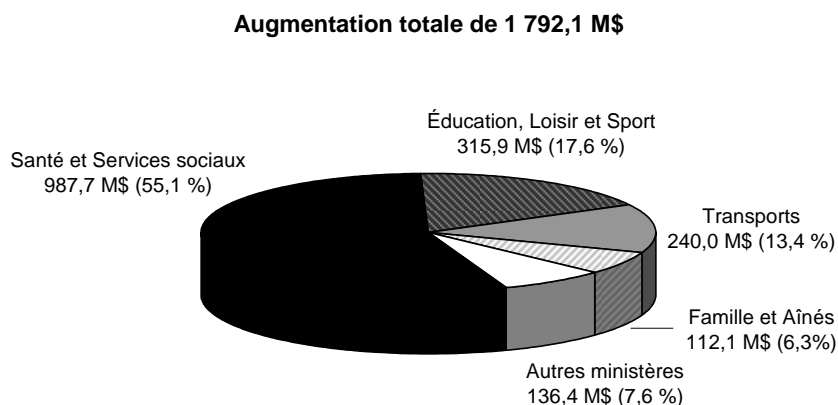
Le budget de dépenses de programmes des autres ministères est augmenté de 2,5 % en 2010-2011, soit une hausse de 489 millions de dollars. Cette augmentation permettra de continuer à soutenir les autres priorités gouvernementales, notamment :

- 240 millions de dollars au ministère des Transports, ce qui représente une croissance de 9,4 %, afin de pourvoir au financement des investissements annoncés dans le réseau routier et dans le transport en commun;
- 112 millions de dollars pour le ministère de la Famille et des Aînés, une croissance de 5,4 %, qui permet de financer les nouvelles places de garde à contribution réduite développées en 2009-2010 et la poursuite en 2010-2011 du développement de nouvelles places;
- 136 millions de dollars pour les autres ministères. En excluant le montant de 282 millions de dollars prévu au Fonds de suppléance, les budgets des autres ministères diminuent globalement de 1,0 %.

GRAPHIQUE C.1

Répartition de l'augmentation des dépenses de programmes en 2010-2011^P

(en millions de dollars et en pourcentage)



P : Prévisions.
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

□ L'action gouvernementale dans ses missions essentielles

Le gouvernement continue à investir dans ses missions essentielles, dont la santé et l'éducation. De 2003-2004 à 2010-2011, les dépenses annuelles moyennes de santé et d'éducation augmenteront respectivement de 5,8 % et de 3,6 %.

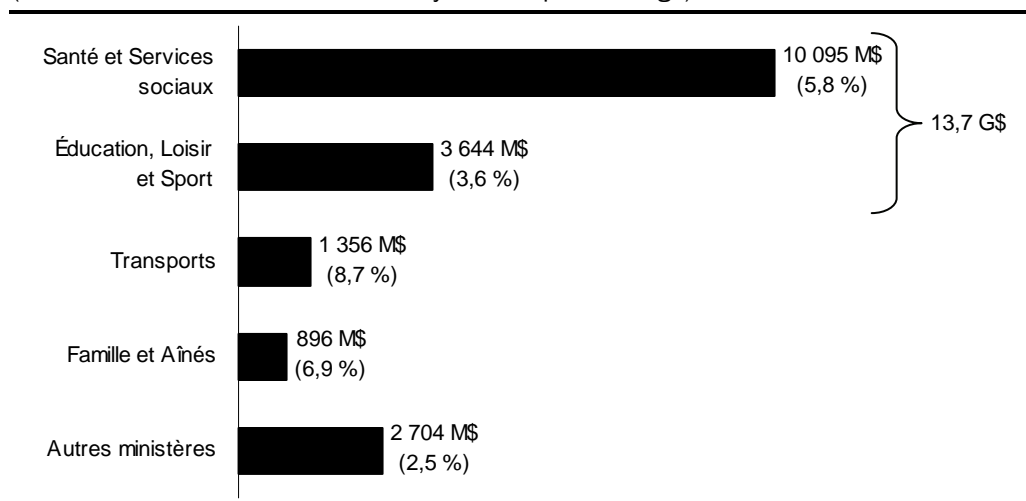
Au total, depuis 2003, ce sont 13,7 milliards de dollars que le gouvernement a ajoutés aux budgets de la santé et de l'éducation, soit respectivement 10,1 milliards de dollars et 3,6 milliards de dollars.

— À elles seules, ces dépenses ont représenté plus de 73 % de la hausse des dépenses de programmes depuis 2003-2004.

GRAPHIQUE C.2

Augmentation des dépenses de programmes de 2003-2004 à 2010-2011

(en dollars et croissance annuelle moyenne en pourcentage)



Note : Prévisions pour 2010-2011.

2.2.4 L'importance des dépenses gouvernementales dans l'économie

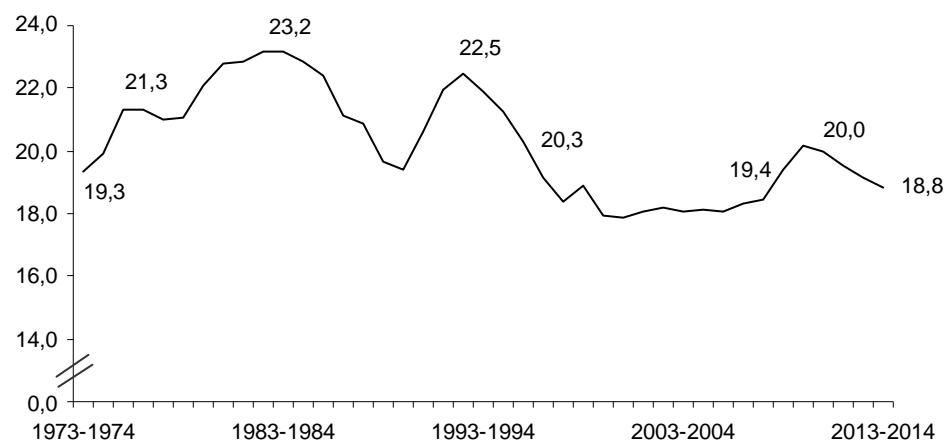
La prévision des dépenses de programmes en 2010-2011 s'inscrit dans l'objectif global du gouvernement de retrouver l'équilibre budgétaire d'ici 2013-2014.

Le poids des dépenses dans l'économie devrait se situer à 20 % en 2010-2011.

Par la suite, le gouvernement entend poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses de programmes et ramener graduellement, d'ici 2013-2014, leur poids dans l'économie à une proportion équivalente à ce qu'elle était avant la récession économique.

GRAPHIQUE C.3

Dépenses de programmes (en pourcentage du PIB)



Note : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

2.2.5 Le service de la dette

En 2009-2010, le service de la dette devrait s'établir à 6,2 milliards de dollars, dont 3,8 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 2,4 milliards de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la hausse de 50 millions de dollars par rapport au budget de mars 2009.

Le service de la dette diminue de 5,4 % en 2009-2010 en raison essentiellement de la baisse de taux d'intérêt. En 2010-2011 et en 2011-2012, le service de la dette devrait augmenter de 13,6 % et de 12,2 % respectivement. Ces variations s'expliquent par la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation de la dette ainsi que par l'impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les revenus du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (ces derniers sont inscrits en déduction des intérêts sur le compte des régimes de retraite).

TABLEAU C.12

Fonds consolidé du revenu Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Service de la dette directe	3 760	29	3 789	4 408	4 925
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 344	31	2 375	2 597	2 937
Avantages sociaux futurs ⁽¹⁾	0	- 10	- 10	- 15	- 21
Service de la dette	6 104	50	6 154	6 990	7 841
Variation en %	- 7,4		- 5,4	13,6	12,2

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluent les intérêts sur l'obligation relative au régime de rentes de survivants diminués des revenus de placement du Fonds du régime de rentes de survivants et les intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés diminués des revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés.

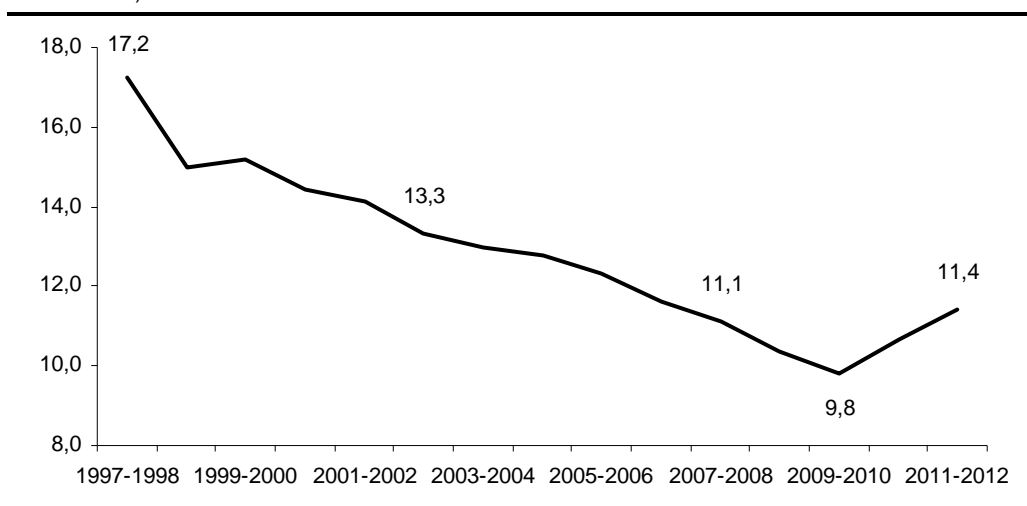
□ **Une part plus faible des revenus consacrée au service de la dette du fonds consolidé du revenu**

La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette du fonds consolidé du revenu devrait s'établir à 11,4 % en 2011-2012, comparativement à 17,2 % en 1997-1998.

GRAPHIQUE C.4

Service de la dette du fonds consolidé du revenu

(en pourcentage des revenus du Fonds consolidé du revenu incluant les mesures annoncées)



Note : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

2.3 Les investissements du gouvernement

2.3.1 Le Plan québécois des infrastructures

Au cours des prochaines années, le gouvernement poursuivra ses investissements dans les infrastructures publiques du Québec. Comme le prescrit la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques, une part importante de ces investissements sera allouée au maintien de la qualité des infrastructures existantes et à la résorption du déficit d'entretien.

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2009-2014, le gouvernement investira 42,6 milliards de dollars sur cinq ans, soit une hausse de 831,3 millions de dollars par rapport au dernier plan, ou une croissance de 2,0 %. En excluant l'impact de l'ajout de secteurs qui n'étaient pas comptabilisés dans le plan auparavant, la croissance s'établit à 1,5 %.

En ajoutant la contribution des différents partenaires du gouvernement du Québec aux projets figurant au plan quinquennal, les investissements du Plan québécois des infrastructures 2009-2014 atteindront 56,2 milliards de dollars sur cinq ans.

TABLEAU C.13

Investissements en infrastructures 2009-2014

(en millions de dollars)

Plan québécois des infrastructures 2008-2013	41 808,1
Croissance de l'enveloppe quinquennale : 2 %	831,3
Plan québécois des infrastructures 2009-2014	42 639,4
Contribution des partenaires ⁽¹⁾	13 512,2
Total des investissements en infrastructures 2009-2014	56 151,6

(1) Gouvernement fédéral, municipalités et autres partenaires.

□ Accélération importante des investissements pour soutenir l'économie

Avec l'adoption du premier plan quinquennal d'investissements en 2007, les investissements du gouvernement ont été augmentés de manière substantielle, ceux-ci passant de 4,2 milliards de dollars en 2006-2007 à 5,0 milliards de dollars en 2007-2008 et à 6,6 milliards de dollars en 2008-2009. Ils s'établiront à 8,9 milliards de dollars en 2009-2010 et atteindront 9,1 milliards de dollars en 2010-2011.

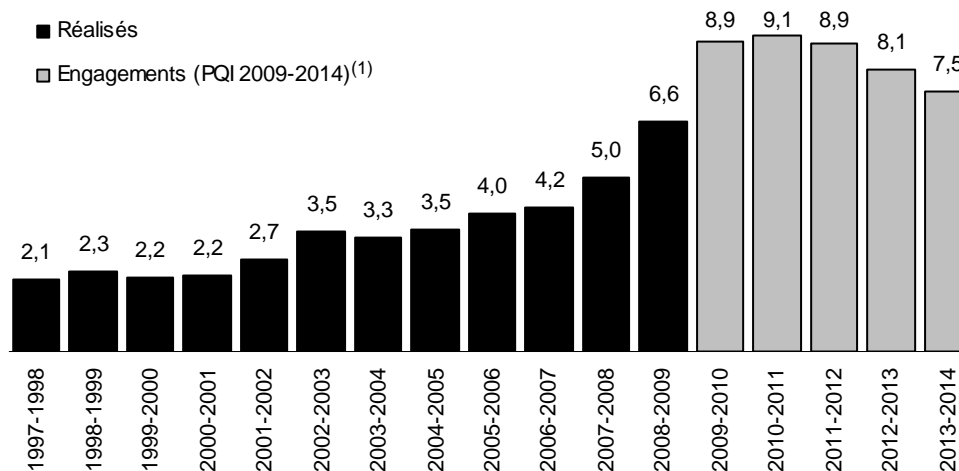
Cette accélération des investissements en infrastructures a été entreprise à la fois pour résorber le déficit d'entretien et pour soutenir l'économie québécoise dans un contexte de ralentissement économique.

Après 2010-2011, le niveau annuel des investissements sera graduellement réduit tout en demeurant compatible avec la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques qui prévoit une enveloppe pour le maintien d'actif et la résorption sur quinze ans du déficit d'entretien.

GRAPHIQUE C.5

Évolution des investissements en infrastructures

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars)



(1) L'écart entre la somme des investissements annuels et les investissements totaux du Plan québécois des infrastructures 2009-2014 de 42,6 G\$ est lié aux arrondis des montants annuels. Les investissements annuels sont détaillés en annexe dans la présente section.

2.3.2 Investissements des ministères et organismes du gouvernement du Québec

Au-delà des investissements de l'ordre de 9,1 milliards de dollars dans le cadre du Plan québécois des infrastructures en 2010-2011, le gouvernement du Québec réalisera des investissements de 1,4 milliard de dollars par l'intermédiaire de ses différents ministères, organismes et fonds spéciaux. Ces investissements incluent les immobilisations nécessaires à l'exercice des fonctions étatiques et au maintien de la qualité des services publics.

TABLEAU C.14

Investissements des ministères, organismes et fonds spéciaux du gouvernement (en millions de dollars)

	2010-2011
Ministères et organismes budgétaires	399,6
Organismes autres que budgétaires	669,8
Fonds spéciaux	315,4
TOTAL	1 384,8

Note : Ces investissements excluent ceux effectués dans le cadre du Plan québécois des infrastructures.

2.3.3 Investissements des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement effectueront aussi d'importants investissements au cours des prochaines années. En 2010-2011, les investissements d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec atteindront 5,2 milliards de dollars. Sur la période 2009-2010 à 2011-2012, les investissements de ces sociétés totaliseront 15,0 milliards de dollars.

TABLEAU C.15

Investissements des entreprises du gouvernement (en millions de dollars)

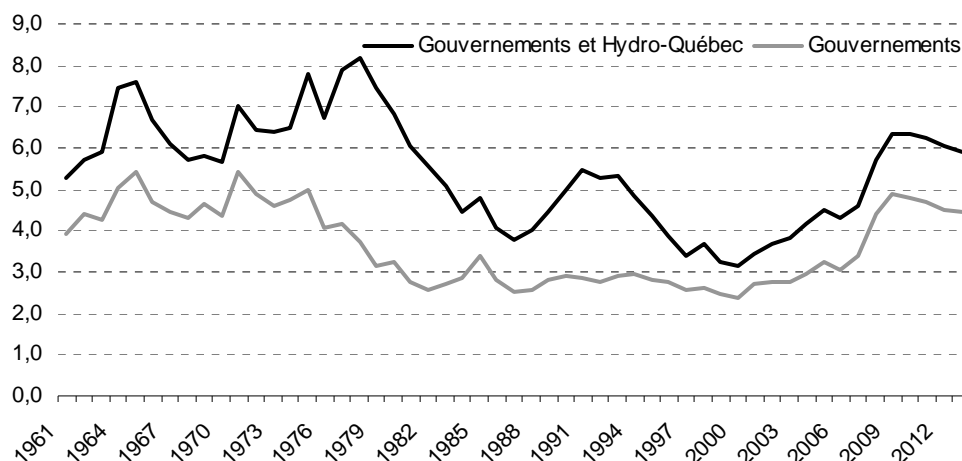
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
Hydro-Québec	4 340,0	4 847,0	4 997,0	14 184,0
Loto-Québec	154,9	251,0	239,3	645,2
Société des alcools du Québec	45,9	63,9	53,1	162,9
TOTAL	4 540,8	5 161,9	5 289,4	14 992,1

2.3.4 Les investissements publics dans l'économie

Les investissements publics au Québec, y compris ceux du Plan québécois des infrastructures, d'Hydro-Québec, des municipalités et du gouvernement fédéral, ont atteint 6,3 % du PIB en 2009, du jamais vu depuis plus de 25 ans.

GRAPHIQUE C.6

Investissements des gouvernements⁽¹⁾ et d'Hydro-Québec au Québec (en pourcentage du PIB)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

(1) Gouvernement du Québec, gouvernement fédéral et municipalités.

En fait, les 13,6 milliards de dollars d'investissements prévus en moyenne en 2009-2010 et en 2010-2011 par le gouvernement dans son Plan québécois des infrastructures et par Hydro-Québec créeront ou maintiendront près de 100 000 emplois au Québec, soit 2,5 % des emplois totaux.

— L'augmentation des investissements publics du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec supportera 35 000 emplois de plus qu'il y a cinq ans.

TABLEAU C.16

Emplois soutenus par le Plan québécois des infrastructures⁽¹⁾ et Hydro-Québec

	Valeur annuelle moyenne des investissements (en G\$)	Nombre annuel moyen d'emplois ⁽²⁾ (en unités)
2003-2004 à 2008-2009	7,8	63 000
Augmentation entre les deux périodes	5,8	35 000
2009-2010 et 2010-2011	13,6	98 000

(1) Estimation du ministère des Finances du Québec à partir du modèle intersectoriel de l'ISQ.

(2) Contributions du gouvernement du Québec seulement.

3. LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES DES REVENUS ET DES DÉPENSES

À compter du budget 2010-2011, le gouvernement présente des prévisions financières consolidées pour les revenus et les dépenses. Ainsi, sont ajoutés aux revenus et aux dépenses budgétaires du fonds consolidé du revenu, ceux de toutes les entités comprises dans son périmètre comptable, dont les entités des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et des autres organismes gouvernementaux. Les résultats sur le solde budgétaire ne diffèrent en rien des tableaux précédents. Cette présentation permet, entre autres, de distinguer les revenus autonomes des entités consolidées ainsi que leurs dépenses afférentes.

Les opérations budgétaires consolidées constituent une information encore plus complète sur les projections financières du gouvernement.

Le tableau suivant présente le cadre financier consolidé du gouvernement pour les années financières 2009-2010 à 2011-2012.

Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le solde budgétaire est déficitaire de 4,3 milliards de dollars pour l'année 2009-2010. Par la suite, il est déficitaire de 4,5 milliards de dollars en 2010-2011 et de 2,9 milliards de dollars en 2011-2012.

TABLEAU C.17

Cadre financier consolidé des revenus et des dépenses**Résultats consolidés par entité**

(en millions de dollars)

	Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Revenus⁽¹⁾			
Fonds consolidé du revenu	62 650	64 489	65 936
Entités consolidées ⁽²⁾	10 762	11 212	11 639
Comptes à fin déterminée ⁽²⁾	665	1 647	842
Revenus consolidés	74 077	77 348	78 417
Dépenses			
Fonds consolidé du revenu	- 66 923	- 69 551	- 71 748
Entités consolidées ⁽²⁾	- 10 164	- 10 515	- 10 791
Comptes à fin déterminée ⁽²⁾	- 665	- 1 647	- 842
Provision pour éventualités	- 300	- 300	—
Dépenses consolidées	- 78 052	- 82 013	- 83 381
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire		1 051	3 036
DÉFICIT	- 3 975	- 3 614	- 1 928
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 715	- 892	- 972
Réserve de stabilisation	433	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 257	- 4 506	- 2 900

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Pour les fins de présentation du plan budgétaire, les revenus du gouvernement à titre d'employeur au Fonds des services de santé sont déduits des revenus des entités consolidées.

(2) Les sommes provenant d'entités du périmètre comptable sont déduites des revenus et des dépenses.

3.1 Consolidation ligne à ligne

Afin que l'information des documents budgétaires puisse s'arrimer davantage avec la présentation des comptes publics, le plan budgétaire présentera dorénavant l'ensemble des revenus et des dépenses consolidés des entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement.

- Jusqu'en 2007-2008, le plan budgétaire présentait les résultats nets des entités consolidées ainsi que certaines informations sommaires des revenus et des dépenses des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux. En 2008-2009, se sont ajoutés ceux du Fonds des générations et ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.
- Dorénavant, les revenus et les dépenses de toutes ces entités et des comptes à fin déterminée seront présentés de façon distincte et ajoutés à ceux du fonds consolidé du revenu. C'est ce qui est appelé la consolidation ligne à ligne. Celle-ci implique qu'il faille également éliminer les transactions entre entités apparentées, notamment les dépenses de transferts provenant du gouvernement qui sont versées aux entités consolidées et les revenus correspondants reçus par ces entités. Ces transactions sont effectuées à l'intérieur du gouvernement et n'ont aucun impact sur son déficit ou sur son surplus annuel.

La présentation des documents budgétaires correspondra ainsi à celle des comptes publics. En effet, à compter de l'exercice financier 2009-2010, le Comité sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) demande aux gouvernements de consolider ligne à ligne, dans leurs états financiers, l'ensemble des entités incluses dans leur périmètre comptable, y compris les opérations de leurs réseaux.

Il s'agit là d'une amélioration de la qualité et de la transparence de l'information produite dans le cadre de la planification budgétaire du gouvernement.

Le tableau C.18 présente les grandes catégories de revenus et de dépenses du cadre financier consolidé du gouvernement pour les années 2009-2010 et 2010-2011.

TABLEAU C.18

Cadre financier consolidé des revenus et des dépenses
Résultats consolidés par activité
(en millions de dollars)

	Budget 2010-2011 ^P	
	2009-2010	2010-2011
Revenus		
Impôt sur le revenu et les biens	26 881	28 410
Taxes à la consommation	13 773	14 287
Impôts fonciers scolaires	1 453	1 467
Droits et permis	1 886	1 969
Revenus divers	7 226	7 465
Entreprises du gouvernement	4 602	4 465
Revenus dédiés au Fonds des générations	715	892
Revenus autonomes	56 536	58 955
Transferts fédéraux	17 541	18 393
Total des revenus	74 077	77 348
Dépenses		
Dépenses	- 69 824	- 72 712
Provision pour éventualités	- 300	- 300
Service de la dette	- 7 928	- 9 001
Total des dépenses	- 78 052	- 82 013
DÉFICIT AVANT LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 3 975	- 4 665
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire		1 051
DÉFICIT	- 3 975	- 3 614
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	- 715	- 892
Réserve de stabilisation	433	—
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 257	- 4 506

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour 2010-2011.

Les tableaux C.19 et C.20 présentent pour les années 2009-2010 et 2010-2011, le détail de la consolidation des prévisions budgétaires. La consolidation tient compte des transactions réalisées dans les entités consolidées et les comptes à fin déterminée et élimine les transactions financières effectuées entre les entités du périmètre comptable du gouvernement. Ces dernières transactions sont effectuées à l'intérieur du gouvernement et n'ont pas d'impact sur le solde budgétaire.

TABLEAU C.19

Cadre financier consolidé détaillé
Résultats consolidés par entité et par activité
(en millions de dollars)

	2009-2010 ^P						
	Entités consolidées				Consolidation		
	Fonds consolidé du revenu	Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽⁴⁾	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ⁽⁴⁾	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée	Ajustements de consolidation	Résultats consolidés
Revenus							
Impôt sur le revenu et les biens	26 907	749				- 775	26 881
Taxes à la consommation	13 563	210					13 773
Impôts fonciers scolaires			1 453				1 453
Droits et permis	950	752	184				1 886
Revenus divers	1 399	2 133	3 418		283	- 7	7 226
Entreprises du gouvernement	4 602						4 602
Autres sources de revenus				715			715
Revenus autonomes	47 421	3 844	5 055	715	283	- 782	56 536
Revenus provenant d'entités du périmètre comptable		16 002	28 189		460	- 44 651	—
Transferts fédéraux	15 229	1 670	260		557	- 175	17 541
Total des revenus	62 650	21 516	33 504	715	1 300	- 45 608	74 077
Dépenses							
Dépenses	- 60 769	- 19 623	- 33 120		- 1 300	44 988	- 69 824
Provision pour éventualités	- 300						- 300
Service de la dette	- 6 154	- 1 608	- 786			620	- 7 928
Total des dépenses	- 67 223	- 21 231	- 33 906		- 1 300	45 608	- 78 052
(DÉFICIT) SURPLUS	- 4 573	285	- 402	715	—	—	- 3 975
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations				- 715			- 715
Réserve de stabilisation	433						433
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 140	285	- 402	—	—	—	- 4 257

P : Résultats préliminaires.

(1) Les données présentent les transactions effectuées à l'intérieur du périmètre comptable du gouvernement alors que celles présentées au tableau C.17 les éliminent. Cela n'a aucun impact sur les résultats consolidés.

TABLEAU C.20

Cadre financier consolidé détaillé
Résultats consolidés par entité et par activité
(en millions de dollars)

	2010-2011 ^P						
	Entités consolidées				Consolidation		
	Fonds consolidé du revenu	Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽¹⁾	Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ⁽¹⁾	Fonds des générations	Comptes à fin déterminée	Ajustements de consolidation	Résultats consolidés
Revenus							
Impôt sur le revenu et les biens	28 243	973				- 806	28 410
Taxes à la consommation	14 081	206					14 287
Impôts fonciers scolaires			1 467				1 467
Droits et permis	972	803	194				1 969
Revenus divers	1 403	2 240	3 544		285	- 7	7 465
Entreprises du gouvernement	4 465						4 465
Autres sources de revenus				892			892
Revenus autonomes	49 164	4 222	5 205	892	285	- 813	58 955
Revenus provenant d'entités du périmètre comptable		16 330	29 345		464	- 46 139	—
Transferts fédéraux	15 325	1 424	282		1 548	- 186	18 393
Total des revenus	64 489	21 976	34 832	892	2 297	- 47 138	77 348
Dépenses							
Dépenses	- 62 561	- 20 144	- 34 173		- 2 297	46 463	- 72 712
Provision pour éventualités	- 300						- 300
Service de la dette	- 6 990	- 1 828	- 858			675	- 9 001
Total des dépenses	- 69 851	- 21 972	- 35 031		- 2 297	47 138	- 82 013
(DÉFICIT) SURPLUS AVANT LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 5 362	4	- 199	892	—	—	- 4 665
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire	998	28	25				1 051
(DÉFICIT) SURPLUS	- 4 364	32	- 174	892	—	—	- 3 614
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations				- 892			- 892
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 364	32	- 174	—	—	—	- 4 506

P : Prévisions.

(1) Les données présentent les transactions effectuées à l'intérieur du périmètre comptable du gouvernement alors que celles présentées au tableau C.17 les éliminent. Cela n'a aucun impact sur les résultats consolidés.

3.2 Les entités consolidées

Les prévisions budgétaires du gouvernement doivent tenir compte de l'ensemble des opérations financières relatives aux activités qui sont sous son contrôle.

Elles comprennent, d'une part, les opérations financières des ministères, des organismes budgétaires et des entreprises du gouvernement. D'autre part, elles englobent également les entités consolidées, dont les opérations financières doivent être prises en compte dans les prévisions financières du gouvernement.

Ces entités consolidées sont regroupées de la façon suivante :

- les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux;
- les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation;
- le Fonds des générations.

Le tableau suivant présente les résultats nets de chaque groupe d'entités consolidées.

TABLEAU C.21

Résultats nets des entités consolidées

(en millions de dollars)

	Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	285	4	59
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	- 402	- 199	- 183
Fonds des générations (revenus dédiés)	715	892	972
RÉSULTATS NETS AVANT LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	598	697	848
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire		53	131
RÉSULTATS NETS	598	750	979

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

À la suite des recommandations du Groupe de travail sur la comptabilité du gouvernement, le gouvernement a adopté, en décembre 2007, une réforme de ses conventions comptables pour les rendre pleinement conformes aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du secteur public. Ainsi, sont inclus dans son périmètre comptable depuis 2006-2007, les agences et les établissements publics de santé et de services sociaux, les commissions scolaires, les cégeps, ainsi que l'Université du Québec et ses constituantes.

Cette année, en plus de présenter les résultats nets pour les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le budget présente une projection des revenus et des dépenses des réseaux ainsi que de leurs opérations non budgétaires.

3.2.1 Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux

Les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux regroupent 104 entités gouvernementales dont la mission consiste à assurer la prestation de vente de biens et de services ou à financer des programmes gouvernementaux. Par exemple :

- le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier du Québec finance les investissements pour maintenir et développer les routes et les structures;
- le Fonds de l'assurance médicaments paie le coût des médicaments et des services pharmaceutiques fournis aux personnes assurées par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Pour l'exercice financier 2009-2010, les résultats nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux montrent un surplus de 285 millions de dollars. Pour 2010-2011 et 2011-2012, il est prévu que les résultats nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux affichent respectivement des surplus de 32 millions de dollars et de 140 millions de dollars.

Ces surplus sont principalement attribuables à une hausse de la contribution gouvernementale de La Financière agricole du Québec de 380 millions de dollars en 2009-2010 et de 325 millions de dollars à compter de 2010-2011.

Ces résultats nets tiennent compte des mesures incluses au Plan de retour à l'équilibre budgétaire et qui sont de 28 millions de dollars en 2010-2011 et de 81 millions de dollars en 2011-2012. Cet effort devrait atteindre 165 millions de dollars en 2013-2014.

TABLEAU C.22

Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux

Résultats nets

(en millions de dollars)

	Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Revenus			
Impôt sur le revenu et les biens	749	973	1 414
Taxes à la consommation	210	206	207
Droits et permis	752	803	850
Revenus divers	2 133	2 240	2 267
Revenus autonomes	3 844	4 222	4 738
Revenus provenant d'entités du périmètre comptable	16 002	16 330	17 423
Transferts fédéraux	1 670	1 424	1 060
Total des revenus	21 516	21 976	23 221
Dépenses			
Rémunération	- 2 138	- 2 185	- 2 188
Fonctionnement	- 17 485	- 17 959	- 18 752
Service de la dette	- 1 608	- 1 828	- 2 222
Total des dépenses	- 21 231	- 21 972	- 23 162
RÉSULTATS NETS AVANT LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	285	4	59
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire		28	81
RÉSULTATS NETS	285	32	140

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

Liste des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux

Organismes autres que budgétaires

Agence de l'efficacité énergétique	Musée d'Art contemporain de Montréal
Agence métropolitaine de transport	Musée de la Civilisation
Autorité des marchés financiers	Musée national des beaux-arts du Québec
Bibliothèque et Archives nationales du Québec	Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris
Bureau de décision et de révision	Office des professions du Québec
Centre de la francophonie des Amériques	Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Centre de recherche industrielle du Québec	Office Québec-Monde pour la jeunesse
Centre de services partagés du Québec	Régie de l'assurance maladie du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec	Régie de l'énergie
Commission des lésions professionnelles	Régie des installations olympiques
Commission des normes du travail	Régie du bâtiment du Québec
Commission des relations du travail	Régie du cinéma
Commission des services juridiques	Services Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec	Société de développement de la Baie-James
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	Société de développement des entreprises culturelles
Corporation d'hébergement du Québec	Société de financement des infrastructures locales du Québec
Corporation d'urgence-santé	Société de la Place des Arts de Montréal
École nationale de police du Québec	Société de l'assurance automobile du Québec
École nationale des pompiers du Québec	Société de télédiffusion du Québec
Financement-Québec	Société des établissements de plein air du Québec
Fondation de la faune du Québec	Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Fonds d'aide aux recours collectifs	Société des traversiers du Québec
Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	Société d'habitation du Québec
Fonds de la recherche en santé du Québec	Société du Centre des congrès de Québec
Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies	Société du Grand Théâtre de Québec
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture	Société du Palais des congrès de Montréal
Héma-Québec	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Immobilière SHQ	Société immobilière du Québec
Infrastructure Québec	Société nationale de l'amiante
Institut de la statistique du Québec	Société québécoise d'assainissement des eaux
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	Société québécoise de récupération et de recyclage
Institut national de santé publique du Québec	Société québécoise d'information juridique
Investissement Québec	Tribunal administratif du Québec
La Financière agricole du Québec	

Liste des organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux (suite)

Fonds spéciaux

Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	Fonds pour le développement des jeunes enfants
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
Fonds d'assistance financière pour certaines régions sinistrées	Fonds québécois d'initiatives sociales
Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier	Fonds relatif à la tempête de verglas
Fonds de développement du marché du travail	Fonds vert
Fonds de développement régional	
Fonds de financement	
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère du Revenu	
Fonds de gestion de l'équipement roulant	
Fonds de la sécurité routière	
Fonds de l'assurance médicaments	
Fonds de l'industrie des courses de chevaux	
Fonds de partenariat touristique	
Fonds de perception	
Fonds de soutien aux proches aidants	
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	
Fonds des pensions alimentaires	
Fonds des registres du ministère de la Justice	
Fonds des services de police	
Fonds des technologies de l'information du Conseil du trésor	
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	
Fonds des technologies de l'information du ministère du Revenu	
Fonds d'information foncière	
Fonds d'information géographique	
Fonds du centre financier de Montréal	
Fonds du patrimoine culturel québécois	
Fonds du patrimoine minier	
Fonds du service aérien gouvernemental	
Fonds forestier	
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	
Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports	

3.2.2 Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Le réseau de la santé et des services sociaux est composé de 209 entités. Il s'agit des 15 agences et des trois instances régionales de la santé et des services sociaux ainsi que des 191 établissements publics de santé et de services sociaux.

Pour sa part, le réseau de l'éducation comprend 131 entités dont 73 commissions scolaires, 48 cégeps et l'Université du Québec ainsi que ses neuf constituantes.

À compter de l'exercice financier 2009-2010, les comptes publics présentent ligne à ligne les revenus et les dépenses des réseaux ainsi que les actifs et les passifs de leur bilan alors que le précédent budget prenait essentiellement en considération les résultats financiers nets prévisionnels des réseaux aux fins de l'élaboration du cadre financier gouvernemental.

Dans un souci d'améliorer la cohérence de présentation entre les données financières publiées dans le budget et celles diffusées dans les comptes publics, le gouvernement présente, pour la première fois, l'information financière prévisionnelle détaillée des réseaux.

Lors du budget de mars 2009, le gouvernement avait provisionné un montant de 120 millions de dollars pour 2009-2010 afin d'assumer d'éventuels dépassements dans le réseau de la santé et des services sociaux. Le présent budget revoit ce montant à la hausse de 282 millions de dollars pour le porter à 402 millions de dollars. Cette révision est notamment attribuable aux effets de l'harmonisation de leurs conventions comptables avec celles du gouvernement.

Pour 2010-2011 et 2011-2012, les déficits des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont respectivement de 174 millions de dollars et de 133 millions de dollars après les mesures du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Avec la collaboration des ministères de la Santé et des Services sociaux et de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le processus de suivi et de contrôle budgétaire des réseaux a été amélioré. D'autres efforts seront encore déployés, au cours de la prochaine année, afin de bonifier le processus de suivi et de contrôle budgétaire auprès des entités composant les réseaux.

Enfin, le gouvernement profite du présent budget pour réitérer sa volonté de réduire substantiellement les déficits d'exploitation dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, le gouvernement demande à ce réseau de mettre en place un cadre de gestion budgétaire axé sur la mise en œuvre d'une plus grande efficacité afin d'éliminer progressivement ses déficits annuels d'exploitation. En contrepartie de l'atteinte de cibles d'équilibre budgétaire, le gouvernement s'engage à prendre en charge et à rembourser progressivement les déficits d'exploitation cumulés, au 31 mars 2008, de 1,6 milliard de dollars.

TABLEAU C.23

Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation

Résultats nets

(en millions de dollars)

	Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Revenus			
Impôts fonciers scolaires	1 453	1 467	1 483
Revenus provenant des usagers	1 594	1 657	1 724
Droits	184	194	204
Autres	1 824	1 887	2 013
Revenus autonomes	5 055	5 205	5 424
Revenus provenant d'entités du périmètre comptable	28 189	29 345	30 613
Transferts fédéraux	260	282	286
Total des revenus	33 504	34 832	36 323
Dépenses			
Dépenses de rémunération et fonctionnement	- 32 920	- 34 173	- 35 585
Service de la dette	- 786	- 858	- 921
Harmonisation comptable	- 200	—	—
Total des dépenses	- 33 906	- 35 031	- 36 506
RÉSULTATS NETS AVANT LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 402	- 199	- 183
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire		25	50
RÉSULTATS NETS	- 402	- 174	- 133

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

3.2.3 Le Fonds des générations

Pour 2009-2010, le versement au Fonds des générations devrait atteindre 715 millions de dollars.

Pour 2010-2011 et 2011-2012, les versements totaux prévus au Fonds des générations sont respectivement de 892 millions de dollars et de 972 millions de dollars. Ainsi, au 31 mars 2012, la valeur comptable du Fonds des générations atteindra 4,5 milliards de dollars. La section G présente plus en détail les résultats et l'évolution du Fonds des générations.

TABLEAU C.24

Versement au Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Revenus dédiés					
Redevances hydrauliques	647	11	658	687	706
Biens non réclamés	—	2	2	2	2
Revenus de placements	68	-13	55	203	264
TOTAL	715	—	715	892	972

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS

Le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice, les passifs et les actifs étant constatés au moment où ils sont engagés ou acquis, peu importe le moment où surviennent les sorties ou les entrées de fonds correspondantes. À l'opposé, les surplus ou les besoins financiers nets représentent l'écart entre les encaissements et les déboursés du gouvernement. Ainsi, cette mesure tient compte non seulement des variations du solde budgétaire mais aussi des ressources ou des besoins découlant des placements du gouvernement par voie d'acquisition d'immobilisations, de prêts, de placements et d'avances, ainsi que d'autres activités telles le paiement des comptes créditeurs et la perception des comptes débiteurs. L'écart entre le solde budgétaire et les ressources ou les besoins financiers nets est constaté dans les opérations non budgétaires.

Par ailleurs, pour la première fois, le gouvernement présente en détails les opérations non budgétaires des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Auparavant, les investissements du gouvernement dans les réseaux étaient présentés au net³ alors que dorénavant, leurs opérations non budgétaires sont détaillées comme celles du fonds consolidé du revenu.

Dans l'ensemble, les besoins financiers nets consolidés du gouvernement s'établissent à 7,0 milliards de dollars en 2009-2010 et en 2010-2011 puis, à 6,9 milliards de dollars en 2011-2012.

³ Les besoins financiers nets, excluant les opérations non budgétaires des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, sont présentés à l'annexe 3.

TABLEAU C.25

Besoins financiers nets consolidés⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011^{P(2)}		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire	- 3 946	- 311	- 4 257	- 4 506	- 2 900
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	715	—	715	892	972
Total des opérations budgétaires consolidées	- 3 231	- 311	- 3 542	- 3 614	- 1 928
Opérations non budgétaires consolidées					
Activités de placements, prêts et avances	- 1 345	849	- 496	- 1 281	- 1 205
Activités d'investissement en immobilisations	- 3 304	- 1 295	- 4 599	- 4 653	- 4 917
Investissement net dans les réseaux ⁽³⁾	- 1 004	1 004	—	—	—
Opérations des régimes de retraite et avantages sociaux futurs	2 490	- 80	2 410	2 667	2 323
Variation des autres comptes (créditeurs, débiteurs, provisions, etc.) ⁽⁴⁾	120	- 923	- 803	- 98	- 1 169
Total des opérations non budgétaires consolidées	- 3 043	- 445	- 3 488	- 3 365	- 4 968
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 6 274	- 756	- 7 030	- 6 979	- 6 896

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les besoins financiers nets du budget 2010-2011 tiennent compte des opérations budgétaires et non budgétaires des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(3) Avec la consolidation ligne à ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le poste « investissement net dans les réseaux » n'existe plus, car il fait dorénavant partie des opérations entre entités apparentées.

(4) Incluant les obligations découlant des ententes de partenariat public-privé qui n'ont aucun effet sur les besoins financiers.

Les besoins financiers nets consolidés présentés au tableau précédent proviennent des sources suivantes :

- Les besoins financiers nets pour le fonds consolidé du revenu sont de 2,2 milliards de dollars en 2009-2010, de 3,0 milliards de dollars pour 2010-2011 et de 2,1 milliards de dollars pour 2011-2012. Ces variations reflètent principalement l'évolution des déficits prévus au cours des prochaines années et des mises de fonds consenties à la Société générale de financement du Québec pour l'aide aux entreprises.

- Les besoins financiers nets des organismes autres que budgétaires et des fonds spéciaux s'établissent à 3,6 milliards de dollars pour 2009-2010, à 2,9 milliards de dollars pour 2010-2011 et à 4,4 milliards de dollars pour 2011-2012. Ils sont calculés après élimination des opérations réalisées avec les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Ces besoins financiers nets proviennent en grande partie des investissements en infrastructures prévus par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.
- Les besoins financiers nets des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation s'établissent à 2,0 milliards de dollars pour 2009-2010 et pour 2010-2011 puis, à 1,4 milliard de dollars pour 2011-2012. Ces besoins financiers nets proviennent essentiellement des investissements en immobilisations.
- Le versement au Fonds des générations est de 715 millions de dollars en 2009-2010, de 892 millions de dollars en 2010-2011 et de 972 millions de dollars en 2011-2012.

TABLEAU C.26

Besoins financiers nets consolidés par entité⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Fonds consolidé du revenu	- 2 800	600	- 2 200	- 3 000	- 2 100
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux	- 4 189	630	- 3 559	- 2 864	- 4 359
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	—	- 1 986	- 1 986	- 2 007	- 1 409
Versement au Fonds des générations	715	—	715	892	972
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 6 274	- 756	- 7 030	- 6 979	- 6 896

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

5. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES

Les opérations non budgétaires consolidées comprennent celles du fonds consolidé du revenu et celles des entités consolidées. Elles sont présentées par activité, soit :

- placements, prêts et avances;
- immobilisations;
- régimes de retraite et avantages sociaux futurs;
- autres comptes.

Les opérations non budgétaires reliées aux réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont consolidées dans ces activités pour la première fois. Au cours des deux dernières années, elles apparaissaient distinctement sous le poste « investissement net dans les réseaux ». La consolidation ligne à ligne des opérations des réseaux prend en compte les variations des postes d'actifs et de passifs, dont les immobilisations et les dettes. Par conséquent, les actifs des réseaux financés directement auprès des institutions financières sont ajoutés aux besoins financiers nets du gouvernement.

Pour 2009-2010, les besoins non budgétaires consolidés s'établissent à 3,5 milliards de dollars, en baisse de 445 millions de dollars, comparativement aux prévisions présentées dans le budget de mars 2009.

Pour 2010-2011 et 2011-2012, les besoins non budgétaires consolidés s'établissent respectivement à 3,4 milliards de dollars et à 5,0 milliards de dollars.

TABLEAU C.27

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^{P(2)(3)}		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Fonds consolidé du revenu					
Placements, prêts et avances	- 1 119	785	- 334	- 1 103	- 856
Immobilisations	- 179	- 65	- 244	- 266	- 247
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	2 490	- 80	2 410	2 667	2 323
Autres comptes	- 406	514	108	66	- 413
Total	786	1 154	1 940	1 364	807
Entités consolidées					
Placements, prêts et avances	- 226	64	- 162	- 178	- 349
Immobilisations	- 3 125	- 1 230	- 4 355	- 4 387	- 4 670
Investissement net dans les réseaux ⁽⁴⁾	- 1 004	1 004	—	—	—
Autres comptes ⁽⁵⁾	526	- 1 437	- 911	- 164	- 756
Total	- 3 829	- 1 599	- 5 428	- 4 729	- 5 775
Opérations non budgétaires consolidées					
Placements, prêts et avances	- 1 345	849	- 496	- 1 281	- 1 205
Immobilisations	- 3 304	- 1 295	- 4 599	- 4 653	- 4 917
Investissement net dans les réseaux ⁽⁴⁾	- 1 004	1 004	—	—	—
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	2 490	- 80	2 410	2 667	2 323
Autres comptes ⁽⁵⁾	120	- 923	- 803	- 98	- 1 169
TOTAL DES BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 3 043	- 445	- 3 488	- 3 365	- 4 968

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) La consolidation ligne à ligne des opérations des réseaux nécessite de prendre en considération la variation des postes du bilan, dont les immobilisations et les dettes. Par conséquent, les actifs financés avec les organismes hors du périmètre comptable sont ajoutés aux besoins financiers nets du gouvernement.

(3) Les besoins financiers nets du budget 2010-2011 tiennent compte des opérations budgétaires et non budgétaires des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(4) Avec la consolidation ligne à ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le poste « investissement net dans les réseaux » n'existe plus, car il fait dorénavant partie des opérations entre entités apparentées.

(5) Incluant les obligations découlant des ententes de partenariat public-privé qui n'ont aucun effet sur les besoins financiers.

□ Les placements, prêts et avances

Les besoins financiers consolidés au titre des placements, prêts et avances, pour 2009-2010, sont de 496 millions de dollars. Les prévisions pour 2010-2011 et 2011-2012 se situent respectivement à 1,3 milliard de dollars et à 1,2 milliard de dollars.

Pour l'année 2009-2010, les placements, prêts et avances du fonds consolidé du revenu présentent des besoins financiers de 334 millions de dollars, soit une diminution de 785 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées dans le budget de l'an dernier. Cette variation provient, entre autres, de la révision à la baisse de 625 millions de dollars à 250 millions de dollars des mises de fonds consenties à la Société générale de financement du Québec pour réaliser le programme d'aide aux entreprises performantes qui connaissent des difficultés financières attribuables à la conjoncture économique. Des mises de fonds additionnelles de 500 millions de dollars seront consenties à la Société générale de financement du Québec en 2010-2011 et de 50 millions de dollars en 2011-2012. Ainsi, pour 2010-2011 et 2011-2012, les besoins financiers annuels requis seront respectivement de 1,1 milliard de dollars et de 856 millions de dollars.

En ce qui concerne les organismes autres que budgétaires et les fonds spéciaux, les besoins financiers de 173 millions de dollars pour 2009-2010 proviennent essentiellement des placements, prêts et avances attribuables à Investissement Québec et au Fonds vert.

TABLEAU C.28

Opérations non budgétaires consolidées au titre de placements, prêts et avances⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Fonds consolidé du revenu	- 1 119	785	- 334	- 1 103	- 856
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux ⁽²⁾	- 226	53	- 173	- 175	- 346
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	—	11	11	- 3	- 3
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	- 1 345	849	- 496	- 1 281	- 1 205

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les données révisées de 2009-2010 et celles des années subséquentes tiennent compte des ajustements provenant de la consolidation ligne à ligne des opérations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

□ Les immobilisations

En 2009-2010, les investissements consolidés en immobilisations s'élèvent à 7,5 milliards de dollars. En tenant compte de l'amortissement comptable pour ces immobilisations, qui atteint 2,9 milliards de dollars, les besoins financiers qui leur sont associés sont de 4,6 milliards de dollars. Les prévisions pour 2010-2011 et 2011-2012 se situent respectivement à 4,7 milliards de dollars et à 4,9 milliards de dollars.

TABLEAU C.29

Investissements en immobilisations et besoins financiers⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Fonds consolidé du revenu					
Niveau d'investissement	- 436	- 62	- 498	- 518	- 510
Amortissement	257	- 3	254	252	263
Besoins financiers (Immobilisations)	- 179	- 65	- 244	- 266	- 247
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux⁽²⁾					
Niveau d'investissement	- 4 462	- 356	- 4 818	- 4 928	- 5 459
Amortissement	1 337	105	1 442	1 601	1 846
Besoins financiers (Immobilisations)	- 3 125	- 251	- 3 376	- 3 327	- 3 613
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation					
Niveau d'investissement	—	- 2 231	- 2 231	- 2 392	- 2 497
Amortissement	—	1 252	1 252	1 332	1 440
Besoins financiers (Immobilisations)	—	- 979	- 979	- 1 060	- 1 057
CONSOLIDÉ					
Niveau d'investissement	- 4 898	- 2 649	- 7 547	- 7 838	- 8 466
Amortissement	1 594	1 354	2 948	3 185	3 549
Besoins financiers (Immobilisations)	- 3 304	- 1 295	- 4 599	- 4 653	- 4 917

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les données révisées de 2009-2010 et celles des années subséquentes tiennent compte des ajustements provenant de la consolidation ligne à ligne des opérations des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les besoins financiers relatifs aux organismes autres que budgétaires et aux fonds spéciaux pour l'année 2009-2010 s'expliquent en grande partie par les investissements de 3,6 milliards de dollars dans les infrastructures routières financées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. Ils expliquent également la hausse des besoins financiers des années 2010-2011 et 2011-2012.

Par ailleurs, des investissements à hauteur de 2,2 milliards de dollars sont prévus en 2009-2010 dans les immobilisations des réseaux. Ils s'élèvent respectivement à 1,2 milliard de dollars pour le réseau de la santé et des services sociaux et à 1,0 milliard de dollars pour le réseau de l'éducation. Le financement des réseaux provient essentiellement de Financement-Québec, de la Corporation d'hébergement du Québec et des institutions financières.

☐ Les régimes de retraite et avantages sociaux futurs

Pour 2009-2010, le solde des opérations non budgétaires relatifs aux régimes de retraite et avantages sociaux futurs est de 2,4 milliards de dollars, ce qui réduit les besoins de financement du gouvernement.

Pour 2010-2011 et 2011-2012, les régimes de retraite et avantages sociaux futurs devraient contribuer à réduire les besoins de financement de 2,7 milliards de dollars et de 2,3 milliards de dollars respectivement.

☐ Autres comptes

Les besoins financiers relatifs aux autres comptes sont constitués d'un ensemble de variations des postes d'actifs et de passifs tels les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les revenus reportés.

Les besoins financiers consolidés à l'égard des autres comptes sont de 803 millions de dollars en 2009-2010. Pour 2010-2011, les autres comptes nécessitent des fonds additionnels de 98 millions de dollars et de 1,2 milliard de dollars pour 2011-2012.

ANNEXE 1 : INVESTISSEMENTS

□ Plan québécois des infrastructures 2009-2014

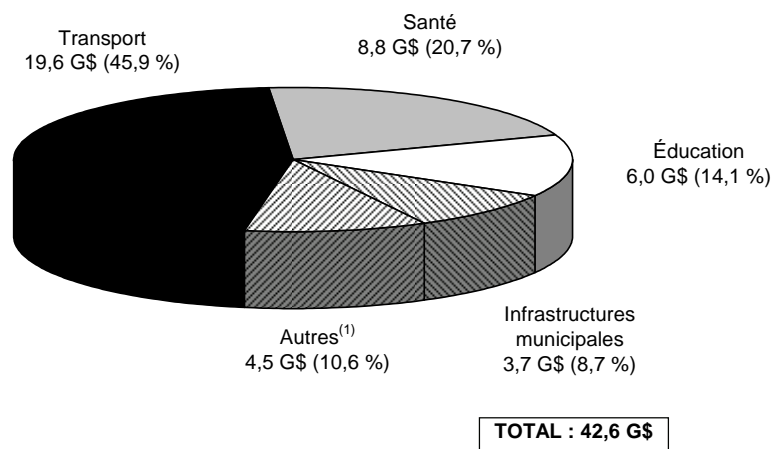
Les investissements du Plan québécois des infrastructures de 42,6 milliards de dollars de 2009-2010 à 2013-2014 sont répartis dans les différents secteurs d'intervention gouvernementale :

- 19,6 milliards de dollars dans les infrastructures de transport (réseau routier, transport en commun et infrastructures maritimes);
- 8,8 milliards de dollars dans les infrastructures de santé;
- 6,0 milliards de dollars dans les infrastructures d'enseignement;
- 3,7 milliards de dollars dans les infrastructures municipales;
- 4,5 milliards de dollars dans les autres secteurs (culture, logements sociaux, recherche, justice et sécurité publique, barrages publics, biométhanisation et chemins forestiers).

GRAPHIQUE C.7

Répartition des investissements du Plan québécois des infrastructures 2009-2014 selon le secteur d'intervention

(contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars et en pourcentage)



(1) Comprend les investissements en logements sociaux, culture, justice et sécurité publique, recherche, barrages publics, biométhanisation et chemins forestiers.

TABLEAU C.30

Répartition des investissements du Plan québécois des infrastructures 2009-2014 selon le secteur d'intervention

(Contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Total
Réseau routier	3 082,6	3 467,3	3 371,9	3 181,5	3 152,2	16 255,5
Transport en commun	839,2	734,6	588,3	352,7	257,3	2 772,1
Infrastructures maritimes	7,4	119,1	142,9	123,4	133,4	526,2
Santé et services sociaux	1 818,1	1 804,5	1 894,1	1 685,2	1 644,7	8 846,6
Éducation	1 286,0	1 298,4	1 140,2	1 137,1	1 131,0	5 992,7
Culture	380,7	288,1	187,0	170,1	159,1	1 185,0
Infrastructures municipales	733,1	716,7	925,9	785,2	558,9	3 719,8
Logements sociaux	236,7	240,4	302,5	253,8	130,5	1 163,9
Recherche	363,6	234,4	85,1	185,1	83,8	952,0
Justice et sécurité publique	157,9	193,6	241,8	230,7	206,6	1 030,6
Autres ⁽¹⁾	26,0	44,5	30,5	26,0	68,0	195,0
TOTAL	8 931,3	9 141,6	8 910,2	8 130,8	7 525,5	42 639,4

(1) Barrages publics, biométhanisation et chemins forestiers.

■ Répartition selon le type d'investissements

Ces investissements comprennent des sommes allouées au maintien d'actifs, à l'amélioration et au remplacement d'infrastructures, ainsi qu'au parachèvement de projets ayant débuté avant l'entrée en vigueur du premier plan quinquennal.

L'enveloppe d'investissements en maintien d'actifs comprend, d'une part, le budget régulier nécessaire pour répondre aux normes reconnues en matière de maintien d'actifs (variant de 1 % à 3 % de la valeur de remplacement des actifs selon les secteurs) et, d'autre part, les investissements alloués à la résorption sur quinze ans du déficit d'entretien des infrastructures tels que prescrits par la Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques.

GRAPHIQUE C.8

Répartition des investissements du Plan québécois des infrastructures 2009-2014 selon le type d'investissement

(Contribution du gouvernement du Québec, en milliards de dollars et en pourcentage)

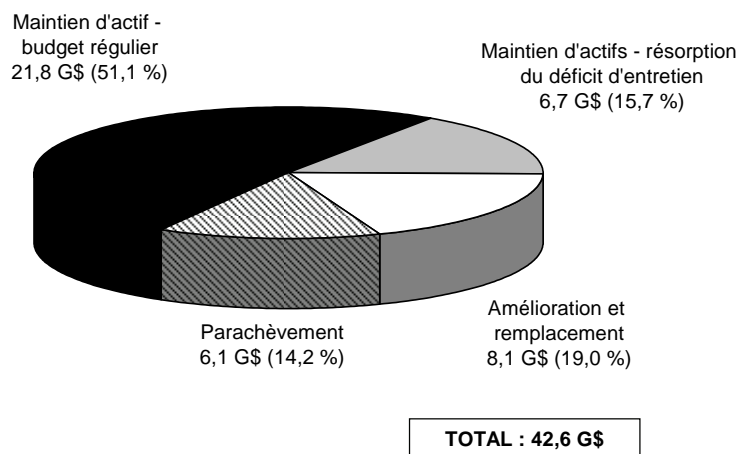


TABLEAU C.31

**Répartition des investissements du Plan québécois des infrastructures
2009-2014 selon le secteur d'intervention et le type d'investissement**
(Contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance d'actifs				Total
	Budget régulier	Résorption du déficit d'entretien	Amélioration et remplacement	Parachèvement	
Réseau routier	9 186,4	1 501,4	2 001,7	3 566,0	16 255,5
Transport en commun	1 353,7	557,2	335,1	526,1	2 772,1
Infrastructures maritimes			526,2		526,2
Santé et services sociaux	4 350,3	1 270,6	2 316,5	909,2	8 846,6
Éducation	4 339,5	1 167,5	451,3	34,4	5 992,7
Culture	623,3	259,1	148,0	154,6	1 185,0
Infrastructures municipales	1 194,8	1 654,8	288,0	582,2	3 719,8
Logements sociaux	261,8	286,6	331,3	284,2	1 163,9
Recherche	18,9		933,1		952,0
Justice et sécurité publique	320,4		710,2		1 030,6
Autres ⁽¹⁾	150,0		45,0		195,0
TOTAL	21 799,1	6 697,2	8 086,4	6 056,7	42 639,4

(1) Barrages publics, biométhanisation et chemins forestiers.

ANNEXE 2 : PROJETS D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT

Certaines entreprises du gouvernement continueront à réaliser d'importants investissements qui contribueront à la relance de l'économie du Québec. En 2010-2011, les investissements de ces sociétés s'accroîtront de plus de 620 millions de dollars par rapport à 2009-2010 et atteindront près de 5,2 milliards de dollars. Ils augmenteront à nouveau en 2011-2012 et atteindront alors près de 5,3 milliards de dollars.

□ Hydro-Québec

À elle seule, Hydro-Québec accroîtra ses investissements de plus de 500 millions de dollars en 2010 par rapport aux investissements réalisés en 2009 auxquels s'ajouteront 150 millions de dollars en 2011.

Le rythme des travaux entrepris en 2009 pour mettre en oeuvre le chantier de la Romaine sera doublé, et les sommes consacrées à ce projet atteindront plus de 400 millions de dollars en 2010 et 515 millions de dollars en 2011. De plus, en 2010, près d'un milliard de dollars seront consacrés au projet d'Eastmain 1 A/Rupert et La Sarcelle, qui sera achevé en 2012. En plus d'apporter une contribution significative à l'économie du Québec, ces deux projets joueront un rôle important afin d'assurer l'avenir énergétique du Québec.

Les travaux de réfection de la centrale Gentilly auront également d'importantes retombées économiques puisque plus de 400 millions de dollars leur seront consacrés en 2010 et en 2011.

D'importantes sommes seront également consacrées à l'accroissement de l'efficacité énergétique au Québec avec des dépenses de près de 300 millions de dollars et de 325 millions de dollars respectivement en 2010 et en 2011.

Les autres projets d'Hydro-Québec généreront également de fortes retombées au Québec. Globalement, les investissements qui leur seront consacrés atteindront 2,6 milliards de dollars en 2010 et plus de 2,7 milliards de dollars en 2011.

□ Loto-Québec et Société des alcools du Québec

Loto-Québec et la Société des alcools du Québec accroîtront également leurs investissements par le biais de divers projets.

Les investissements de Loto-Québec atteindront 251 millions de dollars en 2010-2011 et un peu plus de 239 millions de dollars en 2011-2012. De ces montants, près de 102 millions de dollars seront consacrés au projet de rénovation du Casino de Montréal en 2010-2011 et près de 95 millions de dollars y seront investis en 2011-2012.

La Société des alcools du Québec augmentera ses investissements à près de 64 millions de dollars en 2010-2011, comparativement à près de 46 millions de dollars en 2009-2010. Ces investissements seront affectés principalement aux travaux d'aménagement ou d'agrandissement de ses succursales, à l'agrandissement du centre de distribution de Québec et à ses ressources informatiques. En 2011-2012, la Société prévoit des investissements d'un peu plus de 53 millions de dollars.

TABLEAU C.32

Prévisions d'investissement des entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	2009-2010	2010-2011	2011-2012
HYDRO-QUÉBEC⁽¹⁾			
Projets majeurs			
Eastmain 1-A/Rupert et La Sarcelle	1 161,0	940,0	518,0
Gentilly-2 – projet de réfection	271,0	422,0	420,0
Complexe de la Romaine	201,0	407,0	515,0
Intégration transport – Éoliennes (990 MW et 2 000 MW)	102,0	115,0	477,0
Interconnexion Ontario (Phases 1 et 2)	184,0	55,0	—
Plan global en efficacité énergétique	257,0	299,0	324,0
Sous-total – Projets majeurs	2 176,0	2 238,0	2 254,0
Autres projets	2 164,0	2 609,0	2 743,0
Total – Hydro-Québec	4 340,0	4 847,0	4 997,0
LOTO-QUÉBEC			
Casino de Montréal	27,6	101,9	94,8
Autres projets	127,3	149,1	144,5
Total – Loto-Québec	154,9	251,0	239,3
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC			
Réseau des succursales	16,0	15,4	15,5
Autres projets	29,9	48,5 ⁽²⁾	37,6
Total – Société des alcools du Québec	45,9	63,9	53,1
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	4 540,8	5 161,9	5 289,4

(1) Pour l'année financière se terminant le 31 décembre.

(2) Montant incluant l'agrandissement du centre de distribution de Québec (14 M\$).

ANNEXE 3 : PRÉSENTATION DES BESOINS FINANCIERS CONSOLIDÉS AVANT LA CONSOLIDATION LIGNE À LIGNE DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION

TABLEAU C.33

Besoins financiers nets consolidés⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Budget 2009-2010		Budget 2010-2011 ^P		
	2009-2010	Révisions	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire	- 3 946	- 311	- 4 257	- 4 506	- 2 900
Versement des revenus dédiés au Fonds des générations	715	—	715	892	972
Total des opérations budgétaires consolidées	- 3 231	- 311	- 3 542	- 3 614	- 1 928
Opérations non budgétaires consolidées					
Activités de placements, prêts et avances	- 1 345	838	- 507	- 1 278	- 1 202
Activités d'investissement en immobilisations	- 3 304	- 316	- 3 620	- 3 593	- 3 860
Investissement net dans les réseaux ⁽²⁾	- 1 004	- 828	- 1 832	- 2 402	- 1 305
Opérations des régimes de retraite et avantages sociaux futurs	2 490	- 80	2 410	2 667	2 323
Variation des autres comptes (créditeurs, débiteurs, provisions, etc.) ⁽³⁾	120	- 307	- 187	672	- 953
Total des opérations non budgétaires consolidées	- 3 043	- 693	- 3 736	- 3 934	- 4 997
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 6 274	- 1 004	- 7 278	- 7 548	- 6 925

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Le poste « investissement net dans les réseaux » comprend principalement les prêts et les avances effectués aux réseaux par Financement-Québec et la Corporation d'hébergement du Québec.

(3) Incluant les obligations découlant des ententes de partenariat public-privé qui n'ont aucun effet sur les besoins financiers.

Section D

La dette, le financement et la gestion de la dette

1. DETTE.....	D.3
1.1 Dette représentant les déficits cumulés.....	D.4
1.2 Dette brute.....	D.6
1.2.1 Le passif net au titre des régimes de retraite.....	D.7
1.2.2 Le passif net au titre des avantages sociaux futurs	D.8
1.2.3 Variation de la dette brute en 2009-2010	D.9
1.2.4 Fardeau de la dette	D.12
1.2.5 Nouveaux objectifs de réduction de dette	D.13
1.3 La dette du secteur public	D.16
1.4 Comparaisons de la dette des provinces canadiennes.....	D.17
1.5 Régimes de retraite.....	D.19
1.6 Fonds d’amortissement des régimes de retraite	D.23
1.7 Avantages sociaux futurs.....	D.28
1.8 Fonds des générations.....	D.29
1.9 Rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances.....	D.31
1.9.1 Fonds d’amortissement des régimes de retraite.....	D.31
1.9.2 Fonds des générations.....	D.33
1.9.3 Fonds des congés de maladie accumulés.....	D.34
1.10 Impact des rendements du Fonds d’amortissement des régimes de retraite sur le service de la dette.....	D.36
2. FINANCEMENT	D.39
2.1 Stratégie de financement	D.39
2.1.1 Diversification selon les marchés.....	D.39
2.1.2 Diversification selon les instruments	D.40
2.1.3 Diversification selon les échéances	D.41

2.2	Programme de financement	D.42
2.2.1	Taux de rendement.....	D.44
3.	GESTION DE LA DETTE.....	D.47
3.1	Structure de la dette par devise	D.47
3.2	Structure de la dette par taux d'intérêt.....	D.49
4.	COTES DE CRÉDIT	D.51
4.1	Cotes de crédit du gouvernement du Québec	D.51
4.2	Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes	D.56
5.	INFORMATIONS ADDITIONNELLES	D.59

1. DETTE

Cette section présente les données sur la dette du gouvernement du Québec et une comparaison de l'endettement des provinces canadiennes.

Plusieurs concepts de dette peuvent être utilisés pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le tableau suivant présente les données sur la dette selon les deux principaux concepts en usage au gouvernement du Québec.

TABLEAU D.1

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars

(en millions de dollars)

	2009	2010 ^P	2011 ^P	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P
DETTE BRUTE⁽⁴⁾	151 385	160 117	170 599	180 084	186 490	189 428	192 169
<i>En % du PIB</i>	50,1	53,2	54,5	55,1	54,6	53,3	52,0
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif	- 22 159 ⁽²⁾	- 17 270 ⁽³⁾	- 18 143	- 20 535	- 22 453	- 22 787	- 26 247
Moins : Actifs non financiers	- 30 767	- 36 219	- 42 214	- 47 379	- 51 728	- 55 455	- 56 278
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	98 459⁽⁴⁾	106 628⁽³⁾	110 242	112 170	112 309	111 186	109 644
<i>En % du PIB</i>	32,6	35,4	35,2	34,3	32,9	31,3	29,7

P : Résultats préliminaires pour 2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

(2) Inclut le solde de la réserve de stabilisation.

(3) Inclut le redressement de 3 758 M\$ découlant d'un changement de convention comptable d'Hydro-Québec en 2010 pour se conformer aux normes comptables internationales IFRS. Ce changement diminue la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec et augmente la dette représentant les déficits cumulés. Inclut également le redressement de 869 M\$ qui découle de la mise en oeuvre de la comptabilisation ligne à ligne des résultats des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation exigée par les nouvelles normes comptables de l'ICCA en 2009-2010.

(4) Après la prise en compte de la réserve de stabilisation.

1.1 Dette représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est un concept simple qui reflète bien la situation financière d'un gouvernement puisqu'elle tient compte de l'ensemble de ses passifs et de ses actifs. Le gouvernement fédéral, celui de l'Ontario et celui de l'Alberta utilisent la dette représentant les déficits cumulés comme mesure d'endettement dans leurs documents budgétaires.

La dette représentant les déficits cumulés correspond à la différence entre les passifs du gouvernement et l'ensemble de ses actifs, financiers et non financiers. La dette représentant les déficits cumulés s'obtient en soustrayant de la dette brute les actifs financiers, nets des autres éléments de passif, ainsi que les actifs non financiers.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette représentant les déficits cumulés devrait s'établir à 106 628 millions de dollars au 31 mars 2010, ce qui équivaut à 35,4 % du produit intérieur brut (PIB).

La dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2010 est redressée pour tenir compte d'un changement de convention comptable effectué par Hydro-Québec, au début de 2010, en vue de se conformer aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards). Toutes les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes et les entreprises du gouvernement devront appliquer les IFRS à compter du 1^{er} janvier 2011. Ces normes diffèrent significativement de celles en vigueur actuellement, notamment pour la comptabilisation des immobilisations. Ce changement de convention comptable a pour effet de réduire le solde des bénéfices non répartis d'Hydro-Québec de 3 758 millions de dollars. En conséquence, la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec est réduite du même montant. Ce changement augmente donc la dette représentant les déficits cumulés de 3 758 millions de dollars au 31 mars 2010, mais n'affecte pas la dette brute du gouvernement.

La dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2010 est également redressée de 869 millions de dollars pour tenir compte de la comptabilisation ligne à ligne des résultats des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. Ce redressement découle de la mise en œuvre de la comptabilisation ligne à ligne des résultats des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation exigée par les nouvelles normes comptables de l'ICCA en 2009-2010.

Au cours des prochaines années, la dette représentant les déficits cumulés devrait augmenter de 3,0 milliards de dollars. Cette hausse est due aux déficits de 8,6 milliards de dollars qui seront enregistrés au cours de la période 2010-2011 à 2012-2013, mais qui seront compensés en partie par la croissance de 5,6 milliards de dollars du Fonds des générations. On note que la dette représentant les déficits cumulés cessera d'augmenter lorsque l'équilibre budgétaire sera atteint en 2013-2014. Elle diminuera alors, année après année, au rythme de la croissance du Fonds des générations.

TABLEAU D.2

Facteurs de croissance de la dette représentant les déficits cumulés

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit budgétaire	Fonds des générations	Redressements	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2009-2010 ^P	98 459	4 257	- 715	4 627 ⁽¹⁾	8 169	106 628	35,4
2010-2011 ^P	106 628	4 506	- 892	—	3 614	110 242	35,2
2011-2012 ^P	110 242	2 900	- 972	—	1 928	112 170	34,3
2012-2013 ^P	112 170	1 200	- 1 061	—	139	112 309	32,9
2013-2014 ^P	112 309	—	- 1 123	—	- 1 123	111 186	31,3
2014-2015 ^P	111 186	—	- 1 542	—	- 1 542	109 644	29,7

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Inclut le redressement attribuable au changement de convention comptable d'Hydro-Québec en 2010 dans le but de se conformer aux normes comptables internationales IFRS et le redressement qui découle de la mise en oeuvre de la comptabilisation ligne à ligne des résultats des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation exigée par les nouvelles normes comptables de l'ICCA en 2009-2010.

1.2 Dette brute

La dette brute correspond à la somme de la dette contractée sur les marchés financiers et des passifs nets au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, dont on soustrait le solde du Fonds des générations.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette brute devrait s'établir à 160 117 millions de dollars au 31 mars 2010, ce qui représente 53,2 % du PIB. Au 31 mars 2015, la dette brute devrait s'élever à 192 169 millions de dollars, soit 52,0 % du PIB.

TABLEAU D.3

Dette brute au 31 mars

(en millions de dollars)

	2009	2010 ^P	2011 ^P	2012 ^P	2013 ^P	2014 ^P	2015 ^P
Dette directe du fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾	87 043	90 065	95 292	99 399	101 375	100 922	101 121
Dette des entités consolidées ⁽²⁾	37 586	43 956	49 569	55 546	60 685	64 543	68 255
Dette directe consolidée ⁽³⁾	124 629	134 021	144 861	154 945	162 060	165 465	169 376
Plus : Passif net au titre des régimes de retraite	28 649	28 763	29 297	29 670	30 022	30 678	31 050
Plus : Passif net au titre des avantages sociaux futurs	59	—	—	—	—	—	—
Moins : Fonds des générations	- 1 952	- 2 667	- 3 559	- 4 531	- 5 592	- 6 715	- 8 257
DETTE BRUTE	151 385	160 117	170 599	180 084	186 490	189 428	192 169
En % du PIB	50,1	53,2	54,5	55,1	54,6	53,3	52,0

P : Résultats préliminaires pour 2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

(2) Ne tient pas compte de la dette des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre.

(3) La dette directe consolidée représente la dette qui a été financée sur les marchés financiers.

La dette directe consolidée comprend la dette directe du fonds consolidé du revenu et celle des entités dont les résultats sont consolidés ligne à ligne à ceux du gouvernement. Les principales entités consolidées sont Financement-Québec, le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, la Corporation d'hébergement du Québec, la Société québécoise d'assainissement des eaux, la Société immobilière du Québec, Investissement Québec, l'Immobilière SHQ, l'Agence métropolitaine de transport et la Société du Palais des congrès de Montréal. Au 31 mars 2010, la dette directe consolidée devrait s'établir à 134 021 millions de dollars.

Le passif net au titre des régimes de retraite représente le passif au titre des régimes de retraite dont est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Au 31 mars 2010, le passif net au titre des régimes de retraite devrait s'établir à 28 763 millions de dollars.

Le passif net au titre des avantages sociaux futurs est composé des engagements du gouvernement à l'égard des congés de maladie accumulés et du régime de rentes de survivants, desquels sont soustraits les actifs constitués à l'égard de ces engagements. Au 31 mars 2010, le passif net au titre des avantages sociaux futurs devrait être nul, puisque les actifs seront égaux aux passifs.

Au 31 mars 2010, les sommes accumulées dans le Fonds des générations devraient s'élever à 2 667 millions de dollars.

1.2.1 Le passif net au titre des régimes de retraite

Le passif net au titre des régimes de retraite est calculé en soustrayant du passif au titre des régimes de retraite le solde du FARR.

Le passif au titre des régimes de retraite représente la valeur actualisée des prestations de retraite que le gouvernement versera aux employés des secteurs public et parapublic, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Ce passif devrait s'élever à 66 961 millions de dollars au 31 mars 2010.

Le FARR a été créé par le gouvernement en 1993. Au 31 mars 2010, la valeur comptable du FARR devrait s'établir à 38 198 millions de dollars.

Le passif net au titre des régimes de retraite devrait s'établir à 28 763 millions de dollars au 31 mars 2010.

TABLEAU D.4

Passif net au titre des régimes de retraite au 31 mars 2010^P

(en millions de dollars)

Passif brut au titre des régimes de retraite :	
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	37 332
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	8 458
Autres régimes	21 171
Sous-total	66 961
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 38 198
PASSIF NET AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	28 763

P : Résultats préliminaires.

1.2.2 Le passif net au titre des avantages sociaux futurs

Le gouvernement comptabilise dans sa dette la valeur de ses engagements à l'égard des programmes d'avantages sociaux futurs de ses employés, soit celui des congés de maladie accumulés, qui sont payables notamment au moment de la retraite, et celui des rentes versées aux survivants d'employés de l'État. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le gouvernement.

Depuis la réforme comptable de décembre 2007, les avantages sociaux futurs font l'objet d'une évaluation actuarielle et, comme le passif au titre des régimes de retraite, sont compris dans la dette brute du gouvernement. Auparavant, les avantages sociaux futurs étaient comptabilisés dans les comptes à payer du gouvernement et le Fonds du régime de rentes de survivants était inscrit dans les placements à long terme.

En outre, dans le cadre de la réforme comptable de décembre 2007, le gouvernement s'est engagé à procéder à la création du Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds a été créé en octobre 2008. Les sommes accumulées dans ce nouveau fonds sont soustraites du passif au titre des avantages sociaux futurs.

Le solde du passif net au titre des avantages sociaux futurs devrait être nul au 31 mars 2010.

TABLEAU D.5

Passif net au titre des avantages sociaux futurs au 31 mars 2010^P

(en millions de dollars)

Congés de maladie accumulés	703
Régime de rentes de survivants	405
Moins : Fonds des congés de maladie accumulés	- 657
Fonds du régime de rentes de survivants	- 451
PASSIF NET AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	—

P : Résultats préliminaires.

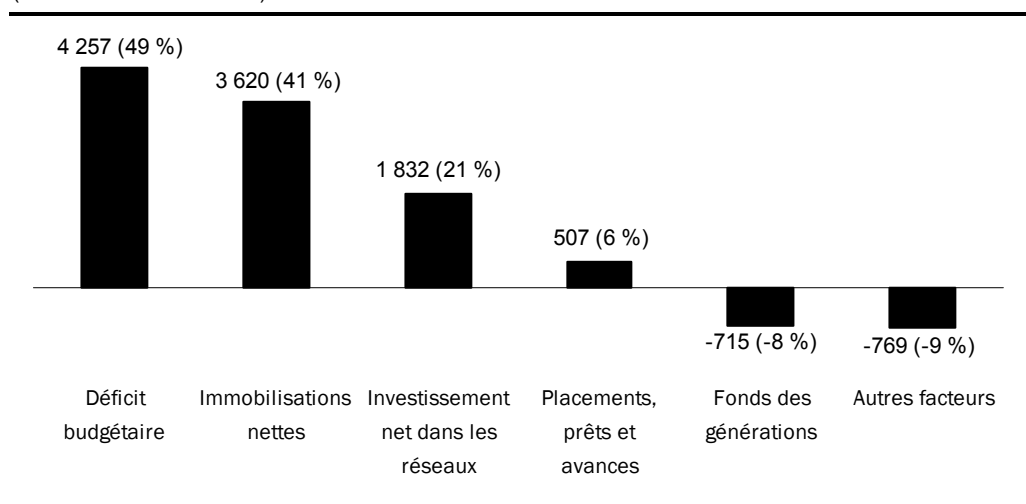
1.2.3 Variation de la dette brute en 2009-2010

En 2009-2010, la dette brute du gouvernement devrait augmenter de 8 732 millions de dollars.

GRAPHIQUE D.1

Facteurs de croissance de la dette brute en 2009-2010

(en millions de dollars)



La dette brute augmente pour les raisons suivantes :

- Le déficit de 4 257 millions de dollars.
- Le gouvernement effectue des investissements en immobilisations (ex. : routes) qui nécessitent des emprunts. Au moment où ils sont effectués, les immobilisations sont portées au bilan du gouvernement. Par la suite, elles sont graduellement inscrites à la dépense en fonction de leur durée de vie utile. En 2009-2010, les immobilisations nettes devraient entraîner une hausse de la dette brute de 3 620 millions de dollars.
- L'investissement net dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, qui comprend les prêts de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec effectués aux établissements pour financer leurs immobilisations, devrait faire augmenter la dette brute de 1 832 millions de dollars en 2009-2010.
- Le gouvernement effectue des investissements dans ses sociétés d'État. Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds directe ou encore en laissant une société d'État conserver une partie de ses bénéfices pour qu'elle finance ses propres investissements.

Par exemple, Hydro-Québec verse en dividendes au gouvernement 75 % de ses bénéfices nets¹ et en conserve 25 % pour financer ses investissements, notamment des barrages hydroélectriques. La portion des bénéfices que le gouvernement laisse à Hydro-Québec en 2009-2010 (632 millions de dollars) constitue en fait une mise de fonds du gouvernement dans Hydro-Québec qui crée un besoin de financement pour le gouvernement et entraîne donc une augmentation de la dette brute.

De plus, le gouvernement a effectué une mise de fonds de 250 millions de dollars dans la Société générale de financement. Cette mise de fonds s'inscrit dans le cadre de la contribution de 1 000 millions de dollars annoncée dans l'énoncé économique de janvier 2009 pour stimuler l'investissement des entreprises québécoises.

Au total en 2009-2010, les placements, prêts et avances du gouvernement devraient entraîner une hausse de la dette brute de 507 millions de dollars. Ce montant comprend le retrait du solde de la réserve de stabilisation qui était déposé à la Caisse de dépôt et placement du Québec (295 millions de dollars).

¹ Le montant de dividende est calculé selon l'article 15.2 de la Loi sur Hydro-Québec qui précise que :

15.2 « Le surplus susceptible de distribution pour un exercice financier donné est égal à 75 % du total du revenu net d'exploitation de la Société et de son revenu net de placement pour le même exercice financier, diminué de la dépense brute d'intérêt pour cet exercice... »

- La variation de certains autres postes de l'actif et du passif du gouvernement, par exemple les comptes à payer et les comptes à recevoir, devrait entraîner une diminution de la dette brute de 769 millions de dollars en 2009-2010.
- Enfin, les versements au Fonds des générations devraient faire diminuer la dette de 715 millions de dollars en 2009-2010.

Le tableau qui suit présente l'évolution de la dette brute du gouvernement depuis le 31 mars 1998. Les données pour les années antérieures à la réforme comptable de 2007 ont été redressées pour les rendre comparables à celles suivant la réforme, c'est-à-dire l'année 2006-2007 et les suivantes.

TABLEAU D.6

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire⁽¹⁾	Placements, prêts et avances	Investissement net dans les réseaux⁽²⁾	Immobilisations nettes⁽³⁾	Autres facteurs⁽⁴⁾	Fonds des générations⁽⁵⁾	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice⁽⁶⁾	En % du PIB
1998-1999	110 900	- 126	1 312	761	396	1 476		3 819	114 719	58,5
1999-2000	114 719	- 7	1 989	122	200	- 1 014		1 290	116 009	55,0
2000-2001	116 009	- 427	1 701	841	578	1 029		3 722	119 731	53,2
2001-2002	119 731	- 22	1 248	934	1 199	- 25		3 334	123 065	53,1
2002-2003	123 065	728	1 921	631	1 706	183		5 169	128 234	53,1
2003-2004	128 234	358	1 367	560	1 186	597		4 068	132 302	52,8
2004-2005	132 302	664	1 303	1 486	1 006	- 882		3 577	135 879	51,7
2005-2006	135 879	- 37	1 488	1 013	1 179	- 815		2 828	138 707	51,0
2006-2007	138 707	- 109	2 213	1 002	1 177	1 018	- 584	4 717	143 424	50,8
2007-2008	143 424	—	2 658	487	1 457	774	- 649	4 727	148 151	49,8
2008-2009	148 151	—	1 086	622	2 297	- 52	- 719	3 234	151 385	50,1
2009-2010 ^P	151 385	4 257	507	1 832	3 620	- 769	- 715	8 732	160 117	53,2
2010-2011 ^P	160 117	4 506	1 278	2 402	3 593	- 405	- 892	10 482	170 599	54,5
2011-2012 ^P	170 599	2 900	1 202	1 305	3 860	1 190	- 972	9 485	180 084	55,1
2012-2013 ^P	180 084	1 200	970	1 202	3 147	948	- 1 061	6 406	186 490	54,6
2013-2014 ^P	186 490	—	630	909	2 818	- 296	- 1 123	2 938	189 428	53,3
2014-2015 ^P	189 428	—	1 024	823	2 502	- 66	- 1 542	2 741	192 169	52,0

Note : Les données antérieures à 2006-2007 ont été redressées pour tenir compte des impacts de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007. Ce redressement a été effectué pour obtenir un niveau de dette comparable sur une longue période. Par ailleurs, lorsque la comptabilisation ligne à ligne des résultats des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sera complétée, les données de la dette brute seront redressées. Un signe positif indique une hausse de la dette et un signe négatif, une diminution.

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

- (1) Avant 2006-2007, le solde budgétaire n'a pu être redressé pour tenir compte des impacts de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007 en raison de la non-disponibilité des informations sur une base comparable.
- (2) Comprend principalement les prêts de Financement-Québec et de la Corporation d'hébergement du Québec effectués aux établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation. À compter de 2006-2007, l'investissement net dans les réseaux comprend également la variation des déficits cumulés des établissements des réseaux.
- (3) Correspond aux investissements en immobilisations effectués au cours de l'année dont on soustrait la dépense annuelle d'amortissement. Comprend les investissements effectués dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé.
- (4) Comprend notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.
- (5) Représente la hausse du solde du Fonds des générations au cours de l'exercice. Cette hausse découle des versements au fonds ainsi que des revenus de placement.
- (6) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

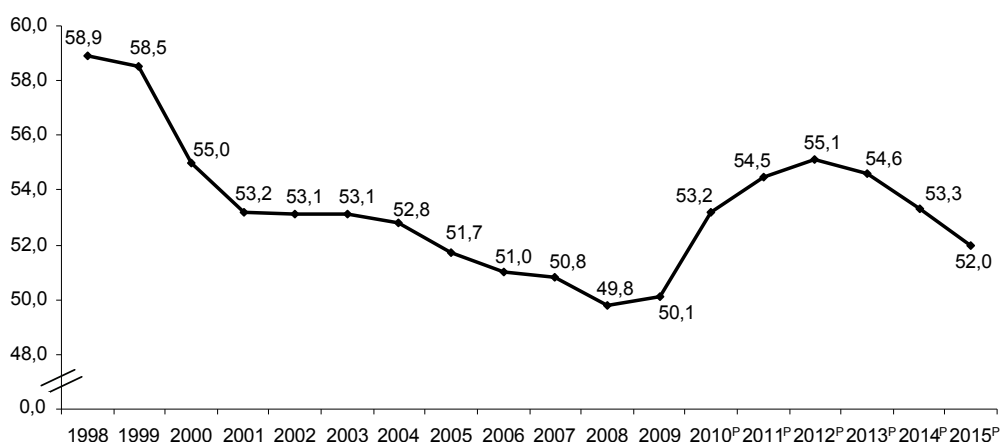
1.2.4 Fardeau de la dette

Une des façons de mesurer l'ampleur de l'endettement d'un gouvernement est de comparer sa dette avec la taille de l'économie, c'est-à-dire le produit intérieur brut (PIB). On calcule alors le ratio dette/PIB. Le PIB représente la valeur totale des biens et services produits dans une économie pendant une période donnée. Il constitue la source des revenus que le gouvernement prélève pour financer ses activités, y compris le paiement du service de la dette. La comparaison de la dette d'un gouvernement avec le PIB est analogue à celle, par exemple, qui est effectuée pour une personne qui désire emprunter afin d'acheter une maison. On compare alors le niveau de sa dette (hypothèque, prêt-automobile, etc.) avec son revenu afin d'évaluer son degré d'endettement.

Depuis le 31 mars 1998, le ratio dette brute/PIB du gouvernement du Québec a diminué de façon importante. Ainsi, alors que la dette brute équivalait à 58,9 % du PIB au 31 mars 1998, ce ratio s'établissait à 50,1 % au 31 mars 2009. Le ratio devrait augmenter à 55,1 % au 31 mars 2012 en raison notamment des déficits prévus et de la situation économique. Le ratio dette brute/PIB devrait par la suite diminuer à 52,0 % au 31 mars 2015.

GRAPHIQUE D.2

Dette brute⁽¹⁾ au 31 mars (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

1.2.5 Nouveaux objectifs de réduction de dette

Lors du Discours sur le budget du 23 mars 2006, le ministre des Finances a annoncé la création du Fonds des générations. Il s'agit d'un fonds dans lequel le gouvernement verse certains revenus et qui servira éventuellement à effectuer des remboursements de dette.

L'objectif était de faire en sorte que la dette totale du gouvernement représente 25 % du PIB en 2025-2026. Cet objectif a été inscrit dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations adoptée le 15 juin 2006. Les objectifs fixés dans la Loi portent sur la dette totale du gouvernement. Il s'agit du concept de dette qui correspondait au périmètre comptable du gouvernement en vigueur au moment de l'adoption de la Loi.

En décembre 2007, le gouvernement a réalisé une importante réforme de la comptabilité. Cette réforme a notamment élargi le périmètre comptable pour inclure les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et la plupart des établissements du réseau de l'éducation. Un nouveau concept de dette, la dette brute, a alors été créé, correspondant au nouveau périmètre comptable. La réforme comptable a ajouté 21 milliards de dollars de dette, soit l'équivalent de 7 points de pourcentage du PIB. La quasi-totalité de ce montant de dette additionnelle était auparavant inclus dans la dette des autres composantes du secteur public du Québec.

TABLEAU D.7

Dette totale et dette brute du gouvernement du Québec au 31 mars 2007

(en millions de dollars)

DETTE TOTALE AUX FINS DE LA LOI SUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE ET INSTITUANT LE FONDS DES GÉNÉRATIONS⁽¹⁾	122 575
En % du PIB	43,4
Plus : Dette de Financement-Québec	12 073
Dette de la CHQ et d'autres entités	3 560
Dette de la SQAE	2 522
Dette de l'Immobilière SHQ	1 942
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	752
Sous-total	20 849
DETTE BRUTE⁽¹⁾	143 424
En % du PIB	50,8

(1) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

Par ailleurs, la récession aura laissé des déficits budgétaires totalisant 12 863 millions de dollars de 2009-2010 à 2012-2013, qui auront fait augmenter la dette.

Dans ce contexte, tel que prévu dans le budget de l'an dernier, la loi sur le Fonds des générations sera modifiée afin de réviser les objectifs de réduction de dette.

Le gouvernement est déterminé à réduire l'endettement du Québec afin d'assurer davantage d'équité intergénérationnelle. À cette fin, des versements additionnels au Fonds des générations seront effectués à compter de l'exercice 2014-2015, soit lorsque l'équilibre budgétaire sera rétabli. Les revenus provenant de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale seront versés au Fonds des générations.

Par ailleurs, les discussions sur la dette au cours des dernières années ont fait ressortir la distinction entre la « bonne dette » et la « mauvaise dette ».

La bonne dette, c'est celle que l'on contracte pour acquérir un actif, par exemple construire une route ou bâtir une école ou un hôpital. La mauvaise dette, c'est celle qui ne correspond à aucun actif. C'est à elle qu'il faut s'attaquer en priorité.

La dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la mauvaise dette, devrait s'élever à 106 628 millions de dollars au 31 mars 2010, ce qui équivaut à 35,4 % du PIB.

Le premier objectif que se donne le gouvernement est de réduire ce ratio de moitié pour qu'il se situe à 17 % en 2025-2026. Il s'agit là d'une borne maximale.

TABLEAU D.8

Nouveaux objectifs de réduction de dette

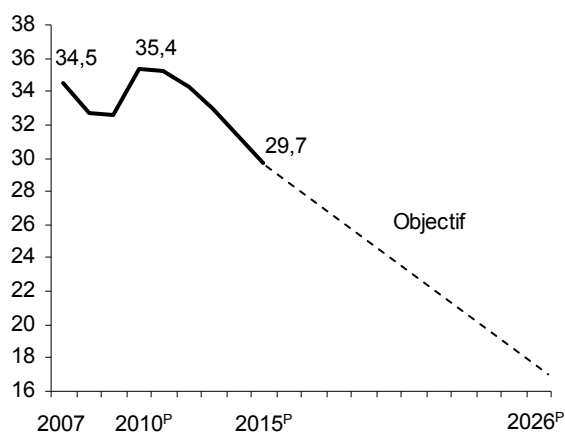
(en pourcentage du PIB)

	31 mars 2026
Dette représentant les déficits cumulés	17
Dette brute	45

Par ailleurs, un second objectif sera fixé, portant sur la dette brute. Cette dette devrait s'établir à 160 117 millions de dollars au 31 mars 2010, ce qui équivaut à 53,2 % du PIB. Il est prévu que ce ratio atteindra un maximum de 55,1 % du PIB en 2011-2012 et commencera ensuite à diminuer. L'objectif du gouvernement est de réduire le ratio de la dette brute au PIB à 45 % en 2025-2026. Encore une fois, il s'agit là d'une borne maximale.

GRAPHIQUE D.3

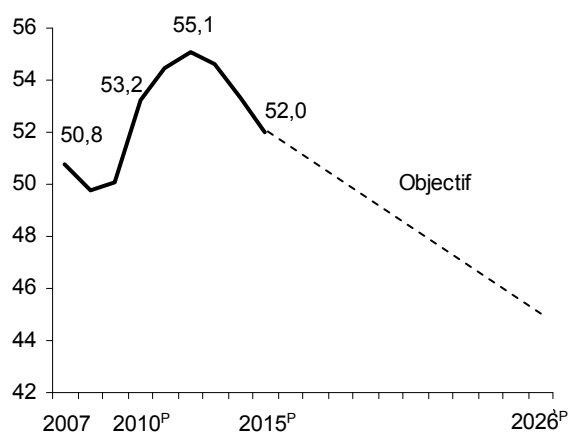
Dette représentant les déficits cumulés (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2010, prévisions pour 2011 à 2015 et projections pour les années subséquentes.

GRAPHIQUE D.4

Dette brute⁽¹⁾ (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2010, prévisions pour 2011 à 2015 et projections pour les années subséquentes.

(1) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

1.3 La dette du secteur public

La dette du secteur public comprend la dette brute du gouvernement et la dette des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, d'Hydro-Québec, des municipalités et des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public du Québec devrait s'établir à 218 489 millions de dollars au 31 mars 2010, ce qui équivaut à 72,6 % du PIB. Ces données doivent être mises en perspective, car elles ne tiennent pas compte de la valeur économique de certains actifs détenus par le gouvernement comme Hydro-Québec, la Société des alcools ou encore Loto-Québec.

TABLEAU D.9

Dette du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

	2007	2008	2009	2010 ^P
Dette brute du gouvernement ⁽¹⁾	143 424	148 151	151 385	160 117
Hydro-Québec	32 674	32 399	36 668	36 803
Municipalités ⁽²⁾	16 409	17 321	18 639	19 897
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ⁽³⁾	2 023	1 552	931	974
Autres entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	56	82	434	698
DETTE DU SECTEUR PUBLIC	194 586	199 505	208 057	218 489
En % du PIB	68,9	67,1	68,8	72,6

P : Résultats préliminaires.

(1) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

(2) Correspond à la dette à long terme contractée par les municipalités en leur nom propre. Une partie de cette dette est subventionnée par le gouvernement (2 846 M\$ au 31 mars 2010).

(3) Correspond à la dette à long terme contractée par les établissements des réseaux en leur nom propre et dont le gouvernement subventionne le service de la dette par l'entremise de transferts pour le remboursement du capital des emprunts et le paiement des intérêts.

(4) Exclut la dette des entreprises garantie par un tiers ou par des actifs, comme des stocks et des comptes débiteurs.

1.4 Comparaisons de la dette des provinces canadiennes

Il est intéressant de comparer les concepts de dette en usage au gouvernement du Québec à ceux qu'utilisent d'autres gouvernements au Canada.

L'analyse des documents budgétaires des gouvernements fédéral et provinciaux révèle que les concepts de dette retenus pour évaluer la situation financière varient beaucoup d'une province à l'autre.

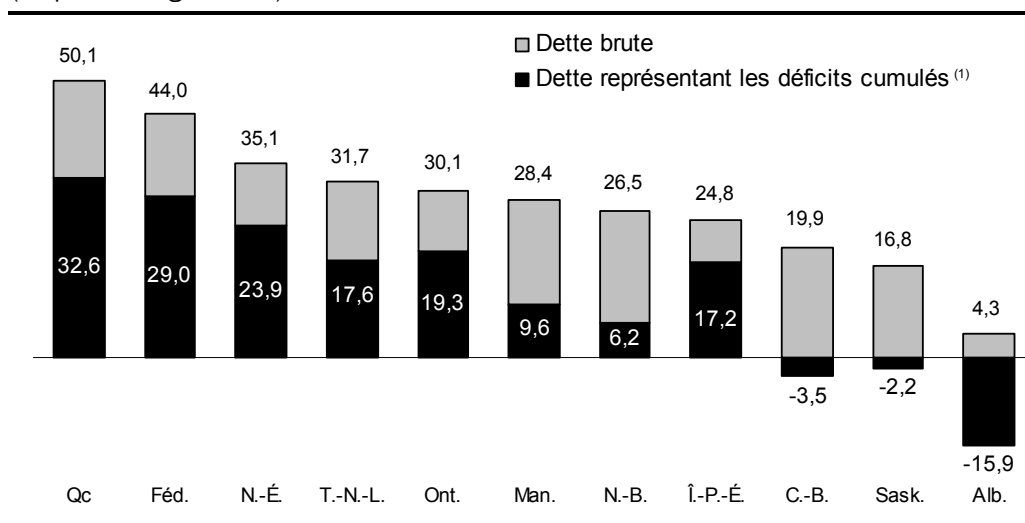
La Colombie-Britannique et la Saskatchewan utilisent le concept de dette directe. L'Alberta, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse utilisent le concept de dette nette. Quant à l'Île-du-Prince-Édouard, ses documents budgétaires récents ne contiennent aucune mention de sa dette.

Quatre gouvernements utilisent le concept de dette représentant les déficits cumulés comme mesure d'endettement dans leurs documents budgétaires. Il s'agit du Québec, du gouvernement fédéral, de celui de l'Ontario et de celui de l'Alberta.

Que ce soit sur la base de la dette brute ou sur celle de la dette représentant les déficits cumulés, le Québec est la province la plus endettée.

GRAPHIQUE D.5

Dette brute et dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2009
(en pourcentage du PIB)



(1) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position de surplus cumulés.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

Le tableau suivant présente, pour le gouvernement fédéral et l'ensemble des provinces, la dette des gouvernements au 31 mars 2009. Les chiffres en encadré indiquent le concept utilisé par chaque gouvernement dans ses documents budgétaires pour mesurer son niveau d'endettement. Certains gouvernements utilisent plus d'un concept.

TABLEAU D.10

Dette au 31 mars 2009 selon les différents concepts

(en millions de dollars)

	Qc	Féd.	Ont.	C.-B.	Alb.	N.-B.	T.-N.-L.	Man.	Sask.	N.-É.	Î.-P.-É.
Dette directe consolidée	124 629	514 020	176 825	37 562	2 064	6 755	6 595	12 446	4 796	10 225	1 092
Passif net au titre des régimes de retraite	28 649	139 909	- 4 819	3	10 081	- 210	1 704	2 003	5 475	1 788	34
Passif net au titre des avantages sociaux futurs	59	50 311	5 223	1 908	241	718	1 630	—	418	—	23
Fonds des générations	- 1 952										
Dette brute⁽¹⁾	151 385	704 240	177 229	39 473	12 386	7 263	9 929	14 449	10 689	12 013	1 149
En % du PIB	50,1	44,0	30,1	19,9	4,3	26,5	31,7	28,4	16,8	35,1	24,8
Moins :											
Actifs financiers nets ⁽²⁾	- 22 159	- 179 027	- 23 904	- 14 933	- 42 812	125	- 1 961	- 2 951	- 7 165	311	260
Dette nette⁽³⁾	129 226⁽⁴⁾	525 213	153 325	24 540	- 30 426	7 388	7 968	11 498	3 524	12 324	1 409
En % du PIB	42,8	32,8	26,1	12,4	- 10,4	27,0	25,5	22,6	5,5	36,0	30,5
Moins :											
Actifs non financiers	- 30 767	- 61 503	- 40 087	- 31 459	- 15 848	- 5 679	- 2 466	- 6 594	- 4 921	- 4 157	- 616
Dette représentant les déficits cumulés⁽³⁾	98 459⁽⁴⁾	463 710	113 238	- 6 919	- 46 274	1 709	5 502	4 904	- 1 397	8 167	793
En % du PIB	32,6	29,0	19,3	- 3,5	- 15,9	6,2	17,6	9,6	- 2,2	23,9	17,2

Note : Les encadrés indiquent le ou les concepts de dette utilisés dans les documents budgétaires du gouvernement.

(1) La dette brute n'est pas présentée dans la plupart des comptes publics des gouvernements. Cependant, les composantes de la dette brute, soit la dette directe consolidée, le passif net au titre des régimes de retraite et le passif net au titre des avantages sociaux futurs, s'y retrouvent. Il est donc possible de déduire le niveau de la dette brute.

(2) Actifs financiers, nets des autres éléments de passif.

(3) Un signe négatif signifie que le gouvernement est en position d'actif net ou de surplus cumulés.

(4) Après la prise en compte de la réserve de stabilisation.

Sources : Ministère des Finances du Québec, comptes publics des gouvernements et Statistique Canada.

1.5 Régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Au 31 décembre 2008, ces régimes comptaient 541 930 participants et 270 934 prestataires.

TABLEAU D.11

Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2008

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	505 000	172 294
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	27 400	20 408
Autres régimes :		
- Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ⁽¹⁾	330	48 160
- Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ⁽¹⁾	175	23 354
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 300	4 507
- Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 100	1 452
- Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	270	324
- Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	230	112
- Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	125	323
Total des autres régimes	9 530	78 232
TOTAL	541 930	270 934

(1) Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.
Source : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances.

Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées, ce qui signifie qu'ils garantissent un niveau de revenu aux participants au moment de leur retraite. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente généralement 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service, pour un maximum de 70 %. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite. En 2009-2010, le gouvernement devrait verser 4 108 millions de dollars pour assumer sa part des prestations payées à ses employés retraités.

□ Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite.

Les évaluations actuarielles du passif des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite du gouvernement devrait s'établir à 66 961 millions de dollars au 31 mars 2010, montant qui est reconnu dans la dette brute du gouvernement.

TABLEAU D.12

Passif au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	31 mars 2010^P
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	37 332
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	8 458
Autres régimes :	
- Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	12 374
- Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	4 242
- Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	3 260
- Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	791
- Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	481
- Crédits de rente des régimes complémentaires de retraite	376
- Régime complémentaire de retraite découlant du transfert au RREGOP du Régime de rentes pour le personnel non enseignant de la Commission des écoles catholiques de Montréal (RCR de la CECM)	282
- Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	171
- Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	106
- Régime complémentaire de retraite découlant du transfert au RREGOP du Régime de retraite pour certains employés de la Commission scolaire de la Capitale (RCR de la CSC)	46
- Actifs des régimes	- 958
Total des autres régimes	21 171
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	66 961

P : Résultats préliminaires.

□ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

Le gouvernement comptabilise chaque année sa dépense à titre d'employeur à l'égard des régimes de retraite.

En 2009-2010, cette dépense devrait s'établir à 2 015 millions de dollars. Elle comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, soit 1 529 millions de dollars;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement qui découlent de la mise à jour des évaluations actuarielles, pour un coût de 486 millions de dollars.

TABLEAU D.13

Dépense au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2009-2010^P
Coût net des prestations constituées	1 529
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	486
DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	2 015

P : Résultats préliminaires.

1.6 Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite a été créé en 1993. Le FARR est un actif qui pourra être utilisé pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2010, la valeur comptable du FARR devrait s'établir à 38 198 millions de dollars.

TABLEAU D.14

Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

(en millions de dollars)

	Valeur comptable au début	Dépôts	Revenus de placements imputés	Valeur comptable à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	- 5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 ⁽¹⁾	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007	22 437 ⁽¹⁾	3 000	1 440	26 877
2007-2008	26 877	3 000	1 887	31 764
2008-2009	31 749 ⁽²⁾	2 100	2 176	36 025
2009-2010 ^P	36 025	—	2 173	38 198

P : Résultats préliminaires.

(1) Tenant compte des redressements découlant des réformes de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998 et de 2006-2007.

(2) Tenant compte d'un ajustement découlant de la prise en compte de la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants (DUMERCA) au RRPE (9 ans au lieu de 14 ans).

Les informations sur le FARR présentées dans le tableau qui précède sont établies sur la base des conventions comptables du gouvernement, lesquelles sont intégralement conformes aux Principes comptables généralement reconnus (PCGR) pour le secteur public au Canada.

La valeur comptable du FARR au 31 mars 2010 est plus élevée que sa valeur marchande. Les conventions comptables font en sorte que l'écart entre ces deux éléments sera entièrement amorti au cours des prochaines années. De plus, les impacts financiers découlant de l'amortissement graduel de cet écart sont pleinement intégrés dans le cadre financier du gouvernement, et ce, sur tout l'horizon de planification. La section 1.10 décrit plus en détail ces éléments.

Les conventions comptables du gouvernement s'appliquent autant lorsque la valeur comptable du FARR est supérieure à sa valeur marchande que lorsqu'elle est inférieure. Comme le montre le tableau suivant, au cours des 16 dernières années, la valeur comptable du FARR a été inférieure à sa valeur marchande en huit occasions.

TABLEAU D.15

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds d'amortissement des régimes de retraite au 31 mars

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
1994-1995	849	831	18
1995-1996	923	954	- 31
1996-1997	1 014	1 095	- 81
1997-1998	1 179	1 321	- 142
1998-1999	2 209	2 356	- 147
1999-2000	5 040	5 703	- 663
2000-2001	7 059	7 052	7
2001-2002	10 199	9 522	677
2002-2003	11 840	9 240	2 600
2003-2004	14 204	12 886	1 318
2004-2005	18 333	17 362	971
2005-2006	22 563	23 042	- 479
2006-2007	26 877	28 859	- 1 982
2007-2008	31 764	32 024	- 260
2008-2009	36 025	25 535	10 490
2009-2010 ^P	38 198	28 835 ⁽¹⁾	9 363

P : Résultats préliminaires.

(1) Valeur marchande au 31 décembre 2009.

□ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette brute

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Toutefois, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette brute du gouvernement.

En effet, le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe. Cependant, les dépôts au FARR diminuent simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette brute est donc nul.

TABLEAU D.16

Illustration de l'impact sur la dette brute du gouvernement d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	134 021	135 021	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	66 961	66 961	—
Moins : Valeur comptable du FARR	- 38 198	- 39 198	- 1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	28 763	27 763	- 1 000
(C) Passif net au titre des avantages sociaux futurs	—	—	—
(D) Moins : Fonds des générations	- 2 667	- 2 667	—
(E) DETTE BRUTE (E=A+B+C+D)	160 117	160 117	—

(1) Illustration basée sur les résultats préliminaires au 31 mars 2010.

□ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

Depuis la création du FARR, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts de long terme du gouvernement douze années sur seize.

TABLEAU D.17

Comparaison du rendement annuel du FARR et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec (en pourcentage)

	Taux de rendement du FARR ⁽¹⁾	Coût des nouveaux emprunts ⁽²⁾	Écart
1994-1995	- 3,3 ⁽³⁾	5,9	- 9,2
1995-1996	17,0	5,3	11,7
1996-1997	16,1	6,3	9,8
1997-1998	13,4	5,7	7,7
1998-1999	10,4	5,8	4,6
1999-2000	15,3	7,2	8,1
2000-2001	7,2	6,2	1,0
2001-2002	- 4,7	5,5	- 10,2
2002-2003	- 8,5	4,7	- 13,2
2003-2004	14,9	4,6	10,3
2004-2005	11,4	4,4	7,0
2005-2006	13,5	4,4	9,1
2006-2007	13,5	4,4	9,1
2007-2008	5,2	4,8	0,4
2008-2009	- 25,6	4,2	- 29,8
2009-2010	10,7	4,4	6,3

(1) Sur la base d'année civile.

(2) Sur la base d'année financière.

(3) De février à décembre 1994.

□ Une politique de dépôts flexible

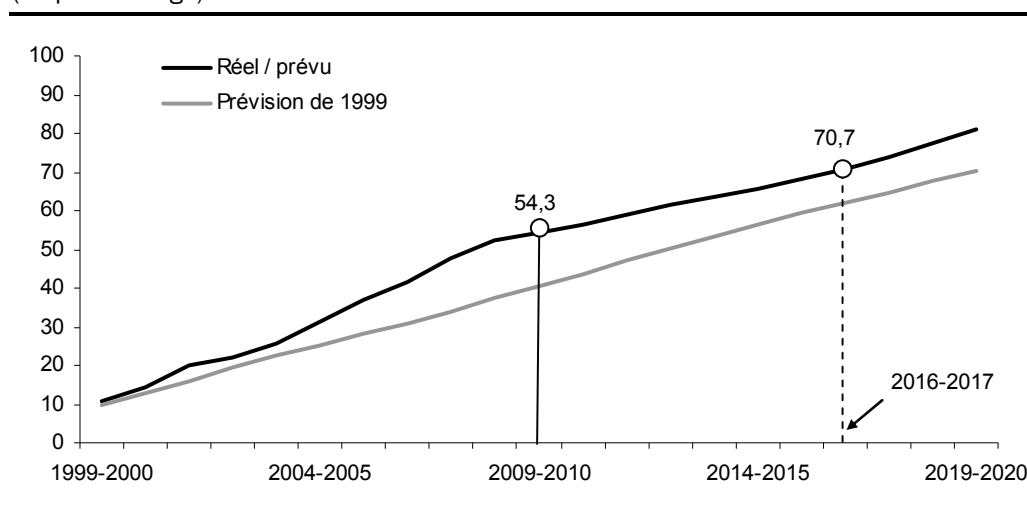
En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que les sommes accumulées dans le FARR soient égales, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

L'actif du FARR devrait représenter environ 54 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic en 2009-2010. La cible de 70 % devrait être atteinte trois ans plus tôt que prévu, soit en 2016-2017.

GRAPHIQUE D.6

FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic
(en pourcentage)



1.7 Avantages sociaux futurs

En plus des régimes de retraite, le gouvernement comptabilise dans sa dette la valeur de ses engagements à l'égard de deux programmes d'avantages sociaux futurs de ses employés, soit celui des congés de maladie accumulés, qui sont payables notamment au moment de la retraite, et celui des rentes versées aux survivants d'employés de l'État. Ces programmes donnent lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le gouvernement.

Le solde du passif net au titre des avantages sociaux futurs devrait être nul au 31 mars 2010.

TABLEAU D.18

Passif net au titre des avantages sociaux futurs (en millions de dollars)

	31 mars 2010^P
Congés de maladie accumulés	703
Régime de rentes de survivants	405
Moins : Fonds des congés de maladie accumulés	- 657
Fonds du régime de rentes de survivants	- 451
PASSIF NET AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	—

P : Résultats préliminaires.

1.8 Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par l'adoption de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Les sommes accumulées dans le Fonds sont exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

La section G rend compte des résultats du Fonds des générations au regard des exigences de la Loi.

Au 31 mars 2010, la valeur comptable du Fonds des générations devrait s'établir à 2 667 millions de dollars. Le tableau suivant présente les valeurs comptable et marchande du Fonds des générations depuis sa création.

TABLEAU D.19

Valeur comptable et valeur marchande du Fonds des générations au 31 mars

(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Valeur marchande	Écart
2006-2007 ⁽¹⁾	584	576	8
2007-2008	1 233	1 147	86
2008-2009	1 952	1 598	354
2009-2010 ^P	2 667	2 512 ⁽²⁾	155

P : Résultats préliminaires.

(1) Le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

(2) Valeur marchande au 31 décembre 2009 de 2 304 M\$ à laquelle sont ajoutés les revenus dédiés au Fonds des générations du 1^{er} janvier au 31 mars 2010.

□ Une réduction plus rapide de la dette

Le Fonds des générations est alimenté par des revenus de l'État québécois qui sont dédiés exclusivement au remboursement de la dette.

Si le Fonds des générations n'existait pas, ces revenus viendraient réduire, chaque année, les besoins de financement du gouvernement du Québec. Ceci permettrait donc également de réduire l'endettement du Québec. Toutefois, les citoyens ne pourraient pas savoir facilement, au fil du temps, de combien la dette est réduite grâce aux revenus dédiés à cette fin.

Le Fonds des générations permet de suivre l'évolution des sommes mises de côté par le gouvernement aux fins du remboursement de la dette. Ces sommes, qui sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, sont soustraites de la dette du gouvernement. L'effet sur la dette est donc plus explicite et transparent.

De plus, les rendements obtenus par la Caisse sont généralement plus élevés que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement du Québec, ce qui contribue à accélérer la réduction du fardeau de la dette.

Depuis le premier versement au Fonds des générations en janvier 2007, le rendement obtenu a été plus élevé que le coût des nouveaux emprunts du gouvernement deux années sur trois. Rappelons qu'il a été de même pour le FARR, qui existe depuis 1993, douze années sur seize.

TABLEAU D.20

Comparaison du rendement annuel du Fonds des générations et du coût d'emprunt du gouvernement du Québec

(en pourcentage)

	Taux de rendement du Fonds des générations ⁽¹⁾	Coût des nouveaux emprunts ⁽²⁾	Écart
2007-2008	5,6 ⁽³⁾	4,8	0,8
2008-2009	- 22,4	4,2	- 26,6
2009-2010	11,3	4,4	6,9

(1) Sur la base d'année civile.

(2) Sur la base d'année financière.

(3) Taux de rendement de février à décembre 2007 puisque le premier versement au Fonds des générations a été effectué le 31 janvier 2007.

1.9 Rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur les fonds déposés par le ministère des Finances

En 2009, le taux de rendement sur les fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) a été de 10,74 % pour le FARR, de 11,25 % pour le Fonds des générations et de 10,14 % pour le Fonds des congés de maladie accumulés. Ces résultats sont supérieurs à la moyenne de l'ensemble des déposants à la Caisse (10,04 %). Le détail de la politique de placement est présenté à l'encadré de la page D.35.

TABLEAU D.21

Valeur marchande et rendement en 2009 des fonds déposés par le ministère des Finances à la Caisse de dépôt et placement du Québec

Nom	Taux de rendement	Valeur marchande au 31 décembre 2009
	En %	En M\$
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	10,74	28 835
Fonds des générations	11,25	2 304
Fonds des congés de maladie accumulés	10,14	661

1.9.1 Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite a affiché un rendement de 10,74 % en 2009. Sa valeur marchande s'établissait à 28 835 millions de dollars au 31 décembre 2009.

L'actif du FARR est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur 10 ans de rendements, d'écart-types et de corrélations des différentes catégories d'actifs, préparées par la Caisse, ainsi que les possibilités d'investissement dans ces actifs.

La politique de placement du FARR est composée à 30,75 % de titres à revenu fixe (obligations, etc.), à 36,25 % de titres boursiers et à 33,0 % d'autres placements (immeubles, placements privés, etc.). Ces pondérations sont similaires à celles qui sont retenues en moyenne par l'ensemble des déposants de la Caisse.

TABLEAU D.22

Politique de placement du FARR au 1^{er} janvier 2010

(en pourcentage)

	Portefeuille de référence du FARR	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants⁽¹⁾
Titres à revenu fixe	30,75	31,1
Titres boursiers	36,25	34,5
Autres placements	33,00	34,4
TOTAL	100,0	100,0

(1) Données pour 2008. Source : Caisse de dépôt et placement du Québec, *Rapport annuel 2008*. Le rapport annuel pour l'année 2009 n'est pas encore disponible.

En vertu de sa politique de placement, le FARR devrait générer un rendement annuel à long terme (10 ans et plus) de 7,0 %. Ce rendement est comparable au rendement prévu par la plupart des régimes de retraite au Canada. Selon une enquête récente de Morneau Sobeco², deux régimes de retraite sur trois au Canada ont un rendement à long terme prévu de l'actif égal ou supérieur à 7,0 %.

Il importe de rappeler que la politique de placement du FARR est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FARR, par le biais de sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du FARR aurait généré un rendement de 15,27 % en 2009.

² Morneau Sobeco (2009), *Enquête de 2009 sur les hypothèses économiques aux fins de la comptabilisation des prestations de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi*.

1.9.2 Fonds des générations

Le Fonds des générations a affiché un rendement de 11,25 % en 2009. Sa valeur marchande s'établissait à 2 304 millions de dollars au 31 décembre 2009.

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances. Cette politique de placement est établie en tenant compte de plusieurs facteurs, dont les prévisions sur 10 ans de rendements, d'écart-types et de corrélations des différentes catégories d'actifs, préparées par la Caisse, ainsi que les possibilités d'investissement dans ces actifs.

La politique de placement du Fonds des générations est composée à 37,0 % de titres à revenu fixe (obligations, etc.), à 35,0 % de titres boursiers et à 28,0 % d'autres placements (immeubles, placements privés, etc.).

TABLEAU D.23

Politique de placement du Fonds des générations au 1^{er} janvier 2010

(en pourcentage)

	Portefeuille de référence du Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Titres à revenu fixe	37,0	31,1
Titres boursiers	35,0	34,5
Autres placements	28,0	34,4
TOTAL	100,0	100,0

(1) Données pour 2008. Source : Caisse de dépôt et placement du Québec, *Rapport annuel 2008*. Le rapport annuel pour l'année 2009 n'est pas encore disponible.

La politique de placement du Fonds des générations vise un objectif de rendement annuel à long terme (10 ans et plus) de 6,8 %. Il importe de rappeler que la politique de placement du Fonds des générations est basée sur un horizon de long terme et constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du Fonds des générations, par le biais de sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du Fonds des générations aurait généré un rendement de 15,04 % en 2009.

1.9.3 Fonds des congés de maladie accumulés

Le Fonds des congés de maladie accumulés (FCMA) a affiché un rendement de 10,14 % en 2009. Sa valeur marchande s'établissait à 661 millions de dollars au 31 décembre 2009.

L'actif du FCMA est géré par la Caisse selon une politique de placement déterminée par le ministère des Finances. Depuis le 1^{er} janvier 2009, la politique de placement du FCMA est identique à celle du FARR, puisque la création de ce fonds découle d'un engagement à long terme du gouvernement au titre des avantages sociaux futurs qui est de nature similaire à l'engagement afférent aux régimes de retraite.

Il importe de rappeler que la politique de placement du FCMA constitue le portefeuille de référence pour la Caisse. Cette dernière effectue cependant des ajustements à la répartition de l'actif du FCMA, au moyen de sa gestion active, notamment pour tenir compte des fluctuations de la conjoncture économique et financière. Le portefeuille de référence du FCMA aurait généré un rendement de 15,27 % en 2009.

Comparaison des politiques de placement

Politiques de placement au 1^{er} janvier 2010

(en pourcentage)

Portefeuille spécialisé	FARR et FCMA	Fonds des générations	Portefeuille de référence moyen de l'ensemble des déposants ⁽¹⁾
Valeurs à court terme	1,0	1,0	1,1
Obligations	29,75	36,0	26,9
Obligations à rendement réel	0,0	0,0	0,6
Obligations à long terme	0,0	0,0	2,5
Total – Revenu fixe	30,75	37,0	31,1
Actions canadiennes	13,75	10,0	12,2
Actions américaines – couvert	0,5	0,5	3,4
Actions américaines – non couvert	2,0	1,5	
Actions étrangères – couvert	2,5	2,0	5,5
Actions étrangères – non couvert	4,0	2,0	
Actions marchés émergents	4,0	4,0	3,2
Québec Mondial	9,5	15,0	10,2
Total – Marchés boursiers	36,25	35,0	34,5
Participations et infrastructures	6,0	5,0	5,5
Placements privés	8,0	6,0	8,0
Dettes immobilières	7,0	7,0	6,5
Immeubles	8,5	7,0	9,8
Produits de base	0,0	0,0	1,6
Fonds de couverture	3,5	3,0	3,0
Total – Autres placements	33,0	28,0	34,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

FCMA : Fonds des congés de maladie accumulés.

(1) Source : Caisse de dépôt et placement du Québec, *Rapport annuel 2008*. Le rapport annuel de l'année 2009 n'est pas encore disponible.

1.10 Impact des rendements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite sur le service de la dette

Tel qu'il est indiqué à la section 1.6, les revenus du FARR sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement. Les rendements de la Caisse affectent les revenus du FARR et par conséquent, le service de la dette.

Les rendements réalisés par la Caisse sur les revenus du FARR sont pris en compte au bilan et dans les résultats du gouvernement en appliquant la convention comptable adoptée au moment de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

« Pour déterminer le passif au titre des avantages de retraite et la dépense ou charge connexe du gouvernement, les actifs du régime sont évalués à des valeurs liées au marché. Selon cette méthode, les actifs du régime sont inscrits à la valeur de marché ou à une valeur de marché redressée établie sur une période n'excédant pas cinq ans. L'utilisation de valeurs redressées par rapport au marché permet d'avoir une bonne approximation de la valeur économique actuelle tout en réduisant au minimum les fluctuations à court terme. Le recours à des valeurs liées au marché est justifié du fait que les valeurs obtenues sont objectives et vérifiables. Une fois qu'il a arrêté la méthode d'évaluation, le gouvernement l'applique de façon uniforme ». (Institut canadien des comptables agréés (ICCA), *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, chapitre 3250, paragraphe .035)

En vertu de la convention comptable, la « valeur de marché redressée » du FARR est ajustée chaque année en fonction des rendements réalisés par le FARR. Lorsque, pour une année donnée, le rendement réalisé diffère du rendement de long terme prévu, l'écart entre les deux est étalé sur cinq ans. Cela signifie, toutes choses étant égales par ailleurs, que la valeur de marché redressée et la valeur au marché se rejoignent sur une période de cinq ans. Il est important de noter que cette méthode est appliquée tant lorsque les rendements sont meilleurs qu'anticipés que lorsqu'ils sont moins bons³.

³ Avant la réforme comptable de 2007, la valeur du FARR était ajustée seulement une fois tous les trois ans c'est-à-dire au moment des évaluations actuarielles. Depuis la réforme, elle est ajustée chaque année.

De plus, les écarts entre le rendement réel et le rendement prévu qui sont étalés sur cinq ans sont pris en compte dans les revenus du FARR au moyen d'un amortissement sur une période de l'ordre de treize ans, soit la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes de retraite (DUMERCA)⁴. Ce mécanisme d'amortissement et la période utilisée sont prescrits par les PCGR⁵.

Par conséquent, les rendements réalisés par la Caisse en 2008-2009, moins élevés que prévu, entraînent une réduction des revenus du FARR dès 2009-2010. Les rendements réalisés par la Caisse en 2009-2010, plus élevés que prévu, entraîneront une augmentation des revenus du FARR dès 2010-2011.

TABLEAU D.24

Impact des rendements de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur le service de la dette⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2009-2010 ^P	2010-2011 ^P	2011-2012 ^P
Avant 2008-2009	- 48	- 80	- 58
De 2008-2009	307	635	985
De 2009-2010		- 24	- 49
Hausse du service de la dette	259	531	878

Note : Un signe positif signifie une augmentation du service de la dette et un signe négatif, une diminution.

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Représente l'impact sur les revenus du FARR, et donc sur le service de la dette, des rendements de la Caisse inférieurs ou supérieurs au rendement prévu à long terme (6,75 %) et qui font l'objet d'un amortissement.

⁴ La méthode de comptabilisation du FARR distingue le régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) des autres régimes, comme c'est le cas pour la comptabilisation du passif au titre des régimes de retraite. La DUMERCA du RRPE est de neuf ans, alors que celle des autres régimes est de quatorze ans.

⁵ « [...] les gains et pertes actuariels doivent être portés progressivement au passif ou à l'actif et dans la dépense ou charge correspondante d'une manière logique et systématique sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concerné. » Institut canadien des comptables agréés (ICCA), *Manuel de comptabilité pour le secteur public*, chapitre 3250, paragraphe .062. Pour un actif de retraite, l'ICCA définit les gains (pertes) actuariels comme étant les variations de la valeur des actifs du régime qui sont causées notamment par les écarts entre les résultats réels et ceux prévus.

2. FINANCEMENT

Les emprunts réalisés au cours de l'exercice 2009-2010 devraient s'élever à 15 475 millions de dollars, soit 9 742 millions de dollars pour le fonds consolidé du revenu, 2 415 millions de dollars pour le Fonds de financement et 3 318 millions de dollars pour Financement-Québec.

Il est à noter que des emprunts par anticipation de 3 855 millions de dollars ont été réalisés au cours des derniers mois de l'année financière. Ils serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2010-2011.

2.1 Stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement par marché, par instrument financier et par échéance.

2.1.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

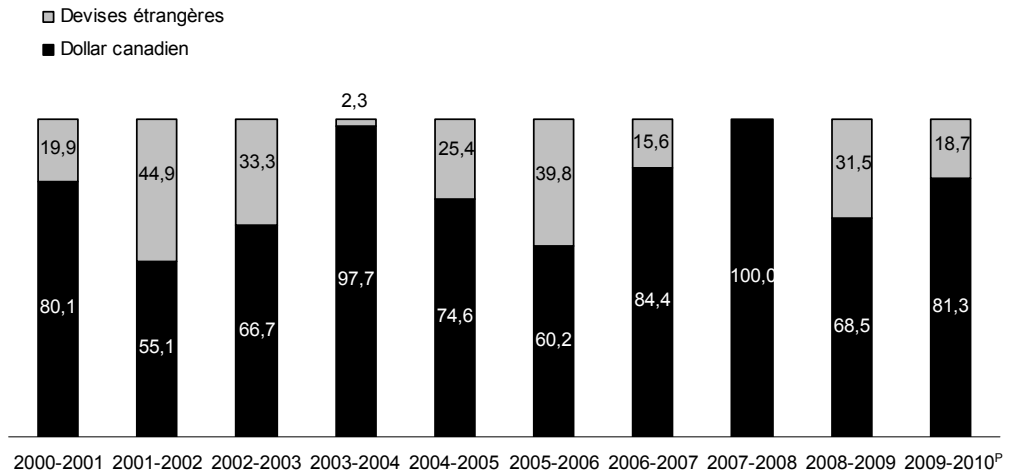
Au cours des dix dernières années, en moyenne, près du quart des emprunts ont été réalisés en devises étrangères. Cependant, le gouvernement ne conserve qu'une très faible exposition aux devises étrangères (voir section 3.1).

En 2009-2010, le gouvernement a réalisé 18,7 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, et ce, dans trois devises différentes :

- deux emprunts totalisant 1 575 millions d'euros (2 496 millions de dollars canadiens) en avril 2009 et en mars 2010;
- deux emprunts totalisant 16 000 millions de yens (197 millions de dollars canadiens) en avril 2009;
- un emprunt de 200 millions de francs suisses (206 millions de dollars canadiens) en décembre 2009.

GRAPHIQUE D.7

Emprunts réalisés par devise⁽¹⁾ (en pourcentage)



P : Résultats préliminaires.

(1) Emprunts du fonds consolidé du revenu, emprunts pour le Fonds de financement et emprunts de Financement-Québec.

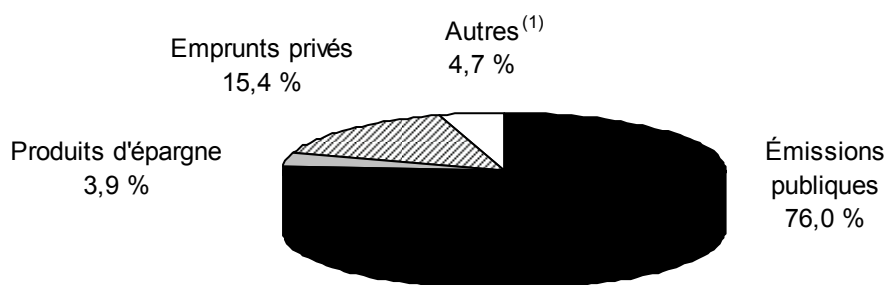
2.1.2 Diversification selon les instruments

Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'émissions publiques d'obligations, d'emprunts privés et de produits d'épargne.

En 2009-2010, les instruments de long terme utilisés se composaient principalement d'émissions publiques (76,0 %) et d'émissions privées (15,4 %).

GRAPHIQUE D.8

Emprunts réalisés en 2009-2010^P par instrument

P : Résultats préliminaires.

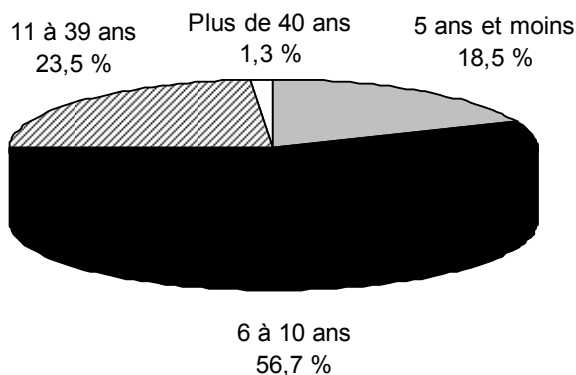
(1) Comprend le Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises et les emprunts auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.

2.1.3 Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable et assurer une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux.

En 2009-2010, 56,7 % des emprunts réalisés avaient une échéance de 6 à 10 ans, 23,5 % de 11 à 39 ans, 18,5 % de 5 ans et moins et 1,3 % de plus de 40 ans.

GRAPHIQUE D.9

Emprunts réalisés en 2009-2010^P par échéance

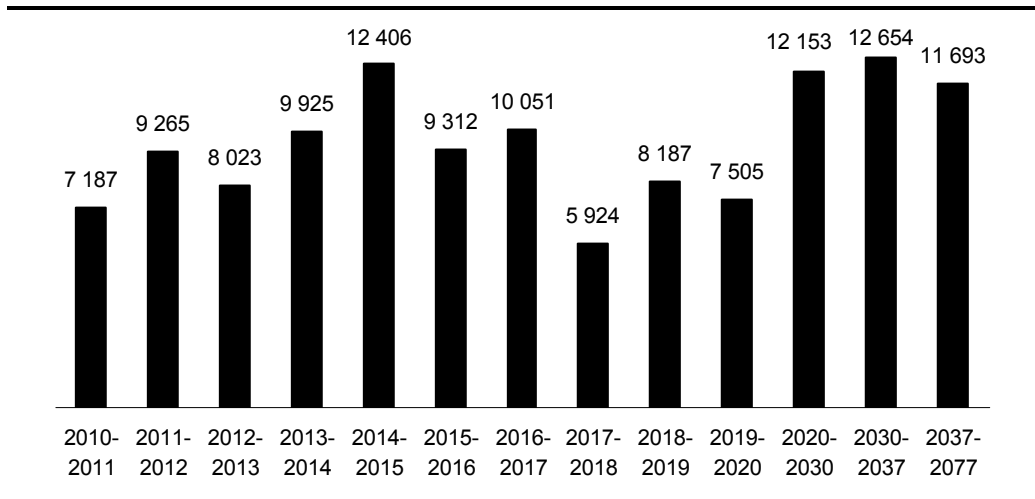
P : Résultats préliminaires.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2010, l'échéance moyenne de la dette devrait s'établir à 11 ans.

GRAPHIQUE D.10

Échéancier de la dette à long terme au 31 mars 2010^P

(en millions de dollars)



Note : Dette directe du fonds consolidé du revenu, dette contractée pour effectuer des avances au Fonds de financement et dette de Financement-Québec.

P : Résultats préliminaires.

2.2 Programme de financement

Le programme de financement du fonds consolidé du revenu permet de refinancer les emprunts venant à échéance, de contribuer au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et de combler les nouveaux besoins de financement, notamment pour les investissements en immobilisations et les mises de fonds dans les sociétés d'État.

Pour sa part, le Fonds de financement effectue des prêts aux entités consolidées (ex. : Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, Investissement Québec, Société immobilière du Québec, Corporation d'hébergement du Québec, etc.) et à certaines entreprises du gouvernement.

Financement-Québec effectue des emprunts sur les marchés financiers afin de répondre aux besoins des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

En 2009-2010, le gouvernement a effectué des emprunts totalisant 15 475 millions de dollars, dont 3 855 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation au cours des derniers mois de l'année.

En 2010-2011, le programme de financement prévu est de 12 936 millions de dollars. Il aurait été de 16 791 millions de dollars si des emprunts n'avaient pas été effectués par anticipation en 2009-2010. En 2011-2012, le programme de financement devrait être de 17 857 millions de dollars.

TABLEAU D.25

Programme de financement du gouvernement

(en millions de dollars)

	2008-2009	2009-2010 ^P	2010-2011 ^P	2011-2012 ^P
FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU				
Besoins financiers nets ^{(1), (2)}	117	4 443	5 133	4 050
Remboursements d'emprunts	4 549	6 205	3 658	6 307
Variation de l'encaisse	- 2 413	- 8 161	- 3 855	—
Fonds d'amortissement des régimes de retraite, autres actifs des régimes et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs - Dépôts	2 678	112	—	—
Transactions en vertu de la politique de crédit ⁽³⁾	- 3 792	3 288	—	—
Financement réalisé par anticipation	8 161	3 855	—	—
TOTAL — Fonds consolidé du revenu	9 300	9 742	4 936	10 357
FONDS DE FINANCEMENT	1 439	2 415	4 500	4 000
FINANCEMENT-QUÉBEC	2 675	3 318	3 500	3 500
TOTAL	13 414	15 475	12 936	17 857

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Exclut les entités consolidées.

(2) Les besoins financiers nets sont ajustés pour tenir compte du non-encaissement des revenus du FARR et du FCMA.

(3) Dans le cadre de sa politique de crédit, qui vise à limiter le risque financier relatif aux contrepartistes, le gouvernement a effectué des déboursés de 3 288 M\$ en 2009-2010 à la suite de l'évolution des taux de change. Ces déboursés n'ont pas d'effet sur la dette. En 2008-2009, le gouvernement avait encaissé 3 792 M\$.

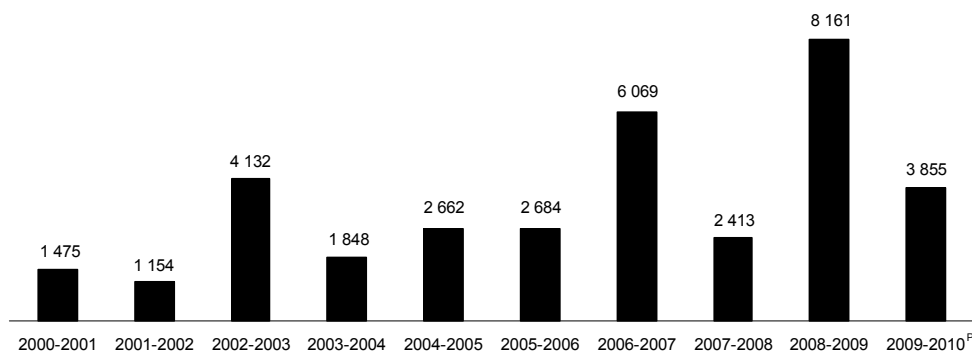
Emprunts par anticipation

Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation. Il s'agit d'emprunts qui auraient normalement été réalisés au cours de l'année financière suivante. Le gouvernement effectue des emprunts par anticipation afin de profiter des conditions de marché favorables.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement a réalisé en moyenne des emprunts par anticipation de 3 445 millions de dollars par année.

Emprunts par anticipation

(en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

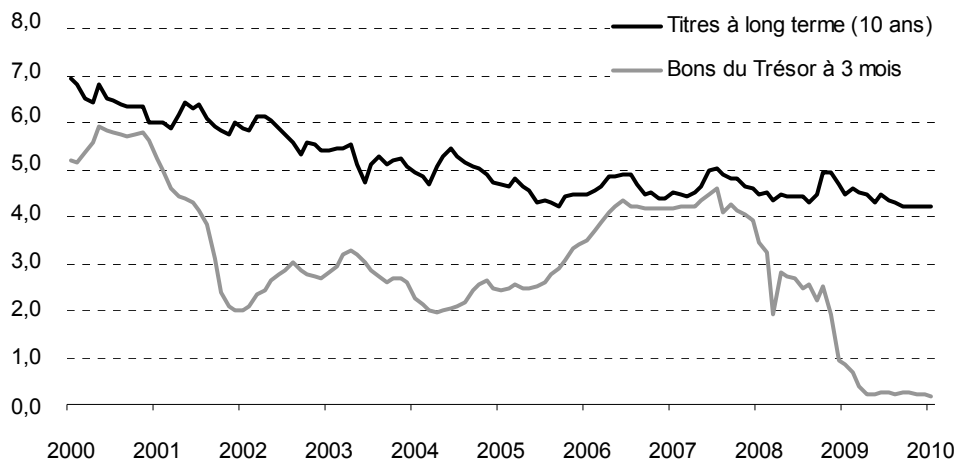
2.2.1 Taux de rendement

Au cours des deux dernières années, les taux de rendement sur les titres à long terme du Québec sont demeurés relativement stables. Par contre, les taux d'intérêt à court terme ont diminué considérablement, reflétant la politique monétaire pratiquée par la Banque du Canada dans le contexte de la crise financière.

GRAPHIQUE D.11

Taux de rendement sur les titres du Québec

(en pourcentage)



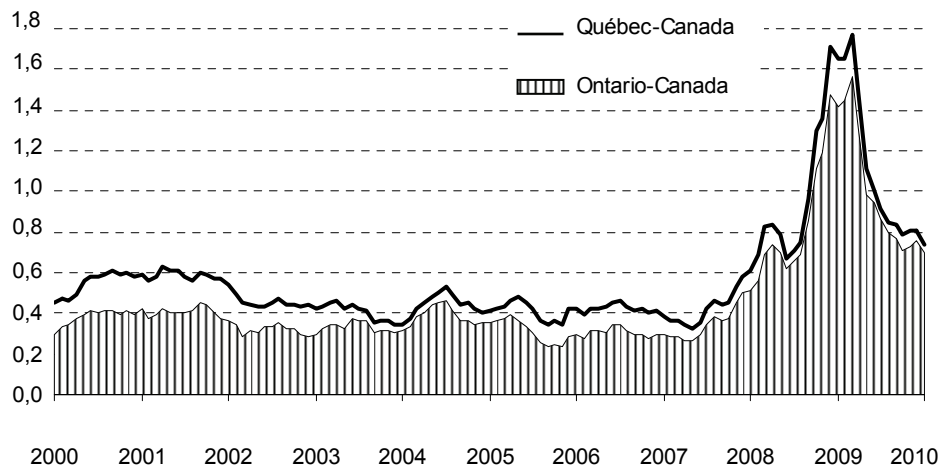
Sources : PC-Bond et ministère des Finances du Québec.

Par ailleurs, la hausse importante des écarts de rendement avec les titres du gouvernement fédéral, qui avait été observée à compter de l'été 2008, s'est résorbée. Ce phénomène a aussi été observé dans le cas des autres provinces.

GRAPHIQUE D.12

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme (10 ans)

(en pourcentage)



Source : PC-Bond.

3. GESTION DE LA DETTE

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant le risque lié aux fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (*swaps*).

La gestion de la dette permet au gouvernement de réaliser des économies au titre du service de la dette.

3.1 Structure de la dette par devise

Au 31 mars 2010, la proportion de la dette brute du gouvernement en dollars canadiens devrait s'établir à 96,3 % et la part en devises étrangères, à 3,7 %.

TABLEAU D.26

Structure de la dette brute au 31 mars 2010^P

(en millions de dollars)

Devises	Fonds consolidé du revenu		Entités consolidées		Total		Passif net au titre des régimes de retraite	Passif net au titre des avantages sociaux futurs	Moins : Fonds des générations	Dette brute	
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)					
Dollar canadien	87 725	93,4	43 956	131 681	95,5	28 763	—	—	- 2 667	157 777	96,3
Dollar américain	308	0,3	—	308	0,2	—	—	—	—	308	0,2
Euro	1 177	1,3	—	1 177	0,9	—	—	—	—	1 177	0,7
Franc suisse	2 355	2,5	—	2 355	1,7	—	—	—	—	2 355	1,4
Yen	2 355	2,5	—	2 355	1,7	—	—	—	—	2 355	1,4
Sous-total	93 920	100,0	43 956	137 876	100,0	28 763	—	—	- 2 667	163 972	100,0
Emprunts effectués par anticipation	- 3 855		—	- 3 855		—	—	—	—	- 3 855	
TOTAL	90 065		43 956	134 021		28 763	—	—	- 2 667	160 117	

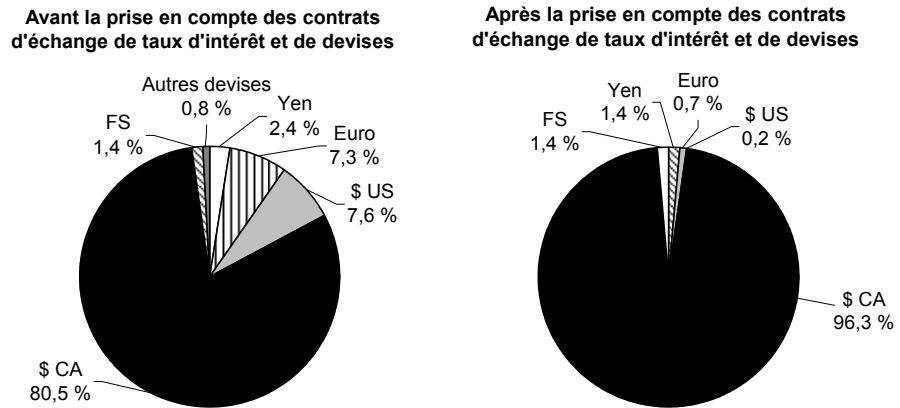
Note : La dette en devises étrangères est exprimée en équivalent canadien selon les taux de change au 22 mars 2010.

P : Résultats préliminaires.

Avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette en devises étrangères au 31 mars 2010 devrait s'établir à 19,5 %. Cette proportion devrait se situer à 3,7 % après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

GRAPHIQUE D.13

Structure de la dette brute par devise au 31 mars 2010^P



P : Résultats préliminaires.

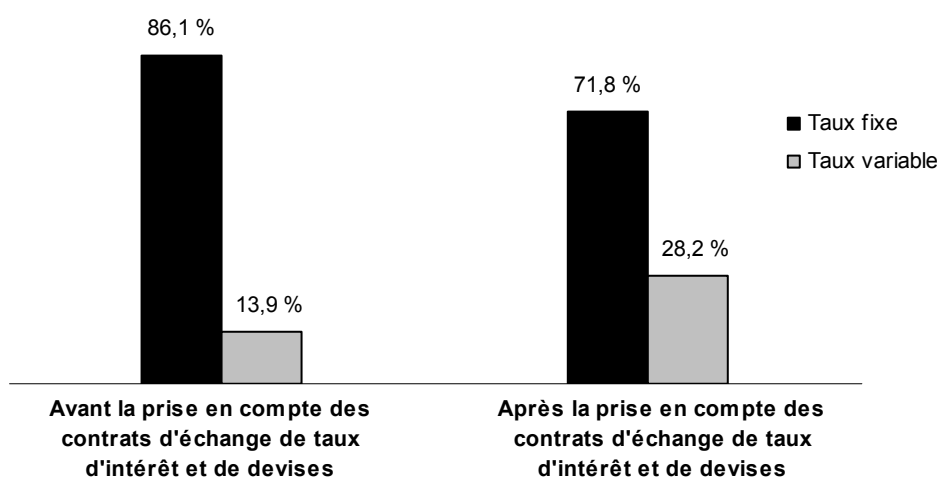
3.2 Structure de la dette par taux d'intérêt

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe. Comme les taux d'intérêt à court terme sont généralement plus faibles que les taux d'intérêt à long terme, le fait d'avoir une partie de la dette à taux variable permet de réaliser des économies appréciables au titre du service de la dette.

Avant la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux variable devrait s'établir à 13,9 % au 31 mars 2010. Cette proportion devrait s'établir à 28,2 % après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

GRAPHIQUE D.14

Structure de la dette brute par taux d'intérêt au 31 mars 2010^P



P : Résultats préliminaires.

4. COTES DE CRÉDIT

4.1 Cotes de crédit du gouvernement du Québec

La cote de crédit d'un emprunteur mesure sa capacité de payer les intérêts sur sa dette et d'en rembourser le principal à l'échéance. Pour établir la cote de crédit d'un emprunteur comme le gouvernement du Québec, les agences de notation analysent une gamme de facteurs économiques, fiscaux et financiers. Parmi les principaux facteurs se retrouvent la taille, la structure et la vitalité de l'économie, la situation du marché du travail, la compétitivité fiscale, la situation des finances publiques et l'endettement.

Les agences de notation utilisent des échelles de cotes pour exprimer la qualité du crédit d'un emprunteur, soit une échelle pour la dette à court terme et une pour la dette à long terme.

Les tableaux suivants montrent les échelles de cotes des agences pour la dette à court terme et pour celle à long terme.

TABLEAU D.27

Échelles de cotes de crédit de la dette à court terme

Définition	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings	DBRS
Capacité très élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme.	P-1	A-1+ A-1	F1+ F1	R-1 ^{high} R-1^{middle} R-1 ^{low}
Capacité très adéquate de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que le niveau supérieur.	P-2	A-2	F2	R-2 ^{high}
Capacité adéquate de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	P-3	A-3	F3	R-2 ^{middle} R-2 ^{low} R-3
Capacité incertaine de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme un titre spéculatif.	Not Prime ⁽¹⁾	B-1 B-2 B-3 C	B C	R-4 R-5
Incapacité de payer les intérêts et de rembourser le principal à court terme. Ce titre est considéré comme étant en défaut de paiement.	Not Prime ⁽¹⁾	D	D	D

Note : La cote de crédit actuelle de la dette à court terme du Québec est indiquée en caractère gras.

(1) Moody's utilise la catégorie « Not Prime » pour l'ensemble des titres non présents dans les catégories supérieures.

TABLEAU D.28

Échelles de cotes de crédit de la dette à long terme

Définition	Moody's	Standard & Poor's	Fitch Ratings	DBRS	Japan Credit Rating Agency
Capacité extrêmement élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aaa	AAA	AAA	AAA	AAA
Capacité très élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal.	Aa1	AA+	AA+	AA (high)	AA+
	Aa2	AA	AA	AA	AA
	Aa3	AA-	AA-	AA (low)	AA-
Capacité élevée de payer les intérêts et de rembourser le principal, malgré une plus grande sensibilité aux conditions économiques que les niveaux AAA et AA.	A1	A+	A+	A (high)	A+
	A2	A	A	A	A
	A3	A-	A-	A (low)	A-
Capacité adéquate de payer les intérêts et de rembourser le principal. Des conditions économiques difficiles peuvent diminuer cette capacité.	Baa1	BBB+	BBB+	BBB (high)	BBB+
	Baa2	BBB	BBB	BBB	BBB
	Baa3	BBB-	BBB-	BBB (low)	BBB-
Capacité incertaine de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	Ba1	BB+	BB+	BB (high)	BB+
	Ba2	BB	BB	BB	BB
	Ba3	BB-	BB-	BB (low)	BB-
Capacité très incertaine de payer les intérêts et de rembourser le principal, particulièrement lorsque les conditions économiques sont difficiles.	B1	B+	B+	B (high)	B+
	B2	B	B	B	B
	B3	B-	B-	B (low)	B-

Note : La cote de crédit actuelle de la dette à long terme du Québec est indiquée en caractère gras.

Les agences ajoutent à la cote une « perspective » qui indique la tendance que pourrait prendre la cote de crédit dans l'avenir. La perspective peut être positive, stable ou négative.

TABLEAU D.29

Cotes de crédit actuelles du gouvernement du Québec

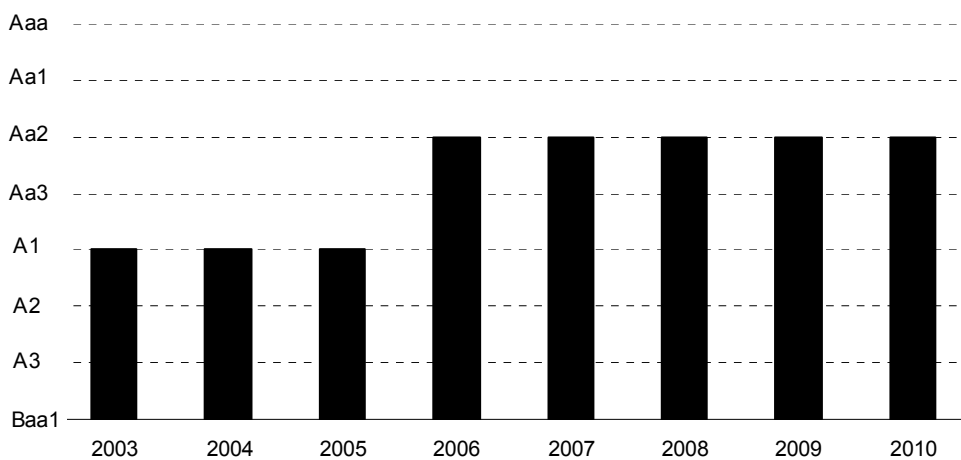
Agence	Cote	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Standard & Poor's (S&P)	A+	Stable
Dominion Bond Rating Service (DBRS)	A (high)	Stable
Fitch Ratings (Fitch)	AA-	Stable
Japan Credit Rating Agency (JCR)	AA+	Stable

□ L'évolution de la cote de crédit du Québec

Les graphiques suivants présentent l'évolution de la cote de crédit du gouvernement du Québec.

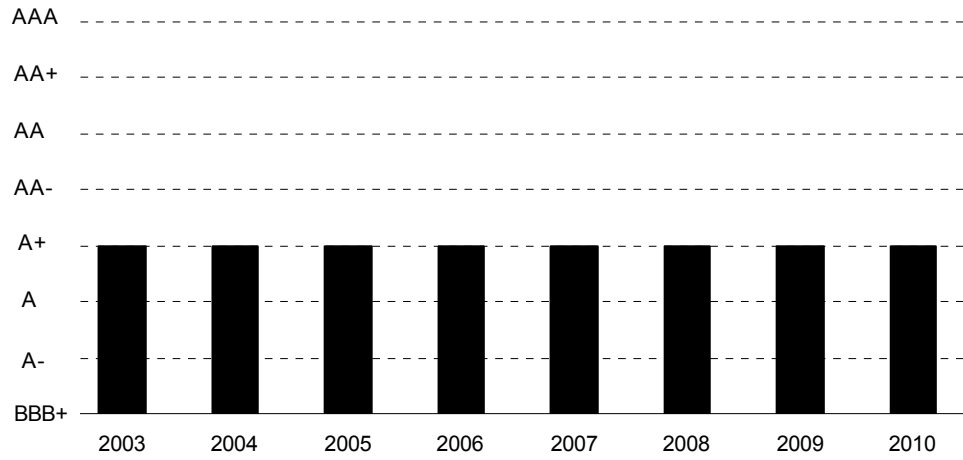
GRAPHIQUE D.15

Cote de crédit du Québec attribuée par Moody's



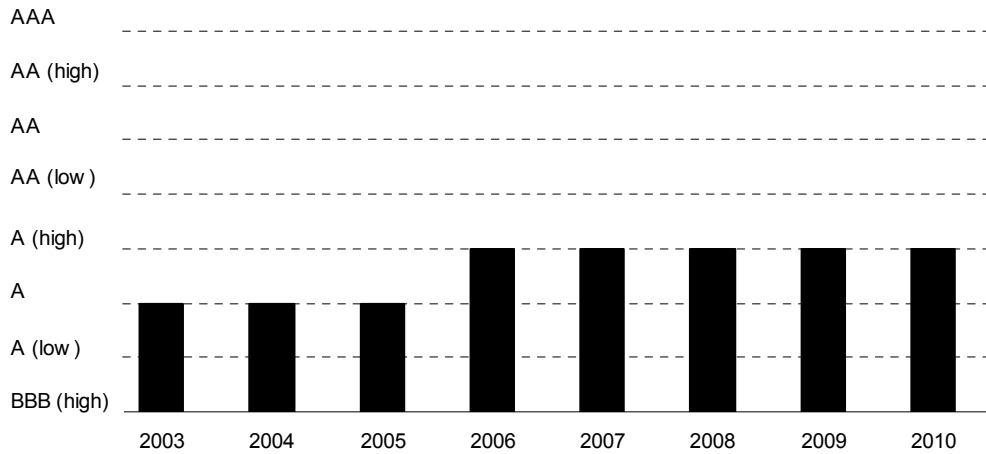
GRAPHIQUE D.16

Cote de crédit du Québec attribuée par Standard & Poor's

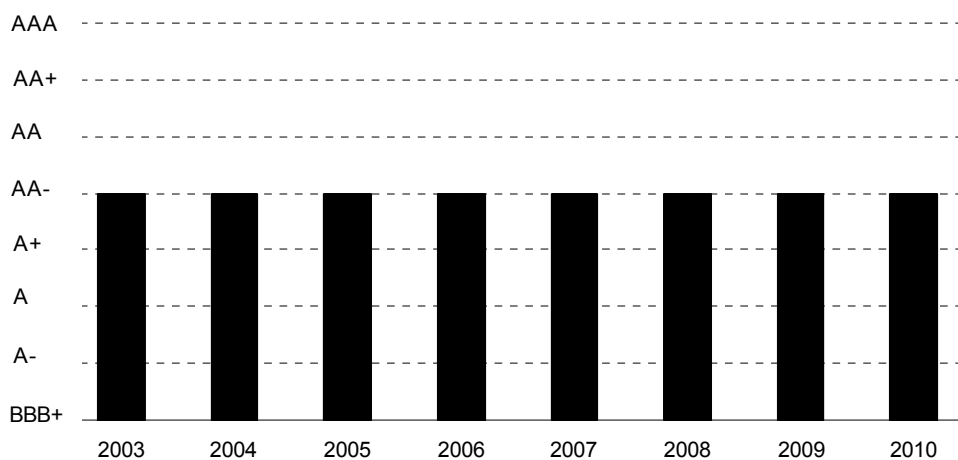


GRAPHIQUE D.17

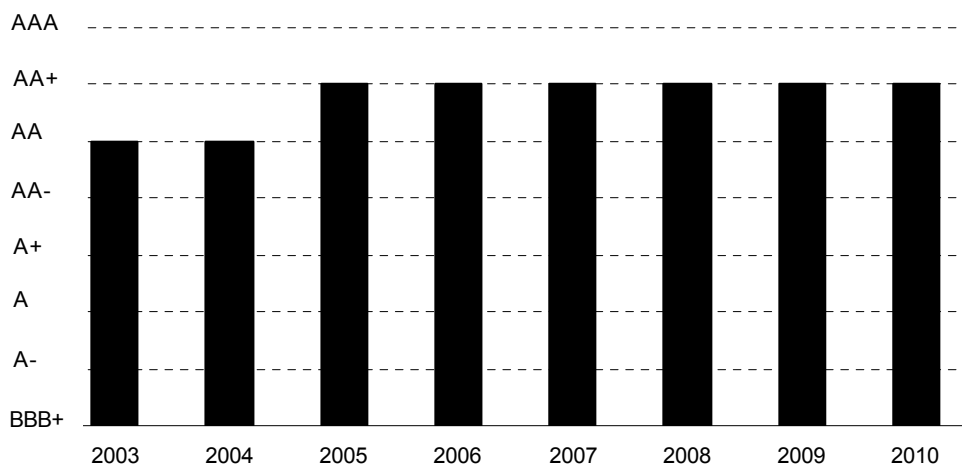
Cote de crédit du Québec attribuée par DBRS



GRAPHIQUE D.18

Cote de crédit du Québec attribuée par Fitch

GRAPHIQUE D.19

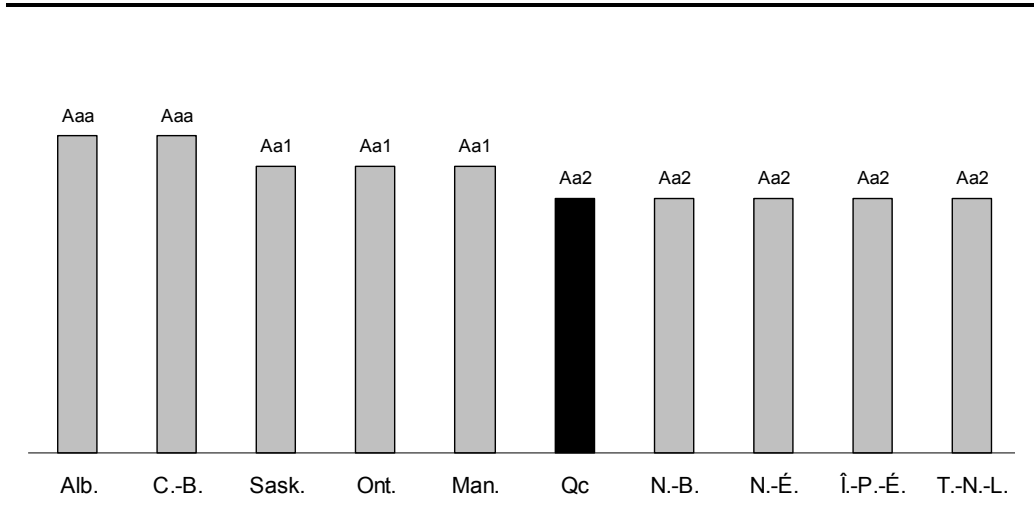
Cote de crédit du Québec attribuée par JCR

4.2 Comparaison des cotes de crédit des provinces canadiennes

Les graphiques suivants présentent les cotes de crédit des provinces canadiennes au début de mars 2010. Il est à noter qu'aucun graphique n'est présenté pour JCR puisque le Québec est la seule province à recevoir une cote de crédit de cette agence.

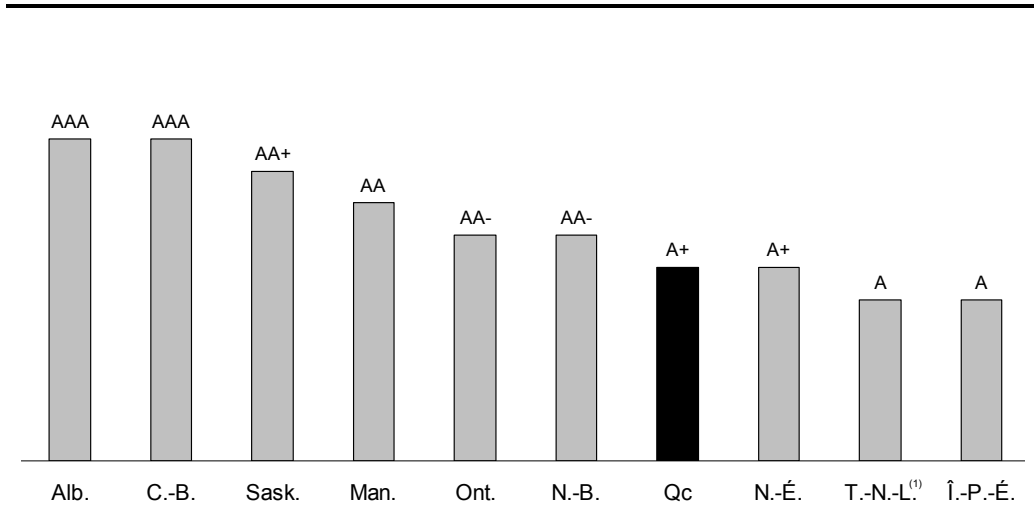
GRAPHIQUE D.20

Cote de crédit des provinces canadiennes — Moody's



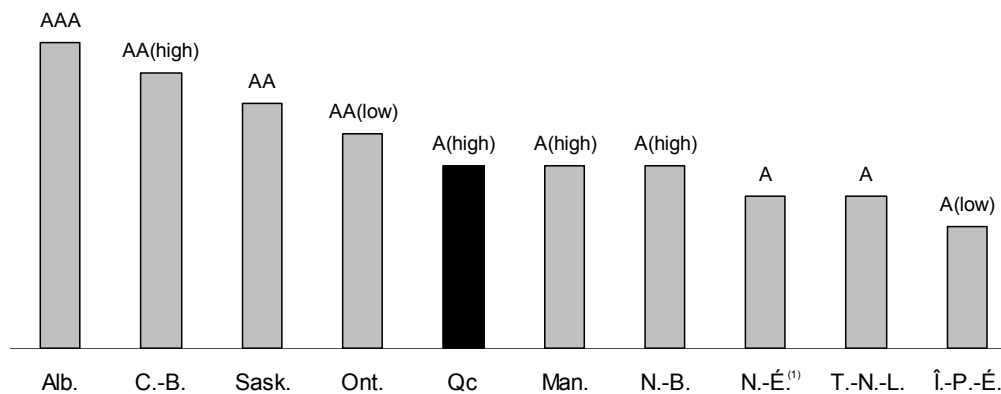
GRAPHIQUE D.21

Cote de crédit des provinces canadiennes — Standard & Poor's



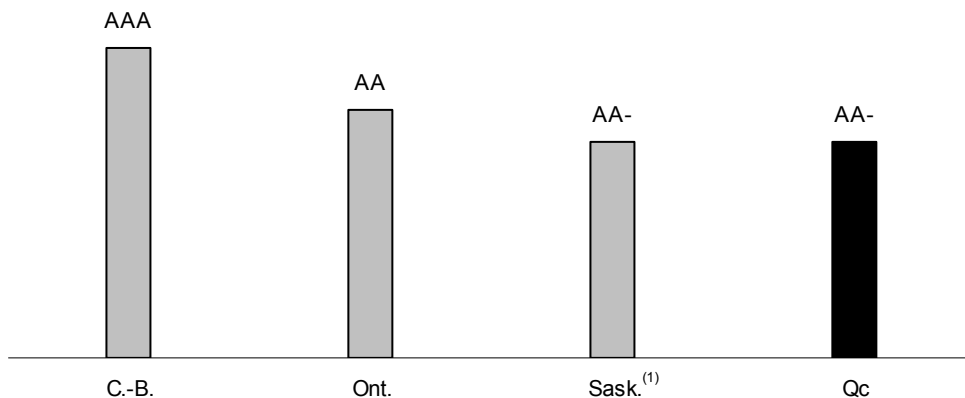
(1) Perspective positive.

GRAPHIQUE D.22

Cote de crédit des provinces canadiennes — DBRS

(1) Perspective positive.

GRAPHIQUE D.23

Cote de crédit des provinces canadiennes — Fitch

Note : La Colombie-Britannique, l'Ontario, la Saskatchewan et le Québec sont les seules provinces à recevoir une cote de cette agence.

(1) Perspective positive.

5. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

TABLEAU D.30

Sommaire des opérations de financement consolidées

(en millions de dollars)

	2009-2010 ^P			2010-2011 ^P	2011-2012 ^P
	Budget de mars 2009	Résultats préliminaires	Variation		
VARIATION DE L'ENCAISSE					
Fonds consolidé du revenu	5 984	4 306	- 1 678	3 855	—
Entités consolidées	—	- 170	- 170	—	—
TOTAL – Variation de l'encaisse	5 984	4 136	- 1 848	3 855	—
EMPRUNTS NETS					
Fonds consolidé du revenu					
Nouveaux emprunts	4 278	7 094 ⁽¹⁾	2 816	4 936	10 357
Remboursements d'emprunts	- 5 245	- 6 845 ⁽¹⁾	- 1 600	- 3 658	- 6 307
	- 967	249	1 216	1 278	4 050
Entités consolidées ⁽²⁾					
Nouveaux emprunts	7 082	9 247 ⁽³⁾	2 165	8 152	8 556
Remboursements d'emprunts	- 2 893	- 3 284	- 391	- 2 712	- 2 759
	4 189	5 963	1 774	5 440	5 797
TOTAL – Emprunts nets	3 222	6 212	2 990	6 718	9 847
Fonds d'amortissement des régimes de retraite, autres actifs des régimes et fonds dédiés aux avantages sociaux futurs	- 2 217	- 2 355	- 138	- 2 133	- 1 950
Fonds des générations	- 715	- 715	—	- 892	- 972
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	6 274	7 278	1 004	7 548	6 925

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une diminution.

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Les déboursés totalisant 3 288 M\$ relatifs aux transactions effectuées en vertu de la politique de crédit ont pour effet de diminuer les nouveaux emprunts de 2 648 M\$ et d'augmenter les remboursements d'emprunts de 640 M\$.

(2) Ne tient pas compte des emprunts nets des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractés en leur nom propre.

(3) Comprend une augmentation des emprunts temporaires de 3 568 M\$.

TABLEAU D.31

Gouvernement du Québec
Sommaire des emprunts à long terme réalisés⁽¹⁾ en 2009-2010^P

Devises	En M \$	En %
DOLLAR CANADIEN		
Émissions publiques	9 169	59,3
Emprunts privés	2 079	13,4
Produits d'épargne	602	3,9
Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises	720	4,7
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	6	—
Sous-total	12 576	81,3
AUTRES DEVISES		
Euro	2 496	16,1
Franc suisse	206	1,3
Yen	197	1,3
Sous-total	2 899	18,7
TOTAL	15 475	100,0

P : Résultats préliminaires.

(1) Comprend les emprunts du fonds consolidé du revenu, les emprunts effectués pour le Fonds de financement et les emprunts de Financement-Québec.

TABLEAU D.32

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2009-2010^P pour le fonds consolidé du revenu

Montant en dollars canadiens ⁽⁴⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
161 ⁽⁴⁾	13 000 yens	2,73	3 avril	2029-04-03	100,000	2,730
472	—	5,00	9 avril	2038-12-01	98,128	5,123
10 ⁽⁴⁾	—	5,10	20 avril	2049-09-21	101,322	5,023
10 ⁽⁴⁾	—	5,10	22 avril	2053-09-21	100,083	5,095
455	—	4,50	24 avril	2018-12-01	100,983	4,373
2 391	1 500 €	5,00 ⁽⁵⁾	29 avril	2019-04-29	99,615	5,050
36 ⁽⁴⁾	3 000 yens	2,90	30 avril	2029-04-27	100,000	2,900
139 ⁽⁴⁾	—	Divers	6 mai	2065-06-01	92,940	4,668
302	—	4,50	8 mai	2019-12-01	100,390	4,453
492	—	4,50	15 mai	2019-12-01	100,574	4,431
166	—	4,50	8 juin	2019-12-01	99,216	4,595
494	—	4,50	15 juin	2019-12-01	98,807	4,645
301	—	4,50	4 août	2019-12-01	100,380	4,453
321	—	5,00	22 septembre	2041-12-01	103,657	4,776
524	—	5,00	30 septembre	2041-12-01	104,859	4,705
449	—	4,50	17 novembre	2019-12-01	101,289	4,340
440	—	4,50	3 décembre	2019-12-01	103,627	4,055
16 ⁽⁴⁾	—	5,10	10 décembre	2053-09-21	107,704	4,684
32 ⁽⁴⁾	—	5,10	14 décembre	2058-09-21	107,742	4,694
206	200 FS	2,875 ⁽⁵⁾	17 décembre	2021-12-17	100,624	2,813
510	—	5,00	18 janvier	2041-12-01	102,071	4,871
382 ⁽⁴⁾	—	3,25	5 février	2036-12-01	128,605	1,886
105 ⁽⁴⁾	75 €	4,14 ⁽⁵⁾	12 mars	2030-03-12	100,000	4,140
602 ⁽⁶⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
720 ⁽⁷⁾	—	Zéro coupon	Diverses	Diverses	Divers	Divers
6 ⁽⁸⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
9 742						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunts privés.

(5) Les intérêts sont payables annuellement.

(6) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(7) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

(8) Emprunts auprès du Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.

TABLEAU D.33

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2009-2010^P pour le Fonds de financement

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt⁽¹⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur⁽²⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
EMPRUNTS RÉALISÉS POUR LES ENTITÉS CONSOLIDÉES						
18	—	5,00	9 avril	2038-12-01	98,128	5,123
50	—	4,50	24 avril	2018-12-01	100,983	4,373
249	—	6,00	30 avril	2012-10-01	112,965	2,055
200	—	4,50	8 mai	2019-12-01	100,390	4,453
11	—	4,50	15 mai	2019-12-01	100,574	4,431
330	—	4,50	8 juin	2019-12-01	99,216	4,595
201	—	4,50	4 août	2019-12-01	100,380	4,453
509	—	4,50	3 septembre	2019-12-01	101,728	4,289
197	—	5,00	22 septembre	2041-12-01	103,657	4,776
57	—	4,50	17 novembre	2019-12-01	101,289	4,340
78	—	4,50	3 décembre	2019-12-01	103,627	4,055
515	—	4,50	25 janvier	2019-12-01	102,997	4,126
2 415						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(2) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

TABLEAU D.34

Emprunts réalisés en 2009-2010^P par Financement-Québec

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt⁽⁴⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur⁽²⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
51 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	1 ^{er} avril	2014-12-01	93,147	Variable
505	—	3,25	6 avril	2014-06-01	100,959	3,047
69 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	7 avril	2014-12-01	92,393	Variable
505	—	3,25	29 avril	2014-06-01	101,090	3,017
29 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	20 mai	2014-12-01	95,570	Variable
10 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	26 mai	2014-12-01	95,577	Variable
29 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	28 mai	2014-12-01	95,683	Variable
97 ⁽³⁾	—	5,25	1 ^{er} juin	2034-06-01	96,823	5,485
19 ⁽³⁾	—	5,25	5 juin	2034-06-01	97,447	5,438
29 ⁽³⁾	—	5,25	9 juin	2034-06-01	97,888	5,405
34 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	5 août	2014-12-01	97,501	Variable
98 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	14 août	2014-12-01	97,513	Variable
245 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	23 septembre	2014-12-01	97,915	Variable
319	—	4,25	4 décembre	2015-12-01	106,419	3,069
292 ⁽³⁾	—	5,25	17 décembre	2034-06-01	103,633	4,991
499	—	3,50	23 février	2016-12-01	99,733	3,544
184 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	2 mars	2016-06-02	100,000	Variable
20 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	10 mars	2016-06-02	99,998	Variable
264 ⁽³⁾	—	5,25	12 mars	2034-06-01	104,343	4,940
20 ⁽³⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	12 mars	2016-06-02	99,997	Variable
3 318						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(2) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(3) Emprunts privés.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU D.35

Emprunts réalisés en 2009 par Hydro-Québec⁽¹⁾

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
508	—	5,00	15 janvier	2050-02-15	101,632	4,905
501	—	5,00	29 janvier	2050-02-15	100,171	4,988
14	—	4,205	2 mars	2017-03-02	100,000	4,205
15	—	4,678	2 mars	2019-03-02	100,000	4,678
1 000	—	Variable ⁽⁴⁾	22 juin	2014-02-20	100,000	Variable
767	—	Variable ⁽⁴⁾	17 septembre	2014-02-20	100,956	Variable
303	—	Variable ⁽⁴⁾	21 septembre	2014-02-20	101,086	Variable
20	—	Zéro coupon	14 octobre	2017-04-15	73,346	4,216
19	—	Zéro coupon	14 octobre	2022-04-15	52,450	5,294
20	—	Zéro coupon	14 octobre	2027-04-15	39,108	5,507
517	—	5,00	12 novembre	2050-02-15	103,360	4,809
523	—	5,00	10 décembre	2050-02-15	104,625	4,740
4 207						

(1) Emprunts réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins qu'une note n'indique une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

Section E

Le point sur les transferts fédéraux

1. INTRODUCTION.....	E.3
2. PÉRÉQUATION : LES MYTHES ET LA RÉALITÉ	E.5
2.1 Les raisons d'être d'un programme de péréquation	E.5
2.2 L'évolution du coût du programme de péréquation au Canada.....	E.7
2.3 La redistribution au sein de la fédération canadienne.....	E.9
2.4 La part du Québec de l'enveloppe de péréquation.....	E.12
2.5 La façon dont le Québec finance ses programmes	E.13
3. DES DOSSIERS À RÉGLER PRIORITAIREMENT	E.19
3.1 Compenser le Québec pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS	E.19
3.2 Traiter équitablement les revenus d'Hydro-Québec dans le programme de péréquation.....	E.21
3.3 Réduire le coût du programme de péréquation d'une manière équitable	E.22
3.4 Systématiser l'usage des « paiements de protection »	E.26
3.5 Régler le litige à l'égard du programme de stabilisation des revenus.....	E.28
4. CONCLUSION	E.29

1. INTRODUCTION

Au cours de la dernière année, le programme de péréquation a été remis en question, parfois avec vigueur, par certains observateurs et acteurs politiques au Canada. Le Québec a aussi parfois été visé par ces critiques. Certains ont demandé ouvertement au gouvernement fédéral de couper la péréquation, voire d'y mettre fin.

C'est pourquoi le gouvernement du Québec a salué la décision du gouvernement fédéral, contenue dans le budget déposé le 4 mars dernier, à savoir qu'il « ne réduira pas les principaux transferts aux autres administrations publiques à l'appui des soins de santé et des services sociaux [et] du Programme de péréquation¹ ».

Devant l'importance des enjeux et l'inexactitude de certains commentaires qui ont été formulés, la présente section a pour objectif de rétablir les faits à l'égard du programme de péréquation et des choix budgétaires et fiscaux du Québec.

Par ailleurs, au cours des dernières années, le gouvernement du Québec a plaidé en faveur d'arrangements financiers basés sur des principes solides, c'est-à-dire qu'ils doivent être adéquats, prévisibles et équitables pour l'ensemble des partenaires de la fédération canadienne.

Des enjeux importants demeurent à cet égard² et les discussions devront se poursuivre, notamment en vue du renouvellement des principaux programmes de transferts aux provinces dont l'échéance, dans la législation fédérale, est en 2013-2014.

Toutefois, un certain nombre de dossiers prioritaires doivent être réglés afin de permettre au Québec de bénéficier d'un traitement comparable à celui qui a été offert par le gouvernement fédéral à plusieurs autres provinces au cours des dernières années. La présente section fait donc également le point sur ces dossiers.

¹ MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA, *Le plan d'action économique du Canada (2^e année) – Le budget 2010 : tracer la voie de la croissance de l'emploi*, 4 mars 2010, page 177.

² On trouvera à la section G du *Plan budgétaire 2009-2010* une présentation des principaux enjeux.

2. PÉRÉQUATION : LES MYTHES ET LA RÉALITÉ

Le gouvernement du Québec considère que le programme de péréquation est une caractéristique fondamentale du fédéralisme fiscal canadien et a toujours plaidé en faveur d'un programme adéquat et équitable, basé sur des principes solides.

Le gouvernement du Québec est en désaccord avec les critiques non fondées, basées sur une analyse partielle ou erronée, qui ont été véhiculées au cours des derniers mois, que ce soit à l'égard du programme de péréquation ou des choix budgétaires et fiscaux du Québec.

Cette partie présente :

- les raisons d'être d'un programme de péréquation;
- l'évolution du coût du programme de péréquation au Canada;
- la redistribution au sein de la fédération canadienne;
- la part du Québec de l'enveloppe de péréquation;
- la façon dont le Québec finance ses programmes.

2.1 Les raisons d'être d'un programme de péréquation

Comme de nombreuses fédérations dans le monde, le Canada a mis en place un programme de péréquation en vue d'atténuer les écarts de capacité fiscale qui existent entre les diverses provinces du pays.

L'objectif du programme de péréquation au Canada a d'ailleurs été enchâssé au paragraphe 36(2) de la Loi constitutionnelle de 1982 :

« Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables. »

La péréquation est un programme payé par le gouvernement fédéral à même les revenus qu'il prélève dans l'ensemble du Canada. Cela implique que tous les contribuables canadiens, y compris ceux qui habitent au Québec, financent leur part de la péréquation.

Un programme de péréquation est d'abord le reflet d'une certaine conception, à savoir que le développement économique d'un pays doit profiter à l'ensemble de ses citoyens, peu importe où ils habitent. C'est le contraire du « chacun pour soi ».

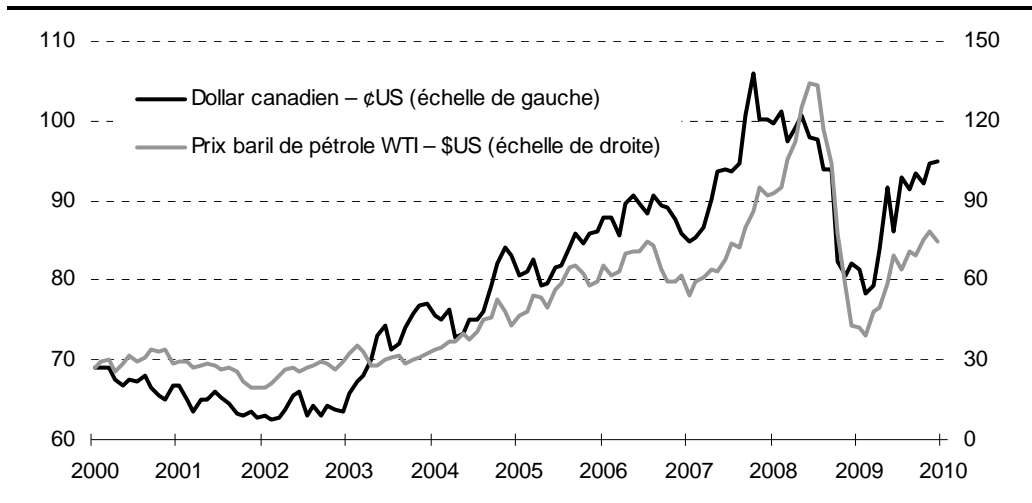
La péréquation est également un des mécanismes nécessaires pour garantir l'exercice d'un véritable fédéralisme au sein d'une fédération aussi décentralisée que le Canada. Les provinces canadiennes ont en effet des responsabilités et une autonomie fiscale importantes, mais des moyens financiers qui diffèrent en raison des écarts de capacité de payer qui existent entre elles.

La péréquation est aussi un outil favorisant l'efficacité dans l'allocation des facteurs de production entre les régions d'un pays. En l'absence de ce mécanisme, des citoyens ou des entreprises pourraient se déplacer vers les provinces mieux nanties uniquement pour profiter des services publics offerts, dans ces provinces, à de faibles niveaux de taxation.

La péréquation est enfin un outil permettant d'atténuer les chocs régionaux de politiques macroéconomiques ou monétaires nationales. Par exemple, la Banque du Canada a pour politique de contrôler l'inflation — et non d'assurer la stabilité de la devise. Ainsi, le taux de change du dollar canadien varie au gré de la conjoncture économique et il est fortement influencé par l'évolution du prix des matières premières. Le graphique suivant illustre la relation observée entre le taux de change et le prix du baril de pétrole depuis 10 ans.

GRAPHIQUE E.1

Taux de change et prix du baril de pétrole
(en cents et en dollars américains)



Source : Bloomberg.

Une hausse du prix mondial du baril de pétrole favorise les provinces qui disposent d'une telle ressource. Toutefois, la hausse du dollar canadien qui accompagne la hausse du prix du pétrole nuit aux exportations des autres provinces. Un programme de péréquation adéquat est à même d'atténuer ce phénomène en augmentant les revenus des provinces affectées négativement par la hausse du dollar, sans toutefois réduire les revenus des provinces qui profitent de la hausse du prix du pétrole.

La péréquation est donc un véritable pilier du fédéralisme, qu'il importe d'analyser avec rigueur.

2.2 L'évolution du coût du programme de péréquation au Canada

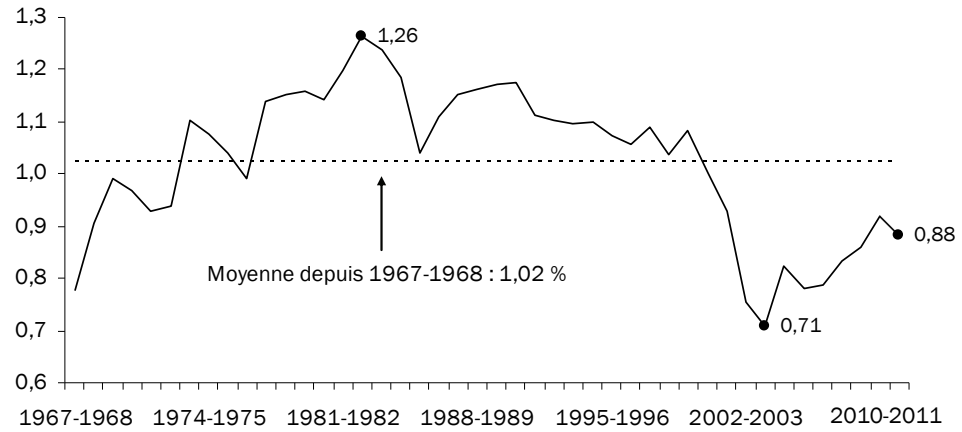
Certains sont d'avis que le programme de péréquation actuel est adéquat, du simple fait que le coût du programme a augmenté au cours des dernières années et qu'il continuera de le faire, au cours des prochaines années, au rythme de la croissance du produit intérieur brut (PIB) nominal canadien. D'autres affirment que le coût du programme de péréquation est trop élevé et préconisent des mesures pour le réduire, voire de mettre fin au programme.

Pour vérifier si ces affirmations sont fondées, il y a lieu d'examiner si, historiquement ou à l'échelle internationale, le coût du programme de péréquation au Canada est anormalement élevé.

Lorsqu'on le compare à la richesse collective du Canada, c'est-à-dire à son PIB, le coût du programme de péréquation est bien inférieur aujourd'hui à ce qu'il a été historiquement. En 2010-2011, le coût du programme de péréquation représente en effet 0,88 % du PIB nominal canadien, un ratio significativement inférieur à la moyenne annuelle historique de 1,02 % observée depuis 1967-1968. Si le coût du programme de péréquation correspondait à la moyenne historique, il serait plus élevé de 2,3 milliards de dollars en 2010-2011.

GRAPHIQUE E.2

Péréquation en proportion du PIB nominal canadien (en pourcentage)



Sources : Ministère des Finances du Canada et Statistique Canada.

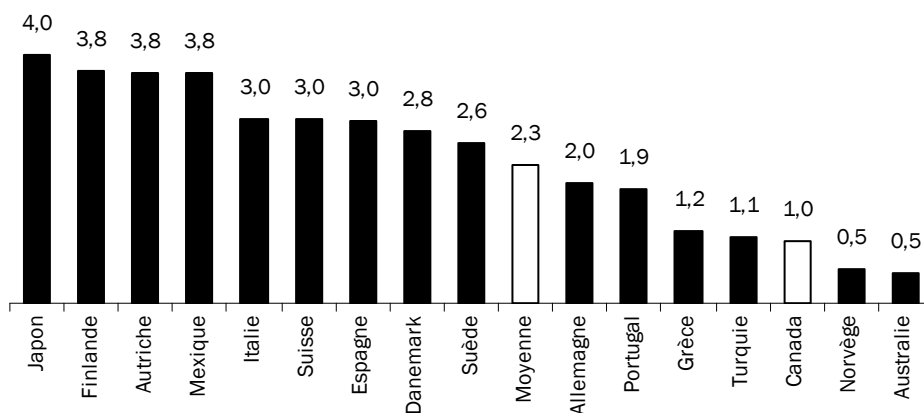
Le coût du programme de péréquation au Canada est également moins élevé que le coût moyen observé dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui disposent d'un tel mécanisme. En effet, selon une étude publiée par l'OCDE³ en 2007, la péréquation représente en moyenne 2,3 % du PIB des 16 pays analysés alors qu'au Canada, ce ratio est de 1,0 %.

³ OCDE, Fiscal Equalisation in OECD Countries, [En ligne], septembre 2007, <<http://www.oecd.org/dataoecd/51/6/39234016.pdf>>.

GRAPHIQUE E.3

**Péréquation en proportion du PIB dans certains pays de l'OCDE
en 2004⁽¹⁾**

(en pourcentage)



(1) Pour le Canada, le ratio comprend la formule de financement des territoires.
Source : OCDE, *Fiscal Equalisation in OECD Countries*, septembre 2007.

2.3 La redistribution au sein de la fédération canadienne

Certains affirment qu'il y aurait trop de redistribution au sein de la fédération canadienne, en provenance principalement des contribuables de l'Alberta et de l'Ontario vers ceux du reste du pays en général et du Québec en particulier. Certains affirment également que le Québec serait le principal bénéficiaire d'une multitude de programmes fédéraux financés par les contribuables des autres provinces.

□ Les comptes économiques provinciaux

Cette dernière critique est souvent basée sur les données des comptes économiques provinciaux (CEP) publiées par Statistique Canada. Les CEP indiquent le solde de l'administration fédérale par province. Un déficit fédéral dans une province signifie que le gouvernement fédéral y a prélevé moins de revenus qu'il n'y a effectué de dépenses, et vice versa. Les dernières données disponibles sont celles de 2007 et ont été publiées en novembre 2009.

Il convient de noter qu'une certaine prudence est de mise à l'égard de l'utilisation des CEP pour évaluer la redistribution interprovinciale au Canada. À ce sujet, Statistique Canada faisait remarquer dans l'*Observateur économique canadien* publié en février 2007 :

« Il est erroné de procéder à une analyse coûts-avantages de la Confédération à partir uniquement des estimations des revenus et dépenses de l'administration fédérale comprises dans les CEP. Les dispositions financières de notre confédération sont beaucoup plus subtiles [...] Même si l'administration fédérale peut, par exemple, transférer de l'argent aux provinces de l'Atlantique en vertu du programme de péréquation, il se peut que cet argent soit utilisé pour acheter du matériel médical fabriqué en Ontario » (pages 3.2 et 3.3).

Cela étant dit, le tableau suivant présente le solde de l'administration fédérale au Canada et dans chacune des provinces, pour la période 1981-2007, en dollars constants par habitant⁴. On y constate que, pour cette période, la tendance suivante se dessine :

- Le gouvernement fédéral réalise un surplus dans trois provinces seulement. Il réalise un déficit dans les sept autres provinces.
- Des sept provinces où le gouvernement fédéral est en déficit, le Québec est, et de loin, la province où le déficit fédéral est le plus faible.
- Le déficit fédéral au Québec était de 434 \$ par habitant en moyenne de 2003 à 2007, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral dépensait 434 \$ de plus par habitant au Québec qu'il n'y prélevait de revenus.
- Dans les six autres provinces où le gouvernement fédéral était en situation de déficit, ce déficit variait de 2 038 \$ à 5 630 \$ par habitant en moyenne de 2003 à 2007.
- Le déficit fédéral de 434 \$ par habitant au Québec est également inférieur au montant de péréquation qu'a reçu le Québec au cours de la période de 2003 à 2007, qui fut en moyenne de 622 \$ par habitant. À noter que la péréquation est prise en compte dans les données des CEP.

⁴ Les données sont exprimées en dollars de 2002 par habitant pour éliminer l'effet de la taille relative des provinces et de l'évolution des prix au cours de la période examinée.

TABLEAU E.1

Solde budgétaire de l'administration fédérale par province

(en dollars de 2002 par habitant)

	Can.	Alb.	Ont.	C.-B.	Qc	Sask.	Man.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
1981	- 649	4 090	604	222	- 2 163	- 300	- 2 222	- 6 380	- 7 283	- 6 410	- 5 496
1982	- 1 364	3 175	- 121	- 911	- 2 725	- 1 763	- 2 764	- 6 303	- 7 303	- 7 030	- 6 812
1983	- 1 705	1 611	- 304	- 1 391	- 2 819	- 2 627	- 3 120	- 5 617	- 7 539	- 6 852	- 7 492
1984	- 1 958	970	- 352	- 1 807	- 2 920	- 3 598	- 3 646	- 5 946	- 8 105	- 8 097	- 7 846
1985	- 2 112	908	- 462	- 2 030	- 3 005	- 4 154	- 4 007	- 6 474	- 7 657	- 8 209	- 9 122
1986	- 1 448	- 306	596	- 1 497	- 2 039	- 4 712	- 3 551	- 5 387	- 6 917	- 7 240	- 8 314
1987	- 1 197	- 401	895	- 1 158	- 1 806	- 4 793	- 3 632	- 5 288	- 6 286	- 6 979	- 7 322
1988	- 1 124	- 589	1 102	- 1 013	- 1 801	- 4 521	- 3 897	- 5 417	- 6 611	- 7 593	- 7 350
1989	- 1 111	- 610	1 029	- 879	- 1 886	- 3 806	- 3 778	- 5 596	- 6 570	- 7 745	- 7 269
1990	- 1 272	- 302	615	- 747	- 2 032	- 4 109	- 3 729	- 5 806	- 6 662	- 7 864	- 7 695
1991	- 1 363	- 225	103	- 445	- 2 056	- 4 069	- 3 836	- 5 226	- 5 987	- 6 902	- 7 005
1992	- 1 283	- 189	135	- 185	- 2 006	- 3 848	- 3 448	- 5 450	- 5 896	- 6 870	- 7 474
1993	- 1 402	224	- 185	- 198	- 2 255	- 3 556	- 3 460	- 5 134	- 6 086	- 6 364	- 7 294
1994	- 1 223	501	16	3	- 2 059	- 3 227	- 3 720	- 4 990	- 6 364	- 6 226	- 7 473
1995	- 1 052	594	224	124	- 2 048	- 2 549	- 3 498	- 4 845	- 6 112	- 5 936	- 6 951
1996	- 468	1 143	869	676	- 1 340	- 3 238	- 3 265	- 4 366	- 5 489	- 4 873	- 6 295
1997	407	2 317	1 816	1 074	- 558	- 1 481	- 2 307	- 3 769	- 4 555	- 4 918	- 5 584
1998	439	2 463	2 008	830	- 641	- 1 600	- 2 176	- 4 029	- 4 383	- 5 218	- 6 350
1999	488	2 316	2 240	630	- 555	- 2 143	- 2 524	- 4 066	- 4 346	- 5 584	- 6 218
2000	848	2 829	2 573	868	- 169	- 1 945	- 2 419	- 3 564	- 4 230	- 5 100	- 5 178
2001	570	2 768	2 188	628	- 468	- 2 024	- 2 628	- 4 009	- 4 601	- 5 836	- 5 328
2002	463	2 719	1 829	377	- 351	- 1 581	- 2 626	- 3 777	- 4 510	- 5 070	- 5 135
2003	317	2 457	1 542	423	- 370	- 2 022	- 2 971	- 3 977	- 4 397	- 5 047	- 4 561
2004	516	2 857	1 691	552	- 111	- 2 625	- 2 679	- 3 770	- 4 143	- 4 766	- 3 935
2005	260	3 602	1 527	503	- 511	- 2 287	- 3 471	- 4 684	- 6 088	- 5 632	- 8 938
2006	524	4 317	1 580	913	- 607	- 1 975	- 3 214	- 4 458	- 5 080	- 5 337	- 4 648
2007	623	4 998	1 500	1 215	- 570	- 1 280	- 3 093	- 4 480	- 5 293	- 5 493	- 6 068
Moyenne de 2003 à 2007	448	3 646	1 568	721	- 434	- 2 038	- 3 086	- 4 274	- 5 000	- 5 255	- 5 630

Note : La péréquation est prise en compte dans les données des comptes économiques provinciaux (CEP).

Source : Statistique Canada.

Il est à noter que ces données datent de 2007 et ne reflètent pas que, depuis ce temps, le gouvernement fédéral est retourné en déficit et qu'il a mis en œuvre des mesures de relance de l'économie qui ont bénéficié aux provinces. Par exemple, une aide de 9,7 milliards de dollars a récemment été accordée à l'industrie automobile.

Ainsi, l'affirmation selon laquelle le Québec serait le principal bénéficiaire de la redistribution au Canada n'est pas étayée par les données utilisées par ceux qui critiquent actuellement cette redistribution.

2.4 La part du Québec de l'enveloppe de péréquation

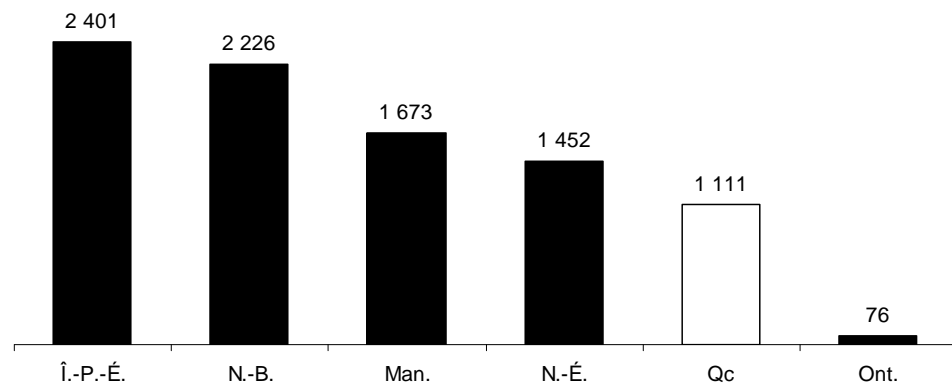
Certains affirment que le Québec est le plus grand bénéficiaire de la péréquation puisqu'il reçoit, en 2010-2011, 8,6 des 14,4 milliards de dollars consacrés à ce programme par le gouvernement fédéral.

Cet argument ignore le fait que le programme de péréquation est calculé sur une base de paiements par habitant. Or, en 2010-2011, le Québec est la province dont les paiements par habitant sont les moins élevés des six provinces bénéficiaires après l'Ontario. C'est parce que le Québec compte 7,9 millions d'habitants qu'il obtient au total une part relativement élevée de l'enveloppe de péréquation.

GRAPHIQUE E.4

Paiements de péréquation en 2010-2011, incluant les « paiements de protection⁽¹⁾ »

(en dollars par habitant)



(1) Pour l'année 2010-2011, le gouvernement fédéral a annoncé des « paiements de protection » totalisant 525 M\$ pour certaines provinces (Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Saskatchewan) pour éviter que le total des principaux transferts fédéraux diminue par rapport à 2009-2010. Le Québec n'a pas reçu de tels paiements.

Source : Ministère des Finances du Canada.

2.5 La façon dont le Québec finance ses programmes

D'après une critique souvent entendue, le Québec s'offre des services qui ne sont pas disponibles ailleurs au Canada grâce à la péréquation qu'il reçoit. Nous verrons que :

- les experts qui ont analysé la question ont rejeté cette conclusion;
- c'est par des impôts et des taxes plus élevés que le Québec finance ses choix;
- le Québec doit également maintenir une fiscalité plus lourde que la moyenne canadienne en raison des lacunes du programme de péréquation actuel.

□ Les experts ont démontré que cette critique est non fondée

Il est vrai que le Québec a fait le choix de se donner plusieurs programmes qui ne sont pas disponibles, ou qui sont davantage financés par la tarification, dans les autres provinces canadiennes.

C'est le propre d'une fédération où, contrairement à un état unitaire, chaque province peut décider d'exercer comme elle l'entend les compétences qui lui sont dévolues par la constitution.

Or, au Canada, le programme de péréquation en place a été conçu pour respecter cette réalité fondamentale.

- Les provinces canadiennes ne sont pas obligées d'offrir des programmes similaires ou de mettre en place des régimes fiscaux identiques.
- Toutefois, si une province décide d'offrir un niveau de services comparable à la moyenne canadienne, elle doit être en mesure de le faire sans avoir à imposer un fardeau fiscal plus élevé que la moyenne canadienne.

C'est pourquoi la péréquation au Canada, de façon générale, vise à permettre aux provinces de disposer d'un niveau « minimal » de capacité de financer des services publics.

Une fois ce niveau « minimal » assuré par la péréquation, les provinces demeurent totalement libres de décider :

- d’offrir moins de services que les autres et de réduire leur fardeau fiscal en conséquence;
- d’offrir plus de services que les autres et d’augmenter leur fardeau fiscal en conséquence⁵.

Ainsi, une analyse qui serait fondée uniquement sur la présence (ou non) de paiements de péréquation et la présence (ou non) de services plus généreux ne pourrait permettre de conclure que la péréquation finance ces services plus généreux. Une telle analyse serait incomplète et elle risquerait d’induire les lecteurs en erreur⁶.

Une analyse rigoureuse de cette question doit porter sur l’ensemble des sources de revenus des provinces, afin de vérifier si l’écart observé sur le plan des services s’explique par la péréquation ou par des revenus de source autonome plus élevés.

Deux groupes d’experts se sont livrés à cet exercice au cours des dernières années.

Le premier est le Groupe d’experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires, mis en place par le gouvernement fédéral en 2005. Ce groupe était présidé par M. Al O’Brien, un ancien sous-ministre des Finances de l’Alberta. Dans son rapport publié en 2006, le « comité O’Brien » concluait ceci :

« [...] toutes les provinces financent en majeure partie les services qu’elles fournissent au moyen de leurs sources de revenus autres que ceux de la péréquation. Toutefois, plus d’une province bénéficiaire aurait du mal à offrir des services publics sensiblement comparables à ses résidents sans les paiements de péréquation⁷ ».

⁵ Le rapport de la Commission royale d’enquête sur les relations entre le Dominion et les provinces (la « commission Rowell-Sirois »), publié en 1940, fut le premier à proposer la mise en place d’un programme de péréquation au Canada. De l’avis de la commission, un tel programme devait avoir les caractéristiques suivantes : « Le Dominion augmente la subvention de norme nationale chaque fois qu’un gouvernement provincial démontre l’impossibilité où il se trouve de maintenir la norme canadienne de services tout en équilibrant son budget sans porter ses impôts (provinciaux et municipaux) notablement au-dessus de la moyenne nationale [...] Une province reste libre, si elle le juge bon, d’abaisser le niveau de ses services afin de diminuer ses impôts. Elle peut, d’un autre côté, établir des services supérieurs à la moyenne, à condition que ses habitants consentent à subir une fiscalité correspondante. » (p. 84 du rapport)

⁶ C’est le cas par exemple de l’étude intitulée *The Real Have-Nots in Confederation : Ontario, Alberta and British Columbia*, publiée en février 2010 par le Frontier Center for Public Policy, basé à Winnipeg, dans laquelle aucune analyse des écarts de fardeau fiscal résultant des régimes fiscaux des provinces n’a été présentée avant de conclure que la péréquation était à la base des différences observées au niveau des programmes offerts par les provinces.

⁷ GROUPE D’EXPERTS SUR LA PÉRÉQUATION ET LA FORMULE DE FINANCEMENT DES TERRITOIRES, *Pour réaliser un dessein national : remettre la péréquation sur la bonne voie*, mai 2006, p. 34.

Plus récemment, le Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, mis en place par le ministre des Finances du Québec, a publié en décembre 2009 le premier de ses trois fascicules, dans lequel il arrive à la conclusion suivante :

« On constate que même en tenant compte de la contribution des transferts fédéraux, le Québec assume davantage de dépenses que les autres provinces. Ce ne sont donc pas les transferts fédéraux qui financent ces dépenses additionnelles. [...] le Québec finance ses dépenses additionnelles par des impôts et des taxes, ainsi qu'un recours à l'endettement⁸. »

❑ Le Québec finance lui-même ses choix

Le régime fiscal québécois génère des revenus plus importants que celui des autres provinces. Par exemple, si le Québec avait appliqué le régime d'impôt des particuliers de l'Alberta en 2009, il aurait prélevé 5,1 milliards de dollars de moins.

Ainsi, le régime d'impôt des particuliers de l'Alberta ne permettrait pas au Québec de prélever les revenus suffisants pour financer par exemple un programme généreux de garderies, un régime d'assurance médicaments ou encore de maintenir des frais de scolarité moins élevés.

Il en va de même pour la taxe de vente du Québec, qui a généré plus de 10 milliards de dollars de revenus en 2009-2010. L'Alberta a fait le choix de ne pas avoir de taxe de vente.

Ainsi, la péréquation vise à permettre au Québec, comme aux autres provinces qui en reçoivent, de disposer d'une capacité comparable à la moyenne canadienne de financer des services publics. Toutefois, le Québec finance ses programmes plus généreux que la moyenne canadienne par des impôts et des taxes plus élevés que la moyenne canadienne.

⁸ COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ÉCONOMIE ET LES FINANCES PUBLIQUES, *Le Québec face à ses défis – Des services publics étendus. Une marge de manœuvre étroite. De nouveaux défis à relever*, Fascicule 1, Gouvernement du Québec, décembre 2009, p. 21.

Est-ce que les revenus tirés des sables bitumineux de l'Alberta financent les programmes sociaux du Québec?

Certains affirment que le Québec profite de l'exploitation des sables bitumineux de l'Alberta grâce à la péréquation qu'il reçoit et qui lui permet de financer ses programmes sociaux.

Il n'y a aucun lien entre la péréquation que reçoit le Québec et ses choix différents en matière de services publics. Le Québec finance ses programmes plus généreux que la moyenne canadienne par des impôts plus élevés que la moyenne canadienne.

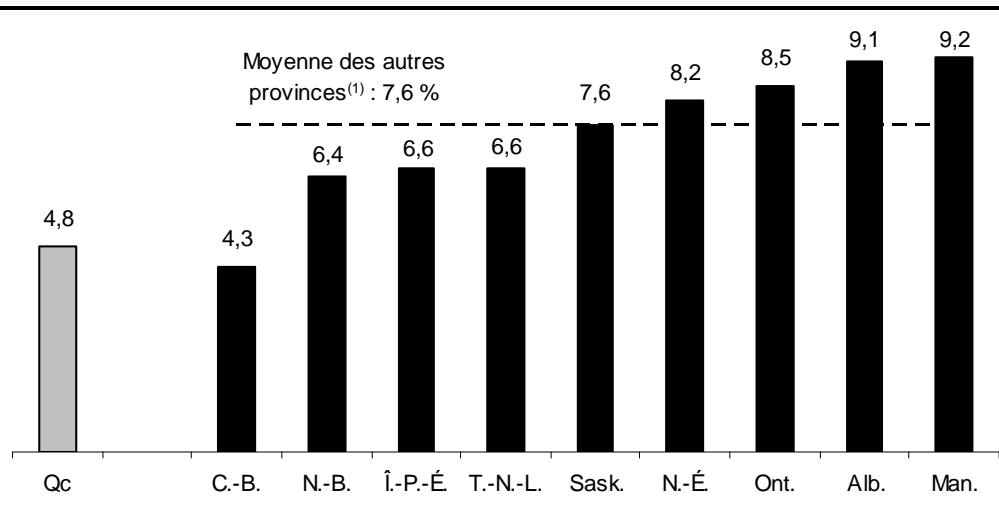
Mais de manière plus précise, il n'existe aucun lien entre les sables bitumineux de l'Alberta et les programmes du Québec, puisqu'il n'y a plus de lien entre les revenus tirés par l'Alberta de ses sables bitumineux et le niveau des paiements de péréquation que reçoit le Québec.

Les plafonds imposés au programme de péréquation en novembre 2008 font en sorte que le Québec recevra 8 552 millions de dollars en 2010-2011, peu importe si les sables bitumineux de l'Alberta sont pris en compte ou non dans le programme.

Par ailleurs, de 2003-2004 à 2009-2010, le Québec a affiché une croissance annuelle des dépenses de programmes de 4,8 %, soit le niveau le plus faible des provinces canadiennes après la Colombie-Britannique. Pour la même période, la croissance était de 7,6 % en moyenne pour les autres provinces.

GRAPHIQUE E.5

Croissance annuelle des dépenses de programmes entre 2003-2004 et 2009-2010^P (en pourcentage)



P : Données préliminaires pour 2009-2010, sur la base des données disponibles le 20 mars 2010.

(1) Moyenne pondérée.

Sources : Comptes publics et budgets des différentes provinces.

□ Le Québec doit taxer davantage en raison des lacunes de la péréquation

Le financement de choix différents en matière de services publics n'est pas le seul facteur qui explique la présence d'un fardeau fiscal plus élevé au Québec.

Ce fardeau est également en partie attribuable à l'écart qui subsiste entre la capacité fiscale du Québec après péréquation et celle de la moyenne des dix provinces canadiennes. En raison notamment des mécanismes de plafonds appliqués par le gouvernement fédéral depuis l'automne 2008⁹, le programme de péréquation actuel ne permet pas aux provinces qui en bénéficient de disposer d'une capacité fiscale égale à la moyenne canadienne.

⁹ On trouvera à la section G du *Plan budgétaire 2009-2010* une présentation des modifications et des mécanismes de plafonds mis en place par le gouvernement fédéral à l'automne 2008.

3. DES DOSSIERS À RÉGLER PRIORITAIREMENT

Le Québec a soulevé, au cours des dernières années, un ensemble d'enjeux relatifs aux transferts fédéraux. La présente partie fait le point sur des dossiers que le gouvernement du Québec souhaite régler prioritairement avec le gouvernement fédéral, à savoir :

- la compensation du Québec pour l'harmonisation des taxes de vente;
- le traitement des revenus d'Hydro-Québec dans le programme de péréquation;
- une façon équitable de réduire le coût du programme de péréquation, considérant que le gouvernement fédéral maintient les limites imposées à la croissance de ce programme;
- une application systématique des « paiements de protection » offerts à certaines provinces;
- un règlement du litige à l'égard du programme de stabilisation des revenus.

3.1 Compenser le Québec pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS

Le 1^{er} juillet 1992, le Québec a été la première province à harmoniser sa taxe de vente à la TPS. Toutefois, des six provinces à avoir harmonisé leur taxe de vente, le Québec demeure la seule à ne pas avoir reçu de compensation financière du gouvernement fédéral.

TABLEAU E.2

Compensations versées par le gouvernement fédéral au titre de l'harmonisation des taxes de vente

Provinces	Année de l'annonce	Montant (M\$)	Montant (\$ par habitant)
Terre-Neuve-et-Labrador	1997	348	605
Nouvelle-Écosse	1997	249	265
Nouveau-Brunswick	1997	364	479
Ontario	2009	4 300	329
Colombie-Britannique	2009	1 599	359
TOTAL		6 860	

Sources : Ministère des Finances du Canada, ministère des Finances du Québec et Statistique Canada.

Depuis plusieurs années, le Québec demande un traitement équitable dans ce dossier. Dès le lendemain de l'annonce d'une entente avec l'Ontario, le 27 mars 2009, le Québec a réitéré cette demande. Il estimait avoir droit à une compensation de 2,6 milliards de dollars, soit le même montant que l'Ontario sur une base par habitant. C'est ce montant qui figure d'ailleurs dans les motions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 31 mars 2009 et par la Chambre des communes le 29 avril 2009.

Motion de l'Assemblée nationale adoptée à l'unanimité le 31 mars 2009

« Attendu que le Québec a été la première province à s'harmoniser avec la taxe sur les produits et services – TPS – fédérale au début des années 1990;

Attendu que depuis ce temps, trois provinces de l'Atlantique se sont harmonisées à la TPS en 1997 et qu'elles ont reçu à ce titre une compensation du gouvernement fédéral de près de 1 milliard de dollars;

Attendu que le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait harmoniser sa taxe de vente à la TPS à compter du 1^{er} juillet 2010;

Attendu que le gouvernement fédéral versera une compensation de 4,3 milliards de dollars à l'Ontario au titre de cette harmonisation, montant qui est justifié dans le protocole d'entente Canada-Ontario notamment par le désir de stimuler la croissance économique et la création d'emplois, et que le gouvernement fédéral administrera gratuitement cette nouvelle taxe provinciale au nom de l'Ontario;

Attendu que la taxe de vente ontarienne sera très similaire à la taxe de vente du Québec puisque certains biens, comme les livres, ne seront pas assujettis à la taxe provinciale et que les remboursements de la taxe sur les intrants en Ontario pourront être identiques à ceux consentis par le Québec pendant une période s'étalant sur 8 ans;

Attendu que l'Ontario est la quatrième province à recevoir du gouvernement fédéral une compensation au titre de l'harmonisation des taxes de vente provinciale et fédérale, alors que le Québec n'a reçu aucune compensation à ce jour bien qu'elle ait été la première province à harmoniser sa taxe de vente;

Il est résolu que l'Assemblée nationale demande au gouvernement fédéral de traiter le Québec avec justice et équité, en lui versant une compensation comparable à celle offerte à l'Ontario pour l'harmonisation de sa taxe de vente à la TPS, ce qui représenterait un montant de 2,6 milliards de dollars pour le Québec. »

Motion de la Chambre des communes adoptée à l'unanimité le 29 avril 2009

« Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait négocier de bonne foi avec le gouvernement du Québec afin de régler le contentieux qui existe depuis plus d'une décennie concernant l'harmonisation de la TVQ avec la TPS effectuée au début des années 1990 et accepter d'accorder au Québec une compensation de 2,6 milliards de dollars pour cette harmonisation, tout en maintenant le fait que le gouvernement du Québec continue à administrer ces taxes harmonisées. »

Le gouvernement fédéral accepte donc que le Québec conserve sa TVQ et continue d'administrer la TPS et la TVQ sur son territoire. Le Québec accepte pour sa part d'apporter des modifications techniques à la TVQ afin de la rendre davantage similaire à la TPS, bien qu'elle soit déjà substantiellement harmonisée.

Au cours de ces négociations, le gouvernement fédéral a fait valoir que la compensation offerte à chaque province correspond à 1,5 point de la TPS prévue entre juillet 2010 et juin 2011 sur son territoire. Ce calcul, qui a permis d'établir la compensation de 4,3 milliards de dollars offerte à l'Ontario et celle de 1,6 milliard de dollars à la Colombie-Britannique, générerait une compensation de 2,2 milliards de dollars pour le Québec. Le Québec a indiqué qu'il accepterait une compensation sur cette base et souhaite une décision rapide du gouvernement fédéral à cet égard.

Rappelons également que le gouvernement fédéral assume gratuitement l'administration de la taxe de vente harmonisée dans les provinces où elle s'applique, tandis que le Québec assume sa part des coûts de l'administration de la TPS et de la TVQ, conformément à une entente conclue au début des années 1990, soit depuis près de 20 ans.

3.2 Traiter équitablement les revenus d'Hydro-Québec dans le programme de péréquation

Tel qu'il a été expliqué en détail dans la section G du *Plan budgétaire 2009-2010*, les revenus d'Hydro-Québec tirés des activités de transport et de distribution d'énergie ne sont plus traités équitablement dans la formule de péréquation.

Parmi les changements annoncés à l'automne 2008 par le gouvernement fédéral, celui-ci a indiqué qu'il considérerait désormais les dividendes versés par Hydro One au gouvernement de l'Ontario à l'assiette des impôts sur le revenu des sociétés plutôt qu'à l'assiette des ressources naturelles, comme cela était le cas auparavant. Rappelons que Hydro One est une société d'État qui effectue le transport et la distribution d'électricité en Ontario.

Or, tous les dividendes versés par Hydro-Québec au gouvernement du Québec demeurent pris en compte par le gouvernement fédéral dans l'assiette des ressources naturelles, et ce, même si une partie importante de ces dividendes découle, comme pour Hydro One, d'activités de transport et de distribution d'électricité. Il en résulte donc un traitement inéquitable d'activités identiques.

TABLEAU E.3

Traitement des revenus du Québec et de l'Ontario tirés de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au sein de la péréquation

	ONTARIO		QUÉBEC	
	Société d'État	Traitement au sein de la péréquation	Société d'État	Traitement au sein de la péréquation
Production	Ontario Power Generation	Ressources naturelles	HQ Production	Ressources naturelles
Transport	Hydro One	Impôts sur le revenu des sociétés	HQ TransÉnergie	Ressources naturelles
Distribution	Hydro One	Impôts sur le revenu des sociétés	HQ Distribution	Ressources naturelles

Source : Ministère des Finances du Québec.

La correction de cette iniquité aurait pour effet d'augmenter les droits de péréquation du Québec de plus de 250 millions de dollars par année.

Le Québec a transmis au gouvernement fédéral toutes les données nécessaires pour procéder au changement demandé. Toutefois, malgré plusieurs demandes du Québec, le gouvernement fédéral s'est montré peu empressé à corriger cette situation.

Le gouvernement fédéral a proposé de discuter de la question dans un cadre multilatéral, en examinant de manière détaillée l'ensemble des questions touchant la péréquation des revenus tirés des ressources naturelles. Le Québec souhaite que la question particulière du traitement des dividendes d'Hydro-Québec dans le programme de la péréquation soit réglée dès maintenant. Concernant les autres questions soulevées par le gouvernement fédéral, le Québec entend participer pleinement aux discussions et aux travaux.

3.3 Réduire le coût du programme de péréquation d'une manière équitable

En mars 2007, le gouvernement fédéral a annoncé dans son budget qu'il mettrait en œuvre la réforme de la péréquation recommandée par le comité O'Brien, réforme basée sur une formule et des principes solides. Cette réforme, qui était alors présentée par le gouvernement fédéral comme l'un des éléments de sa solution au déséquilibre fiscal, répondait largement aux attentes du Québec.

Dans une lettre adressée au premier ministre du Québec le 19 mars 2007, le premier ministre du Canada affirmait que le budget fédéral de 2007 marquait « un retour fondamental à l'équilibre fiscal au Canada » et que « tous les gouvernements disposeront dorénavant de ressources d'une manière qui est fondée sur des principes, prévisible et à long terme afin de mener à bien leurs responsabilités ».

En novembre 2008, le gouvernement fédéral modifiait sans préavis le programme de péréquation, en introduisant de nouveaux mécanismes de plafonnement pour limiter le coût de ce programme.

Or, le comité O'Brien indiquait à la page 69 de son rapport que :

« Tout changement important du Programme de péréquation, notamment toute modification portant sur son financement (p. ex., une réduction du montant global affecté par le gouvernement fédéral au Programme), entre deux dates de renouvellement devrait faire l'objet d'un document de discussion public. »

Les changements apportés à la péréquation le 3 novembre 2008 n'ont pas fait l'objet, au préalable, d'un document de discussion public.

Par ailleurs, la façon dont les plafonds sont calculés introduit une iniquité entre les provinces bénéficiaires. En effet, le niveau de capacité fiscale par habitant des provinces bénéficiaires, après péréquation, varie entre celles-ci.

Une façon plus équitable de ramener le coût du programme de péréquation au niveau choisi par le gouvernement fédéral serait d'appliquer au résultat de la « formule O'Brien » une réduction égale, en dollars par habitant, des droits de péréquation des provinces¹⁰.

Une telle façon de procéder n'aurait pas d'impact sur le coût total du programme pour le gouvernement fédéral, mais elle conduirait à une répartition plus juste des montants de péréquation entre les provinces. À titre illustratif, en 2010-2011, cette approche entraînerait des revenus additionnels de 357 millions de dollars pour le Québec.

¹⁰ Cette solution avait été suggérée par le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal, mis en place par le Conseil de la fédération, dans son rapport publié en 2006. À la page 93 de ce rapport, le Comité affirme : « [...] le meilleur choix dans cette situation serait de réduire l'échelle du programme. En diminuant de cette façon le coût global, on n'apporterait aucune modification à la répartition des ressources fiscales parmi les provinces; on se trouverait simplement à réduire, au prorata de la population, les montants versés à chacune ».

Notons qu'il serait possible d'appliquer cette approche équitable sans qu'elle ne crée d'impact négatif pour chaque province si le gouvernement fédéral acceptait de relever en conséquence le niveau de l'enveloppe de péréquation.

TABLEAU E.4

Impact d'une répartition équitable des plafonds à la péréquation en 2010-2011⁽¹⁾

	Capacité fiscale après péréquation, situation actuelle	Capacité fiscale après péréquation, après répartition équitable des plafonds	Impact sur les paiements de péréquation des provinces	
	\$ par habitant	\$ par habitant	\$ par habitant	M\$
Î.-P.-É.	7 084	7 036	- 48	- 7
N.-É.	6 673	7 036	362	340
N.-B.	7 072	7 036	- 37	- 27
Québec	6 990	7 036	46	357
Ontario	7 084	7 036	- 48	- 617
Manitoba	7 075	7 036	- 39	- 46
TOTAL				0

Note : Il serait possible d'appliquer cette approche équitable sans qu'elle ne crée d'impact négatif sur certaines provinces si le gouvernement fédéral acceptait de relever en conséquence le niveau de l'enveloppe de péréquation.

(1) Calcul illustratif qui ne tient pas compte des « paiements de protection » consentis par le gouvernement fédéral à certaines provinces en 2010-2011. Il ne tient pas compte également du règlement de la problématique relative à Hydro-Québec expliquée à la section 3.2.

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

Il convient de noter que cette solution serait équitable sur la base de la formule de péréquation recommandée par le comité O'Brien, qui ne tient compte que de 50 % des revenus des ressources naturelles et qui ne tient pas compte des ententes sur le pétrole extracôtier conclues avec certaines provinces. Malgré la solution proposée, il subsisterait donc des différences de capacité fiscale après péréquation entre les provinces en raison de ces deux facteurs.

Les ententes sur les ressources extracôtières

Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont conclu avec le gouvernement fédéral, au milieu des années 1980 et en 2005, des ententes sur les ressources extracôtières (pétrole et gaz naturel).

Le montant qui leur est versé leur assure une protection complète contre des réductions de leurs paiements de péréquation résultant de l'inclusion dans le programme des revenus que ces provinces tirent de leurs ressources extracôtières. Les paiements qui découlent de ces ententes sont versés en dehors de l'enveloppe de péréquation.

Notons que depuis 2008-2009, Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoit plus de paiements compensatoires en vertu de l'entente de 2005 étant donné qu'elle n'est plus une province bénéficiaire de péréquation. Terre-Neuve-et-Labrador ne reçoit en effet que des paiements compensatoires en vertu de l'entente de 1985. Toutefois, elle a bénéficié d'un paiement anticipé de 2 milliards de dollars en 2005 de la part du gouvernement fédéral au titre de cette entente, somme qu'elle peut conserver en totalité. Les données fournies par le ministère des Finances du Canada indiquent que cette province n'aurait dû recevoir que 847 millions de dollars en vertu de cette entente depuis 2004-2005.

Paiements à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse en vertu des ententes sur les ressources extracôtières

(en millions de dollars)

	Terre-Neuve-et-Labrador	Nouvelle-Écosse
1993-1994	0	20
1994-1995	0	4
1995-1996	0	3
1996-1997	0	3
1997-1998	0	2
1998-1999	0	1
1999-2000	0	0
2000-2001	0	0
2001-2002	51	0
2002-2003	177	0
2003-2004	218	21
2004-2005	2 096	843
2005-2006	0	4
2006-2007	110	0
2007-2008	189	0
2008-2009	557	0
2009-2010	465	0
2010-2011	389	0
TOTAL	4 252	901

Note : En vertu des ententes extracôtières de 2005, Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont reçu respectivement des paiements de 2 G\$ et 830 M\$ en 2004-2005.

Source : Ministère des Finances du Canada.

3.4 Systématiser l'usage des « paiements de protection »

Depuis plusieurs années, le gouvernement fédéral octroie des paiements « transitoires » ou « de protection » à certaines provinces afin que leurs paiements de péréquation ou d'autres transferts ne diminuent pas d'une année à l'autre.

Ces mécanismes ont été utilisés à plusieurs reprises par le gouvernement fédéral depuis 2004-2005 et ont entraîné des versements totalisant au moins 1,9 milliard de dollars.

Ces paiements ont été octroyés même si l'augmentation de la richesse relative de certaines provinces par rapport à la moyenne des dix provinces justifiait que leurs paiements de péréquation diminuent.

Il en résulte que des provinces qui se sont enrichies par rapport à la moyenne des dix provinces ont reçu des paiements de transferts additionnels du gouvernement fédéral, ce qui est contraire à l'objectif et aux principes de la péréquation.

Rappelons que le Québec a lui aussi subi des baisses de transferts fédéraux de l'ordre de 2,4 milliards de dollars en 2002-2003 et 2003-2004, principalement à la péréquation. Toutefois, le Québec n'a pas bénéficié de « paiements de protection » à l'égard de ces baisses et il rembourse toujours au gouvernement fédéral les montants reçus en trop, à raison de 238 millions de dollars par année jusqu'au 31 mars 2016.

Le Québec a demandé au gouvernement fédéral de rediscuter du remboursement de ces montants à la lumière des sommes versées au cours des années suivantes à certaines provinces. Le gouvernement fédéral n'a pas donné suite à cette demande.

Notons qu'à l'échelle du Québec, les montants accordés à certaines provinces sont par ailleurs très importants. Par exemple, le montant de 582 millions de dollars versé à la Saskatchewan en 2004-2005 représente à l'échelle du Québec 4,4 milliards de dollars¹¹ et les 54 millions de dollars versés à Terre-Neuve-et-Labrador en 2006-2007 représentent à l'échelle du Québec 808 millions de dollars.

¹¹ Le montant de 582 millions de dollars reçu par la Saskatchewan en 2004-2005 représente 585 \$ par habitant. Ce montant multiplié par la population du Québec en 2004-2005 (7,5 millions d'habitants) représente 4,4 milliards de dollars.

TABLEAU E.5

Exemples de « paiements de protection » octroyés à certaines provinces

(en millions de dollars)

Plancher individuel en 2004-2005 (péréquation)	
- Saskatchewan	582
- Colombie-Britannique	192
Plancher individuel en 2006-2007 (péréquation)	
- Terre-Neuve-et-Labrador	54
- Colombie-Britannique	199
Palements transitoires liés aux changements du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) découlant du budget 2007	
- Saskatchewan	60
- Colombie-Britannique	70
Palements transitoires liés aux changements de la formule de péréquation de novembre 2008	
- Nouvelle-Écosse	146
- Manitoba	74
Palements de protection liés à la baisse des transferts fédéraux de 2010-2011 par rapport à 2009-2010 annoncés lors de la rencontre des ministres des Finances de décembre 2009	
- Terre-Neuve-et-Labrador	8
- Île-du-Prince-Édouard	3
- Nouvelle-Écosse	250
- Nouveau-Brunswick	80
- Manitoba	175
- Saskatchewan	7
TOTAL	1 900

Source : Ministère des Finances du Canada.

L'octroi de « paiements de protection », qui est devenu pratique courante au cours des dernières années, devrait être systématisé de sorte que le Québec puisse en bénéficier s'il advenait, par exemple, que ses revenus de transferts fédéraux diminuent d'une année à l'autre, comme cela est actuellement prévu en 2011-2012.

3.5 Régler le litige à l'égard du programme de stabilisation des revenus

Il y a près de 15 ans, le Québec intentait un recours de 137 millions de dollars contre le gouvernement fédéral à la suite du refus de celui-ci de verser au Québec un paiement de stabilisation pour l'exercice financier 1991-1992.

Le 10 août 2007, la Cour fédérale donnait raison au Québec en ce qui concerne l'essentiel des éléments contestés et concluait que le ministre fédéral des Finances devait considérer la demande d'un paiement de stabilisation du gouvernement du Québec.

Le 11 juin 2008, la Cour d'appel fédérale, dans un jugement unanime, rejetait l'appel déposé par le gouvernement fédéral, et ce, huit jours seulement après la fin de l'audience. Le gouvernement fédéral n'a pas interjeté appel en Cour suprême.

Au cours des dernières années, le Québec a demandé à plusieurs reprises au gouvernement fédéral de régler le dossier. Malgré deux jugements des tribunaux en sa faveur, le Québec n'a toujours reçu aucun paiement de stabilisation du gouvernement fédéral à l'égard de 1991-1992.

4. CONCLUSION

Le Québec est en faveur d'arrangements financiers basés sur des principes solides, c'est-à-dire qu'ils doivent être adéquats, prévisibles et équitables pour l'ensemble des partenaires de la fédération canadienne.

À ce sujet, la section G du plan budgétaire de mars 2009 exposait un certain nombre de problématiques concernant les principaux programmes de transferts qui financent la santé, l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, de même que la péréquation.

Ces problématiques n'ont pas été corrigées et demeurent un sujet de préoccupation important pour le gouvernement du Québec. Les discussions devront se poursuivre, notamment en vue du renouvellement des principaux programmes de transferts fédéraux dont l'échéance, dans la loi fédérale, est en 2013-2014.

En outre, dans l'immédiat, plusieurs dossiers doivent être réglés :

- le versement d'une compensation au gouvernement du Québec pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS;
- un traitement équitable, au sein de la péréquation, des revenus d'Hydro-Québec qui découlent des activités de transport et de distribution d'électricité;
- une application équitable des réductions imposées par le gouvernement fédéral depuis novembre 2008 au programme de péréquation;
- le versement du paiement de stabilisation dû au Québec pour l'exercice financier 1991-1992, conformément aux deux jugements rendus par les tribunaux fédéraux en faveur du Québec dans ce dossier.

Par ailleurs, l'octroi de « paiements de protection », qui est devenu pratique courante au cours des dernières années, devrait être systématisé de sorte que le Québec puisse en bénéficier s'il advenait, par exemple, que ses revenus de transferts fédéraux diminuent d'une année à l'autre, comme cela est actuellement prévu en 2011-2012.

Section F

Rapport sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire

1. MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	F.3
2. SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	F.5
3. ÉTAT DE LA RÉSERVE DE STABILISATION.....	F.7
4. RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE D'ICI 2013-2014	F.9

1. MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Comme il a été annoncé dans le budget du 19 mars 2009, le gouvernement a déposé à l'Assemblée nationale le 13 mai dernier un projet de loi visant à modifier la Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001) afin notamment de lui permettre de faire face à la plus importante récession mondiale depuis les années 30. Le projet de loi n°40 intitulé Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (2009, c. 38) a été sanctionné le 21 septembre 2009.

La nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire :

- permet au gouvernement de suspendre temporairement l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011;
- prévoit, qu'en vue d'un retour graduel à l'équilibre budgétaire en 2013-2014, le gouvernement devra respecter des objectifs de déficits budgétaires décroissants pour les années 2011-2012 et 2012-2013 fixés au plus tard lors de la présentation du budget 2011-2012;
- spécifie que l'équilibre entre les revenus et les dépenses du gouvernement, établis conformément à ses conventions comptables, doit être atteint dès l'exercice financier 2013-2014.

À partir de 2011-2012, le gouvernement devra se conformer aux dispositions prévues à la Loi à l'égard de l'obligation de compenser tout dépassement par rapport aux objectifs fixés. Par exemple, si le gouvernement constate un dépassement de moins de 1 milliard de dollars par rapport aux objectifs de déficits décroissants de 2011-2012 et 2012-2013, ou à l'objectif d'équilibre budgétaire pour les années financières suivantes, il devra atteindre l'objectif budgétaire prévu pour l'année financière suivante, ajusté du montant de ce dépassement.

De plus, la Loi sur l'équilibre budgétaire établit dorénavant une réserve de stabilisation en remplacement de la réserve budgétaire qui avait été prévue dans la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents (L.R.Q., c. R-25.1). Cette réserve de stabilisation est constituée des excédents de chaque année financière et vise à permettre une planification pluriannuelle du cadre financier du gouvernement. Elle sert en priorité au maintien de l'équilibre budgétaire et, subsidiairement, au versement de sommes au Fonds des générations.

La Loi sur l'équilibre budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire (L.R.Q., c. E-12.00001) a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996.

Cette loi prévoit essentiellement l'obligation pour le gouvernement de présenter des prévisions budgétaires équilibrées et édicte les règles applicables lorsque se produit un dépassement.

Le projet de loi n^o 40 (2009, c. 38), sanctionné le 21 septembre 2009, a modifié substantiellement la Loi sur l'équilibre budgétaire afin notamment d'y incorporer des dispositions particulières pour permettre au gouvernement de faire face à l'importante récession mondiale de 2009.

Ainsi, les dispositions qui prohibent un déficit budgétaire ne s'appliquent pas du 19 mars 2009 jusqu'à l'échéance de la période qui sera déterminée par le ministre des Finances au plus tard lors de la présentation du budget 2011-2012. La Loi permet au gouvernement de suspendre temporairement l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire pour 2009-2010 et 2010-2011, et ce, sans avoir à compenser les déficits par des excédents au cours des années subséquentes.

De plus, la Loi prévoit que le gouvernement doit respecter des objectifs de déficits budgétaires décroissants établis au plus tard lors de la présentation du budget 2011-2012. Les objectifs ainsi fixés devront être respectés et se verront soumis aux mesures de résorption prévues à cet effet dans la Loi en cas de dépassements.

La Loi prévoit que l'équilibre entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement doit être atteint pour l'exercice financier 2013-2014.

Si le gouvernement constate un dépassement de moins de 1 milliard de dollars par rapport aux objectifs de déficits budgétaires décroissants de 2011-2012 et 2012-2013, ou à l'objectif d'équilibre budgétaire pour les années financières suivantes, il doit atteindre l'objectif budgétaire prévu pour l'année financière suivante, ajusté du montant de ce dépassement.

La Loi prévoit que le gouvernement peut encourir des dépassements pour une période de plus d'un an, lorsque ces dépassements totalisent au moins 1 milliard de dollars, et ce, en raison de circonstances précisées dans la Loi.

Le gouvernement doit alors appliquer un plan financier de résorption qui assure que soient compensés les dépassements à l'intérieur d'une période de cinq ans.

En cas de dépassement de plus de 1 milliard de dollars, le ministre des Finances doit :

- faire rapport à l'Assemblée nationale sur les circonstances qui justifient le gouvernement d'encourir de tels dépassements;
- présenter un plan financier permettant de résorber ces dépassements au cours de la période de cinq ans;
- appliquer des mesures de résorption d'au moins 1 milliard de dollars dès l'année financière où un tel dépassement est prévu ou lors de l'année suivante s'il s'agit d'un dépassement constaté;
- résorber au moins 75 % de ces dépassements dans les quatre premières années financières de cette période.

De plus, la Loi fait dorénavant en sorte que les inscriptions comptables à la dette nette doivent être considérées dans le calcul de l'équilibre budgétaire, sauf lorsque celles-ci résultent de modifications aux conventions comptables du gouvernement ou de l'une de ses entreprises pour les rendre conformes à une nouvelle norme de l'Institut canadien des comptables agréés ou des modifications comptables relatives à la réforme comptable 2006-2007.

La Loi modifiée établit également une réserve de stabilisation⁽¹⁾ afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement et, subsidiairement, de permettre le versement de sommes au Fonds des générations. Tous les excédents constatés pour une année financière sont dorénavant automatiquement affectés à cette réserve dont l'utilité première est le maintien de l'équilibre budgétaire.

Finalement, cette loi prévoit que le ministre des Finances doit faire rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs visés par la Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ainsi que de l'état des opérations de la réserve de stabilisation.

(1) La réserve de stabilisation remplace la réserve budgétaire qui avait été prévue dans la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents (L.R.Q., c. R-25.1) et qui a été abrogée par le projet de loi n^o 40 (2009, c. 38).

2. SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

Les modifications apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire par le projet de loi n° 40 (2009, c. 38) font en sorte que l'atteinte des objectifs visés par la Loi se mesure dorénavant par la présentation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi.

Comme le montre le tableau F.1, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire a été maintenu de 2006-2007 à 2008-2009.

— En 2006-2007 et 2007-2008, le gouvernement a réalisé des excédents totalisant 2,6 milliards de dollars, lesquels ont été mis en réserve.

— En 2008-2009, 1,8 milliard de dollars de la réserve ont été utilisés afin de maintenir le solde budgétaire à zéro au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

TABLEAU F.1

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après la mise en vigueur du projet de loi n° 40 (2009, c. 38)

(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) présenté aux comptes publics	Fonds des générations	Solde budgétaire au sens de la Loi avant réserve	Excédent annuel	Réserve de stabilisation		Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve ⁽¹⁾
					Affectations	Utilisations	
2006-2007	1 993	- 584	1 409	1 409	1 300 ⁽²⁾	—	109
2007-2008	1 650	- 449	1 201	1 201	1 201	—	0
2008-2009	- 1 258	- 587	- 1 845	—	109 ⁽³⁾	1 845	0
2009-2010 ^P	- 3 975	- 715	- 4 690	—	—	433	- 4 257 ⁽⁴⁾

P : Données prévisionnelles.

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations et des utilisations de la réserve de stabilisation.

(2) En 2006-2007, seulement 1 300 M\$ ont été affectés à la réserve conformément aux dispositions des lois en vigueur. Selon la nouvelle Loi sur l'équilibre budgétaire, l'excédent annuel total est dorénavant affecté à la réserve de stabilisation chaque année.

(3) Conformément à l'article 32 du projet de loi n° 40 (2009, c. 38), la somme de 109 M\$, correspondant à la différence entre les excédents constatés et prévus pour 2006-2007, a été affectée à la réserve de stabilisation en 2008-2009.

(4) Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire est suspendue en 2009-2010.

Par ailleurs, comme il a été prévu dans le budget 2009-2010 et conformément à la Loi telle que révisée en 2009, l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire a été suspendue pour 2009-2010 et pour 2010-2011 afin de traverser la récession et d'assurer le retour à la croissance économique. Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire sera :

- pour l'année 2009-2010 : déficitaire de 4,3 milliards de dollars, après la prise en compte du solde de la réserve de stabilisation de 433 millions de dollars;
- pour l'année 2010-2011 : déficitaire de 4,5 milliards de dollars, après la prise en compte du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Rappelons que la Loi sur l'équilibre budgétaire ne comporte pas d'obligation pour le gouvernement de compenser les déficits de 2009-2010 et de 2010-2011 par des excédents au cours des années subséquentes.

3. ÉTAT DE LA RÉSERVE DE STABILISATION

La réserve de stabilisation vise à faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement. Elle doit être utilisée en priorité pour maintenir l'équilibre budgétaire et, subsidiairement, elle peut servir à la réduction de la dette par le versement de sommes au Fonds des générations.

Selon la Loi sur l'équilibre budgétaire révisée, les sommes affectées à la réserve de stabilisation correspondent à l'excédent pour chaque année financière. Un excédent est défini comme le montant d'un solde budgétaire supérieur à zéro. Le solde de la réserve de stabilisation est ajusté en fonction des excédents constatés affectés à la réserve ou des montants utilisés à même cette réserve pour chaque année financière.

Comme le montre le tableau F.2, le solde de la réserve de stabilisation est établi à 433 millions de dollars au 31 mars 2009.

TABLEAU F.2

Opérations de la réserve de stabilisation

(en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectations	Utilisations	Solde à la fin
2006-2007	—	1 300	—	1 300
2007-2008	1 300	1 201 ⁽¹⁾	– 200 ⁽²⁾	2 301
2008-2009	2 301	109 ⁽³⁾	– 1 977 ⁽⁴⁾	433
2009-2010 ^P	433	—	– 433	—
2010-2011 ^P	—	—	—	—

P : Données prévisionnelles.

(1) Conformément aux lois en application avant la mise en vigueur du projet de loi n° 40 (2009, c. 38), cette somme comprend un montant de 484 M\$ correspondant à un excédent budgétaire additionnel constaté à la fin de l'année financière 2007-2008 et annoncé dans le budget 2009-2010.

(2) Le montant de 200 M\$ correspond à un versement au Fonds des générations.

(3) Ce montant correspond au solde de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007.

(4) Ce montant comprend une somme de 1 845 M\$ pour le maintien de l'équilibre budgétaire et un versement de 132 M\$ au Fonds des générations.

□ Affectations

Les affectations à la réserve ont été constituées des montants suivants :

- 1,3 milliard de dollars affectés à même les excédents de 2006-2007¹;
- 517 millions de dollars affectés à même les excédents de 2007-2008², en considérant le versement de 200 millions de dollars au Fonds des générations;
- 484 millions de dollars affectés à même les excédents de 2007-2008^{3,4};
- 109 millions de dollars, correspondant à la différence entre les excédents constatés et prévus pour l'année financière 2006-2007 et affectés à la réserve en 2008-2009⁵.

En 2009-2010 et 2010-2011, aucune somme ne sera affectée à la réserve de stabilisation en raison des déficits budgétaires anticipés au cours de ces deux années financières.

□ Utilisations

Comme il a été prévu dans le budget 2009-2010, en raison de la récession économique qu'a traversée le Québec, le gouvernement utilisera entièrement la réserve de stabilisation.

La réserve est utilisée de la manière suivante :

- 1 977 millions de dollars pour 2008-2009, soit :
 - 1 845 millions de dollars afin de maintenir l'équilibre budgétaire;
 - 132 millions de dollars versés au Fonds des générations afin de réduire la dette du Québec;
- 433 millions de dollars pour 2009-2010 afin d'atténuer le déficit, portant ainsi son solde à zéro au 31 mars 2010.

Le solde de la réserve de stabilisation demeurera à zéro à la fin de 2010-2011.

¹ Montant affecté dans le cadre du budget 2007-2008.

² Montant affecté dans le cadre du budget 2008-2009.

³ Montant affecté dans le cadre du budget 2009-2010.

⁴ Conformément au premier alinéa de l'article 32 du projet de loi n° 40 (2009, c. 38), les excédents totalisant 2 501 M\$ affectés à la réserve budgétaire dans le cadre des budgets 2007-2008 à 2009-2010 sont réputés être affectés à la réserve de stabilisation.

⁵ Conformément au deuxième alinéa de l'article 32 du projet de loi n° 40 (2009, c. 38).

4. RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE D'ICI 2013-2014

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, le gouvernement prévoit éliminer graduellement son déficit budgétaire d'ici 2013-2014 au moyen d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Ainsi, en tenant compte de ce plan, le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire établi dans le budget 2010-2011 passe d'un déficit de 4,5 milliards de dollars en 2010-2011 à :

- un déficit de 2,9 milliards de dollars en 2011-2012;
- un déficit de 1,2 milliard de dollars en 2012-2013;
- l'équilibre budgétaire en 2013-2014.

La Loi prévoit qu'au plus tard, lors de la présentation du budget 2011-2012, le gouvernement devra établir définitivement les objectifs de déficits budgétaires décroissants pour les années 2011-2012 et 2012-2013. Une fois fixés, ces objectifs devront être respectés, tout dépassement devant être résorbé.

TABLEAU F.3

Opérations budgétaires – Budget 2010-2011^P (en millions de dollars)

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES				
Revenus budgétaires	64 489	65 936	68 480	70 941
Dépenses budgétaires	- 69 551	- 71 748	- 74 041	- 76 283
Résultats nets des entités consolidées	697	848	926	852
Provision pour éventualités	- 300	—	—	—
Impact du Plan de retour à l'équilibre budgétaire	1 051	3 036	4 496	5 613
(DÉFICIT) SURPLUS	- 3 614	- 1 928	- 139	1 123
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	- 892	- 972	- 1 061	- 1 123
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 4 506	- 2 900	- 1 200	0

P : Prévisions pour 2010-2011 et pour 2011-2012 et projections pour les années subséquentes.

Section G

Rapport sur l'application de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

1. **SOMMES ACCUMULÉES DANS LE FONDS DES GÉNÉRATIONS..... G.3**
2. **NOUVEAUX OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE DETTE..... G.5**

1. SOMMES ACCUMULÉES DANS LE FONDS DES GÉNÉRATIONS

Malgré la situation budgétaire déficitaire que traverse temporairement le Québec, le gouvernement réitère son engagement à réduire le poids de la dette et, par conséquent, maintient les versements annuels de revenus dédiés au Fonds des générations, un fonds affecté exclusivement au remboursement de la dette.

En 2009-2010, 715 millions de dollars ont été consacrés au Fonds des générations. Pour 2010-2011 et 2011-2012, les revenus du Fonds des générations devraient atteindre respectivement 892 millions de dollars et 972 millions de dollars.

Compte tenu des versements effectués depuis sa création et de ceux prévus au cours des prochaines années, la valeur comptable du Fonds des générations atteindra :

- 2 667 millions de dollars au 31 mars 2010;
- 3 559 millions de dollars au 31 mars 2011;
- 4 531 millions de dollars au 31 mars 2012.

En considérant la contribution du Fonds des générations à la réduction de la dette, la dette totale, le concept de dette actuellement utilisé dans le cadre de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, devrait s'élever à 136,8 milliards de dollars au 31 mars 2010, ce qui équivaut à 45,5 % du PIB.

TABLEAU G.1

Fonds des générations (en millions de dollars)

	Budget 2009-2010	Révisions	Budget 2010-2011 ^P		
			2009-2010	2010-2011	2011-2012
VALEUR COMPTABLE AU DÉBUT	1 952 ⁽¹⁾		1 952	2 667	3 559
REVENUS DÉDIÉS					
Redevances hydrauliques					
Hydro-Québec	571	—	571	600	620
Producteurs privés	76	11	87	87	86
	647	11	658	687	706
Biens non réclamés	—	2	2	2	2
Revenus de placements	68	- 13	55	203	264
TOTAL	715	—	715	892	972
VALEUR COMPTABLE À LA FIN	2 667	—	2 667	3 559	4 531

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Données ajustées pour tenir compte du solde réel au 31 mars 2009.

Les exigences de la Loi actuelle

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations a été adoptée le 15 juin 2006⁽¹⁾.

La Loi a pour objectif de réduire le fardeau de la dette du gouvernement. À cette fin, est créé le Fonds des générations constitué, en vertu de l'article 3, des sommes provenant de sept sources de revenus dédiées exclusivement au remboursement de la dette. Ces sources sont :

- les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production;
- les redevances sur l'eau captée;
- la vente d'actifs;
- les dons, legs et autres contributions reçus par le ministre des Finances;
- les biens non réclamés administrés par le ministre du Revenu;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le fonds.

De plus, la Loi permet au gouvernement de décréter que soit versée directement au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qu'il perçoit ou reçoit et sur laquelle le Parlement a droit d'allocation. Elle permet également au gouvernement, sous réserve des dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, d'utiliser la réserve de stabilisation pour verser des sommes au Fonds des générations.

Les sommes constituant le fonds sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'article 1 de la Loi édicte des objectifs de réduction de la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, la dette du gouvernement correspond à la dette totale présentée dans les comptes publics. Plus particulièrement, la Loi prévoit une réduction de la dette totale en pourcentage du PIB à un niveau inférieur :

- à 38 %, au plus tard le 31 mars 2013;
- à 32 %, au plus tard le 31 mars 2020;
- à 25 %, au plus tard le 31 mars 2026.

L'article 11 de la Loi prévoit que le ministre des Finances fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des sommes constituant le fonds et, le cas échéant, de celles utilisées pour rembourser la dette du gouvernement.

(1) L.R.Q., c. R-2.2.0.1.

2. NOUVEAUX OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE DETTE

Lors de la création du Fonds des générations en 2006, le gouvernement s'est fixé des cibles de réduction de la dette. Ces cibles prévoient que le ratio de la dette totale par rapport au PIB doit atteindre un niveau inférieur à 25 % au 31 mars 2026.

La réforme comptable de décembre 2007 est venue modifier substantiellement le cadre de référence comptable en vigueur à l'origine de la Loi. Les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont notamment été inclus dans le périmètre comptable du gouvernement.

Depuis cette réforme comptable, un nouveau concept de dette a été introduit pour mesurer la situation financière du gouvernement du Québec, soit celui de la dette brute. Ce concept a été créé afin d'inclure l'ensemble des entités dont les résultats financiers sont dorénavant consolidés ligne à ligne à ceux du gouvernement¹.

— La réforme comptable a ajouté 21 milliards de dollars de dette, soit l'équivalent de 7 points de pourcentage du PIB. La quasi-totalité de ce montant de dette additionnelle était auparavant inclus dans la dette des autres composantes du secteur public du Québec.

De plus, la récession aura laissé des déficits budgétaires totalisant 12,9 milliards de dollars de 2009-2010 à 2012-2013, qui auront fait augmenter la dette.

Dans ce contexte, tel que prévu dans le budget de l'an dernier, la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations sera modifiée afin de réviser les objectifs de réduction de dette.

Par ailleurs, des versements additionnels au Fonds des générations seront effectués à compter de l'exercice 2014-2015. Les revenus provenant de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale seront versés au Fonds des générations.

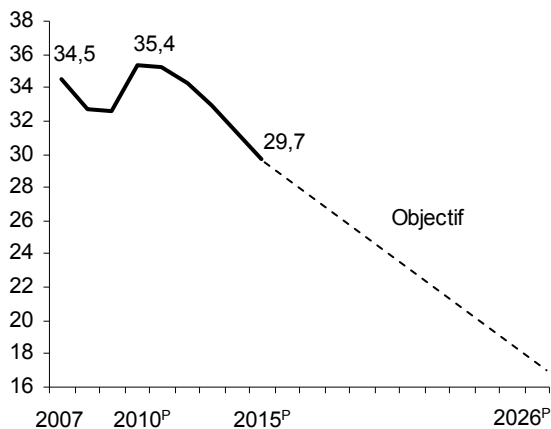
¹ Au moment de la réforme comptable de décembre 2007, les données financières des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ont été prises en compte dans les états financiers du gouvernement selon la méthode de la valeur modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. En vertu de cette méthode, la dette des établissements des réseaux contractée en leur nom propre n'est pas prise en compte dans la dette brute du gouvernement. Elle constitue une composante distincte de la dette du secteur public du gouvernement.

Dans le cadre du présent budget, le gouvernement se donne les deux objectifs suivants :

- l'un portant sur la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la mauvaise dette. Cette dette devrait s'élever à 106,6 milliards de dollars au 31 mars 2010, soit 35,4 % du PIB. L'objectif du gouvernement est de réduire ce ratio de moitié pour qu'il se situe à 17 % en 2025-2026. Il s'agit là d'une borne maximale;
- l'autre portant sur la dette brute. Cette dette devrait s'établir à 160,1 milliards de dollars au 31 mars 2010, soit 53,2 % du PIB. Il est prévu que ce ratio atteindra un maximum de 55,1 % du PIB en 2011-2012 et commencera ensuite à diminuer. L'objectif du gouvernement est de réduire le ratio de la dette brute au PIB à 45 % en 2025-2026. Encore une fois, il s'agit là d'une borne maximale.

GRAPHIQUE G.1

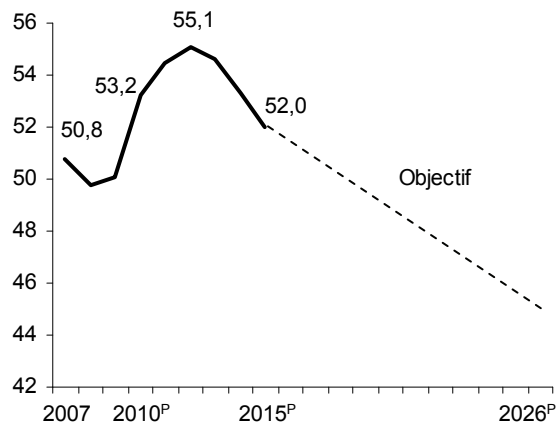
Dette représentant les déficits cumulés
(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2010, prévisions pour 2011 à 2015 et projections pour les années subséquentes.

GRAPHIQUE G.2

Dette brute⁽¹⁾
(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2010, prévisions pour 2011 à 2015 et projections pour les années subséquentes.

(1) Exclut les emprunts effectués par anticipation.

Les modifications qui seront apportées à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations ne remettront pas en question les fondements mêmes du Fonds des générations. L'affectation de revenus aux fins exclusives du remboursement de la dette demeure une priorité pour le gouvernement.

Section H

Rapport sur le financement des services publics

1. L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS	H.5
1.1 Politique de financement des services publics	H.5
1.2 Calendrier et suivi de l'application de la politique	H.6
1.2.1 Modification apportée à la politique	H.6
1.3 Projet de loi sur le financement des services publics.....	H.7
2. PORTRAIT GLOBAL DES REVENUS DE TARIFICATION 2008-2009	H.9
2.1 Revenus de tarification totaux.....	H.9
2.2 Principaux revenus de tarification gouvernementaux	H.11
2.3 Importance de la tarification gouvernementale dans le coût des services publics.....	H.12
3. REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR	H.15
3.1 Ministères	H.15
3.2 Organismes consolidés	H.20
3.3 Secteur de la santé	H.25
3.4 Réseau de l'éducation	H.30
3.5 Services de garde.....	H.35
3.6 Régimes d'assurance.....	H.37
3.7 Électricité	H.42
4. LES MESURES COMPENSATOIRES ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN FAVEUR DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU.....	H.45
4.1 Mesures fiscales de soutien au revenu	H.45
4.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs	H.46
4.3 Mesures de maintien du pouvoir d'achat.....	H.47

5.	REVENUS DÉTAILLÉS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES	H.49
5.1	Annexe 1 – Tableaux détaillés des revenus de tarification des ministères	H.50
5.2	Annexe 2 – Tableaux détaillés des revenus de tarification des organismes	H.66

INTRODUCTION

Cette section du budget 2010-2011 constitue le rapport sur le financement des services publics pour l'année financière 2008-2009. Elle présente l'ensemble des revenus de tarification perçus par les organismes gouvernementaux lesquels contribuent à financer les services publics.

Ce rapport annuel, qui fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue à la Politique de financement des services publics, est nécessaire pour apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée par les usagers au moyen de tarifs par rapport à celle assumée par la collectivité.

Il constitue ainsi une source d'informations importante pour le gouvernement et les citoyens afin d'assurer le financement de services publics de qualité.

De plus, on y retrouve un rappel de la Politique de financement des services publics annoncée au budget 2009-2010.

Les constats et les analyses du rapport sont basés sur les informations recueillies auprès des organismes gouvernementaux.

Pour les fins du rapport, les revenus de tarification sont divisés en deux catégories :

- les revenus de tarification gouvernementaux constitués :
 - des tarifs dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
 - des tarifs qui relèvent des différents régimes d'assurance publics;
- les revenus de tarification qui correspondent aux activités d'Hydro-Québec.

Le rapport dresse aussi la liste des mesures compensatoires définies par le gouvernement en faveur des ménages à faible revenu afin d'atténuer l'impact des tarifs sur ces usagers.

1. L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

1.1 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics, annoncée lors du budget 2009-2010, vise par de meilleures pratiques tarifaires à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire.

S'appliquant à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens, elle a pour but d'assurer la pérennité des services de l'État ainsi que leur accessibilité, afin d'améliorer le bien-être de la population québécoise.

La politique se compose de quatre axes d'intervention :

- l'établissement des modalités de financement et de leurs mécanismes d'ajustement annuel;
- la protection de l'accès des ménages à faible revenu aux services publics essentiels;
- la disponibilité de l'information sur la tarification gouvernementale;
- un encadrement adéquat des ministères et organismes en matière tarifaire.

L'application de la politique par les ministères et les organismes s'articulera autour de cinq actions :

- établir le mode de financement des biens ou des services publics, que ce soit par la tarification ou par les revenus généraux, notamment les impôts et les taxes;
- déterminer les coûts des services tarifés;
- fixer et indexer annuellement le montant du tarif à l'intérieur du cadre réglementaire et législatif en place, et ce, à partir d'un niveau de financement établi;
- affecter les montants payés par les utilisateurs au financement des services tarifés;
- rendre compte de leurs pratiques tarifaires.

Ces pratiques tarifaires contribueront à améliorer la connaissance du coût des services et le partage de leur financement entre les usagers et la collectivité.

1.2 Calendrier et suivi de l'application de la politique

L'implantation de la Politique de financement des services publics se déroulera graduellement. Pour chacun des axes d'intervention de la politique, des moyens à mettre en œuvre sont clairement identifiés et des cibles définies.

Parmi ces moyens et les cibles qui les accompagnent, on peut signaler les suivants :

- À compter du 1^{er} janvier 2011, tous les tarifs qui ne disposent pas de mécanismes d'indexation seront indexés annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation du Québec (excluant les boissons alcoolisées et les produits du tabac), à l'exception du tarif quotidien des services de garde qui sera maintenu à 7 \$.
- Les ministères, les organismes et les réseaux auront jusqu'au 31 mars 2011 pour évaluer systématiquement les coûts de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée.
- Ils devront également déterminer le niveau de financement de leurs services tarifés d'ici le 31 mars 2011. La détermination du niveau de financement des services pourra mener à un maintien ou à une révision des tarifs selon le cas.
- Les ministères, les organismes ainsi que les réseaux devront faire état de la progression des pratiques tarifaires prévues à la politique dans leur rapport annuel de gestion 2009-2010. Ils devront présenter une reddition de comptes détaillée de leurs pratiques tarifaires à compter de leur rapport annuel de gestion 2010-2011.
- La réévaluation des tarifs selon les principes de la politique devra se faire au moins tous les cinq ans.

Par ailleurs, les ministères et les organismes devront intégrer les pratiques tarifaires dans leur plan stratégique.

1.2.1 Modification apportée à la politique

Dans le cas des organismes non budgétaires, une modification est apportée à l'échéancier d'implantation de la politique.

En effet, pour les organismes non budgétaires, la date d'échéance pour l'évaluation des coûts et la détermination des niveaux de financement du service assumé par les usagers est révisée au 31 mars 2011.

Ainsi, les organismes non budgétaires, les ministères, incluant les organismes budgétaires, et les réseaux ont désormais les mêmes dates d'échéance pour l'application des pratiques de la Politique de financement des services publics.

1.3 Projet de loi sur le financement des services publics

Afin d'encadrer la Politique de financement des services publics, un projet de loi sur le financement des services publics sera déposé à l'Assemblée nationale.

Le projet de loi prévoira notamment :

- l'encadrement de la fixation des tarifs par les organismes publics;
- l'instauration de l'obligation de réévaluer les coûts des services financés par des tarifs au moins tous les cinq ans;
- l'indexation annuelle de certains tarifs;
- la possibilité pour le gouvernement d'instituer des fonds spéciaux qui seront affectés au financement de services publics pour lesquels des tarifs sont perçus par un ministère ou un organisme budgétaire;
- la reddition de comptes annuelle des pratiques tarifaires des organismes publics.

Ces pratiques tarifaires encadrées par le projet de loi, notamment l'indexation annuelle des tarifs, contribueront à l'atteinte des objectifs du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, comme l'a mentionné le ministre des Finances, ces nouvelles pratiques tarifaires permettront désormais à chaque citoyen de connaître les coûts des services publics qu'il reçoit, la part payée par l'utilisateur et celle assumée par la collectivité.

2. PORTRAIT GLOBAL DES REVENUS DE TARIFICATION 2008-2009

2.1 Revenus de tarification totaux

En 2008-2009, les revenus de tarification^{1,2} gouvernementaux s'élèvent à 12,9 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent des revenus de 10,4 milliards de dollars provenant de la vente d'électricité, pour un total de 23,3 milliards de dollars.

TABLEAU H.1

Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	1 224	1 161	1 150	1 128
Organismes et fonds spéciaux	1 385	1 568	1 770	1 914
Réseau de la santé ⁽¹⁾	1 284	1 377	1 345	1 382
Réseau de l'éducation ⁽²⁾	1 784	1 875	1 962	1 915
Services de garde à 7 \$ ⁽³⁾	305	316	335	344
Sous-total	5 982	6 297	6 562	6 683
Régimes d'assurance	4 338	5 605	5 760	6 169
Sous-total – Revenus de tarification gouvernementaux	10 320	11 902	12 322	12 852
Hydro-Québec (vente d'électricité)⁽⁴⁾	9 121	9 402	10 368	10 445
TOTAL	19 441	21 304	22 690	23 297

(1) La mention « réseau de la santé » fait toujours référence au réseau de la santé et des services sociaux.

(2) Enseignement supérieur et commissions scolaires.

(3) Centres de la petite enfance et garderies en milieu familial. Les revenus des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans le réseau de l'éducation.

(4) Vente d'électricité au Québec. Données au 31 décembre de chaque année.

1 À la suite de la consolidation des réseaux de la santé et de l'éducation, ainsi que de quelques autres organismes, les données ont été redressées pour les années précédentes aux fins de comparaison. De plus, afin d'éviter un double comptage, les revenus de certains ministères et organismes ont été réduits d'environ 500 M\$ par année. Il s'agit de revenus déjà comptabilisés par Hydro-Québec et d'autres organismes fiduciaires, telles que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).

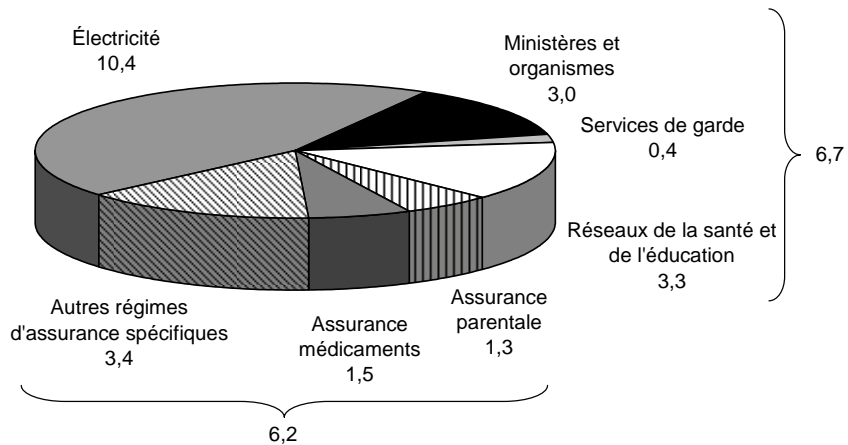
2 En raison des arrondissements, la somme des montants présentée dans ce rapport peut ne pas correspondre au total indiqué.

Ces revenus proviennent globalement de deux sources :

- les revenus de tarification gouvernementaux, dont :
 - les revenus provenant des ministères, des organismes, des réseaux et des services de garde (6,7 milliards de dollars, 28,7 % des revenus tarifaires);
 - les revenus provenant des différents régimes d'assurance (6,2 milliards de dollars, 26,5 % des revenus de tarification).
- les revenus résultant de la vente d'électricité (10,4 milliards de dollars, 44,8 % des revenus tarifaires).

GRAPHIQUE H.1

Répartition des revenus de tarification par secteur, 2008-2009⁽¹⁾ (en milliards de dollars)



(1) Pour les résultats se terminant dans l'année 2008-2009.

2.2 Principaux revenus de tarification gouvernementaux

Parmi les revenus de tarification gouvernementaux, lesquels totalisent 12,9 milliards de dollars, les dix plus importants revenus représentent une proportion de 70,9 %.

De ces revenus, 39,5 % proviennent des trois principaux régimes d'assurance. Ces derniers, qui s'élèvent à 5,1 milliards de dollars, sont constitués des cotisations versées à la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) par les employeurs, des contributions et des cotisations versées par les assurés au Régime public d'assurance médicaments et au Régime québécois d'assurance parentale.

Les droits d'immatriculation et sur les permis de conduire prélevés auprès des conducteurs représentent 6,8 % des revenus de tarification avec 878 millions de dollars.

TABLEAU H.2

Les dix principales sources de revenus de tarification gouvernementaux en 2008-2009

(en millions de dollars)

	Secteur	Montant	Pourcentage
1. Commission de la santé et de la sécurité du travail	Assurance	2 277	17,7
2. Assurance médicaments	Assurance	1 457	11,3
3. Assurance parentale	Assurance	1 344	10,5
4. Droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations des véhicules ⁽¹⁾	Ministères et organismes	878	6,8
5. Société de l'assurance automobile du Québec	Assurance	808	6,3
6. Contribution des adultes hébergés	Réseaux (santé)	779	6,0
7. Services de garde ⁽²⁾	Services de garde et réseaux (éducation)	588	4,6
8. Droits de scolarité universitaires	Réseaux (éducation)	486	3,8
9. Contributions des adhérents au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	Assurance	256	2,0
10. Services de police fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités	Organismes	243	1,9
TOTAL		9 116	70,9

(1) Ces droits se retrouvent dans les revenus du ministère des Transports (767 M\$), de la SAAQ pour le contrôle routier (59 M\$) et de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (52 M\$).

(2) Incluant les services de garde à 7 \$ et ceux de plus de 7 \$ en milieu scolaire.

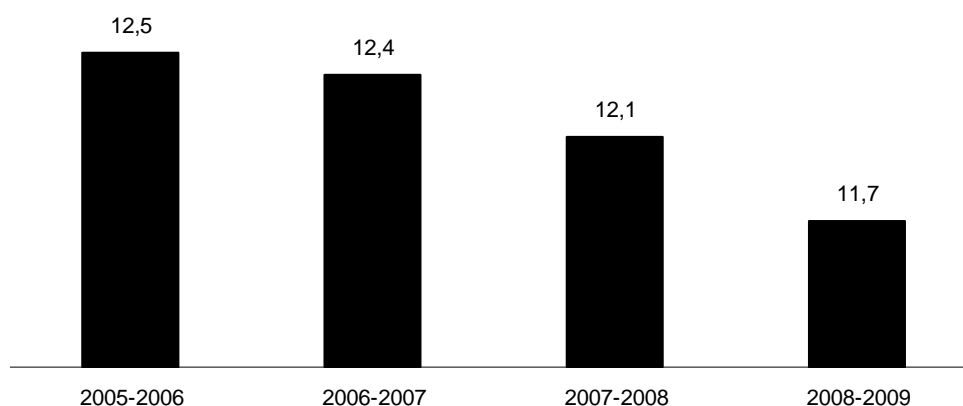
2.3 Importance de la tarification gouvernementale dans le coût des services publics

Certains services publics, comme les indemnités versées en vertu du Régime public d'assurance automobile administré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), les indemnités versées par la CSST aux accidentés du travail et la production de l'électricité par Hydro-Québec, comprennent des politiques de financement obligeant les organismes à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc dédiée à leur financement.

Pour ce qui est de l'ensemble des autres services publics³, les revenus de tarification représentaient 11,7 % de leur coût total en 2008-2009, soit 8,1 milliards de dollars de revenus de tarification sur un total de dépenses de 69,6 milliards de dollars. Cette proportion est en baisse constante depuis 2005-2006. Le recul de 0,8 % par rapport à l'année 2005-2006 représente en valeur absolue un montant de 575 millions de dollars.

GRAPHIQUE H.2

Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts de l'ensemble des services publics⁽¹⁾
(en pourcentage)



(1) Excluant les données d'Hydro-Québec, de la SAAQ, de la CSST et du Régime québécois d'assurance parentale.

³ Services tarifés et non tarifés.

□ Importance de la tarification par secteur

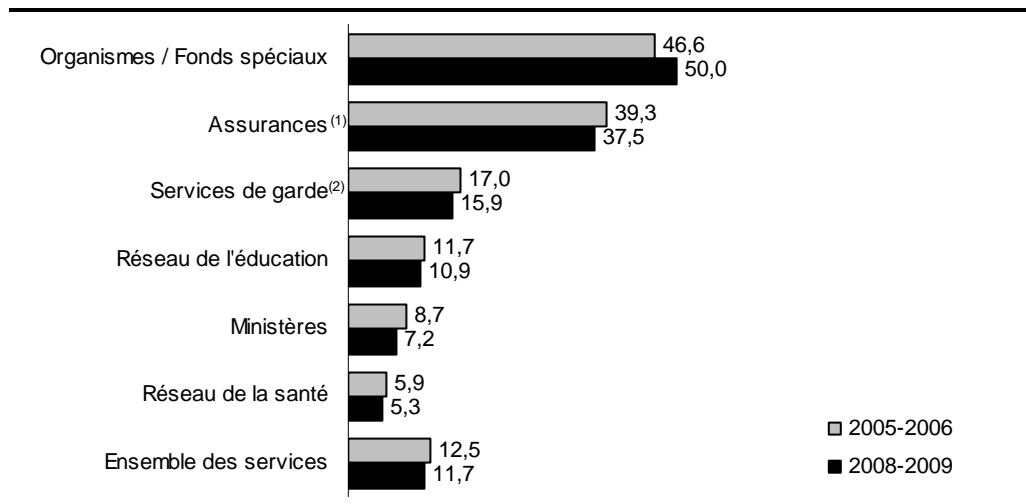
La proportion des revenus tarifaires en fonction de l'ensemble des dépenses des services publics est bien plus élevée dans les organismes que dans les ministères et les réseaux de la santé⁴ et de l'éducation.

Par ailleurs, cette proportion a diminué entre 2005-2006 et 2008-2009 dans tous les secteurs, sauf dans le cas des organismes où elle a augmenté de 46,6 % à 50,0 %.

GRAPHIQUE H.3

Proportion des revenus de tarification en fonction des coûts des services publics

(en pourcentage)



(1) Assurance médicaments, assurance-stabilisation des revenus agricoles et assurance-récolte. Sont exclus la SAAQ, la CSST et le Régime québécois d'assurance parentale qui n'a été mis en place qu'en 2006.

(2) Centres de la petite enfance et garderies en milieu familial.

⁴ La mention « réseau de la santé » fait toujours référence au réseau de la santé et des services sociaux.

3. REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR

3.1 Ministères

□ Revenus de tarification des ministères

Les revenus de tarification des ministères⁵ se sont élevés à 1,1 milliard de dollars en 2008-2009. Ils ont diminué de 22,0 millions de dollars par rapport à 2007-2008.

Globalement, en excluant notamment les transferts aux réseaux de la santé et de l'éducation, les revenus de tarification couvrent 7,2 % de l'ensemble des dépenses des ministères en 2008-2009. Cette proportion est en constante diminution depuis 2005-2006 sous l'effet conjugué d'une hausse des dépenses et d'une baisse des revenus de tarification⁶.

⁵ Incluant les organismes budgétaires.

⁶ Des ajustements aux revenus de tarification, pour les années 2005 à 2009, ont été réalisés afin que ne soient pas pris en compte les financements intergouvernementaux. Ainsi, les revenus du ministère des Finances ont été réduits de sommes de 163 M\$ à 175 M\$ annuellement provenant de la garantie de prêt accordée aux entreprises, particulièrement à Hydro-Québec. Une somme annuelle de 88,6 M\$ reçue de la SAAQ pour les services de santé aux accidentés de la route est aussi déduite au ministère de la Santé et des Services sociaux. Finalement, une somme annuelle variant entre 14 M\$ et 31 M\$ en provenance de la Régie des rentes du Québec est soustraite des revenus du ministère du Revenu.

TABLEAU H.3

Revenus de tarification par ministère

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Transports	739	750	764	788
Justice	61	53	55	77
Ressources naturelles et Faune	231	175	130	58
Revenu	69	49	62	55
Immigration et Communautés culturelles	30	34	36	43
Sécurité publique	40	40	41	43
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	11	15	15	15
Santé et Services sociaux	5	9	9	11
Famille et Aînés	12	9	10	10
Développement durable, Environnement et Parcs	9	9	10	10
Éducation, Loisir et Sport	5	8	7	7
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	5	4	5	5
Assemblée nationale	2	3	3	3
Emploi et Solidarité sociale	2	2	2	2
Développement économique, Innovation et Exportation	1	1	1	1
Autres ministères	2	0	0	0
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	1 224	1 161	1 150	1 128
TOTAL DES DÉPENSES⁽¹⁾	14 010	13 901	14 553	15 728
Proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses	8,7 %	8,4 %	7,9 %	7,2 %

Note : Les revenus détaillés des ministères sont présentés à l'annexe 1.

(1) Excluant les dépenses des réseaux de la santé et de l'éducation, des transferts aux organismes et fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments qui sont traités plus loin dans la présente section.

Les revenus de tarification du ministère des Transports proviennent presque entièrement (95 %) des droits sur les permis de conduire et l'immatriculation.

Deuxièmes plus importants revenus tarifaires des ministères en 2008-2009, les revenus du ministère de la Justice proviennent principalement des actes juridiques en matière pénale et criminelle et des actes judiciaires en matière civile.

Les revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles et de la Faune se sont élevés à 58 millions de dollars en 2008-2009. Ils ont connu une diminution de 72 millions de dollars par rapport à 2007-2008 en raison principalement de la baisse des redevances minières et hydrauliques, une partie importante des redevances hydrauliques étant maintenant versée au Fonds des générations.

□ Les coûts des services tarifés

Dans le cas des ministères, il demeure difficile d'obtenir une évaluation des coûts de leurs services tarifés. Certains ministères n'ont pas encore les structures ni les moyens nécessaires pour établir les coûts avec un niveau de précision satisfaisant.

À cet effet, notons qu'en vertu de la Politique de financement des services publics, les ministères devront, d'ici le 31 mars 2011, calculer les coûts totaux de leurs services tarifés.

Pour 2008-2009, il a été possible de déterminer les coûts pour seulement 26 % des revenus de tarification des ministères⁷. Il s'agit toutefois d'une amélioration par rapport à 2007-2008, exercice à l'égard duquel il n'a été possible de déterminer la couverture des coûts que pour 7 % des revenus.

Ainsi, en 2008-2009, les revenus de tarification, pour lesquels les coûts ont pu être déterminés, ont permis de couvrir 73 % des coûts de prestation des services tarifés concernés. En valeur absolue, cela représente près de 300 millions de dollars de revenus de tarification perçus par les ministères pour financer des services dont le coût s'est élevé à 400 millions de dollars.

⁷ Excluant les redevances perçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

❑ Méthode de fixation des tarifs des ministères

Les revenus de tarification peuvent être définis en fonction de la méthode sur laquelle le tarif est basé.

Les tarifs déterminés sur la base d'une comparaison avec les prix applicables sur le marché ou appliqués par d'autres gouvernements représentent une proportion de 19 %. Par exemple, le tarif sur le permis d'intervention pour l'approvisionnement de bois sur les terres publiques dépend de la valeur du bois sur pied en forêt privée.

Pour une faible proportion des revenus, les tarifs sont déterminés selon le principe de récupération des coûts (5 %) ou sur la base du prix de revient du service (1 %).

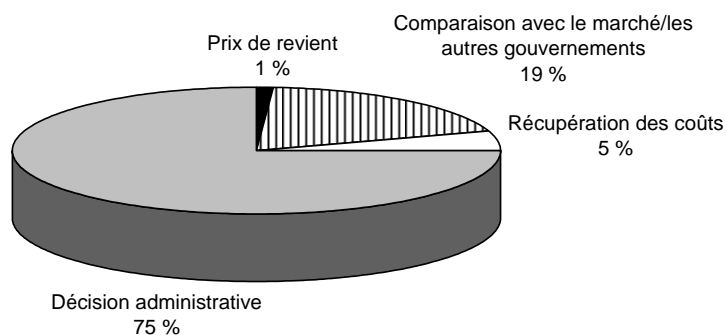
La méthode du prix de revient, qui ramène l'ensemble des coûts par unité de service livrée, diffère de la récupération des coûts, soit la somme globale exigée pour la livraison d'un ensemble de services déterminé.

Par ailleurs, une forte proportion des revenus de tarification des ministères (75 %) a été fixée sur la base de décisions administratives, notamment par règlement, sans pour autant être fondée sur une méthodologie de calcul quelconque.

Soulignons qu'avec l'application de la Politique de financement des services publics, les décisions administratives pour la fixation des tarifs seront encadrées puisque les tarifs devront être établis en fonction des coûts du service.

GRAPHIQUE H.4

Méthode de fixation des tarifs des ministères, 2008-2009
(en pourcentage des revenus de tarification)



□ Mécanisme d'indexation et de révision des tarifs

Dans les ministères et organismes budgétaires, les mécanismes d'indexation et de révision des tarifs sont appliqués de façon inégale; certains tarifs étant indexés systématiquement alors que d'autres ne le sont pas.

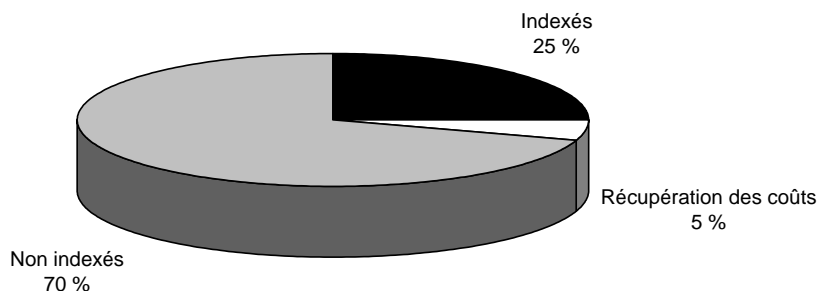
En 2008-2009, 70 % des revenus de tarification des ministères n'ont pas été indexés. Ceci s'explique notamment par le fait que les droits perçus sur les permis de conduire et les immatriculations des véhicules, qui représentent plus de la moitié de l'ensemble des revenus des ministères, n'ont pas été indexés.

Les revenus de tarification qui ont été indexés représentent une proportion de 25 %. Dans certains cas, l'indexation est faite selon différents facteurs tel l'indice des prix à la consommation. Dans d'autres cas, l'indexation est en fonction de la valeur commerciale, ce qui est le cas des redevances sur les ressources naturelles qui varient en fonction de la valeur économique de la ressource.

Par ailleurs, pour 5 % des revenus, les tarifs sont déterminés de manière à récupérer les coûts, ce qui implique qu'ils doivent normalement être révisés systématiquement afin de financer totalement le service. Cependant, ce n'est pas toujours le cas.

GRAPHIQUE H.5

Indexation et révision des tarifs des ministères, 2008-2009 (en pourcentage des revenus de tarification)



3.2 Organismes consolidés

□ Revenus de tarification des organismes

Les revenus de tarification perçus par les organismes consolidés⁸ et les fonds spéciaux se sont élevés à 1,9 milliard de dollars en 2008-2009, soit 8,2 % de l'ensemble des revenus tarifaires. Globalement, les revenus de tarification représentent 54,1 % des dépenses totales des organismes, lesquelles ont atteint 3,5 milliards de dollars en 2008-2009.

La proportion des dépenses des organismes financée par la tarification est passée de 46,6 % en 2005-2006 à 54,1 % en 2008-2009. Cette hausse est essentiellement attribuable à la mise en place de nouvelles sources de tarification environnementale. Cependant, lorsque l'on soustrait les revenus des deux nouveaux organismes, soit le Fonds vert et le Centre de services partagés du Québec, la proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses totales diminue à 50,0 % en 2008-2009.

⁸ Comme pour les ministères, les revenus d'organismes en provenance d'Hydro-Québec, de la CSST ou de la SAAQ fiduciaire sont éliminés afin d'éviter un double comptage. La Commission des lésions professionnelles, par exemple, tire tout le financement de ses opérations d'une contribution de 54 M\$ de la CSST. Cette dernière rembourse également 115 M\$ à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Des ajustements semblables de 7 M\$ et de 30 M\$ provenant d'Hydro-Québec sont aussi apportés à la Régie de l'énergie et à l'Agence de l'efficacité énergétique.

La Corporation d'Urgences-santé se voit amputée des revenus réalisés auprès des établissements du réseau de la santé et de la SAAQ.

TABLEAU H.4

Revenus de tarification par organisme

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Fonds vert	—	48	165	273
Fonds des services de police	229	236	242	248
Société de l'assurance automobile du Québec	151	156	160	163
Agence métropolitaine de transport	97	107	118	129
Fonds d'information foncière	120	116	124	126
Autorité des marchés financiers	77	84	86	88
Société des établissements de plein air du Québec	76	80	84	85
Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun	68	69	70	73
Fonds du service aérien gouvernemental	30	27	52	64
Commission des normes du travail	52	55	55	60
Société de financement des infrastructures locales du Québec	34	45	48	52
Régie du bâtiment du Québec	45	47	50	51
Investissement Québec	34	32	45	49
Régie de l'assurance maladie du Québec	42	41	46	43
Société immobilière du Québec	46	42	44	36
Fonds des registres du ministère de la Justice	30	30	29	28
Société québécoise de récupération et de recyclage	23	26	27	27
Société de développement de la Baie-James	18	21	22	19
Fonds de gestion de l'équipement roulant	15	18	20	19
Centre de services partagés du Québec	—	29	25	18
Société du Palais des congrès de Montréal	18	17	17	18
Autres	241	242	241	245
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	1 446	1 568	1 770	1 914
TOTAL DES DÉPENSES	3 101	3 324	3 614	3 539
Proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses	46,6 %	47,2 %	49,0 %	54,1 %
Proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses, excluant les nouveaux organismes⁽¹⁾	46,6 %	45,9 %	46,2 %	50,0 %

Note : Les revenus du Fonds des générations provenant des redevances hydrauliques ne sont pas perçus en retour d'un bien ou d'un service, mais servent à réduire la dette; ils sont donc exclus de la liste ci-haut. Par ailleurs, les revenus détaillés des organismes sont présentés à l'annexe 2.

(1) Fonds vert et Centre de services partagés du Québec.

Les revenus du Fonds vert ont crû de 108 millions de dollars en 2008-2009, principalement en raison de l'augmentation des redevances sur les changements climatiques qui ont été perçues sur un exercice complet pour la première fois.

Les revenus du Fonds des services de police proviennent de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec.

Les revenus de la SAAQ sont composés des frais d'administration perçus et des droits retenus destinés au contrôle routier.

Les revenus de tarification de l'Agence métropolitaine de transport proviennent à 64 % des recettes de la vente de titres de transport TRAM. Le reste provient des recettes des trains de banlieue et des autobus express métropolitains.

Le Fonds d'information foncière tire ses revenus essentiellement des services d'enregistrement des droits immobiliers (62 %) et de ventes, droits et honoraires reliés à la rénovation cadastrale (34 %).

❑ Les coûts des services tarifés des organismes

Contrairement aux ministères, plusieurs organismes utilisent déjà un système de comptabilité par activité, ce qui leur permet de fournir plus aisément les coûts de leurs services tarifés.

Ainsi, il a été possible de déterminer les coûts pour 63 % des revenus de tarification des organismes⁹.

- En 2008-2009, ces revenus couvrent 80 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.
- En valeur absolue, cela représente des revenus de tarification de 1,26 milliard de dollars perçus par les organismes pour financer des services dont le coût s'élève à 1,58 milliard de dollars.

⁹ Excluant les redevances versées notamment au Fonds des générations.

□ Méthode de fixation des tarifs des organismes

Pour 32 % des revenus de tarification des organismes et des fonds, les tarifs sont établis par décision administrative.

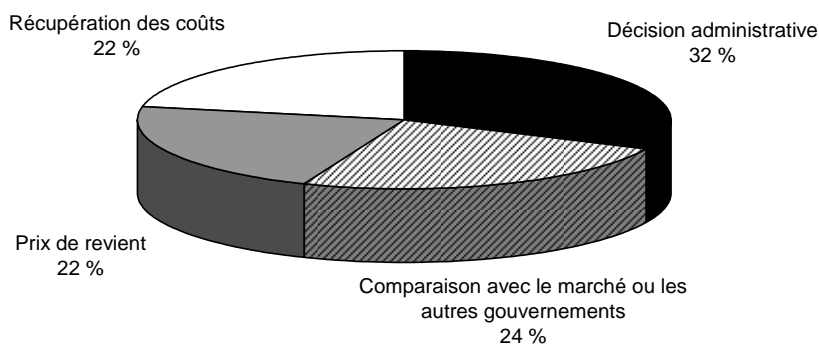
Les méthodes de détermination des tarifs selon le prix de revient ou selon la récupération des coûts sont plus couramment utilisées dans les organismes que dans les ministères. En effet, c'est dans une proportion égale de 22 % que chacune des méthodes y est utilisée pour fixer un tarif.

Finalement, 24 % des revenus de tarification des organismes sont déterminés sur la base d'une comparaison avec le marché ou les autres gouvernements.

GRAPHIQUE H.6

Méthode de fixation des tarifs des organismes, 2008-2009

(en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanisme d'indexation et de révision des tarifs

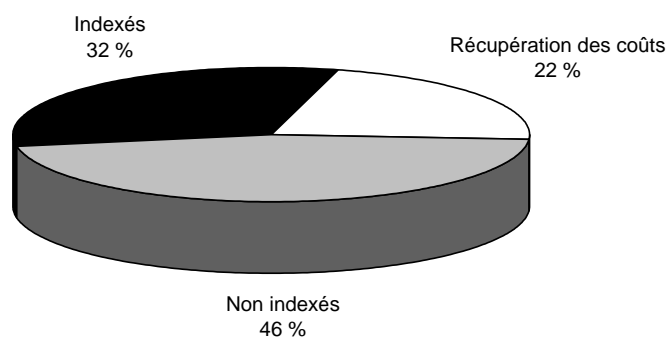
En 2008-2009, une proportion de 46 % des revenus provenait de tarifs non indexés, comparativement à 65 % en 2007-2008.

Par conséquent, une proportion accrue de revenus tarifaires a été indexée en 2008-2009. En effet, pour 32 % des revenus, les tarifs ont été indexés alors que pour 22 %, les tarifs ont été déterminés de manière à récupérer les coûts du service.

Par ailleurs, certains tarifs qui sont indexés annuellement ont été établis il y a longtemps sur des bases incertaines et n'ont pas été réévalués depuis.

GRAPHIQUE H.7

Indexation et révision des tarifs des organismes, 2008-2009 (en pourcentage des revenus de tarification)



3.3 Secteur de la santé

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élèvent à 2,9 milliards de dollars en 2008-2009. Ils se composent principalement des revenus du réseau de la santé et des primes et contributions des adhérents au Régime public d'assurance médicaments.

Ces revenus de tarification représentent 9,7 % des dépenses totales du secteur de la santé, qui s'élèvent à 29,9 milliards de dollars en 2008-2009.

TABLEAU H.5

Revenus de tarification du secteur de la santé

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Réseau de la santé	1 284	1 377	1 345	1 382
Assurance médicaments	1 227	1 302	1 350	1 457
Ministère de la Santé et des Services sociaux	5	10	9	11
Régie de l'assurance maladie du Québec	42	41	46	43
Corporation d'Urgences-santé	7	8	9	8
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	2 565	2 738	2 759	2 901
TOTAL DES DÉPENSES DU SECTEUR DE LA SANTÉ	24 684	26 200	28 223	29 929
Proportion des revenus de tarification par rapport aux dépenses	10,4 %	10,5 %	9,8 %	9,7 %

□ Réseau de la santé

Pour le réseau de la santé, les revenus de tarification s'élèvent à 1,4 milliard de dollars en 2008-2009.

Ils ne représentent qu'un faible pourcentage du financement total du réseau en raison de la gratuité des services offerts dans ce domaine. Ce pourcentage est resté faible, et ce, malgré le fait que les tarifs soient pleinement indexés¹⁰.

TABLEAU H.6

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus de tarification – Prestations des soins de santé				
Contribution des adultes hébergés	641	694	662	682
Supplément pour chambres privées et semi-privées	68	68	66	63
Prestation fiscale pour enfants placés en famille d'accueil	45	48	50	50
Autres revenus (facturation de services)				
– Établissements publics				
▪ Résidents canadiens	33	32	32	33
▪ Résidents étrangers	29	32	25	28
▪ Solliciteur général	8	10	10	12
▪ Gouvernement du Canada	6	7	8	8
▪ Autres revenus	5	5	9	8
– Établissements privés conventionnés	90	93	96	97
Sous-total – Prestations de soins de santé	925	989	958	981
Activités commerciales	87	87	84	91
Activités complémentaires	272	301	303	310
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	1 284	1 377	1 345	1 382
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	20 407	21 573	23 373	24 868
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ	21 691	22 950	24 718	26 250
Proportion des revenus de tarification par rapport au financement total	5,9 %	6,0 %	5,4 %	5,3 %

¹⁰ Dans le réseau de la santé, la plupart des tarifs sont indexés selon le taux utilisé par la Régie des rentes du Québec. Le taux d'indexation au 1^{er} janvier 2009 est de 2,5 %.

Avec 682 millions de dollars en 2008-2009, la contribution des adultes hébergés représente 69,5 % des revenus reliés à la prestation de soins de santé, ce qui en fait la principale source de revenus tarifaires. Chaque variation de cette contribution a un impact direct sur la proportion des revenus de tarification.

Les revenus des activités complémentaires et des activités commerciales servent à autofinancer des dépenses non reliées à la prestation des soins de santé. On retrouve dans ces catégories de revenus, notamment, les activités reliées à la cafétéria, au stationnement, à la location de téléviseurs et à l'enseignement médical.

□ L'assurance médicaments

Le Régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les personnes couvertes doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie et tout excédent est à la charge du régime.

La part des coûts assumés par les adhérents et les personnes de 65 ans ou plus a diminué de 41,0 % en 2005-2006 à 39,6 % en 2008-2009. Le gouvernement assume donc des coûts de plus en plus importants.

La croissance continue des coûts du régime s'explique notamment par le vieillissement de la population et la croissance du coût des nouveaux médicaments.

TABLEAU H.7

Évolution des primes et des coûts du Régime public d'assurance médicaments du Québec (en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Primes – Adhérents et personnes de plus de 65 ans	661	698	707	778
Contributions des adhérents (franchise et coassurance)	566	604	643	679
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	1 227	1 302	1 350	1 457
Coût pour le gouvernement	1 769	1 948	2 155	2 222
COÛT TOTAL DU RÉGIME	2 996	3 250	3 505	3 679
Pourcentage des primes et contributions sur le coût total du régime	41,0 %	40,1 %	38,5 %	39,6 %

Les adhérents assument 74,8 % des coûts des médicaments qu'ils consomment; cette proportion est de 38,1 % chez les personnes de 65 ans ou plus. Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin.

TABLEAU H.8

Financement du Régime public d'assurance médicaments par catégories de clientèles en 2008-2009

(en millions de dollars)

	Adhérents	Personnes de 65 ans ou plus	Prestataires d'aide financière	Total
Primes	398	380	0	778
Contributions (franchise et coassurance)	221	458	0	679
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	619	838	0	1 457
TOTAL DES DÉPENSES	827	2 200	652	3 679
Proportion des primes et des contributions par rapport au coût total	74,8 %	38,1 %	0 %	39,6 %

3.4 Réseau de l'éducation

Les revenus de tarification du réseau de l'éducation s'élèvent à 1,9 milliard de dollars en 2008-2009. Ils proviennent notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services.

TABLEAU H.9

Financement du réseau de l'éducation par les revenus de tarification (en millions de dollars)

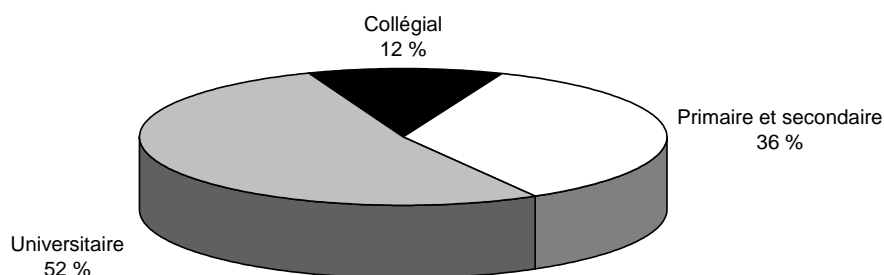
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus de tarification				
Primaire et secondaire	721	770	796	693
Collégial	200	209	214	227
Universitaire	863	896	953	995
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	1 784	1 875	1 963	1 915
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	12 221	12 577	13 336	14 255
Taxes scolaires	1 233	1 264	1 386	1 433
FINANCEMENT DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	15 238	15 716	16 685	17 603
Proportion des revenus de tarification par rapport au financement	11,7 %	11,9 %	11,8 %	10,9 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales ainsi que les revenus provenant de placements et de fondations.

Les revenus de tarification du réseau de l'éducation se retrouvent à 52 % dans les universités, à 36 % au niveau primaire et secondaire et à 12 % au collégial.

GRAPHIQUE H.8

Répartition des revenus de tarification du réseau de l'éducation, 2008-2009⁽¹⁾



(1) Incluant les services de garde à 7 \$ en milieu scolaire.

□ Éducation primaire et secondaire

De tout le réseau de l'éducation, le niveau primaire et secondaire est celui qui a le plus faible pourcentage de financement de ses activités. Ceci s'explique par la gratuité de l'éducation à ce niveau.

Les principaux revenus de tarification du niveau primaire et secondaire proviennent du recouvrement des dépenses (activités administratives, d'enseignement et de formation), des services de garde à 7 \$ et des autres activités (exemple : des activités extrascolaires). Les revenus de ces trois postes s'élèvent à 530 millions de dollars et représentent 76,4 % des revenus tarifaires.

La baisse des revenus, conjuguée à la hausse des dépenses, fait chuter le taux de financement de 7,4 % en 2007-2008 à 6,3 % en 2008-2009.

TABLEAU H.10

Financement de l'éducation primaire et secondaire par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
- Adultes	11	10	9	9
- Autres	9	8	8	14
Revenus pour des activités d'enseignement	38	41	45	47
Ventes de biens et services				
- Résidences	1	1	1	1
- Services alimentaires	19	20	20	15
- Services de garde à plus de 7 \$	26	23	23	30
- Services de garde à 7 \$	149	150	154	214
- Transport scolaire	11	11	10	11
- Autres activités	162	184	205	83
- Location d'immeubles	34	33	33	36
- Recouvrement	261	289	288	233
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	721	770	796	693
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	7 967	8 133	8 592	8 918
Taxes scolaires	1 233	1 264	1 386	1 433
FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION PRIMAIRE ET SECONDAIRE	9 921	10 167	10 774	11 044
Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement	7,3 %	7,6 %	7,4 %	6,3 %

□ Éducation collégiale

Dans les collèges, la vente de biens et services est le poste le plus important avec un peu plus du tiers des revenus de tarification en 2008-2009. Les droits d'inscription et les droits de scolarité représentent le quart des revenus de tarification.

Le pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement total a varié entre 10,5 % et 11,0 % au cours des quatre derniers exercices financiers.

TABLEAU H.11

Financement de l'éducation collégiale par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
- Étudiants canadiens (incluant les droits spéciaux associés à la réussite)	48	51	54	57
- Étudiants non-résidents du Québec	1	1	1	1
- Étudiants étrangers	2	2	2	2
Ventes de biens et services	68	73	76	80
Locations	16	16	17	20
Autres revenus	65	66	64	67
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	200	209	214	227
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	1 637	1 694	1 814	1 908
FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION COLLÉGIALE	1 837	1 903	2 028	2 135
Pourcentage des revenus de tarification par rapport au financement	10,9 %	11,0 %	10,5 %	10,6 %

□ Éducation universitaire

Dans le cas des universités, les 383 millions de dollars de droits de scolarité estimés constituent la source de revenus tarifaires la plus importante.

Les ventes externes, qui comprennent notamment les services de résidences et de cafétéria, constituent le deuxième poste en importance avec 30 % des revenus.

TABLEAU H.12

Financement de l'éducation universitaire par les revenus de tarification

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009 ⁽¹⁾
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	344	345	364	383
Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	32	35	36	36
Forfaitaires des étudiants étrangers	54	56	62	67
Frais d'admission, d'inscription et d'amendes	53	59	78	78
Cotisations aux services aux étudiants	44	47	49	52
Ventes aux étudiants	68	75	73	75
Ventes externes				
- Enseignement	35	37	43	47
- Recherche	5	5	6	6
- Soutien (administration, bibliothèque, informatique et autres)	36	40	39	41
- Services à la collectivité	20	22	23	25
- Services aux étudiants	27	30	31	34
- Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	138	138	142	144
Ententes avec les autres provinces (Nouveau-Brunswick et Ontario)	7	7	7	7
TOTAL DES REVENUS TARIFAIRES	863	896	953	995
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 617	2 750	2 930	3 428
FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION UNIVERSITAIRE⁽²⁾	3 480	3 646	3 883	4 423

(1) Les données pour les universités ne sont pas disponibles pour l'exercice 2008-2009. Les montants qui figurent au tableau proviennent d'une estimation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales ainsi que les revenus provenant de placements et de fondations.

Le cas des frais de scolarité universitaires

Les frais de scolarité universitaires se sont élevés à 589 millions de dollars en 2007-2008 et comprennent les droits de scolarité ainsi que les différents frais afférents.

Selon les dernières données disponibles, soit pour 2007-2008, le financement total pour le fonctionnement des universités a atteint 4,7 milliards de dollars. Le financement est constitué, en plus des frais de scolarité et des subventions du gouvernement du Québec, des contributions provenant du gouvernement du Canada, des subventions ainsi que des revenus provenant de placements et de fondations.

Les frais de scolarité universitaires ont donc contribué à hauteur de 12,5 % dans le financement total de fonctionnement des universités en 2007-2008.

Frais de scolarité universitaires

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Droits de scolarité	344	345	364
Forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	32	35	36
Forfaitaires des étudiants étrangers	54	56	62
Frais d'admission, d'inscription et amendes	53	59	78
Cotisations aux services aux étudiants	44	47	49
Total – Frais de scolarité	527	542	589
Financement total de fonctionnement⁽¹⁾	4 258	4 551	4 712
Proportion des frais de scolarité par rapport au financement total de fonctionnement	12,4 %	11,9 %	12,5 %

(1) Contrairement aux coûts de financement universitaire présentés au tableau H.12, les subventions pour le service de la dette à long terme sont exclues. Par contre, sont inclus les contributions du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales ainsi que les revenus provenant de placements et de fondations. De plus, les taxes payées par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire au nom des universités, ainsi que les contributions directes du gouvernement du Québec aux fonds de pension pour certaines catégories de professeurs, sont ajoutées aux subventions du gouvernement du Québec.

Source : Système d'information financière des universités; ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

3.5 Services de garde

Le nombre de places de garde¹¹ à contribution réduite a augmenté de 4 657 en 2008-2009, pour atteindre plus de 205 000. Il s'agit d'une croissance de 2,3 % par rapport à l'année précédente.

TABLEAU H.13

Nombre de places de garde à contribution réduite

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Centres de la petite enfance	74 573	75 934	77 165	77 864
Milieu familial	89 011	88 645	88 771	91 582
Garderies subventionnées	33 034	34 027	35 230	36 377
TOTAL	196 618	198 606	201 166	205 823

Source : Ministère de la Famille et des Aînés.

Au cours de la dernière année, la contribution gouvernementale par enfant a augmenté de 2,35 \$ par jour dans les centres de la petite enfance, soit 5,5 %, comparativement à une augmentation de 0,45 \$ ou 2,2 % en milieu familial et de 1,94 \$ ou 5,5 % dans les garderies subventionnées.

En 2008-2009, le coût des places en milieu familial assumé par le gouvernement est demeuré inchangé à 20,60 \$ par rapport à 2005-2006, alors qu'en centre de la petite enfance et en garderie subventionnée, ce coût augmentait de 8,20 \$ et de 5,65 \$ pour atteindre 44,91 \$ et 37,09 \$ respectivement.

¹¹ Excluant les services de garde en milieu scolaire qui font partie du secteur de l'éducation primaire et secondaire.

TABLEAU H.14

Contributions gouvernementale et parentale moyennes par place annualisée

(en dollars)

	Contribution gouvernementale				Contribution parentale (7 \$) / coût total en 2008-2009
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	
Centres de la petite enfance	36,91	40,14	42,56	44,91	13,5 %
Milieu familial	20,60	19,67	20,15	20,60	25,4 %
Garderies subventionnées	31,44	33,17	35,15	37,09	15,9 %

Source : Ministère de la Famille et des Aînés.

En 2008-2009, la contribution d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représente 13,5 % du coût total, alors qu'elle est de 15,9 % dans les garderies subventionnées et de 25,4 % en milieu familial.

Pour l'année 2008-2009, les revenus provenant des places à contribution réduite à 7 \$ totalisent 344 millions de dollars.

Globalement, depuis 2005-2006, la proportion des dépenses pour les services de garde financée par la contribution à 7 \$ a diminué, passant de 17,0 % à 15,9 %.

TABLEAU H.15

Financement des services de garde

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Contribution parentale à 7 \$	305	316	335	344
Contribution gouvernementale	1 489	1 599	1 707	1 821
COÛT TOTAL	1 794	1 915	2 042	2 165
Proportion financée par la contribution parentale à 7 \$	17,0 %	16,5 %	16,4 %	15,9 %

Sources : Ministère de la Famille et des Aînés et comptes publics.

3.6 Régimes d'assurance

Les revenus des régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élèvent à 6,2 milliards de dollars en 2008-2009.

TABLEAU H.16

Revenus des régimes d'assurance

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
CSST ⁽¹⁾	2 276	2 262	2 278	2 277
SAAQ ⁽¹⁾	685	698	709	808
Assurance médicaments ⁽²⁾	1 227	1 302	1 350	1 457
Assurance parentale ⁽³⁾	—	1 184	1 233	1 344
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	130	134	162	256
Fonds d'assurance-récolte	20	25	28	27
TOTAL	4 338	5 605	5 760	6 169

(1) L'exercice financier de la CSST, de la SAAQ et du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

(2) Les détails sur l'assurance médicaments sont déjà présentés dans la sous-section 3.3 « Secteur de la santé ».

(3) Le Régime québécois d'assurance parentale a été mis en place en 2006.

□ Le cas de la SAAQ et de la CSST

La SAAQ et la CSST doivent autofinancer la couverture des services offerts par les cotisations des adhérents. Les coûts de la prestation de leurs services et les tarifs qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles. Les déficits enregistrés par les deux régimes en 2008-2009 découlent des pertes enregistrées par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) alors que les deux régimes avaient presque atteint la pleine capitalisation de leur fonds.

Depuis 2008, la SAAQ ajuste les contributions d'assurance et entend adopter une politique de capitalisation avant la fin 2010. Du côté de la CSST, les pertes enregistrées à la CDPQ n'ont pas eu d'influence sur le taux moyen de prime de 2009. Pour 2010, ce taux est passé de 2,10 \$ à 2,19 \$; l'augmentation résultant surtout de l'amortissement des pertes de la CDPQ.

TABLEAU H.17

Résultats du Fonds d'assurance automobile du Québec

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Assurance automobile (SAAQ)			
Cotisations au régime	698	709	808
Revenus de placement et autres	1 046	501	- 2 134
TOTAL DES REVENUS	1 744	1 210	- 1 326
Dépenses	- 1 432	- 1 272	- 1 172
Excédent (déficit) du régime	312	- 62	- 2 498

TABLEAU H.18

Résultats du Fonds de la santé et de la sécurité du travail

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Assurance santé et sécurité du travail (CSST)			
Cotisations au régime	2 262	2 278	2 277
Revenus de placement et autres	1 479	634	- 2 946
TOTAL DES REVENUS	3 741	2 912	- 669
Dépenses	- 2 700	- 3 241	- 2 746
Excédent (déficit) du régime	1 041	- 329	- 3 415

□ L'assurance parentale

Le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs et travailleuses admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption. Il est entré en vigueur en 2006.

Malgré des revenus de 1,4 milliard de dollars en 2008-2009, la popularité du régime et l'augmentation du taux de natalité ont entraîné un déficit. Sur la base d'évaluations actuarielles, les taux de cotisation ont été haussés de 4,5 % le 1^{er} janvier 2010.

TABLEAU H.19

Régime québécois d'assurance parentale

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Cotisations au régime	1 184	1 233	1 344
Autres revenus	224	19	8
TOTAL DES REVENUS	1 408	1 252	1 352
Dépenses	- 1 199	- 1 488	- 1 604
Excédent (déficit) du régime	209	- 236	- 252
Pourcentage des cotisations sur le coût total du régime	98,7 %	82,9 %	83,8 %

□ Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et le Fonds d'assurance-récolte

Dans le cas de l'assurance-stabilisation et de l'assurance-récolte, les primes versées par les adhérents représentent environ le tiers des coûts des régimes en 2008-2009.

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ pour chaque dollar versé par les adhérents. Le fonds, dont le but est de garantir un revenu annuel net positif aux adhérents, est en déficit cumulé de 866 millions de dollars au 31 mars 2009. La contribution des adhérents en proportion des compensations reçues est passée de 29,9 % en 2005-2006 à 30,6 % en 2008-2009.

Si le pourcentage des contributions des adhérents sur les compensations reçues est quasi inchangé par rapport à 2005-2006, les contributions et les compensations ont presque doublé, principalement à cause du mauvais état du marché dans le secteur porcin, qui accapare à lui seul la moitié des compensations accordées parmi les seize productions agricoles couvertes.

TABLEAU H.20

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Contributions des adhérents	131	134	162	256
Contributions de La Financière agricole du Québec	261	269	323	512
TOTAL DES REVENUS	392	403	485	768
Compensations aux adhérents	- 436	- 601	- 632	- 836
Autres dépenses	- 14	- 27	- 36	- 18
TOTAL DES DÉPENSES	- 450	- 628	- 668	- 854
Excédent (déficit)	- 58	- 225	- 183	- 86
Pourcentage de contributions des adhérents sur les compensations reçues	29,9 %	22,3 %	25,6 %	30,6 %

Le Fonds d'assurance-récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine. La contribution des adhérents, en proportion des indemnités reçues, est passée de 64,9 % en 2007-2008 à 33,8 % en 2008-2009, mais demeure au même niveau qu'en 2005-2006 et 2006-2007. Le fonds affiche un excédent cumulé de 107 millions de dollars au 31 mars 2009.

Le déficit de 2008-2009 est causé par deux facteurs : premièrement, les conditions climatiques défavorables pour les fourrages qui ont donné lieu à des indemnités plus élevées que d'habitude et, deuxièmement, les pertes sur les placements à la CDPQ.

TABLEAU H.21

Fonds d'assurance-récolte

(en millions de dollars)

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Contributions des adhérents	20	25	28	27
Contributions de La Financière agricole du Québec	30	38	42	42
Autres revenus	7	6	12	1
TOTAL DES REVENUS	57	69	82	70
Indemnités aux adhérents	- 59	- 73	- 43	- 80
Autres dépenses	0	4	- 7	- 22
TOTAL DES DÉPENSES	- 59	- 69	- 50	- 102
Excédent (déficit)	- 2	0	32	- 32
Pourcentage des contributions des adhérents sur les indemnités reçues	34,0 %	34,3 %	64,9 %	33,8 %

3.7 Électricité

□ Revenus

Les revenus de vente d'électricité¹² au Québec se sont élevés à 10,4 milliards de dollars en 2008, soit une augmentation de 0,7 % ou 77 millions de dollars par rapport à 2007. Ils représentent 44,8 % des revenus totaux de tarification en 2008.

TABLEAU H.22

Ventes totales d'électricité au Québec (en millions de dollars)

	2006	2007	2008	Variation 2007-2008
Domestique et agricole	3 775	4 144	4 300	3,8 %
Générale et institutionnelle	2 356	2 602	2 687	3,3 %
Industrielle et autres	3 271	3 622	3 458	- 4,5 %
TOTAL	9 402	10 368	10 445	0,7 %

La hausse de 77 millions de dollars des produits de la vente d'électricité au Québec résulte essentiellement des ajustements tarifaires des 1^{er} avril 2007 et 2008, qui ont été atténués par l'effet des températures moins froides en 2008 et une baisse de la demande, notamment dans la catégorie industrielle.

□ Méthode de fixation des tarifs et mécanisme d'indexation

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs, à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

¹² Les informations présentées dans cette section sont tirées du rapport annuel 2008 d'Hydro-Québec. Les données sont présentées en année civile.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec Distribution aux consommateurs. Ces tarifs sont établis à partir de quatre composantes, soit :

- les coûts de l'électricité achetée par Hydro-Québec Distribution à Hydro-Québec Production ou à d'autres fournisseurs (ce que l'on appelle les coûts de fourniture);
- les coûts de transport de cette électricité qu'Hydro-Québec Distribution doit acquitter à Hydro-Québec TransÉnergie;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec Distribution, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

Cependant, selon la Loi sur la Régie de l'énergie, le coût de fourniture est fixé à 2,79 ¢/kWh pour un volume de 165 TWh représentant la consommation patrimoniale.

Pour l'électricité post-patrimoniale vendue au Québec au-delà des 165 TWh, le tarif inclut les quatre composantes du coût.

Par ailleurs, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

4. LES MESURES COMPENSATOIRES ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN FAVEUR DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

4.1 Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- le soutien aux enfants, qui améliore particulièrement le revenu des familles à faible et à moyen revenus;
- la prime au travail, qui encourage les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours à intégrer le marché du travail;
- le remboursement d'impôts fonciers, qui vise à réduire le fardeau des impôts fonciers que doivent supporter les contribuables à faible et à moyen revenus habitant dans des localités où le fardeau fiscal municipal est relativement élevé;
- le crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec qui a pour but d'alléger le fardeau des taxes pour les contribuables à faible et à moyen revenus;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

4.2 Mesures spécifiques destinées à compenser la hausse de certains tarifs

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Pour le réseau de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours pour couvrir certains frais médicaux¹³. Le gouvernement offre également des crédits d'impôt remboursable et non remboursable pour frais médicaux.

Pour le réseau de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant¹⁴.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou d'un supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu en frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus au loyer, il est en partie assumé par le programme¹⁵.

— En parallèle, avec le programme Allocation-logement, le gouvernement du Québec offre une aide financière destinée à certains ménages à faible revenu qui consacrent une part trop importante de leur budget pour se loger. Les coûts d'électricité sont inclus dans le calcul de l'aide financière.

Pour les services de garde, aucun frais n'est assumé par les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours pour l'équivalent de deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine.

Pour le transport en commun, les personnes âgées et les étudiants, qui ont généralement des revenus inférieurs à la moyenne, paient des tarifs inférieurs.

Pour le Régime public d'assurance médicaments, la gratuité des médicaments est accordée aux bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours, de même qu'à certaines personnes âgées à faible revenu.

¹³ Par exemple, le transport par ambulance, les orthèses, les prothèses, les lunettes et les lentilles.

¹⁴ Par ailleurs, les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

¹⁵ Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

4.3 Mesures de maintien du pouvoir d'achat

Depuis janvier 2006, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique ont été haussés, permettant ainsi d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Le 1^{er} mai 2009, le salaire minimum a été augmenté de 0,50 \$, passant de 8,50 \$ à 9,00 \$ l'heure. Il sera de nouveau augmenté de 0,50 \$ à compter du 1^{er} mai 2010 pour atteindre 9,50 \$ l'heure.

Enfin, depuis 2005, les prestations du programme de solidarité sociale, visant les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. De plus, depuis 2009, les prestations du programme d'aide sociale, visant les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

TABLEAU H.23

Tableau synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

Mesures compensatoires	
Réseau de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours - Crédits d'impôt remboursable et non remboursable pour frais médicaux
Réseau de l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> - Aide financière aux études - Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Supplément au loyer - Habitations à loyer modique - Programme Allocation-logement
Services de garde à 7 \$ par jour	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune contribution pour deux jours et demi ou cinq demi-journées par semaine pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours
Transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> - Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	<ul style="list-style-type: none"> - Gratuité des médicaments prescrits pour les bénéficiaires des programmes d'aide financière de dernier recours - Prime établie en fonction du revenu familial - Carnet de réclamation pour les travailleurs qui bénéficiaient des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours - Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées recevant au moins 94 % du supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> - Prime au travail - Soutien aux enfants - Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée - Indexation du régime d'imposition des particuliers - Crédit d'impôt remboursable pour la taxe de vente du Québec - Remboursement d'impôts fonciers
Autres mesures d'application générale	<ul style="list-style-type: none"> - Bonification du salaire minimum - Indexation des prestations des programmes d'aide financière de dernier recours - Aide juridique

5. REVENUS DÉTAILLÉS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Les données présentées dans ces annexes proviennent des informations recueillies auprès de tous les ministères et organismes.

Les revenus de tarification détaillés sont présentés en ordre alphabétique des ministères puis des organismes. Ces données portent sur les exercices 2006-2007 à 2008-2009 et sont présentées pour deux catégories de revenus, soit les « droits et permis » et les « ventes de biens et services ».

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, le cas échéant, à l'exception des organismes budgétaires suivants qui sont présentés séparément :

- Régie du logement;
- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Sûreté du Québec;
- Commission des transports du Québec.

Légende

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- selon le prix de revient (PR);
- de façon à récupérer des coûts (RC);
- par décision administrative (DA).

Les catégories de revenus de tarification inférieures à 500 \$ ne sont pas prises en compte dans ces annexes.

5.1 Annexe 1 – Tableaux détaillés des revenus de tarification des ministères

Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire (en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
RÉGIE DU LOGEMENT					
Droits et permis					
Frais exigibles par la Régie du logement	4 485	4 561	4 746	Oui	DA
Sous-total	4 485	4 561	4 746		
Ventes de biens et services					
Photocopies de documents	19	18	19	Non	RC
Sous-total	19	18	19		
TOTAL	4 504	4 579	4 765		

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
MINISTÈRE					
Droits et permis					
Régie des marchés agricoles	53	68	22	Oui	RC
Études de dossiers	331	526	441	Oui	RC
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	40	42	40	Oui	RC
Ventes à l'encan	6	3	3	Oui	RC
Mise en marché	81	100	104	Oui	RC
Abattoir et atelier	214	237	231	Oui	RC
Inséminateurs	63	65	65	Oui	RC
Pêche commerciale	91	128	93	Non	RC
Préparation ou mise en conserve du poisson	62	63	61	Oui	RC
Restauration et vente au détail d'aliments	11 062	11 183	11 309	Oui	RC
Sous-total	12 003	12 415	12 369		
Ventes de biens et services					
Cours	0	2	0	Non	—
Eau	1	102	126	Non	RC
Location de terrains et bâtisses	11	12	15	Oui	RC
Cale de halage	47	54	61	Non	RC
Location de services de personnel	2	0	0	Oui	RC
Aide technique et soutien	67	65	73	Non	RC
Autres aides à l'agriculteur	1 015	1 010	1 041	Non	RC
Analyse de l'eau potable	8	12	17	Non	RC
Accès à l'information	1	0	0	Non	MAJ
Sous-total	1 152	1 257	1 334		
TOTAL	13 154	13 670	13 703		
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC					
Droits et permis					
Études de dossiers	10	9	19	Oui	DA
Demande d'autorisation – Zone agricole	588	561	571	Oui	DA
Attestation – LPTAA ⁽¹⁾	22	21	16	Oui	DA
Enlèvement du sol arable	17	18	9	Oui	DA
Acte déclaratoire	98	103	103	Oui	DA
Sous-total	735	711	718		
Ventes de biens et services					
Photocopies de documents	2	3	2	Oui	DA
Plans de zone agricole	8	4	1	Oui	DA
Sous-total	10	7	3		
TOTAL	745	718	721		

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricole.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC					
Droits et permis					
Études de dossiers	9	9	10	Oui	RC
Ventes à l'encan	0	1	0	Oui	RC
Commercialisation des grains	207	218	219	Oui	RC
Mise en marché	2	2	2	Oui	RC
Sous-total	219	230	231		
Ventes de biens et services					
Photocopies de documents	29	31	38	Oui	RC
Cours	37	35	40	Oui	RC
Inspection des grains	6	6	11	Oui	RC
Nécessaire d'échantillonnage	1	0	1	Oui	RC
Location de services de personnel	0	0	13	Oui	RC
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	469	352	504	Non	RC
Cotisations – Surveillance quotas, producteurs de volailles	40	57	58	Oui	RC
Aide technique et soutien	2	4	3	Oui	RC
Sous-total	584	485	668		
TOTAL	803	715	899		
TOTAL – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION	14 702	15 103	15 323		

Assemblée nationale

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Revenus autonomes de l'Assemblée nationale	2 421	2 584	2 703	Non	MAJ
Boutique de l'Assemblée nationale	189	332	319	Non	RC
Sous-total	2 610	2 916	3 022		
TOTAL	2 610	2 916	3 022		

Culture, Communications et Condition féminine

Ventes de biens et services					
Photocopies de documents	2	0	3	Non	PR
Cours	501	0	—	—	—
Matériel didactique	14	0	—	—	—
Frais d'admission	46	0	—	—	—
Aide technique et soutien	193	0	—	—	—
Sous-total	756	0	3		
TOTAL	756	0	3		

Développement durable, Environnement et Parcs (en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	527	585	638	Oui	MAJ
Régime des eaux	1 406	427	876	Oui	DA
Sécurité des barrages	1 126	1 667	1 054	Oui	DA
Droits pour activités commerciales	0	1	2	Oui	DA
Attestations d'assainissement	575	619	536	Oui	DA
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 062	1 784	966	Oui	DA
Sous-total	4 696	5 084	4 072		
Ventes de biens et services					
Formulaires, documentation et information	60	58	45	Oui	DA
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	24	6	37	Oui	DA
Terrains et bâtisses	295	653	213	Oui	DA
Location et concessions	1 101	884	1 148	Oui	DA
Gestion des barrages publics	661	1 246	1 257	Non	DA
Analyse environnementale	1 883	—	—	—	—
Ventes de biens et services – Unités autonomes de services	—	2 010	2 754	Oui	DA
Sous-total	4 024	4 858	5 454		
TOTAL	8 720	9 942	9 526		

Développement économique, Innovation et Exportation

Droits et permis					
Études de dossiers	39	35	32	Oui	PR
Rembourrage	1 043	1 076	1 167	Oui	DA
Visa – Crédit d'impôt pour le design	40	79	89	Oui	PR
Sous-total	1 122	1 190	1 288		
TOTAL	1 122	1 190	1 288		

Éducation, Loisir et Sport

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Établissements d'enseignement privé	20	6	1	Non	DA
Sous-total	20	6	0		
Ventes de biens et services					
Recouvrements de tiers	7 593	7 344	6 996	Non	DA
Frais de révision d'examens	8	8	6	Non	DA
Sous-total	7 601	7 352	7 002		
TOTAL	7 621	7 358	7 003		

Emploi et Solidarité sociale

Ventes de biens et services					
Frais de perception	2 040	2 143	2 130	Non	RC
Accès à l'information	2	3	1	Oui	RC
Sous-total	2 042	2 147	2 131		
TOTAL	2 042	2 147	2 131		

Famille et Aînés

MINISTÈRE

Droits et permis

Études de dossiers	54	53	167	Oui	DA
Sous-total	54	53	167		
TOTAL	54	53	167		

CURATEUR PUBLIC

Droits et permis

Honoraires – Dossiers publics	5 918	6 403	6 730	Oui	PR
Honoraire de gestion de portefeuille – Dossiers publics	3 306	3 427	3 457	Non	MAJ
Sous-total	9 224	9 830	10 187		
TOTAL	9 224	9 830	10 187		
TOTAL – FAMILLE ET AÎNÉS	9 278	9 883	10 354		

Immigration et Communautés culturelles

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Demande d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers	2 518	3 105	3 060	Non	RC
Demande d'un employeur relative à un emploi temporaire	1 155	1 419	1 436	Non	RC
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers	24 072	25 392	32 276	Non	RC
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers	4 258	4 409	2 312	Non	RC
Certificats d'acceptation – Étudiants	0	0	2 452		
Sous-total	32 003	34 325	41 536		
Ventes de biens et services					
Photocopies de documents	0	3	4	Non	DA
Matériel et fournitures	0	1	1	Non	—
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	1 538	1 593	1 921	Non	DA
Sous-total	1 538	1 597	1 926		
TOTAL	33 541	35 922	43 462		

Justice

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
MINISTÈRE					
Droits et permis					
Publicité légale des entreprises	169	202	217	Oui	DA
Sous-total	169	202	217		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	520	541	550	Oui	DA
Location de chambres et pension	97	100	101	Non	DA
Actes judiciaires	30 924	29 759	35 935	Oui	DA
Actes juridiques	20 188	23 663	39 243	Oui	DA
Sous-total	51 729	54 063	75 829		
TOTAL	51 897	54 265	76 046		
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR					
Droits et permis					
Vendeurs itinérants	230	225	245	Oui	DA
Prêteurs d'argent	16	15	19	Oui	DA
Studios de santé	92	90	98	Oui	DA
Agences de recouvrement de créances	12	15	10	Oui	DA
Commerçants - Garanties supplémentaires	5	5	4	Oui	DA
Agents de voyage	700	678	715	Oui	DA
Certificats d'exemption	51	44	37	Oui	DA
Sous-total	1 106	1 072	1 128		
Ventes de biens et services					
Actes juridiques	0	0	5	Non	—
Sous-total	0	0	5		
TOTAL	1 106	1 072	1 133		
TOTAL - JUSTICE	53 003	55 337	77 179		

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Travaux de délimitation du territoire électoral	0	7	0	Non	RC
Sous-total	0	7	0		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	4	19	23	Non	RC
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente	456	303	297	Non	RC
Location de terrains et bâtisses	12	19	20	Non	RC
Location d'espaces de stationnement	43	42	42	Non	RC
Sous-total	517	384	382		
TOTAL	517	391	382		

Ressources naturelles et Faune

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Ressources forestières					
Coupe de bois – Usage domestique	201	193	209	Oui	MAJ
Usines de transformation du bois	698	670	616	Oui	RC
Permis d'intervention – Approvisionnement de bois sur les terres publiques	258 069	160 727	141 946	Oui	MAJ
Érablières	1 545	1 529	1 597	Non	DA
Intervention – Travaux d'utilité publique	175	77	113	Oui	MAJ
Intervention – Activités minières	87	102	100	Oui	MAJ
Intervention – Aménagement faunique et récréatif	90	64	45	Oui	MAJ
Mesureurs de bois	5	2	6	Non	DA
Autres droits sur la gestion des forêts	23	20	32	Oui	MAJ
Traitements sylvicoles réguliers	– 145 747	– 142 300	– 133 257	Oui	DA
Mise en valeur des ressources du milieu forestier	– 6 261	– 11 380	– 5 343	Oui	DA
Contribution à SOPFIM ⁽¹⁾ – SOPFEU ⁽²⁾	– 15 935	0	0	Non	DA
Plans spéciaux de récupération et mise en production	– 33 106	– 7 047	– 3 346	Oui	DA
Transfert au Fonds forestier	– 57 006	0	0	Non	DA
Total – Ressources forestières	2 838	2 657	2 718		
Ressources minières					
Exploitation minière – Droits	48 787	82 905	27 374	Non	MAJ
Exploitation minière – Crédits pour pertes	– 13 212	– 38 918	– 37 675	Non	DA
Exploitation minière – Crédits pour financement	– 379	0	0	—	—
Claim	12 379	11 315	10 893	Oui	DA
Exploitation par baux	1 410	1 533	1 527	Oui	DA
Prospecteurs	13	16	18	Oui	DA
Recherche de réservoirs souterrains	180	245	397	Non	MAJ
Renseignement généraux	8	79	19	Oui	DA
Exploration	0	16	6	Oui	DA
Plaques de jalonnement	16	9	3	Non	DA
Exploitation – Sable, gravier et autres	2 716	2 803	3 513	Non	DA
Total – Ressources minières	51 918	60 002	6 075		

(1) Société de protection des forêts contre les insectes et maladies.

(2) Société de protection contre les incendies de forêts.

Ressources naturelles et Faune (suite)

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ressources hydrauliques					
Forces hydrauliques	9 977	3 469	- 809	Oui	MAJ
Énergie électrique produite	63 535	15 486	- 20	Oui	MAJ
Régime des eaux	1 653	1 669	1 712	Oui	MAJ
Total – Ressources hydrauliques	75 165	20 624	883		
Autres					
Permis de recherche	0	83	0	Non	MAJ
Baux d'exploitation et d'utilisation – Gaz naturel	16	16	16	Non	MAJ
Recherche de pétrole et de gaz naturel	645	641	995	Non	MAJ
Exploitation de pétrole et de gaz naturel – Redevances	16	12	11	Non	MAJ
Baux d'exploitation de réservoirs souterrains	64	61	65	Non	MAJ
Permis d'utilisation – Équipement pétrolier à risque élevé	1 832	0	0	Non	—
Permis de chasse, pêche et piégeage	27 660	27 485	27 026	Non	MAJ
Permis commerciaux et particuliers	284	163	159	Oui	MAJ
Droits pour activités commerciales	1 295	958	1 719	Oui	MAJ
Total – Autres	31 812	29 418	29 991		
Sous-total	161 733	112 702	39 668		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	211	232	234	Non	DA
Matériel et fournitures	1	0	0	Non	—
Bois	264	10	9	Oui	MAJ
Terres de l'État	1 341	3 331	5 478	Non	MAJ
Terrains et bâtisses	10	1 211	4	Non	MAJ
Éolien – Tarif annuel réserve	—	0	185	Oui	MAJ
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	165	148	152	Oui	MAJ
Frais de vente et de location de terrains	510	599	395	Non	MAJ
Location et concessions	9 939	11 000	10 903	Oui	MAJ
Recouvrements de tiers	—	0	22	Non	MAJ
Enregistrements de transferts	101	208	185	Oui	DA
Arpentages de terrains	29	25	50	Oui	MAJ
Frais d'inscription aux tirages au sort	246	60	497	Non	MAJ
Accès à l'information	3	0	0	Non	DA
Frais de recherche	2	3	0	Non	MAJ
Sous-total	12 821	16 825	18 114		
TOTAL	174 555	129 527	57 782		

Revenu

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Profits d'exploitation forestière	2 188	- 244	- 3 697	Non	DA
Honoraires - Dossiers publics	4 427	3 951	3 044	Oui	MAJ
Création et modification de personnes morales	10 854	17 137	10 948	Non	DA
Publicité légale des entreprises	29 754	39 235	42 541	Non	DA
Rapport annuel des compagnies	0	14	16	Non	DA
Transferts de terrains	- 2	0	0	Non	DA
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives	360	540	627	Non	DA
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	766	724	677	Non	DA
Sous-total	48 348	61 357	54 156		
Ventes de biens et services					
Photocopies de documents	0	188	205	Non	DA
Actes judiciaires	197	215	249	Non	DA
Décisions anticipées	135	105	71	Non	DA
Sous-total	332	508	525		
TOTAL	48 680	61 865	54 681		

Santé et Services sociaux

Droits et permis					
Hôpitaux privés et autres institutions	1 581	1 663	1 614	Oui	DA
Sous-total	1 581	1 663	1 614		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	20	15	10	Oui	PR
Tierces responsabilités - Internes	6 631	6 222	7 531	Non	RC
Tierces responsabilités - Externes	1 119	1 344	1 729	Non	RC
Assurance-hospitalisation - Étrangers	168	149	169	Non	EA
Sous-total	7 938	7 729	9 439		
TOTAL	9 518	9 393	11 053		

Sécurité publique

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
MINISTÈRE					
Droits et permis					
Agences d'investigation ou de sécurité	1 330	570	517	Oui	DA
Sous-total	1 330	570	517		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	0	30	29	Non	DA
Location de chambres et pension	2 800	3 134	3 245	Oui	RC
Conciliation et enquêtes - Déontologie policière	743	575	824	Non	PR
Autres	0	8	9		
Sous-total	3 543	3 746	4 107		
TOTAL	4 873	4 316	4 624		
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX					
Droits et permis					
Détaillants	20 930	21 025	21 711	Oui	DA
Production industrielle de boissons	587	633	638	Oui	DA
Concours publicitaires	4 507	4 653	4 578	Non	DA
Appareils d'amusement	2 901	2 971	2 868	Non	DA
Bingo	1 498	1 122	2 285	Oui	DA
Loteries - Tirages	1 794	2 190	1 652	Non	DA
Loteries - Foires agricoles	0	0	5	Non	DA
Loteries - Vidéo	923	931	918	Oui	DA
Courses	182	180	120	Oui	DA
Sports de combat	25	36	33	Oui	DA
Organisation - Spectacles sportifs de combat	176	179	306	Oui	DA
Études de dossiers	969	875	918	Oui	DA
Autres	8	10	5	Non	DA
TOTAL	34 500	34 805	36 037		

Sécurité publique (suite)

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
SURETÉ DU QUÉBEC					
Droits et permis					
Agences d'investigation ou de sécurité	0	890	887	Oui	PR
Permis d'explosifs	265	267	301	Oui	DA
Sous-total	265	1 157	1 188		
Ventes de biens et services					
Frais de vérification des antécédents judiciaires	172	543	647	Oui	PR
Frais d'administration - Permis de club de tir à la cible	0	0	1	Non	DA
Sous-total	172	543	648		
TOTAL	437	1 700	1 836		
TOTAL - SÉCURITÉ PUBLIQUE	39 810	40 821	42 497		

Transports

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
MINISTÈRE					
Droits et permis					
Immatriculation - Droits	654 462	669 033	680 917	Non	DA
Conducteurs et chauffeurs	81 413	82 730	85 645	Non	DA
Signalisation touristique commerciale	25	21	12	Non	DA
Droits pour activités commerciales	0	5	5	Non	—
Sous-total	735 900	751 789	766 579		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	3	1	1	Non	—
Photocopies de documents	0	0	1	Non	—
Matériel et fournitures	2	6	12	Oui	MAJ
Gaz et huile	0	6	0	Non	MAJ
Location de machinerie et d'équipement	0	1	0	Non	—
Location d'installations électriques	0	3	2	Non	DA
Terrains et bâtisses	6 427	3 897	12 663	Oui	MAJ
Location de terrains et bâtisses	1 648	1 741	2 342	Oui	MAJ
Location d'espaces de stationnement	12	12	19	Non	MAJ
Location d'espaces pour cabines téléphoniques	7	1	5	Non	MAJ
Aide technique et soutien	0	116	92	Non	DA
Accès à l'information	1	1	1	Non	—
Analyse en laboratoire	0	81	34	Non	PR
Frais d'atterrissage	0	0	- 69	Non	DA
Frais de débarcadère	341	317	307	Non	RC
Sous-total	8 442	6 183	15 410		
TOTAL	744 342	757 972	781 989		

Transport (suite)

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
COMMISSION DES TRANSPORTS					
Droits et permis					
Transport commercial public	694	694	712	Oui	DA
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 090	2 057	2 167	Oui	DA
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	1 909	1 916	2 021	Oui	DA
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	122	106	102	Oui	DA
Transfert de permis	802	763	669	Non	DA
Sous-total	5 617	5 535	5 671		
Ventes de biens et services					
Photocopies de documents	2	2	1	Oui	DA
Matériel et fournitures	14	25	20	Oui	DA
Frais de publication – Demandes de permis	101	102	105	Oui	DA
Sous-total	117	129	126		
TOTAL	5 733	5 664	5 797		
TOTAL – TRANSPORTS	750 075	763 636	787 786		
Travail					
Ventes de biens et services					
Formules et documents	70	72	23	Oui	RC
Autres	0	1	0	Non	RC
Sous-total	70	73	23		
TOTAL	70	73	23		

5.2 Annexe 2 – Tableaux détaillés des revenus de tarification des organismes

Agence de l'efficacité énergétique (en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Contribution des bénéficiaires	147	4 372	6 742	Non	MAJ
Sous-total	147	4 372	6 742		
TOTAL	147	4 372	6 742		

Agence métropolitaine de transport

Ventes de biens et services					
Recettes de la vente de TRAM	63 742	73 428	81 965	Non	—
Recettes des trains de banlieue	41 128	42 299	44 457	Oui	—
Recettes de la desserte métropolitaine	1 681	2 295	2 373	Oui	—
Sous-total	106 551	118 022	128 795		
TOTAL	106 551	118 022	128 795		

Autorité des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Études de dossiers	486	—	—	Oui	—
Compagnies d'assurance	28	—	—	Non	—
Constitution des institutions de dépôts	14	—	—	Non	—
Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne	37	—	—	Non	—
Examens	1 118	—	—	Oui	—
Redevances – Centre collégial de formation à distance	13	0	0	Non	MAJ
Cotisation des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne	1 128	—	—	Non	—
Cotisation des compagnies d'assurance	7 804	—	—	Non	—
Frais d'inspection – Institutions de dépôts	78	—	—	Non	—
Cotisation des coopératives et services financiers	3 181	—	—	Non	—
Cotisations	8 967	—	—	Oui	—
Analyse des guides de distribution	40	49	151	Non	DA
Financement des sociétés	35 142	34 694	30 646	Non	MAJ
Inscriptions	6 587	7 158	7 778	Non	MAJ
Informations financières	5 291	4 682	4 383	Non	MAJ
Inspections	211	9	157	Non	MAJ
Certification représentants	—	4 615	5 051	Oui	DA
Cotisations annuelles	—	14 062	18 152	Non	RC
Administration des examens et stages	—	1 664	1 605	Oui	DA
Inscriptions cabinets	—	5 162	5 250	Oui	DA
Autres services	515	176	125	Oui	DA
Sous-total	70 640	72 271	73 369		
Ventes de biens et services					
Tarification – Fonds d'assurance-dépôt	12 560	12 090	12 760	Non	DA
Formulaires, documentation et information	944	1 087	1 342	Oui	DA
Honoraires des Chambres	201	209	214	Oui	RC
Sous-total	13 705	13 386	14 316		
TOTAL	84 345	85 657	87 685		

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Ventes de biens et services					
Vente de biens et services divers	1 198	2 042	2 077	Oui	RC
Sous-total	1 198	2 042	2 077		
TOTAL	1 198	2 042	2 077		

Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Frais exigibles par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières	3	4	7	Non	DA
Sous-total	3	4	7		
TOTAL	3	4	7		

Centre de recherche industrielle du Québec

Ventes de biens et services

Ventes de services	6 885	7 695	8 860	Non	MAJ
Location de locaux	829	302	218	Non	PR
Recherche et développement	2 885	5 429	4 110	Non	MAJ
Sous-total	10 599	13 426	13 188		
TOTAL	10 599	13 426	13 188		

Centre de services partagés du Québec

Ventes de biens et services

Ventes de services	165	63	0	Non	PR
Information gouvernementale	22 648	7 225	9 926	Non	PR
Technologies de l'information et des communications	13 737	7 889	0	Non	PR
Gestion intégrée des ressources	352	83	12	Non	RC
Reprographie gouvernementale	169	4	21	Non	PR
Fournitures et ameublement	17 361	13 601	1 481	Non	PR
Services d'entretien d'équipement bureautique	139	45	9	Non	PR
Service gouvernemental de courrier	1 207	968	213	Non	PR
Centre de documents semi-actifs	390	211	2	Non	PR
Disposition de surplus et acquisitions	16 929	9 107	2 808	Non	PR
Ajustements	- 43 797	- 14 192	—	—	—
Sous-total	29 300	25 004	18 084		
TOTAL	29 300	25 004	18 084		

Commission de la capitale nationale du Québec

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Revenus de location	168	158	167	Non	MAJ
Billetterie	161	172	216	Non	MAJ
Activités éducatives et culturelles	132	149	199	Non	MAJ
Produits dérivés	28	23	33	Non	MAJ
Ventes de publications	22	12	73	Non	MAJ
Sous-total	511	514	686		
TOTAL	511	514	686		

Commission des lésions professionnelles

Ventes de biens et services					
Publications et services	10	9	9	Non	DA
Sous-total	10	9	9		
TOTAL	10	9	9		

Commission des normes du travail

Ventes de biens et services					
Montants forfaitaires sur réclamations perçues d'employeurs	196	68	40	Non	DA
Cotisations des employeurs	54 702	55 129	59 932	Non	RC
Réclamations perçues pour le compte de salariés devenus introuvables	18	0	34	Non	DA
Ventes de publications	5	4	4	Non	DA
Séminaires aux employeurs	0	147	144	Non	DA
Sous-total	54 920	55 348	60 153		
TOTAL	54 920	55 348	60 153		

Commission des relations du travail

Ventes de biens et services					
Formules et documents	6	8	9	Oui	DA
Sous-total	6	8	9		
TOTAL	6	8	9		

Commission des services juridiques

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Volet contributif – Contributions des bénéficiaires	1 449	1 510	1 743	Non	DA
Remboursements des coûts de l'aide juridique	438	527	566	Non	RC
Sous-total	1 887	2 037	2 309		
TOTAL	1 887	2 037	2 309		

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Ventes de biens et services					
Photocopies de documents	0	4	4	Non	DA
Cours	0	395	429	Non	DA
Matériel didactique	0	13	12	Non	DA
Formation continue – Conservatoire de musique et d'art dramatique	0	43	97	Non	DA
Autres revenus	0	88	89	Non	DA
Frais d'admission	0	33	37	Non	DA
Aide technique et soutien	0	175	170	Non	DA
Sous-total	0	751	837		
TOTAL	0	751	837		

Corporation d'Urgences-santé

Ventes de biens et services					
Vente de bien et services divers	564	1 656	378	Non	DA
Transport ambulancier – Particuliers	6 876	6 919	6 935	Non	DA
Transport ambulancier – Autres	360	483	362	Non	DA
Sous-total	7 800	9 058	7 674		
TOTAL	7 800	9 058	7 674		

École nationale de police du Québec

Ventes de biens et services					
Contributions des corps de police	9 581	6 184	6 582	Non	DA
Frais de scolarité, d'inscription, d'hébergement et autres	10 500	7 681	9 832	Oui	RC
Sous-total	20 081	13 865	16 414		
TOTAL	20 081	13 865	16 414		

École nationale des pompiers du Québec

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Cours	1 425	1 536	1 448	Oui	DA
Matériel didactique	98	110	108	Non	DA
Autres	37	71	71	Non	DA
Sous-total	1 560	1 717	1 627		
TOTAL	1 560	1 717	1 627		

Fondation de la faune du Québec

Droits et permis					
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	3 101	3 203	3 157	Non	DA
Sous-total	3 101	3 203	3 157		
TOTAL	3 101	3 203	3 157		

Fonds de développement du marché du travail

Droits et permis					
Certificats de compétence – Gaz	531	413	– 1	Oui	RC
Mécaniciens de machines fixes	429	309	0	Oui	RC
Autres techniciens	883	835	– 2	Oui	RC
Qualification environnementale halocarbures	40	268	0	Non	RC
Qualification professionnelle en eau potable	66	57	0	Non	RC
Examens interprovinciaux	43	53	54	Oui	RC
Appareils sous pression	74	53	0	Oui	RC
Qualification réglementée	0	219	1 965	Non	RC
Halocarbures, eau potable et soudeur	0	43	258	Non	RC
Sous-total	2 065	2 248	2 274		
TOTAL	2 065	2 248	2 274		

Fonds de fourniture de biens ou de services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ventes de biens et services					
Services professionnels	30	414	256	Non	RC
Sous-total	30	414	256		
TOTAL	30	414	256		

Fonds de gestion de l'équipement roulant

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Location de machinerie et d'équipement	17 641	19 929	18 662	Oui	PR
Sous-total	17 641	19 929	18 662		
TOTAL	17 641	19 929	18 662		

Fonds de partenariat touristique

Ventes de biens et services					
Biens et services touristiques	199	413	368	Non	DA
Locations d'espace	612	589	624	Oui	MAJ
Sous-total	811	1 002	992		
TOTAL	811	1 002	992		

Fonds des contributions des automobilistes au transport en commun

Droits et permis					
Contributions des automobilistes - Net	69 044	70 477	72 563	Non	DA
Sous-total	69 044	70 477	72 563		
TOTAL	69 044	70 477	72 563		

Fonds des générations

Droits et permis					
Forces hydrauliques	11 416	7 643	9 182	Oui	MAJ
Énergie électrique produite	0	38 094	78 937	Oui	MAJ
Sous-total	11 416	45 737	88 118		
TOTAL	11 416	45 737	88 118		

Fonds des pensions alimentaires

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Frais d'arrâges et autres	850	785	835	Oui	DA
Sous-total	850	785	835		
TOTAL	850	785	835		

Fonds des registres du ministère de la Justice

Droits et permis					
Commissaires à l'assermentation	588	662	608	Non	DA
Sous-total	588	662	608		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	2 000	3	3	Non	DA
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits – Net	27 428	28 385	27 385	Non	MAJ
Honoraires de certification	12	13	11	Non	MAJ
Registre des lobbyistes	15	15	17	Non	MAJ
Sous-total	29 455	28 417	27 416		
TOTAL	30 043	29 078	28 024		

Fonds des services de police

Ventes de biens et services					
Services de police	231 385	236 269	243 208	Oui	PR
Services de police – Ponts fédéraux	3 478	3 544	3 601	Oui	PR
Vente de biens et services divers	787	1 711	1 131	Oui	PR
Sous-total	235 650	241 524	247 941		
TOTAL	235 650	241 524	247 941		

Fonds d'information foncière

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	38 982	42 002	43 163	Oui	RC
Ventes d'enregistrements cadastraux et services rendus	3 426	3 825	3 776	Oui	RC
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	72 736	76 624	77 979	Oui	RC
Vente de biens et services divers	882	1 059	10 561	Non	DA
Sous-total	116 026	123 511	125 969		
TOTAL	116 026	123 511	125 969		

Fonds d'information géographique

Ventes de biens et services					
Services spécialisés	0	4 326	4 364	Non	RC
Ventes	1 527	762	625	Non	PR
Sous-total	1 527	5 089	4 989		
TOTAL	1 527	5 089	4 989		

Fonds du Centre financier de Montréal

Droits et permis					
Études de dossiers	826	502	491	Non	DA
Contribution annuelle - Centres financiers	450	373	367	Non	DA
Sous-total	1 276	875	858		
TOTAL	1 276	875	858		

Fonds du service aérien gouvernemental

Ventes de biens et services					
Service aérien	27 215	52 007	64 378	Non	RC
Sous-total	27 215	52 007	64 378		
TOTAL	27 215	52 007	64 378		

Fonds forestier

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Contributions des bénéficiaires	19 273	0	0	Non	DA
Sous-total	19 273	0	0		
TOTAL	19 273	0	0		

Fonds pour la vente de biens et services du ministère des Transports

Ventes de biens et services					
Redevances des concessionnaires	2 843	1 414	1 011	Non	MAJ
Panneaux de signalisation et d'information	6 731	7 092	6 542	Non	—
Sous-total	9 574	8 506	7 553		
TOTAL	9 574	8 506	7 553		

Fonds vert

Droits et permis					
Redevances – Changements climatiques	0	100 376	203 221	Non	DA
Redevances – Matières résiduelles	47 779	64 458	66 631	Non	DA
Autorisations en vertu de la LQE ⁽¹⁾	0	0	3 210	Oui	DA
Sous-total	47 779	164 834	273 062		
TOTAL	47 779	164 834	273 062		

Héma-Québec

Ventes de biens et services					
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	394	355	473	Non	PR
Sous-total	394	355	473		
TOTAL	394	355	473		

Institut de la statistique du Québec

Ventes de biens et services					
Ventes de services	2 060	3 121	1 441	Non	RC
Sous-total	2 060	3 121	1 441		
TOTAL	2 060	3 121	1 441		

(1) Loi sur la qualité de l'environnement.

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Recyclage, perfectionnement et formation sur mesure	598	—	—	—	—
Enseignement régulier	565	—	—	—	—
Restauration	2 391	—	—	—	—
Hébergement	1 166	—	—	—	—
Services professionnels	801	—	—	—	—
Autres revenus	797	—	—	—	—
Hôtel pédagogique	—	3 027	3 035	Non	MAJ
Services professionnels et formation continue	—	361	353	Non	MAJ
Formation subventionnée	—	1 066	1 137	Non	MAJ
Recherche	—	74	101	Non	DA
Sous-total	6 318	4 528	4 625		
TOTAL	6 318	4 528	4 625		

Institut national de santé publique du Québec

Ventes de biens et services					
Divers	3 151	5 781	6 495	Non	PR
Sous-total	3 151	5 781	6 495		
TOTAL	3 151	5 781	6 495		

Investissement Québec

Ventes de biens et services					
Attestations	3 687	3 832	4 298	Oui	RC
Honoraires de garantie	22 073	35 187	36 945	Non	MAJ
Commissions d'engagement	6 599	6 373	7 268	Non	MAJ
Sous-total	32 359	45 392	48 511		
TOTAL	32 359	45 392	48 511		

La Financière agricole du Québec

Droits et permis					
Droits administratifs	3 209	2 452	2 386	Non	DA
Autres	2 497	2 018	2 651	Non	DA
Sous-total	5 706	4 470	5 037		
TOTAL	5 706	4 470	5 037		

Musée d'art contemporain de Montréal

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Locations d'espace	143	198	159	Non	MAJ
Locations d'expositions	47	35	156	Non	DA
Billetterie	424	432	449	Non	MAJ
Publications	22	18	27	Non	PR
Activités éducatives et culturelles	121	153	144	Oui	RC
Redevances – Services alimentaires	53	51	6	Oui	MAJ
Divers	176	15	4	Non	RC
Sous-total	986	902	945		
TOTAL	986	902	945		

Musée de la civilisation

Ventes de biens et services					
Locations et concessions	559	528	705	Non	MAJ
Locations d'expositions	2	224	316	Non	RC
Billetterie	886	1 188	1 237	Non	MAJ
Boutique	603	710	576	Non	PR
Commandites obtenues pour la réalisation d'expositions	408	786	2 052	Non	DA
Ventes de produits et services	439	402	973	Non	RC
Divers	336	91	428	Non	RC
Sous-total	3 233	3 928	6 286		
TOTAL	3 233	3 928	6 286		

Musée national des beaux-arts du Québec

Ventes de biens et services					
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	485	299	311	Non	DA
Commandites et publicité	394	464	1 181	Non	DA
Boutique et publications	820	691	1 050	Non	PR
Location d'espaces et services connexes	315	293	371	Non	MAJ
Activités éducatives et culturelles	213	205	414	Non	DA
Redevances – Services alimentaires	171	199	294	Non	DA
Services auxiliaires – Stationnement	215	232	377	Non	MAJ
Billetterie et vestiaire	1 306	1 571	2 967	Non	MAJ
Divers	43	58	71	Non	RC
Sous-total	3 962	4 011	7 037		
TOTAL	3 962	4 011	7 037		

Office des professions du Québec

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Contributions des membres des ordres professionnels	5 468	7 107	8 296	Oui	RC
Sous-total	5 468	7 107	8 296		
TOTAL	5 468	7 107	8 296		

Régie de l'assurance maladie du Québec

Ventes de biens et services					
Recouvrements des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	2 661	2 850	3 148	Non	RC
Ententes réciproques avec les autres provinces	32 923	36 839	32 716	Non	RC
Divers	5 823	6 040	7 118	Non	MAJ
Sous-total	41 407	45 729	42 982		
TOTAL	41 407	45 729	42 982		

Régie de l'énergie

Ventes de biens et services					
Redevances – Rémunération et fonctionnement	1 716	3 167	3 038	Oui	RC
Sous-total	1 716	3 167	3 038		
TOTAL	1 716	3 167	3 038		

Régie des installations olympiques

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	4 569	4 581	4 658	Non	DA
Installations sportives et touristiques – Loyers	1 690	1 648	1 191	Oui	MAJ
Installations sportives et touristiques – Publicité	476	432	385	Non	DA
Stationnement et vestiaires	2 374	2 720	2 672	Non	MAJ
Souvenirs	594	642	695	Non	MAJ
Redevances des concessionnaires	1 001	1 767	660	Non	MAJ
Locaux commerciaux et bureaux	1 689	1 613	1 653	Oui	MAJ
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 824	3 963	3 893	Oui	RC
Travaux et services facturés à des tiers	2 104	2 266	859	Oui	RC
Divers	177	305	591	Non	DA
Sous-total	18 498	19 935	17 256		
TOTAL	18 498	19 935	17 256		

Régie du bâtiment du Québec

Droits et permis					
Ventes de gaz de pétrole liquéfié	437	470	451	Oui	PR
Enregistrement – Exploitation de gaz de pétrole liquéfié	209	214	226	Oui	PR
Installation de gaz	4	3	0	Oui	PR
Droits d'inspection – Distribution du gaz	2 313	2 507	2 193	Oui	PR
Permis d'utilisation – Équipement pétrolier à risque élevé	0	1 656	1 987	Oui	PR
Installations électriques	13 074	13 429	14 322	Oui	PR
Installations de machines fixes	2 661	2 517	2 169	Oui	PR
Entrepreneur en tuyauterie	4 224	4 603	4 597	Oui	PR
Entrepreneur de construction	21 952	22 847	22 930	Oui	PR
Jeux et remontées mécaniques	281	222	225	Oui	PR
Appareils de levage	1 539	1 508	1 561	Oui	PR
Sous-total	46 694	49 975	50 661		
Ventes de biens et services					
Formulaires et documents	35	24	105	Oui	DA
Sous-total	35	24	105		
TOTAL	46 728	49 999	50 765		

Régie du cinéma

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Frais d'examen – Demandes de classement de films	1 513	1 385	1 155	Non	DA
Frais d'examen – Demande de permis	90	89	80	Non	DA
Permis	1 097	1 046	934	Non	DA
Contrôle sur le matériel vidéo	13 278	11 475	10 328	Non	DA
Sous-total	15 978	13 994	12 497		
TOTAL	15 978	13 994	12 497		

Services Québec

Ventes de biens et services					
Demandes de certifications	17 612	15 492	13 592	Non	PR
Inscriptions tardives	74	82	84	Non	PR
Changement de nom	155	181	147	Non	PR
Attestations	128	4	381	Non	PR
Transmission électronique de données	207	716	1 445	Non	PR
Divers	34	160	295	Non	PR
Sous-total	18 210	16 615	15 943		
TOTAL	18 210	16 615	15 943		

Société de développement de la Baie-James

Ventes de biens et services					
Vente	5 574	6 197	4 924	Oui	MAJ
Location d'immeubles	1 353	1 365	372	Oui	MAJ
Honoraires de gestion	1 205	1 134	1 171	Oui	MAJ
Prestations de services	12 423	13 320	12 772	Oui	RC
Sous-total	20 555	22 017	19 239		
TOTAL	20 555	22 017	19 239		

Société de développement des entreprises culturelles

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Études de dossiers	111	119	131	Non	DA
Honoraires de garantie	474	428	421	Non	DA
Billetterie	42	42	0	Non	DA
Honoraires de certification	1 464	1 464	1 535	Non	DA
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	1 529	1 564	1 626	Oui	DA
Honoraires – Demandes de prêts	0	0	141	Non	DA
Sous-total	3 620	3 618	3 854		
TOTAL	3 620	3 618	3 854		

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Droits et permis					
Droits d'immatriculation additionnels – Fortes cylindrées	44 653	48 424	52 424	Non	DA
Sous-total	44 653	48 424	52 424		
TOTAL	44 653	48 424	52 424		

Société de la Place des Arts de Montréal

Ventes de biens et services					
Services auxiliaires	3 956	4 194	3 662	Oui	MAJ
Locaux commerciaux et bureaux	1 826	2 024	2 051	Oui	MAJ
Location de salles	3 473	3 848	3 994	Oui	MAJ
Redevances et autres revenus de billetterie	2 662	3 198	3 444	Oui	MAJ
Commandites et publicité	575	579	519	Non	MAJ
Services scéniques	22	—	—	Oui	—
Sous-total	12 514	13 843	13 670		
TOTAL	12 514	13 843	13 670		

Société de l'assurance automobile du Québec

Droits et permis					
Droits d'immatriculation – Contrôle routier	54 720	59 666	58 758	Non	RC
Sous-total	54 720	59 666	58 758		
Ventes de biens et services					
Frais de gestion	100 938	100 716	104 231	Non	DA
Sous-total	100 938	100 716	104 231		
TOTAL	155 658	160 382	162 989		

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Autres revenus	15 563	651	516	Non	MAJ
Location d'espaces et de services connexes	0	3 631	2 722	Non	MAJ
Messages publicitaires	0	11 451	10 435	Non	MAJ
Produits dérivés	0	424	197	Non	MAJ
Revenus de programmation	0	2 649	3 066	Non	MAJ
Sous-total	15 563	18 806	16 936		
TOTAL	15 563	18 806	16 936		

Société des établissements de plein air du Québec

Droits et permis					
Droits d'accès dans les parcs et les réserves	4 975	5 295	5 236	Non	DA
Sous-total	4 975	5 295	5 236		
Ventes de biens et services					
Services dans les parcs et réserves	75 066	78 846	79 379	Oui	MAJ
Sous-total	75 066	78 846	79 379		
TOTAL	80 041	84 141	84 615		

Société des traversiers du Québec

Ventes de biens et services					
Transport des véhicules	7 828	8 244	8 657	Oui	MAJ
Transport des passagers	6 458	6 718	7 206	Oui	MAJ
Divers	834	847	626	Non	MAJ
Sous-total	15 120	15 809	16 489		
TOTAL	15 120	15 809	16 489		

Société d'habitation du Québec

Ventes de biens et services					
Honoraires Immobilière SHQ	529	526	0	Non	RC
Honoraires – Société de gestion	60	60	70	Non	DA
Honoraires – Divers organismes	49	25	85	Non	RC
Sous-total	638	611	155		
TOTAL	638	611	155		

Société du Centre des congrès de Québec

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Location d'espaces - Événements	2 182	2 430	3 350	Oui	MAJ
Redevances - Services alimentaires	1 249	2 085	2 569	Oui	MAJ
Redevances - Autres	22	73	158	Oui	MAJ
Services optionnels - Manutention, expédition et accrochage	444	637	896	Oui	MAJ
Services optionnels - Électricité, plomberie et autre personnel technique	429	580	657	Oui	MAJ
Services optionnels - Entretien ménager	16	29	25	Oui	MAJ
Services optionnels - Aménagement et ameublement	312	365	502	Oui	MAJ
Services optionnels - Audiovisuel, sonorisation et éclairage	97	63	101	Oui	MAJ
Services optionnels - Télécommunications	272	328	545	Oui	MAJ
Services optionnels - Accueil, billetterie, vestiaire	132	173	145	Oui	MAJ
Services optionnels - Sécurité	44	40	104	Oui	MAJ
Services optionnels - Autres	133	65	153	Oui	MAJ
Redevances - Services audiovisuels	286	393	838	Oui	MAJ
Sous-total	5 616	7 261	10 041		
TOTAL	5 616	7 261	10 041		

Société du Grand Théâtre de Québec

Ventes de biens et services					
Location d'espaces de stationnement	103	117	114	Oui	MAJ
Billetterie	1 777	2 143	1 705	Oui	MAJ
Location de salles	806	837	922	Non	MAJ
Services scéniques	873	977	930	Non	MAJ
Production et présentation de spectacles	1 601	1 422	1 046	Non	MAJ
Services à la clientèle	113	96	101	Oui	MAJ
Divers	54	51	31	Oui	MAJ
Sous-total	5 327	5 643	4 849		
TOTAL	5 327	5 643	4 849		

Société du Palais des congrès de Montréal

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Location d'espaces – Événements	6 655	6 605	6 799	Oui	MAJ
Redevances – Services alimentaires	2 282	2 335	2 850	Non	MAJ
Redevances – Autres	103	125	71	Non	MAJ
Services optionnels – Entretien ménager	427	508	492	Non	MAJ
Services optionnels – Télécommunications	730	588	629	Non	MAJ
Redevances – Services audiovisuels	633	585	895	Non	MAJ
Redevances – Billets vendus	445	483	366	Non	MAJ
Services auxiliaires – Stationnement	1 009	1 064	1 030	Non	MAJ
Services auxiliaires – Aménagement	1 380	1 154	1 227	Non	MAJ
Services auxiliaires – Audiovisuel	488	716	763	Non	MAJ
Services auxiliaires – Vestiaire	181	162	160	Non	MAJ
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	42	27	36	Non	MAJ
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	1 438	1 409	1 516	Non	MAJ
Services auxiliaires – Sécurité	140	271	207	Non	MAJ
Services auxiliaires – Autres	765	803	897	Non	MAJ
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	4	3	2	Non	MAJ
Sous-total	16 722	16 838	17 939		
TOTAL	16 722	16 838	17 939		

Société du Parc industriel et portuaire de Bécancour

Droits et permis					
Revenus portuaires	2 607	2 974	3 543	Non	MAJ
Sous-total	2 607	2 974	3 543		
Ventes de biens et services					
Service d'eau industrielle	1 348	710	673	Oui	RC
Location d'immeubles	517	438	496	Oui	PR
Sous-total	1 865	1 149	1 170		
TOTAL	4 471	4 123	4 713		

Société immobilière du Québec

(en milliers de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Location d'espaces – Autres clients	41 742	44 323	36 205	Oui	PR
Sous-total	41 742	44 323	36 205		
TOTAL	41 742	44 323	36 205		

Société québécoise d'assainissement des eaux

Ventes de biens et services					
Honoraires de gestion	415	9	18	Non	DA
Sous-total	415	9	18		
TOTAL	415	9	18		

Société québécoise de récupération et de recyclage

Droits et permis					
Droit environnemental sur les pneus	22 650	23 524	23 191	Non	MAJ
Sous-total	22 650	23 524	23 191		
Ventes de biens et services					
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	863	738	793	Non	DA
Revenus d'organismes industriels	490	508	525	Non	DA
Revenus - Compensation collecte sélective	1 627	2 133	2 599	Non	MAJ
Sous-total	2 980	3 379	3 917		
TOTAL	25 630	26 903	27 108		

Société québécoise d'information juridique

Ventes de biens et services					
Divers	12 270	12 687	13 080	Non	PR
Sous-total	12 270	12 687	13 080		
TOTAL	12 270	12 687	13 080		

Tribunal administratif du Québec

Droits et permis					
Recours instruits	146	433	188	Oui	MAJ
Sous-total	146	433	188		
TOTAL	146	433	188		

Section I

Informations additionnelles Données historiques

1. INFORMATIONS ADDITIONNELLES	I.3
Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées	I.3
Revenus par source.....	I.4
Dépenses par ministère	I.5
Opérations non budgétaires consolidées	I.6
Opérations de financement consolidées	I.7
2. DONNÉES HISTORIQUES	I.9
Fonds consolidé du revenu	I.9
Comptes à fin déterminée.....	I.10
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux.....	I.11
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation	I.12
Fonds des générations.....	I.13
Sommaire des opérations budgétaires consolidées.....	I.14
Sommaire des opérations non budgétaires consolidées.....	I.15
Dette du gouvernement du Québec	I.16
Dette nette du gouvernement du Québec	I.17
Dette représentant les déficits cumulés.....	I.18
Évolution du service de la dette	I.19

1. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

TABLEAU I.1

Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010 ^{P(2)}
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DU FONDS CONSOLIDÉ				
DU REVENU				
Revenus autonomes	49 651	49 464	48 893	47 421
Transferts fédéraux	11 015	13 629	14 023	15 229
Total des revenus budgétaires	60 666	63 093	62 916	62 650
Dépenses de programmes	- 51 734	- 54 826	- 58 550	- 60 769
Service de la dette	- 7 039	- 7 021	- 6 504	- 6 154
Total des dépenses budgétaires	- 58 773	- 61 847	- 65 054	- 66 923
RÉSULTATS NETS DES ENTITÉS CONSOLIDÉES	100	404	880	598
Provision pour éventualités				- 300
SURPLUS OU DÉFICIT	1 993	1 650	- 1 258	- 3 975
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE				
Versements au Fonds des générations	- 584	- 449	- 587	- 715
Utilisations de la réserve	0	0	1 845	433
Affectations à la réserve	- 1 300	- 1 201 ⁽³⁾	0	0
SOLDE BUDGÉTAIRE AU SENS DE LA LOI APRÈS RÉSERVE⁽⁴⁾	109	0	0	- 4 257
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	584	449	587	715
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	693	449	587	- 3 542
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES				
Placements, prêts et avances	- 2 213	- 2 658	- 1 086	- 496
Immobilisations	- 1 177	- 1 457	- 2 297	- 4 599
Investissements nets dans les réseaux	- 1 002	- 487	- 622	0
Régimes de retraite et avantages sociaux futurs	2 559	2 458	2 274	2 410
Autres comptes	- 1 620	988	614	- 803 ⁽⁵⁾
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 3 453	- 1 156	- 1 117	- 3 488
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 2 760	- 707	- 530	- 7 030

P : Résultats préliminaires.

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

- (1) Pour les années 2006-2007 à 2008-2009, le solde budgétaire consolidé ne tient pas compte des modifications apportées par le projet de loi n° 40 (2009, c. 38) sur la mécanique de la réserve, afin de respecter les données financières présentées aux comptes publics pour ces années. Pour l'année 2009-2010, les données tiennent compte des impacts du projet de loi n° 40 (voir section F).
- (2) À compter de 2009-2010, les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sont consolidés ligne par ligne ainsi, les besoins financiers nets consolidés tiennent compte dorénavant des opérations budgétaires et non budgétaires des réseaux.
- (3) Inclut un versement de 200 M\$ au Fonds des générations provenant de la réserve.
- (4) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations et des utilisations de la réserve de stabilisation.
- (5) Incluant les obligations découlant des ententes de partenariat public-privé qui n'ont aucun effet sur les besoins financiers.

TABLEAU I.2

Fonds consolidé du revenu
Revenus par source
(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010 ^P
REVENUS AUTONOMES⁽¹⁾				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	18 480	18 648	17 949	17 498
Cotisations au Fonds des services de santé	5 053	5 404	5 631	5 647
Impôts des sociétés	4 779	4 819	4 176	3 762
Sous-total	28 312	28 871	27 756	26 907
Taxes à la consommation				
Ventes au détail	9 873	10 238	10 743	10 800
Carburants	1 678	1 656	1 636	1 670
Tabac	678	647	594	658
Boissons alcooliques	422	421	430	435
Sous-total	12 651	12 962	13 403	13 563
Droits et permis				
Véhicules automobiles	741	757	772	756
Ressources naturelles	136	86	8	- 15
Autres	179	197	202	209
Sous-total	1 056	1 040	982	950
Revenus divers				
Ventes de biens et services	396	399	443	410
Intérêts	541	562	635	517
Amendes, confiscations et recouvrements	479	605	661	472
Sous-total	1 416	1 566	1 739	1 399
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				
Société des alcools du Québec	710	761	808	847
Loto-Québec	1 391	1 360	1 375	1 216
Hydro-Québec	4 043 ⁽²⁾	2 926	3 098	2 800
Autres	72	- 22	- 268	- 261
Sous-total	6 216	5 025	5 013	4 602
Total	49 651	49 464	48 893	47 421
TRANSFERTS FÉDÉRAUX				
Péréquation	5 539	7 160	8 028	8 355
Transferts pour la santé	3 649	3 925	3 740	4 148
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les programmes sociaux	1 070	1 516	1 267	1 461
Autres programmes	757	1 028	988	1 265
Total	11 015	13 629	14 023	15 229
TOTAL DES REVENUS	60 666	63 093	62 916	62 650

P : Résultats préliminaires.

Note : Depuis 2006-2007, les résultats tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

(1) À compter de 2006-2007, les revenus sont présentés selon la comptabilité d'exercice.

(2) Ce montant comprend les bénéfices de 944 M\$ réalisés par Hydro-Québec découlant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés, dont Transelec Chile.

TABLEAU I.3

Fonds consolidé du revenu
Dépenses par ministère
(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010 ^P
DÉPENSES DE PROGRAMMES⁽¹⁾				
Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire	1 859	1 821	1 812	1 814
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	694	724	706	1 097
Assemblée nationale	107	114	115	116
Conseil du trésor et Administration gouvernementale	633	426	430	493
Conseil exécutif	233	285	296	324
Culture, Communications et Condition féminine	600	633	654	668
Développement durable, Environnement et Parcs	190	202	215	212
Développement économique, Innovation et Exportation	519	706	972	1 004
Éducation, Loisir et Sport	12 638	13 399	14 321	14 489
Emploi et Solidarité sociale	4 135	4 169	4 250	4 333
Famille et Aînés	1 718	1 836	1 960	2 067
Finances (excluant le service de la dette)	82	89	221	413
Immigration et Communautés culturelles	125	132	158	173
Justice	725	680	696	687
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	131	70	134	75
Relations internationales	102	115	128	115
Ressources naturelles et Faune	464	641	593	597
Revenu	1 093	1 219	1 377	1 072
Santé et Services sociaux	22 453	24 054	25 622	26 980
Sécurité publique	987	1 054	1 119	1 144
Services gouvernementaux	113	126	162	172
Tourisme	144	145	137	140
Transports	1 953	2 147	2 434	2 548
Travail	36	39	38	37
Total	51 734	54 826	58 550	60 769
SERVICE DE LA DETTE				
Service de la dette directe	4 357	4 548	4 372	3 789
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 643	2 436	2 116	2 375
Avantages sociaux futurs	39	37	16	- 10
Total	7 039	7 021	6 504	6 154
TOTAL DES DÉPENSES	58 773	61 847	65 054	66 923

P : Résultats préliminaires.

Note : Depuis 2006-2007, les résultats tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

(1) Certaines données ont été reclassées pour les rendre comparables à la structure du budget 2010-2011.

TABLEAU I.4

Opérations non budgétaires consolidées (en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010 ⁽³⁾
PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES				
- Fonds consolidé du revenu				
▪ Entreprises du gouvernement				
○ Capital-actions et mise de fonds				
- Société générale de financement	—	—	- 250	- 250
- Autres	- 125	—	—	- 10
○ Variation de la valeur de consolidation des placements	- 1 774	- 807	- 580	- 371
○ Prêts et avances				
- IQ FIER inc.	- 42	- 82	- 39	- 35
- Loto-Québec	—	—	- 270	70
- Autres	—	—	- 9	- 10
Total des entreprises du gouvernement	- 1 941	- 889	- 1 148	- 606
▪ Particuliers, sociétés et autres				
○ Placements auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec	—	- 1 100	804	295
○ Autres	- 19	- 22	- 104	- 23
▪ Municipalités et organismes municipaux	1	1	1	—
Total du fonds consolidé du revenu	- 1 959	- 2 010	- 447	- 334
- Entités consolidées	- 254	- 648	- 639	- 162
Total des placements, prêts et avances	- 2 213	- 2 658	- 1 086	- 496
IMMOBILISATIONS				
- Fonds consolidé du revenu				
▪ Investissements nets	- 188	- 222	- 241	- 498
▪ Amortissements	225	234	254	254
- Entités consolidées	- 1 214	- 1 469	- 2 310	- 4 355
Total des immobilisations	- 1 177	- 1 457	- 2 297	- 4 599
INVESTISSEMENTS NETS DANS LES RÉSEAUX⁽⁴⁾				
- Déficit annuel	219	442	- 31	—
- Prêts et avances aux réseaux	- 1 221	- 929	- 591	—
Total des investissements nets dans les réseaux	- 1 002	- 487	- 622	—
RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS				
- Coût des prestations constituées ⁽²⁾ , amortissements et cotisations	1 936	2 049	2 071	1 999
- Intérêts sur l'obligation actuarielle	4 157	4 398	4 383	4 548
- Prestations, remboursements et frais d'administration	- 3 534	- 3 989	- 4 180	- 4 137
Total des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	2 559	2 458	2 274	2 410
AUTRES COMPTES				
- Fonds consolidé du revenu	- 1 101	682	257	108
- Entités consolidées	- 519	306	357	- 911 ⁽⁴⁾
Total des autres comptes	- 1 620	988	614	- 803
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	- 3 453	- 1 156	- 1 117	- 3 488

P : Résultats préliminaires.

Note : Depuis 2006-2007, les résultats tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

(1) De 2006-2007 à 2008-2009, les investissements nets des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation étaient établis sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation de la valeur de consolidation.

(2) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services.

(3) À partir de 2009-2010, avec la consolidation ligne à ligne, les placements, les prêts et avances, les immobilisations et les autres comptes des réseaux sont maintenant pris en compte.

(4) Incluant les obligations découlant des ententes de partenariat public-privé qui n'ont aucun effet sur les besoins financiers.

TABLEAU I.5

Opérations de financement consolidées⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010 ^P
VARIATION DE L'ENCAISSE				
Fonds consolidé du revenu	- 3 385	3 656	- 5 748	4 306
Entités consolidées	101	- 691	1 109	- 170
Total	- 3 284	2 965	- 4 639	4 136
EMPRUNTS NETS				
Fonds consolidé du revenu				
— Nouveaux emprunts	12 531	4 187	12 677	7 094
— Remboursements d'emprunts	- 4 449	- 4 135	- 4 134	- 6 845
Sous-total	8 082	52	8 543	249
Entités consolidées ⁽²⁾				
— Nouveaux emprunts	4 731	5 808	4 674	9 247
— Remboursements d'emprunts	- 1 737	- 2 574	- 2 411	- 3 284
Sous-total	2 994	3 234	2 263	5 963
Total	11 076	3 286	10 806	6 212
FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE⁽³⁾, AUTRES ACTIFS DES RÉGIMES ET FONDS DÉDIÉS AUX AVANTAGES SOCIAUX FUTURS⁽⁴⁾				
	- 4 448	- 4 895	- 4 918	- 2 355
FONDS DES GÉNÉRATIONS				
	- 584	- 649	- 719	- 715
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES				
	2 760	707	530	7 278

P : Résultats préliminaires.

Note : Depuis 2006-2007, les résultats tiennent compte de la réforme de la comptabilité gouvernementale de décembre 2007.

- (1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.
- (2) Ne tient pas compte des emprunts nets des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractés en leur nom propre.
- (3) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.
- (4) Les fonds dédiés aux avantages sociaux futurs sont destinés à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des avantages sociaux futurs (congrés de maladie accumulés et rentes de survivants) à l'égard des employés de l'État.

2. DONNÉES HISTORIQUES

TABLEAU I.6

Opérations budgétaires Fonds consolidé du revenu⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Revenus autonomes ⁽²⁾	Transferts fédéraux ⁽³⁾	Revenus budgétaires	Dépenses de programmes	Service de la dette	Dépenses budgétaires	Provision pour éventualités
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale							
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758	
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280	
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314	
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584	
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179	
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716	
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659	
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148	
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449	
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953	
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363	
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020	
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805	
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938	
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446	
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325	
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505	
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456	
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797	
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020	
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768	
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355	
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850	
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130	
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073	
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438	
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998							
1997-1998	33 604	5 656	39 260	- 34 690	- 6 765	- 41 455	
1998-1999	35 982	7 813	43 795	- 37 052	- 6 573	- 43 625	
1999-2000	38 346	6 064	44 410	- 37 850	- 6 752	- 44 602	
2000-2001	40 335	7 895	48 230	- 40 165	- 6 972	- 47 137	
2001-2002	38 440 ⁽⁴⁾	8 885	47 325 ⁽⁴⁾	- 41 888	- 6 687	- 48 575	
2002-2003	40 409 ⁽⁴⁾	8 932	49 341 ⁽⁴⁾	- 43 865	- 6 583	- 50 448	
2003-2004	41 920 ⁽⁴⁾	9 370	51 290 ⁽⁴⁾	- 45 339	- 6 655	- 51 994	
2004-2005	44 381	9 229	53 610	- 47 656	- 6 853	- 54 509	
2005-2006	45 743	9 969	55 712	- 49 229	- 6 875	- 56 104	
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007							
2006-2007	49 651	11 015	60 666	- 51 734	- 7 039	- 58 773	
2007-2008	49 464	13 629	63 093	- 54 826	- 7 021	- 61 847	
2008-2009	48 893	14 023	62 916	- 58 550	- 6 504	- 65 054	
2009-2010 ^P	47 421	15 229	62 650	- 60 769	- 6 154	- 66 923	- 300
2010-2011 ^P	49 164	15 325	64 489	- 62 561	- 6 990	- 69 551	- 300
2011-2012 ^P	51 255	14 681	65 936	- 63 907	- 7 841	- 71 748	

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(1) Les données relatives au fonds consolidé du revenu excluent les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée, des organismes et fonds spéciaux, des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que ceux du Fonds des générations qui apparaissent respectivement dans les tableaux I.7, I.8, I.9 et I.10.

(2) Les revenus comprennent ceux des entreprises du gouvernement.

(3) Les revenus sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(4) Les revenus comprennent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 358 M\$ en 2003-2004.

TABLEAU I.7

Opérations budgétaires
Comptes à fin déterminée
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998							
1997-1998	92	487	579	- 579	0	- 579	0
1998-1999	80	221	301	- 301	0	- 301	0
1999-2000	102	196	298	- 298	0	- 298	0
2000-2001	123	174	297	- 297	0	- 297	0
2001-2002	155	171	326	- 326	0	- 326	0
2002-2003	199	150	349	- 349	0	- 349	0
2003-2004	172	186	358	- 358	0	- 358	0
2004-2005	170	132	302	- 302	0	- 302	0
2005-2006	176	480	656	- 656	0	- 656	0
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007							
2006-2007	176	245	421	- 421	0	- 421	0
2007-2008	218	255	473	- 473	0	- 473	0
2008-2009	214	263	477	- 477	0	- 477	0
2009-2010 ^P	283	382	665	- 665	0	- 665	0
2010-2011 ^P	285	1 362	1 647	- 1 647	0	- 1 647	0
2011-2012 ^P	278	564	842	- 842	0	- 842	0

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU I.8

Opérations budgétaires
Organismes autres que budgétaires et fonds spéciaux
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette ⁽¹⁾	Total des dépenses	Résultats nets
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998							
1997-1998	1 391	318	1 709	- 1 094	- 577	- 1 671	38
1998-1999	1 680	258	1 938	- 1 368	- 614	- 1 982	- 44
1999-2000	1 850	270	2 120	- 1 300	- 621	- 1 921	199
2000-2001	1 851	250	2 101	- 1 183	- 634	- 1 817	284
2001-2002	1 940	420	2 360	- 1 464	- 574	- 2 038	322
2002-2003	2 160	375	2 535	- 1 607	- 549	- 2 156	379
2003-2004	2 318	564	2 882	- 1 950	- 586	- 2 536	346
2004-2005	2 395	578	2 973	- 2 142	- 596	- 2 738	235
2005-2006	2 976	673	3 649	- 2 536	- 684	- 3 220	429
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007							
2006-2007	3 480	710	4 190	- 2 271	- 1 684	- 3 955	235
2007-2008	3 880	849	4 729	- 2 601	- 1 731	- 4 332	397
2008-2009	3 766	795	4 561	- 2 672	- 1 627	- 4 299	262
2009-2010 ^P	3 844	1 670	5 514	- 4 241	- 988	- 5 229	285
2010-2011 ^P	4 222	1 424	5 646	- 4 489	- 1 153	- 5 642	4
2011-2012 ^P	4 738	1 060	5 798	- 4 358	- 1 381	- 5 739	59

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(1) À compter de 2009-2010, le service de la dette inclut un ajustement de consolidation afin d'éliminer les transactions apparentées avec les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

TABLEAU I.9

Opérations budgétaires
Réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998							
1997-1998							
1998-1999							
1999-2000							
2000-2001							
2001-2002							
2002-2003							
2003-2004							
2004-2005							
2005-2006							
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007							
2006-2007							- 219 ⁽¹⁾
2007-2008							- 442 ⁽¹⁾
2008-2009							31 ⁽¹⁾
Consolidation ligne à ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation							
2009-2010 ^P	5 055	260	5 315	- 4 931	- 786	- 5 717	- 402
2010-2011 ^P	5 205	282	5 487	- 4 828	- 858	- 5 686	- 199
2011-2012 ^P	5 424	286	5 710	- 4 972	- 921	- 5 893	- 183

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(1) De 2006-2007 à 2008-2009, seuls les résultats nets des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation étaient présentés puisqu'ils étaient établis sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation de la valeur de consolidation.

TABLEAU I.10

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Revenus déléés					Total	Versement à même la réserve	Versements au Fonds des générations
	Redevances hydrauliques		Biens non réclamés	Autres	Revenus de placements			
	Hydro-Québec	Producteurs privés						
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale								
1971-1972								
1972-1973								
1973-1974								
1974-1975								
1975-1976								
1976-1977								
1977-1978								
1978-1979								
1979-1980								
1980-1981								
1981-1982								
1982-1983								
1983-1984								
1984-1985								
1985-1986								
1986-1987								
1987-1988								
1988-1989								
1989-1990								
1990-1991								
1991-1992								
1992-1993								
1993-1994								
1994-1995								
1995-1996								
1996-1997								
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998								
1997-1998								
1998-1999								
1999-2000								
2000-2001								
2001-2002								
2002-2003								
2003-2004								
2004-2005								
2005-2006								
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007								
2006-2007	65	11	5	500	3	584		584
2007-2008	367	46	0		36	449	200	649
2008-2009	548	88	1		- 50	587	132 ⁽¹⁾	719
2009-2010 ^P	571	87	2		55	715		715
2010-2011 ^P	600	87	2		203	892		892
2011-2012 ^P	620	86	2		264	972		972

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Versement de 132 M\$ à même la réserve de stabilisation pour 2008-2009 découlant de la vente d'actifs de la Société immobilière du Québec.

TABLEAU I.11

Sommaire des opérations budgétaires consolidées⁽¹⁾ (en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux ⁽²⁾	Revenus consolidés	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Dépenses consolidées	Impact du Plan de retour à l'équilibre	Versements au Fonds des générations	Utilisations de la réserve	Affectations à la réserve	Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve ⁽⁶⁾	Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	Solde budgétaire consolidé
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale													
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758					- 355		- 355
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280					- 347		- 347
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314					- 659		- 659
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584					- 442		- 442
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179					- 951		- 951
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716					- 1 176		- 1 176
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659					- 704		- 704
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148					- 1 498		- 1 498
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449					- 2 400		- 2 400
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953					- 3 481		- 3 481
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363					- 2 621		- 2 621
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020					- 2 463		- 2 463
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805					- 2 164		- 2 164
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938					- 3 873		- 3 873
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446					- 3 473		- 3 473
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325					- 2 972		- 2 972
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505					- 2 396		- 2 396
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456					- 1 704		- 1 704
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797					- 1 764		- 1 764
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020					- 2 975		- 2 975
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768					- 4 301		- 4 301
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355					- 5 030		- 5 030
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850					- 4 923		- 4 923
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130					- 5 821		- 5 821
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073					- 3 947		- 3 947
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438					- 3 212		- 3 212
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998													
1997-1998	35 087	6 461	41 548	- 36 363	- 7 342	- 43 705					- 2 157		- 2 157
1998-1999	37 742	8 292	46 034	- 38 721	- 7 187	- 45 908					126		126
1999-2000	40 298	6 530	46 828	- 39 448	- 7 373	- 46 821					7		7
2000-2001	42 309	8 319	50 628	- 41 645	- 7 606	- 49 251			- 950		427		427
2001-2002	40 535 ⁽³⁾	9 476	50 011	- 43 678	- 7 261	- 50 939			950		22		22
2002-2003	42 768 ⁽³⁾	9 457	52 225	- 45 821	- 7 132	- 52 953					- 728		- 728
2003-2004	44 410 ⁽³⁾	10 120	54 530	- 47 647	- 7 241	- 54 888					- 358		- 358
2004-2005	46 946	9 939	56 885	- 50 100	- 7 449	- 57 549					- 664		- 664
2005-2006	48 895	11 122	60 017	- 52 421	- 7 559	- 59 980					37		37
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007													
2006-2007 ⁽⁴⁾	53 391	11 970	65 361	- 54 645	- 8 723	- 63 368		- 584		- 1 300	109	584	693
2007-2008 ⁽⁴⁾	54 011	14 733	68 744	- 58 342	- 8 752	- 67 094		- 449		- 1 201 ⁽⁶⁾	0	449	449
2008-2009 ⁽⁴⁾	53 460	15 081	68 541	- 61 668	- 8 131	- 69 799		- 587	1 845		0	587	587
2009-2010 ⁽⁴⁾	56 536	17 541	74 077	- 70 124	- 7 928	- 78 052		- 715	433		- 4 257	715	- 3 542
2010-2011 ⁽⁴⁾	58 955	18 393	77 348	- 73 012	- 9 001	- 82 013	1 051	- 892			- 4 506	892	- 3 614
2011-2012 ⁽⁴⁾	61 826	16 591	78 417	- 73 238	- 10 143	- 83 381	3 036	- 972			- 2 900	972	- 1 928

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Pour les années antérieures à 2009-2010, le solde budgétaire consolidé ne tient pas compte des modifications apportées par le projet de loi n° 40 (2009, c. 38) sur la mécanique de la réserve, afin de respecter les données financières présentées aux comptes publics pour ces années. À compter de l'année 2009-2010, les données tiennent compte des impacts du projet de loi n° 40 (voir section F).

(2) Présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(3) Les revenus autonomes comprennent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 358 M\$ en 2003-2004.

(4) De 2006-2007 à 2008-2009, les résultats nets des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation étaient établis sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation de la valeur de consolidation. À partir de 2009-2010, les revenus et les dépenses des réseaux sont consolidés ligne à ligne, comme ceux des organismes non budgétaires et des fonds spéciaux.

(5) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations et des utilisations de la réserve de stabilisation.

(6) Inclut un versement de 200 M\$ au Fonds des générations provenant de la réserve.

TABLEAU I.12

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées

(en millions de dollars)

	Opérations non budgétaires consolidées						Surplus (besoins) financiers nets	
	Solde budgétaire consolidé	Placements, prêts et avances	Immobilisations	Investissements nets dans les réseaux ⁽¹⁾	Régimes de retraite	Autres comptes		Excédent (insuffisance)
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale								
1971-1972	- 355	- 63			1	113	51	- 304
1972-1973	- 347	- 53			- 1	18	- 36	- 383
1973-1974	- 659	- 122			25	459	362	- 297
1974-1975	- 442	- 146			104	319	277	- 165
1975-1976	- 951	- 186			109	622	545	- 406
1976-1977	- 1 176	- 183			187	- 161	- 157	- 1 333
1977-1978	- 704	- 229			265	- 488	- 452	- 1 156
1978-1979	- 1 498	- 189			316	119	246	- 1 252
1979-1980	- 2 400	- 188			683	551	1 046	- 1 354
1980-1981	- 3 481	- 56			822	416	1 182	- 2 299
1981-1982	- 2 621	- 586			1 007	71	492	- 2 129
1982-1983	- 2 463	- 761			1 051	- 40	250	- 2 213
1983-1984	- 2 164	- 672			1 057	- 436	- 51	- 2 215
1984-1985	- 3 873	- 167			1 183	887	1 903	- 1 970
1985-1986	- 3 473	40			1 269	493	1 802	- 1 671
1986-1987	- 2 972	- 380			1 355	260	1 235	- 1 737
1987-1988	- 2 396	- 680			2 203	- 493	1 030	- 1 366
1988-1989	- 1 704	- 670			1 634	- 265	699	- 1 005
1989-1990	- 1 764	- 516			1 164	300	948	- 816
1990-1991	- 2 975	- 458			1 874	77	1 493	- 1 482
1991-1992	- 4 301	- 411			1 916	141	1 646	- 2 655
1992-1993	- 5 030	- 490			1 525	82	1 117	- 3 913
1993-1994	- 4 923	- 623			1 668	52	1 097	- 3 826
1994-1995	- 5 821	- 1 142			1 509	578	945	- 4 876
1995-1996	- 3 947	- 287			1 701	- 415	999	- 2 948
1996-1997	- 3 212	- 792			1 928	- 60	1 076	- 2 136
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998								
1997-1998	- 2 157	- 1 315	- 209		1 888	109	473	- 1 684
1998-1999	126	- 1 402	- 217		1 020	996	397	523
1999-2000	7	- 2 006	- 359		1 740	1 328	703	710
2000-2001	427	- 1 632	- 473		1 793	- 631	- 943	- 516
2001-2002	22	- 1 142	- 995		2 089	- 589	- 637	- 615
2002-2003	- 728	- 1 651	- 1 482		2 007	217	- 909	- 1 637
2003-2004	- 358	- 1 125	- 1 019		2 219	- 1 183	- 1 108	- 1 466
2004-2005	- 664	- 979	- 1 083		2 134	174	246	- 418
2005-2006	37	- 1 182	- 1 166		2 310	- 208	- 246	- 209
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007								
2006-2007	693	- 2 213	- 1 177	- 1 002	2 559	- 1 620	- 3 453	- 2 760
2007-2008	449	- 2 658	- 1 457	- 487	2 458	988	- 1 156	- 707
2008-2009	587	- 1 086	- 2 297	- 622	2 274	614	- 1 117	- 530
2009-2010 ^{P(2)}	- 3 542	- 496	- 4 599		2 410	- 803	- 3 488	- 7 030
2010-2011 ^{P(2)}	- 3 614	- 1 281	- 4 653		2 667	- 98	- 3 355	- 6 979
2011-2012 ^{P(2)}	- 1 928	- 1 205	- 4 917		2 323	- 1 169	- 4 968	- 6 896

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

- (1) De 2006-2007 à 2008-2009, les investissements nets des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation étaient établis sur la base de la méthode modifiée de comptabilisation de la valeur de consolidation.
- (2) À partir de 2009-2010, avec la consolidation ligne à ligne, les placements, les prêts et avances, les immobilisations et les autres comptes des réseaux sont maintenant pris en compte.

TABLEAU I.13

Dette du gouvernement du Québec

	Régimes de retraite					Avantages sociaux futurs			Moins : Fonds des générations	Dette ⁽⁴⁾		
	Dette directe consolidée ^{(1),(2)}		Passif au titre des régimes de retraite ⁽³⁾		Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite		Passif net au titre des régimes de retraite			Passif net au titre des avantages sociaux futurs		
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En M\$	En % du PIB	En M\$	En M\$	En M\$		En M\$	En % du PIB	
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale											Dette totale – Données non redressées des impacts des réformes comptables de 1997-1998 et de 2006-2007	
1971-1972	2 920	11,9									2 920	11,9
1972-1973	3 309	12,0									3 309	12,0
1973-1974	3 679	11,8									3 679	11,8
1974-1975	4 030	11,0			67	0,2					4 097	11,2
1975-1976	4 955	12,0			179	0,4					5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5			354	0,7					6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4			620	1,2					7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1			915	1,6					9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4			1 598	2,4					11 070	16,8
1980-1981	12 247	16,8			2 420	3,3					14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6			3 428	4,3					17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3			4 489	5,3					20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6			5 545	6,0					24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2			6 729	6,7					27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0			7 998	7,4					31 631	29,4
1986-1987	25 606	21,9			9 353	8,0					34 959	29,9
1987-1988	26 819	20,9			10 883	8,5					37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2			12 597	8,9					39 688	28,1
1989-1990	27 699	18,7			14 320	9,6					42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3			16 227	10,6					45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3			18 143	11,7					51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8			19 668	12,4					58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8	21 337	- 854	20 483	12,6					65 643	40,4
1994-1995	52 468	30,8	22 846	- 849	21 997	12,9					74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	24 547	- 923	23 624	13,3					76 510	43,1
1996-1997	52 625	29,2	26 475	- 1 014	25 461	14,1					78 086	43,3
Données redressées pour tenir compte des impacts de la réforme comptable de 2006-2007											Dette brute	
1997-1998	69 995	37,1	41 617	- 1 179	40 438	21,5	759	- 292	467		110 900	58,9
1998-1999	73 803	37,6	42 637	- 2 209	40 428	20,6	805	- 317	488		114 719	58,5
1999-2000	76 166	36,1	44 377	- 5 040	39 337	18,7	867	- 361	506		116 009	55,0
2000-2001	80 108	35,6	46 170	- 7 059	39 111	17,4	894	- 382	512		119 731	53,2
2001-2002	84 451	36,5	48 259	- 10 199	38 060	16,4	938	- 384	554		123 065	53,1
2002-2003	89 083	36,9	50 266	- 11 840	38 426	15,9	1 083	- 358	725		128 234	53,1
2003-2004	93 325	37,2	52 485	- 14 204	38 281	15,3	1 034	- 338	696		132 302	52,8
2004-2005	98 842	37,6	54 619	- 18 333	36 286	13,8	1 086	- 335	751		135 879	51,7
2005-2006	103 339	38,0	57 193	- 22 563	34 630	12,7	1 095	- 357	738		138 707	51,0
2006-2007	110 412	39,1	59 721	- 26 877	32 844	11,6	1 176	- 424	752	- 584	143 424	50,8
2007-2008	118 032	39,7	62 368	- 31 749	30 619	10,3	1 166	- 433	733	- 1 233	148 151	49,8
2008-2009	124 629	41,2	64 674	- 36 025	28 649	9,5	1 114	- 1 055	59	- 1 952	151 385	50,1
2009-2010 ^P	134 021	44,5	66 961	- 38 198	28 763	9,6	1 108	- 1 108	—	- 2 667	160 117	53,2
2010-2011 ^P	144 861	46,3	69 574	- 40 277	29 297	9,4	1 162	- 1 162	—	- 3 559	170 599	54,5
2011-2012 ^P	154 945	47,4	71 838	- 42 168	29 670	9,1	1 221	- 1 221	—	- 4 531	180 084	55,1

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Exclut les gains ou pertes de change reportés ainsi que les emprunts effectués par anticipation.

(2) Ne tient pas compte de la dette des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation contractée en leur nom propre.

(3) Passif brut au titre des régimes de retraite diminué des actifs des régimes de retraite autres que le Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

TABLEAU I.14

Dette nette du gouvernement du Québec

	En M\$	En % du PIB
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale		
Les données de 1971-1972 à 1996-1997 ne sont pas comparables à celles de 1997-1998 à 2011-2012		
1971-1972	2 645	10,8
1972-1973	2 992	10,9
1973-1974	3 651	11,7
1974-1975	4 093	11,2
1975-1976	5 044	12,2
1976-1977	6 353	13,2
1977-1978	7 058	13,3
1978-1979	8 460	14,4
1979-1980	10 836	16,5
1980-1981	14 326	19,6
1981-1982	12 569	15,6
1982-1983	15 038	17,6
1983-1984	17 298	18,8
1984-1985	21 455	21,4
1985-1986	25 735	24,0
1986-1987	28 716	24,5
1987-1988	31 115	24,2
1988-1989	32 819	23,3
1989-1990	34 583	23,3
1990-1991	37 558	24,5
1991-1992	41 885	27,0
1992-1993	46 914	29,6
1993-1994	51 837	32,0
1994-1995	57 677	33,8
1995-1996	61 624	34,8
1996-1997	64 833	35,9
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998		
Les données de 1997-1998 à 2005-2006 ne sont pas comparables à celles de 1971-1972 à 1996-1997 et à celles de 2006-2007 à 2011-2012		
1997-1998	88 597	47,0
1998-1999	88 810	45,3
1999-2000	89 162	42,3
2000-2001	88 208	39,2
2001-2002	92 772	40,1
2002-2003	95 601	39,6
2003-2004	97 025	38,7
2004-2005	99 042	37,7
2005-2006	104 683	38,6
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007		
Les données de 2006-2007 à 2011-2012 ne sont pas comparables aux données antérieures		
2006-2007	124 297	44,0
2007-2008	124 681	41,9
2008-2009	128 793	42,6
2009-2010 ^P	142 847	47,5
2010-2011 ^P	152 456	48,7
2011-2012 ^P	159 549	48,8

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

TABLEAU I.15

Dette représentant les déficits cumulés

	Dette représentant les déficits cumulés pour les fins des comptes publics ^{(1),(2)}		Plus : solde de la réserve de stabilisation	Dette représentant les déficits cumulés après la prise en compte de la réserve de stabilisation	
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En M\$	En % du PIB
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale				Les données de 1971-1972 à 1996-1997 ne sont pas comparables à celles de 1997-1998 à 2011-2012	
1971-1972	2 645	10,8		2 645	10,8
1972-1973	2 992	10,9		2 992	10,9
1973-1974	3 651	11,7		3 651	11,7
1974-1975	4 093	11,2		4 093	11,2
1975-1976	5 044	12,2		5 044	12,2
1976-1977	6 353	13,2		6 353	13,2
1977-1978	7 058	13,3		7 058	13,3
1978-1979	8 460	14,4		8 460	14,4
1979-1980	10 836	16,5		10 836	16,5
1980-1981	14 326	19,6		14 326	19,6
1981-1982	12 569	15,6		12 569	15,6
1982-1983	15 038	17,6		15 038	17,6
1983-1984	17 298	18,8		17 298	18,8
1984-1985	21 455	21,4		21 455	21,4
1985-1986	25 735	24,0		25 735	24,0
1986-1987	28 716	24,5		28 716	24,5
1987-1988	31 115	24,2		31 115	24,2
1988-1989	32 819	23,3		32 819	23,3
1989-1990	34 583	23,3		34 583	23,3
1990-1991	37 558	24,5		37 558	24,5
1991-1992	41 885	27,0		41 885	27,0
1992-1993	46 914	29,6		46 914	29,6
1993-1994	51 837	32,0		51 837	32,0
1994-1995	57 677	33,8		57 677	33,8
1995-1996	61 624	34,8		61 624	34,8
1996-1997	64 833	35,9		64 833	35,9
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 1997-1998				Les données de 1997-1998 à 2005-2006 ne sont pas comparables à celles de 1971-1972 à 1996-1997 et à celles de 2006-2007 à 2011-2012	
1997-1998	82 581	43,8		82 581	43,8
1998-1999	82 577	42,1		82 577	42,1
1999-2000	82 469	39,1		82 469	39,1
2000-2001	81 042	36,0	950	81 992	36,5
2001-2002	84 538	36,5		84 538	36,5
2002-2003	85 885	35,6		85 885	35,6
2003-2004	86 290	34,4		86 290	34,4
2004-2005	87 224	33,2		87 224	33,2
2005-2006	91 699 ⁽³⁾	33,7		91 699 ⁽³⁾	33,7
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale de 2006-2007				Les données de 2006-2007 à 2011-2012 ne sont pas comparables aux données antérieures	
2006-2007	96 124	34,1	1 300	97 424	34,5
2007-2008	94 824	31,9	2 301	97 125	32,7
2008-2009	98 026	32,4	433	98 459	32,6
2009-2010 ^P	106 628 ⁽⁴⁾	35,4	—	106 628 ⁽⁴⁾	35,4
2010-2011 ^P	110 242	35,2	—	110 242	35,2
2011-2012 ^P	112 170	34,3	—	112 170	34,3

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

(2) Inclut différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.

(3) La hausse observée en 2005-2006 est principalement attribuable à la mise en place de la comptabilité d'exercice dans les transferts fédéraux.

(4) Inclut le redressement attribuable au changement de convention comptable d'Hydro-Québec pour se conformer aux normes comptables internationales IFRS et le redressement qui découle de la mise en œuvre de la comptabilisation ligne à ligne des résultats des établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation exigée par les nouvelles normes comptables de l'ICCA en 2009-2010.

TABLEAU I.16

Évolution du service de la dette

Fonds consolidé du revenu								
Dette directe	Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	Avantages sociaux futurs ⁽²⁾	Total	En % des revenus budgétaires ⁽³⁾	Entités consolidées	Service de la dette totale		
En M\$	En M\$	En M\$	En M\$		En M\$	En M\$	En % des revenus budgétaires ⁽³⁾	
Avant les réformes de la comptabilité gouvernementale								
1971-1972	210		210	4,8		210	4,8	
1972-1973	242		242	4,9		242	4,9	
1973-1974	288		288	5,1		288	5,1	
1974-1975	296		296	4,1		296	4,1	
1975-1976	368		368	4,5		368	4,5	
1976-1977	456		456	4,8		456	4,8	
1977-1978	606		606	5,5		606	5,5	
1978-1979	763	54	817	7,0		817	7,0	
1979-1980	882	88	970	7,4		970	7,4	
1980-1981	1 217	165	1 382	9,5		1 382	9,5	
1981-1982	1 686	264	1 950	11,0		1 950	11,0	
1982-1983	1 921	379	2 300	11,8		2 300	11,8	
1983-1984	2 031	480	2 511	11,6		2 511	11,6	
1984-1985	2 414	598	3 012	13,7		3 012	13,7	
1985-1986	2 648	706	3 354	14,0		3 354	14,0	
1986-1987	2 754	802	3 556	14,0		3 556	14,0	
1987-1988	2 751	924	3 675	13,1		3 675	13,1	
1988-1989	2 665	1 137	3 802	12,8		3 802	12,8	
1989-1990	2 829	1 186	4 015	12,9		4 015	12,9	
1990-1991	3 026	1 411	4 437	13,4		4 437	13,4	
1991-1992	3 222	1 444	4 666	13,5		4 666	13,5	
1992-1993	3 475	1 281	4 756	13,5		4 756	13,5	
1993-1994	3 750	1 566	5 316	14,8		5 316	14,8	
1994-1995	4 333	1 549	5 882	16,2		5 882	16,2	
1995-1996	4 287	1 747	6 034	15,8		6 034	15,8	
1996-1997	3 906	1 949	5 855	15,7		5 855	15,7	
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale en 1997-1998								
1997-1998	3 800	2 965	6 765	17,2	577	7 342	17,7	
1998-1999	4 159	2 414	6 573	15,0	614	7 187	15,6	
1999-2000	4 120	2 632	6 752	15,2	621	7 373	15,7	
2000-2001	4 378	2 594	6 972	14,5	634	7 606	15,0	
2001-2002	3 970	2 717	6 687	14,1	574	7 261	14,5	
2002-2003	3 935	2 648	6 583	13,3	549	7 132	13,7	
2003-2004	3 913	2 742	6 655	13,0	586	7 241	13,3	
2004-2005	4 066	2 787	6 853	12,8	596	7 449	13,1	
2005-2006	4 044	2 831	6 875	12,3	684	7 559	12,6	
Après la réforme de la comptabilité gouvernementale en 2006-2007								
2006-2007	4 357	2 643	39	7 039	11,6	1 684	8 723	13,3
2007-2008	4 548	2 436	37	7 021	11,1	1 731	8 752	12,7
2008-2009	4 372	2 116	16	6 504	10,3	1 627	8 131	11,9
2009-2010 ^P	3 789	2 375	- 10	6 154	9,8	1 774	7 928	10,7
2010-2011 ^P	4 408	2 597	- 15	6 990	10,7	2 011	9 001	11,5
2011-2012 ^P	4 925	2 937	- 21	7 841	11,4	2 302	10 143	12,5

P : Résultats préliminaires pour 2009-2010 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

(2) Les avantages sociaux futurs correspondent aux intérêts sur l'obligation relative aux congés de maladie accumulés moins les revenus de placement du Fonds des congés de maladie accumulés et aux intérêts sur l'obligation relative au régime de rente de survivants moins les revenus de placement du Fonds de rentes de survivants.

(3) Les revenus incluent les mesures identifiées aux revenus dans le cadre du Plan de retour à l'équilibre budgétaire.

